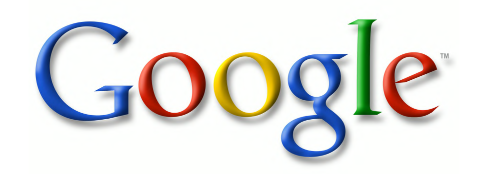
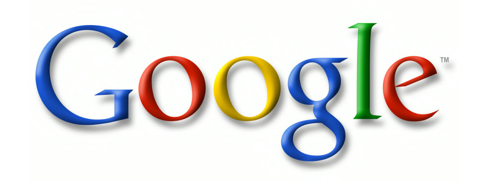
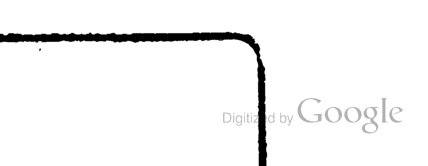






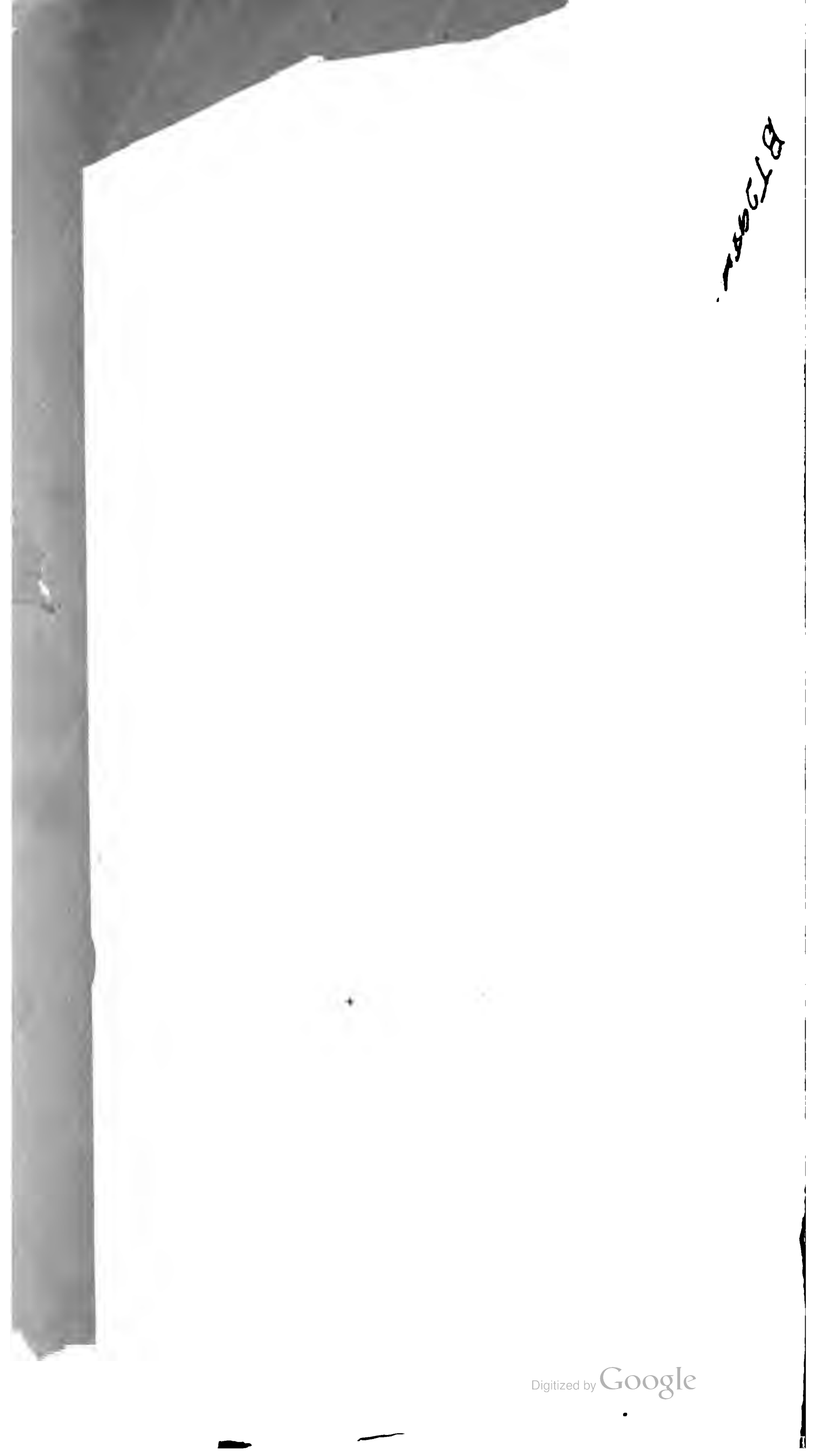


ŒUVRES

DE

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

TOME VII



ŒUVRES

DE

MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS

POITIERS. — TYP. DE H. OUDIN FRÈRES.

ŒUVRES

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS SYNODALES
ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES.

TOME VIII

CONTENANT LES TABLES GÉNÉRALES DES HUIT VOLUMES

DEUXIÈME ÉDITION



LIBRAIRIE HENRI OUDIN,
H. OUDIN FRÈRES, SUCCESSEURS

POITIERS — 4, RUE DE L'ÉPERON, 4

PARIS — 68, RUE BONAPARTE, 68

1878

LETTRE PASTORALE

QUI ORDONNE LES PRIÈRES PUBLIQUES DEMANDÉES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AVANT LA DISCUSSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES.

(XV OCTOBRE MDCCCLXXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. La représentation nationale, en se prorogeant depuis la fin de juillet jusqu'aux premiers jours de novembre, a statué que « le dimanche qui suivra sa rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu pour appeler son secours sur les travaux de l'Assemblée [1] ».

Incontestablement, l'œuvre qui va s'offrir aux mandataires du pays, et dont ils ont eux-mêmes fixé la date [2], est une de

1. Séance du 19 juillet 1873.
2. Par un vote émis dans la séance du 2 juillet, l'Assemblée s'était engagée à nommer, dans le mois qui suivrait sa rentrée, la commission chargée d'examiner le projet de lois constitutionnelles précédemment proposé.

celles auxquelles la sagesse et la force de l'homme ne sauraient suffire. Jamais la maxime du prophète royal n'aura été mieux vérifiée : « Si le Seigneur ne met la main à la « construction de l'édifice, c'est en vain qu'auront travaillé « ceux qui entreprennent de bâtir [1] ».

L'heure est solennelle et pleine de périls. Partout autour de nous les cœurs sont partagés entre le sentiment de la crainte et celui de l'espérance. La persuasion universelle est que nous touchons à une solution qui peut décider du sort de la France dans des sens très-divers, et qui devra peser d'un grand poids sur les intérêts généraux de la société chrétienne.

Or, à ne considérer que les pensées et les dispositions de ce qu'on nomme les classes dirigeantes, toutes les chances subsistent en faveur du mal. Comment seraient-ils des guides sûrs quant aux questions pratiques de second ordre, ceux pour qui la question première et principale n'existe pas encore ? Gens avisés, qui pensent à tout, hormis à Dieu : *obliti sunt Deum* [2], et qui, ne semblant pas soupçonner le vice radical de nos institutions, sont toujours prêts à recommencer les mêmes expériences, qu'attendent les mêmes châtiments divins. N'apprendront-ils donc point, à l'école de l'histoire et à celle du malheur, ce qu'ils ne veulent pas entendre de notre bouche, à savoir qu'on ne se moque pas de Dieu : *Nolite errare, Deus non irridetur* [3] ? Or, c'est se moquer de l'Être nécessaire que de se poser socialement en dehors de lui. Depuis l'incarnation du Fils de Dieu, le gouvernement de l'ordre moral ne peut être que le gouvernement de l'ordre chrétien. Aussi longtemps que les droits de Dieu et de son Christ seront méconnus ou passés sous silence, la confusion régnera par rapport à tous les droits secondaires, et cette confusion, propice aux complots du despotisme ou

1 Ps. CXXVI, 1.—2. Ps. CV, 21.—3. Galat., VI, 7.

de l'anarchie, nous reconduira une fois de plus aux alternatives de la servitude et de la terreur.

Laissés à nous-mêmes, nous serions donc encore très-loin des dénouements favorables. Qu'attendre d'un pays et d'un temps où, dans plusieurs questions essentielles, les défenseurs déclarés de la société sont les complices opiniâtres de ses plus ardents ennemis ?

II. Mais, parallèlement à ces indices décourageants, il s'en offre d'autres d'une nature toute différente. Nul doute que ce qui est impossible si l'on regarde du côté des hommes, ne soit possible du côté de Dieu. Toutes les causes secondes relèvent de cette cause première. « Seigneur, Seigneur, Roi « tout-puissant, toutes choses sont placées sous votre empire ; « et il n'est personne qui puisse résister à votre volonté, si « vous avez décrété de sauver Israël » : *Domine, Domine, Rex omnipotens, in ditione tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel*[1]. Or, que Dieu ait décrété de sauver notre pays, plus d'un motif nous porte à n'en pas douter. Nous en avons pour gage ce besoin croissant et cet élan de prière qui s'est manifesté et qui se manifeste encore chaque jour parmi nous dans des proportions si nouvelles et si insolites. « Vous êtes ses fils, « puisqu'il a envoyé dans vos cœurs l'esprit filial qui crie « à Dieu : Mon Père[2] ». Lui-même a mis sur vos lèvres ce cantique nouveau, ces hymnes, ces refrains, qui sont autant de sommations faites à son cœur[3].

Me demandez-vous si ce mouvement de prière est assez général, s'il est suffisamment étendu pour mériter d'être

1. Esther, XIII, 9.
2. Quoniam filii estis, misit in corda vestra spiritum Filii sui, clamantem : Abba, Pater. Galat., IV, 6.
3. Et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro. Ps. XXXIX, 4.

attribué à la nation ? Un philosophe éminent de ce siècle s'est posé la question à lui-même. « Pour écarter un mal public, observe le comte de Maistre, pour obtenir un bien national, il est bien juste sans doute que la nation prie. Or, qu'est-ce qu'une nation ? et quelles conditions sont nécessaires pour qu'une nation prie ? Y a-t-il dans chaque pays des hommes qui aient droit de prier pour elle, et ce droit, le tiennent-ils de leurs dispositions intérieures, ou de leur rang au milieu de cette nation, ou des deux circonstances réunies[1] ? »

A la question ainsi posée, ne pouvons-nous pas répondre qu'en effet c'est bien la nation française qui est présentement en prière ? A la vérité, un très-grand nombre de citoyens n'y participent point : notre mal n'existerait pas si le sentiment de la foi était dans tous les cœurs, si la prière était sur toutes les lèvres. J'accorde même que les non-priants forment, si l'on veut, l'immense majorité. Cela ne détruit pas devant Dieu le caractère authentique et officiel de la prière actuelle de la France. D'abord il est vrai qu'il y a dans chaque pays des hommes ayant mission de prier : par état, par vœu, les ministres de l'autel, les habitants des cloîtres, ont cette destination. Puis, sous la touche de la grâce et l'action d'en haut, il est des multitudes d'âmes, prises dans tous les rangs de la société, que « leurs dispositions intérieures » poussent à se présenter devant le trône de la miséricorde divine comme les avocates et les interprètes de leur pays ; elles forment, si j'ose dire, la représentation nationale de la prière. Et s'il arrive que l'autorité suprême, que les grands corps de l'État, requièrent et décrètent des supplications générales, qu'ils s'y associent eux-mêmes solennellement, alors aucune condition semble ne

1. *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Sixième Entretien, T. I, p. 369. Lyon, 1831.

manquer pour que la prière ait vraiment le caractère d'une prière nationale, encore que de regrettables dissidences viennent lui enlever le sceau de l'unité.

Tel est le spectacle qui nous est donné en ce moment. Oui, dirons-nous avec un pontife cher à notre Église de Poitiers, oui, il nous semble que, du haut des cieux, Dieu rassure ses anges et ses saints sur l'avenir de la France, en leur montrant cette France prosternée à ses pieds dans l'attitude de la prière ; il nous semble l'entendre dire de notre pays ce qu'il disait de Saul sur le chemin de Damas : « Le voilà qui prie » : *Ecce enim orat* [1]. Bénissons Dieu, qui inspire ces sentiments religieux à l'Assemblée de nos représentants ; sachons-leur gré de les avoir hautement et itérativement exprimés ; voyons dans cet acte public un commencement de retour aux principes oubliés, une espérance que Dieu fait luire sur l'abîme de nos malheurs.

III. Ces prières nationales se feront dans des conditions d'autant plus favorables, qu'elles coïncideront avec des jours précieux par eux-mêmes à la piété chrétienne. La neuvaine que nous indiquons commencera par la fête de tous les Saints, veille d'un dimanche, qui sera suivi de la commémoration de tous les fidèles trépassés. Ce triduum, en appelant tout aussitôt un grand nombre de fidèles au tribunal de la pénitence et à la table eucharistique, formera l'heureux début des exercices qui doivent se clore le dimanche suivant par la fête anniversaire de la dédicace de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres [2]. La mortification, qui donne à la prière sa bonté et son efficacité, ne sera point omise :

1 Act. IX, 11.

2. Le même dimanche où l'on célèbre la dédicace de la basilique de Latran est cette année celui de la fête anniversaire de la dédicace pour la plupart des églises de France, conformément à l'indult du cardinal Caprara.

Bona est oratio cum jejunio[1]. Nous observerons d'abord dans cet esprit, et selon toute sa rigueur, le jeûne qui précède de droit commun la fête de la Toussaint : ce sera la vigile de préparation à notre neuvaine; mais, de plus, nous nous imposerons encore l'observance d'un jeûne particulier le vendredi suivant, à titre de réparation publique et d'expiation nationale. Puis la solennité finale du dimanche s'ouvrira par l'hymne d'invocation au Saint-Esprit, à l'effet d'obtenir les lumières et les grâces d'en haut pour tous ceux qui doivent concourir aux grandes décisions d'où dépendent les destinées prochaines de notre patrie.

Daigne le Cœur adorable de Jésus exaucer les soupirs et les vœux de nos cœurs ! Daigne la Reine du ciel et de la terre plaider avec nous et pour nous, auprès de son divin Fils, la cause de ce royaume de France qui est son propre royaume ! Daignent tous les chœurs des anges et des élus, du sein de l'Église triomphante, intercéder pour l'Église qui combat et souffre ici-bas ! Daignent les âmes qui, moyennant les indulgences puisées au trésor de l'Église, vont être tirées du séjour des expiations et introduites dans la béatitude céleste, s'intéresser, dès leur apparition devant le Roi. au sort de son lieutenant en terre réduit en captivité[2], et de ses frères qui subissent les rigueurs de la spoliation, de l'exil et de la prison ! En entrant dans le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix, puissent-elles faire descendre sur nos sociétés les grâces qui consolent, qui éclairent, qui soulagent ! Que les écailles tombent des yeux de tant d'aveugles plus ou moins volontaires; que le flambeau de la vérité dissipe les ténèbres de tant d'intelligences courbées sous le joug du mensonge et du préjugé ; qu'aucune passion mesquine, qu'aucune recherche personnelle ne

1. Tob., XII, 8.
2. Gen., XLI, 12, 13, 14.

fassent obstacle au triomphe du bien, du vrai, du juste ! L'option nous va être donnée : *Optio vobis datur* [1]. Dieu, en offrant le salut aux peuples comme aux individus, n'enlève ni aux uns ni aux autres la fatale puissance de se prononcer pour leur ruine. Notre sort est entre nos mains : la France se relèvera chrétienne, ou elle ne se relèvera pas.

A CES CAUSES, Nous avons réglé, etc.

1. Josue, XXIV, 15

II

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE EN LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS :

SUR L'URGENCE

DU SECOURS DIVIN IMPLORÉ PAR LES PRIÈRES PUBLIQUES.

(I NOVEMBRE MDCCCLXXIII.)

Tu exurgens misereberis Sion, quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.

Vous vous lèverez, Seigneur, et vous aurez pitié de Sion, parce que le temps d'en avoir pitié, oui, ce temps est venu.

Ps. CI, 14.

Mes Très-Chers Frères,

I. Ainsi parlaient, ainsi s'exprimaient les Juifs aux jours de leur plus extrême détresse, quand le mal, étant à son comble, devait à cause de cela même toucher à son terme. Bien des fois, durant le cours de leurs épreuves, ils avaient excité Dieu à se lever, à dissiper ses ennemis, à les mettre en fuite devant sa face : *Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus, et fugiant qui oderunt eum a facie ejus*[1]. Ils avaient été

1. Ps. LXVII, 1.

plus loin : ils l'avaient interpellé et en quelque sorte gourmandé de ce qu'au lieu de se lever, il semblait dormir en abandonnant son peuple jusqu'à la fin : *Exurge, quare obdormis, Domine? Exurge, et ne repellas in finem*[1]. Maintenant ce n'est plus l'accent du reproche, ce n'est pas même celui de l'appréhension et du doute : c'est le ton de l'assurance et le langage de l'affirmation : *Tu exurgens misereberis Sion* : « Vous allez vous lever, Seigneur, et vous aurez « pitié de Sion; car le temps d'en avoir pitié, oui, ce « temps est venu » : *quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus*.

Toutes les phases de l'ancien peuple de Dieu figuraient et prophétisaient les destinées du peuple chrétien. Pendant qu'elle chemine à travers les siècles, il y a un jour, il y a une heure où l'Église de Jésus-Christ se retrouve placée dans des conditions analogues, dans des conditions identiques à toutes celles qu'a traversées l'ancien Israël. Et c'est cette analogie, c'est cette identité des situations qui appelle aujourd'hui sur nos lèvres ce quatorzième verset du psaume centunième : « Seigneur, vous vous lèverez et vous aurez pitié « de Sion, parce que le temps est venu, le temps d'en « avoir pitié ».

Ce temps est venu, M. F., parce que la crise subie par la société chrétienne semble arrivée au plus haut période. Ce temps est venu, parce que le remède proposé par les empiriques du quart d'heure aurait pour résultat d'anéantir les dernières ressources et les dernières chances de guérison.

II. Regardez, Seigneur, et considérez l'étendue de notre affliction[2]. Deux amours légitimes se partagent notre cœur. Par notre baptême, nous sommes citoyens de votre royaume, qui est l'Église ; par notre naissance, nous sommes

1. Ps. XLIII, 23. — 2. Thren., I, 9.

citoyens aussi d'une autre société qui nous est chère, la France. Or, combien ne sommes-nous pas cruellement atteints dans ces deux grandes et puissantes affections de notre âme !

Assurément nous n'avons point oublié l'oracle exprimé par celui-là même à qui Jésus-Christ a confié tout d'abord le gouvernement de l'Église. Ce que saint Pierre disait aux premiers chrétiens en prévision de l'incendie et de la destruction de Jérusalem, nous nous le tenons pour dit à nous-mêmes en vue des approches de la conflagration générale : « Mes très-chers, quand vous êtes jetés dans la fournaise et le « creuset de l'épreuve, ne soyez point surpris comme s'il « vous arrivait quelque chose de nouveau et d'extraordi- « naire[1] » : c'est là votre sort et votre destinée... « Et voici « le temps où le jugement doit commencer par la maison « de Dieu. Or, poursuit l'apôtre, si le jugement commence « par nous, quelle sera la fin de ceux qui ne croient pas à « l'évangile de Dieu[2]? »

Il n'est donc point étrange à nos yeux, M. T.-C. F., que les hommes du sanctuaire, encore qu'ils pussent se croire protégés contre les passions du moment par une situation temporelle plus que modeste, ne recueillent point le bénéfice de leur obscurité et de leur indigence, mais qu'ils demeurent quand même le premier et le principal point de mire de la persécution[3]. En butte aux haines populaires et aux injustices à cause de notre qualité de disciples et de ministres du Christ, nous nous glorifions et nous remercions Dieu d'avoir à souffrir à ce titre[4]. Et jusqu'où cette souffrance ne va-t-elle pas en ce moment ?

III. A la tête d'une nation dont les indignes chefs, si la

1 I Petr., IV, 12. — 2. *Ibid.*, 17.
3. *Voir* T. VII. p. 369 et suiv.
4. I Petr. IV, 16.

voix de la papauté eût été entendue de l'Europe chrétienne, n'auraient jamais porté le titre de rois[1], ni par conséquent obtenu plus tard celui d'empereurs, s'est rencontré un homme d'État sur le compte duquel nous n'entreprendrons point de devancer le jugement de l'histoire. Ayant abaissé successivement deux grandes nations catholiques, dont la seconde a expié par des défaites sans exemple sa coupable alliance et sa funeste complicité avec les agresseurs de la première, ce fils de Luther s'est posé à la face du monde en ennemi personnel du Christ et de son Église. Il a rêvé de refaire un trophée à son maître et à lui-même de la devise avortée d'un ancien César : *christiano nomine deleto.* Trop semblable à cet énergumène que l'écrivain sacré nous représente « portant en lui le cœur d'un tyran « cruel et la colère d'une bête farouche » : *animos crudelis tyranni et feræ belluæ iram gerens*[2], il n'est point d'exploit si contraire à toute notion de liberté et de justice qu'il ne commande chez lui et qu'il ne provoque chez les autres. Sous son impulsion, les cantons autrefois qualifiés libres de l'Helvétie sont devenus le théâtre du plus ignoble despotisme : l'indépendance y est journellement violée dans son plus auguste refuge qui est la conscience, et tous les contrats qui assuraient le libre exercice de la pratique religieuse y sont indignement foulés aux pieds. Par les excitations de ce même frénétique, l'iniquité de l'usurpation italienne en est venue à se surpasser elle-même : en proie au nouvel accès de rage qui lui est communiqué du dehors, elle omet désormais tout ménagement dans l'exécution de ses lois sacrilégement spoliatrices. Et voici que les arsenaux vivants de l'autorité spirituelle sont renversés, que les grands dépôts des armes doctrinales de la papauté sont

1. Voir T. VII, p. 26 et suiv.
2. II Machab., IV, 25.

confisqués, que les milices les plus indispensables au gouvernement général de l'Église sont dissoutes et dispersées. Vainement les prêtres se sont jetés en travers avec leurs étoles sacerdotales, invoquant la loi sacrée des dépôts, et protestant qu'on ne pouvait attenter au droit de ceux de qui provenaient ces dons et ces trésors [1]. Les nouveaux Héliodores ont répondu qu'aux termes de leurs instructions toutes ces choses, de quelque provenance qu'elles fussent, devaient tomber dans le domaine royal de la nation [2] : excès final qui a mis le comble à la douleur du pontife. On a vu se renouveler en lui, sous le coup de cette annonce effroyable, ce qui est dit d'Onias : « Quiconque considérait « le visage du grand-prêtre, était ému jusqu'au fond des « entrailles, tant l'altération de sa face et le changement « de son teint déclaraient la consternation intérieure de son « âme ! Un manteau de tristesse, répandu sur toute sa « personne, et le frisson de ses membres, découvraient à « tous les regards la blessure profonde de son cœur [3]. »

Cependant Héliodore, flanqué de ses satellites, poursuit jusqu'au bout ce qu'il avait décrété, et ne désempare pas d'auprès de son butin : *Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat, eodem loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens* [4]. S'il reste encore un pas à franchir, il sera franchi bientôt. Encore quelques semaines peut-être, et les domaines qui forment l'apanage propre du prince des apôtres, les propriétés séculaires de la basilique vaticane, respectées jusqu'ici par toutes les révolutions, ces appartenances nécessaires d'un temple qui est en vénération à toute la terre par sa sainteté : *templum quod per universum mundum honoratur pro sui veneratione et sanctitate* [5], vont subir la loi commune de la mise à l'encan et de l'aliénation à vil prix.

1. II Machab., III, 15. — 2. *Ibid.*, 13. — 3. *Ibid.*, 16, 17.
4. *Ibid.* 23. — 5. *Ibid.*, 12.

Témoin de cette dilapidation et de cette destruction successive de l'établissement le plus repectable qui fût au monde, plus d'un habitant de la ville sainte s'est écrié comme le chef des Machabées : « A quoi bon vivre encore » : *Quo ergo nobis adhuc vivere*[1] ? « Vivre à Rome en ce temps », écrivait naguère un employé laïque de l'administration pontificale, « c'est mourir plusieurs fois par jour ». Et cet homme honorable est mort en effet quelques semaines après, étouffé par l'indignation et la douleur.

Seigneur, Seigneur, votre sanctuaire a été souillé et foulé aux pieds ; vos prêtres sont dans les larmes et l'humiliation ; voici que les nations sont liguées contre nous pour nous perdre ; vous savez les projets qu'elles forment sur nous. Comment pourrons-nous subsister, si vous-même, ô Dieu, ne nous assistez : *quomodo poterimus subsistere, nisi tu, Deus, adjuves nos*[2] ?

IV. Et si nous le disons ainsi au regard de l'Église, M. T.-C. F., à plus forte raison ne devons-nous pas en dire moins au regard de la France ? Où sont-ils ceux qui n'ont pas l'esprit inquiet, le cœur anxieux ? Si le jugement commence par la maison de Dieu, quel sera le sort des profanes qui ne croient pas à son évangile ? Les intérêts matériels ne sont-ils pas présentement d'accord avec les intérêts moraux pour s'effrayer d'un provisoire, d'un ambigu, qui mettent tout en question ? Les hommes du travail, du commerce, de la finance ne crient-ils pas, comme nous, aux hommes de la politique et du pouvoir, que l'incertitude ne peut pas durer davantage, que de plus longues hésitations seraient l'arrêt de mort et l'effondrement du pays ? Que la guerre civile éclate encore une fois : aux horreurs de ses meurtres, de ses incendies, de ses pillages, se mêleront les accents de joie de nos voisins qui se rueront sur nous

1 Machab., II, 13. — 2. *Ibid.*, III, 51, 52, 53.

comme des oiseaux de proie. Nul de nous ne l'ignore : par delà le Rhin, hélas ! et ce qui est plus humiliant, par delà les Alpes, les étrangers nous observent, nous épient, et n'aspirent qu'à nous infliger de nouveaux démembrements. Or, affaiblis et divisés autant que nous le sommes, comment pourrons-nous subsister devant eux, ô Dieu, si vous ne venez à notre aide : *quomodo subsistere poterimus, nisi tu, Deus, adjuves* ? Tirez-nous de ce défilé, Seigneur, car le salut humain qu'on nous montre n'a aucune valeur : *Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis*[1].

Les hommes, ah ! c'est une sorte d'émulation entre eux à qui réussira le mieux à nous perdre. Si je crois apercevoir les plus coupables d'un côté, je reconnais de l'autre les plus aveugles et les plus incorrigibles. Les premiers, du moins, ont la logique du mal ; les autres reculent devant la logique du bien. Malades désespérés, qui invoquent à grands cris le médecin, mais à la condition de lui dicter ses ordonnances, et de n'accepter pour régime curatif que celui-là même qui les a réduits à la dernière extrémité. Naufragés qui se noient, et qui appellent le sauveteur, mais résolus à repousser la main qu'il leur offre, tant qu'il n'aura pas attaché lui-même à son cou la pierre qui les a fait descendre et qui les retient au fond de l'abîme. Voilà ce que peuvent attendre d'eux l'Église et la France !

A qui te comparerai-je, ô fille de Jérusalem ? Où trouverai-je la consolation pour toi, ô fille de Sion ? Le débordement de tes maux est immense comme l'océan. Qui donc pourra t'apporter remède : *Quis medebitur tui*[2] ?

V. *Tu exurgens misereberis Sion* : « Vous, Seigneur, vous « vous lèverez, et vous aurez pitié de Sion. » Je dis de Sion, car, dans l'état présent des choses, la France et l'Église, c'est tout un. Vous aurez pitié de Sion, « parce

1. Ps. LIX, 13. — 2. Thren, II, 13.

« que le temps est venu, le temps d'en avoir pitié » : *quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.* Le mal ne comporte plus guère d'attente : un accès de plus, ce sont les transes de la mort, c'est le hoquet de l'agonie, c'est le dernier soupir.

Vous aurez pitié de Sion, Seigneur, parce que le temps d'en avoir pitié est venu. Ne voyez-vous pas que la France entière, je dis la France chrétienne, est à vos pieds, dans la pénitence, dans le jeûne, dans la prière ? Et toutes les âmes fidèles du reste du monde ne prient-elles pas avec nous et pour nous ? Et si leurs regards se détachent du ciel, n'est-ce pas pour se tourner vers la France, parce que, malgré son état actuel, c'est encore en elle que la chrétienté espère ? Ah ! qu'ils ne soient pas confondus, qu'ils ne soient pas trompés dans l'espoir qu'ils fondent sur nous, ceux qui vous cherchent, ô Dieu d'Israël : *non confundantur super me, qui quærunt te, Deus Israel* [1].

Cette prière sera exaucée. A cause de votre orgueil enfin humilié, à cause de votre détresse arrivée à sa dernière limite, à cause de votre impuissance que vous confessez par vos gémissements, « maintenant je me lèverai, dit le « Seigneur » : *Nunc exurgam, dicit Dominus.* Je rebâtirai l'édifice selon des plans que vous n'avez pas conçus ; je poserai votre salut dans des conditions que vous n'avez pas voulues : le sauveur viendra de ma main et non de la vôtre. En lui et par lui, j'opérerai avec confiance ; en lui et par lui, j'agirai d'un bras ferme et dégagé : *Nunc exurgam, dicit Dominus. Ponam in salutari ; fiducialiter agam in eo* [2].

C'est là, M. F., ce que j'attends pour l'Église, c'est là ce que j'espère pour notre pays : moyennant la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

1. Ps. LXVIII, 7. — 2. Ps. XI, 6.

III

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE, A LA MESSE

DU XXIV[e] ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXIII.)

Domine, miserere filio meo quia lunaticus est, et male patitur : nam sæpe cadit in ignem et crebro in aquam; et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum.

Seigneur, ayez pitié de mon fils, qui est lunatique et qui souffre d'un mauvais mal, car il tombe souvent dans le feu et fréquemment dans l'eau; et je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir.

Matth., XVII, 14, 15.

MES VÉNÉRABLES FRÈRES ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Si je ne consultais que la disposition de mon esprit, je me tiendrais aujourd'hui dans le silence. Il est des torrents qu'il faut regarder passer. Ce n'est pas seulement la sagesse humaine, c'est la sagesse divine elle-même qui nous enseigne à ne pas faire effort contre le cours d'un fleuve : *Ne coneris contra ictum fluvii*[1] : et quel fleuve plus irrésistible en son

1. Eccli., IV, 32.

choc que celui de l'orgueil et de l'entêtement des faux sages ? Volontiers donc, je me contenterais de vous réciter en cette solennité, à titre d'enseignement pratique et de soulagement nécessaire, ces paroles du livre de l'*Imitation*, que je voudrais savoir présentes à la pensée de quiconque mérite encore le nom de français et de chrétien :

« N'ayez pas grand souci que tel ou tel soit pour vous ou soit contre vous ; mais faites en sorte et ayez soin que Dieu soit avec vous dans toute affaire à laquelle vous mettez la main » : *Non magni pendas quis pro te vel contra te sit : sed hoc age et cura ut Deus tecum sit in omni re quam facis.*

« Ayez pour vous la bonne conscience, et Dieu vous défendra bien : car celui que Dieu voudra aider, aucune perversité humaine ne lui pourra nuire » : *Habeas conscientiam bonam, et Deus bene te defensabit ; quem enim Deus adjuvare voluerit, nullius perversitas nocere poterit.*

« Si vous savez vous taire et souffrir, indubitablement vous verrez le secours de Dieu » : *Si tu scis tacere et pati, videbis proculdubio auxilium Domini.*

« Il sait, lui, le temps et le moyen d'opérer la délivrance, et pour cela vous devez vous en remettre à lui » : *Ipse novit tempus et modum liberandi te, et ideo te debes illi resignare.*

« C'est l'affaire de Dieu de venir en aide aux siens, et de faire cesser pour eux jusqu'à l'apparence de la confusion » : *Dei est adjuvare et ab omni confusione liberare* [1].

Oui, volontiers je m'en tiendrais à ces paroles consolantes et fortifiantes. Mais le même écrivain sacré qui déconseille de perdre son temps et sa peine à réagir contre la force aveugle et insolente de la déraison, se hâte d'ajouter au verset suivant : « Pour ton âme, combats en faveur de la « justice, et soutiens la lutte jusqu'à la mort ; et Dieu vain- « cra pour toi tes ennemis » : *Pro justitia agonizare pro*

1. De Imitatione Christi, L. II, c. II, 1.

anima tua, et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos [1]. Ainsi, il n'est pas question de combattre dans l'espérance de vaincre par nous-mêmes; nous combattons pour l'acquit de notre conscience et l'accomplissement de notre devoir. Dieu seul remportera la victoire; et toutefois il ne s'engage à la remporter pour nous qu'à la condition que nous aurons combattu pour lui.

L'évangile du dimanche m'offrait, il y a peu de jours, dans une autre enceinte, le thème d'une homélie absolument soudaine et improvisée [2]. Je demanderai à une page analogue du récit évangélique la matière de notre enseignement d'aujourd'hui. J'y userai de la liberté et de la familiarité que permet la nature de cette fête intime et de cette réunion de famille.

II. C'était au surlendemain de la Transfiguration de Jésus-Christ sur le Thabor. Comme le Sauveur descendait de la montagne, un homme accourt à lui, et il se jette à ses genoux en lui disant : « Maître, ayez pitié de mon fils, qui « est lunatique et qui souffre d'un mal terrible : car il tombe « tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau. Et je l'ai présenté « à vos disciples, et ils n'ont pas pu le guérir. »

N'est-ce pas là, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, la description exacte de la maladie de notre pays, depuis qu'il est possédé de l'esprit révolutionnaire? Manifestement la société actuelle est atteinte du mal caduc. A tout propos elle est jetée à terre; rien de plus commun que de voir ses institutions à vau-l'eau; parfois même, elle devient la proie des flammes. Et ces chutes ont pris un caractère de périodicité qui semble devenu la loi de l'histoire contemporaine.

1 Eccli., IV, 33.

2. Cette homélie, prononcée à Ligugé dans la solennité de saint Martin, a été trop incomplétement sténographiée pour pouvoir être reproduite.

Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit : « Combien y « a-t-il de temps que cela lui arrive ? » demande Jésus. Réponse : « Depuis son enfance » : *at ille ait : ab infantia* [1]. Et vraiment il en est ainsi. Le monde moderne met un certain amour-propre à proclamer la date de sa naissance; volontiers il se dit l'enfant de 89. Or, depuis cette époque fastique, notre patrie a été constamment sous l'empire de cette singulière affection morbide que les Latins, par une synonymie curieuse dont les lexiques offrent l'explication, appellent d'un nom qui peut également signifier le mal de l'épilepsie et le mal parlementaire, le mal des assemblées ou des comices : *morbo comitiali laborans* [2]. A partir de ce temps, la chose publique n'a pas discontinué de subir l'influence des lunaisons. *Et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat, et elidit, et dissipat cum spuma, et vix discedit dilanians eum* [3]. Tout à coup, et à tout propos, l'esprit de vertige s'empare de son corps : ce sont des cris, des renversements à terre, des contorsions et des convulsions avec écume à la bouche et grincement de dents. Trop heureux quand le pays en est quitte pour des déchirements et des blessures; et, si la mort ne suit pas ces accès de rage, il y a toujours perturbation profonde des intérêts, dessèchement des sources de la vie sociale et de la fortune publique : *et spumat, et stridet dentibus, et arescit* [4].

III. Quel sera le remède au mal ? Allez-vous accuser les disciples de Jésus-Christ ? Allez-vous vous plaindre de leur impuissance ? Le sacerdoce chrétien est humble et défiant de lui-même. Il est toujours prêt à s'éclairer sur ce qui lui

1. Marc., IX, 20.
2. Morbus comitialis qui est epilepsia... Ratio appellationis est quia, si quis ipso comitiorum tempore illo corriperetur, comitia dissolvi ac in alium diem differri necesse erat... Hinc comitiales dicuntur qui eo morbo laborant. Lexicon Æg. Forcelli.
3. Luc. IX, 39. — 4. Marc., IX, 17.

manque, et vous l'entendrez tout à l'heure interroger son divin Maître à cet égard. Mais l'accusation, sur vos lèvres, n'en prend pas moins les proportions d'une injustice capable de pousser à bout la patience même d'un Dieu.

« J'ai dit à vos disciples de chasser ce malin esprit, et ils « n'ont pas pu » : *et dixi discipulis tuis ut ejicerent illum, et non potuerunt*. Et Jésus de s'écrier, en regardant cet homme et autour de lui une foule d'individus et particulièrement de scribes qui faisaient le procès des disciples [1] : « O géné« ration incrédule, génération infidèle et dépravée, jusqu'à « quand serai-je avec vous ? Jusqu'à quand vous supporte« rai-je » ? *Generatio incredula* (il est dit dans saint Luc : *generatio infidelis* [2]) *et perversa, quousque ero vobiscum, usquequo patiar vos* ? Qu'en mon absence, mes disciples, vivant parmi vous, aient perdu une partie de leur vertu parce qu'ils auraient perdu une partie de leur foi, et que la maxime du prophète : « Tel peuple, tel prêtre [3] », se soit jusqu'à un certain point vérifiée en eux : la question reste à traiter entre eux et moi. Mais, avant tout, le miracle de la délivrance exige des conditions chez ceux qui le réclament, et la plus élémentaire comme la plus indispensable de ces conditions, c'est la foi. Génération incrédule et infidèle, tu demandes à la religion de guérir le malade, de le délivrer du mauvais esprit, et tu ne crois pas, et tu ne veux pas affirmer ta foi en cette religion du Christ à laquelle tu recours ! Et après cela, par une rare dépravation d'esprit : *generatio perversa, seu distorta*, disent les commentaires [4], tu rejettes sur d'autres que sur toi-même le crime et les conséquences de ton incrédulité et de ton indocilité !

Ne voyez-vous pas, observe saint Jérôme en développant ce passage, que « Jésus-Christ agit ici comme le médecin

1. Marc., IX, 13. — 2. Luc., IX, 41.
3. Sicut populus, sic sacerdos. Ose., IV, 9.
4. Silver. in Evang., Lib. VI, c. IX.

placé en face d'un malade qui se comporte au rebours de toutes ses prescriptions » : *ad similitudinem medici si ægrotum videat contra præscripta sua gerere*? En vérité, lui dit-il, « jusqu'à quand viendrai-je perdre mon temps et l'industrie de mon art dans ta maison, où je commande une chose, et où tu n'omets jamais d'en faire une autre » : *Usquequo ad domum tuam accedam, me aliud jubente, et te aliud perpetrante*[1] ? « Et quand, ensuite, tu viens imputer à autrui la continuation de ton mal, n'est-ce pas à te laisser là pour toujours? » « Génération dépourvue de foi et de bon sens, jusqu'à « quand serai-je parmi vous et vous souffrirai-je ? » Franchement, n'est-ce pas ainsi qu'a le droit de s'exprimer le céleste médecin Jésus-Christ, tenant en main les oracles qu'il a rendus vingt fois par son Église, spécialement les ordonnances qu'il a dictées en ces dernières années par la bouche des papes et des conciles : *O generatio infidelis et perversa, usquequo ero apud vos et patiar vos*[2] ?

IV. Toutefois, envers les nations non moins qu'envers les individus, le Seigneur Jésus ne sait pas faire taire les entrailles de sa miséricorde. Et c'est pourquoi après cette dure réprimande, voici qu'il est tout entier à la commisération. « Amenez-le-moi », dit-il : *afferte illum ad me*[3].

Redoublez ici votre attention, je vous prie. L'œuvre de la guérison va s'accomplir; combien il importe d'en étudier les moindres circonstances !

« Maître », répond le père de l'infortuné, « je vous ai « amené mon fils » : *Magister, attuli filium meum ad te*[4]; « si « vous y pouvez quelque chose, ayez compassion de nous, « et venez-nous en aide » : *Sed si quid potes, adjuva nos misertus nostri*[5].

Ah! ce n'est point avec cette mollesse de langage qu'on

1. Hieron., Comment. in Matth. — 2. Luc., IX, 41, — 3. Marc., IX, 18, — 4. *Ibid.*, 16. — 5. *Ibid.*, 21.

obtient le miracle. Remarquez bien, il ne dit pas « Dieu », il dit « Maître » : *Non Deum dicit, sed magistrum*; et c'est à son art de guérir, plutôt qu'à sa puissance et à sa bonté divine, qu'il semble recourir : cette observation est de saint Pierre Chrysologue [1]. Mais la formule dubitative dont il se sert est bien plus frappante encore. *Sed si quid potes :* « Si vous y « pouvez quelque chose » : ne voilà-t-il pas ce suppliant pris en flagrant délit d'hésitation et d'incroyance?

Regardons de près, hélas! à ce qu'on appelle le mouvement chrétien d'aujourd'hui. Après avoir essayé de tout le reste sans succès, si les politiques, si les hommes d'État se déterminent à essayer de Jésus-Christ, c'est à la condition expresse de ne point articuler la foi de la nation, la croyance du pays à sa divinité et à sa puissance surnaturelle. On veut la guérison sociale sans la profession de foi sociale. Or, à ce prix, Jésus-Christ, tout puissant qu'il est, ne peut pas opérer notre délivrance; tout miséricordieux qu'il est, il ne peut pas exercer sa miséricorde.

Grand Dieu, quels enseignements contenus dans ce dialogue! « Maître, je vous ai amené mon fils; si vous y pou- « vez quelque chose, ayez pitié de nous, et venez à notre « aide. Et Jésus lui dit : *Jesus autem ait illi* : « Si tu peux « croire, toutes choses sont possibles pour le croyant » : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.* — La parole du Sauveur a retenti jusqu'au fond de cette âme, et voici que nous touchons au dénouement. — « Aussitôt le père de « l'enfant pousse un cri, et, fondant en larmes, il disait : « Je crois, Seigneur, mais venez en aide à mon incrédu- « lité », suppléez à ce qui manque à ma foi : *Et continuo exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat : Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam* [2].

1. Sylver. in Evang., *loc. cit.* — Cornel. a Lapide, in hunc locum.
2. Marc, IX, 22, 23.

Est-ce bien à toi, peuple de France, qu'il faut demander si tu peux croire et si tu peux déclarer authentiquement ta croyance ? Toi dont le baptême est contemporain de ta naissance, toi le premier-né de l'orthodoxie, toi dont le nom est devenu, et, malgré tout, est resté, dans le monde entier, synonyme du nom chrétien : *Si potes credere* ? Et quel obstacle aurait donc pu survenir à cette profession ouverte de ta foi ? Est-ce que, l'ancienne et regrettable unité des croyances ayant été rompue, et les dissidences religieuses étant en possession de garanties déjà plus que séculaires, le caractère public de ta foi serait exclusif des libertés reconnues, des avantages attribués à des frères séparés ? Tu sais bien que rien de semblable ne t'est demandé, et qu'il sera toujours dans ton tempérament national de n'être pas seulement juste, mais généreux envers es minorités. Oui, sans blesser personne, sans aller à l'encontre des maximes entrées, dit-on, dans ton droit public, tu peux croire et proclamer ta croyance. Et, le pouvant, tu le dois. Et, le faisant, il n'y a plus rien d'impossible pour toi. La France redevenue croyante, et reprenant dans le monde sa grande et noble mission, ce serait le signal d'une nouvelle série de gloires et de merveilles qui étonneraient la terre : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.*

Ah ! si ce peuple allait pousser le cri qui partit de la poitrine, s'il allait verser les larmes qui jaillirent des yeux de l'homme de notre évangile ! S'il allait dire à Jésus : « Je crois, « Seigneur » : *Credo, Domine* ; mais, après un siècle et plus d'orgies intellectuelles, de perturbations sociales, ne vous offensez pas de la faiblesse et de l'imperfection de ma foi. Je crois, mais venez vous-même au secours de mon incrédulité, et réparez dans ma croyance les brèches que tant de révolutions y ont faites : *Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam.* Oui, s'il en était ainsi, le résultat est certain. il est écrit d'avance.

Le malheureux possédé qui gisait à terre et qui se tordait d'une façon affreuse, Jésus lui prit la main, et le souleva : *Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum*; et il se dressa sur ses pieds ; *et surrexit* [1]; et il fut guéri à partir de cette heure : *et curatus est puer ex illa hora* [2].

Il est vrai, le Seigneur avait parlé d'une voix haute et ferme à l'esprit mauvais et malfaisant : *Et increpavit Jesus spiritum immundum*[3] *;... comminatus est spiritui immundo* [4]. Quand Satan est bien reconnu comme tel, quand on a en face de soi le génie de la destruction et du carnage, c'est faire de la modération et de la politesse hors de saison que d'user de formules courtoises et adoucies. Il ne sied point, nos anciens l'ont dit ainsi, il ne sied point à l'exorciste de tenir l'aspersoir d'une main gantée de velours. En définitive devant l'incrépation et la menace, l'esprit immonde sortit pour ne plus rentrer.

Il est vrai encore, sa sortie fut accompagnée de hurlements, de violences et de cruautés ; et quelques-uns disaient que l'enfant était mort : *ita ut multi dicerent quia mortuus est* [5]. Le monde est plein de gens qui veulent voir la mort là où est la résurrection et la vie. En réalité, le démon avait obéi à l'injonction divine, et l'enfant regagna la maison paternelle, rendu au calme et à la santé.

Ainsi en sera-t-il de notre destinée. Que l'influence démoniaque, que l'esprit révolutionnaire dont la société est travaillée, soient bannis de notre régime légal, de notre constitution publique, la convalescence est prochaine, la guérison est assurée. Au contraire, tant que le même esprit subsistera, tous les expédients de nos empiriques avorteront : les mêmes accidents, les mêmes crises, les mêmes catastrophes, se reproduiront à des termes de plus en plus courts, et avec des symptômes de plus en plus graves.

1. Marc., IX, 26. — 2. Matth., XVII, 17. — 3. Luc. IX, 43.
4. Marc., IX, 24. — 5. Marc., IX, 25.

V. Est-ce que nous nous arrêterons ici, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils ? Non, car au contraire ici commence la partie morale et pratique du récit qui nous touche plus personnellement.

« Quand Jésus fut entré dans la maison, ses disciples « l'interrogeaient en secret, et lui demandaient : D'où vient « que nous n'avons pu chasser ce démon ? [1] »

Voilà bien la délicatesse de conscience des hommes du sanctuaire, comme aussi des chrétiens qui font profession d'être les disciples fidèles du Christ. Encore que la persistance du mal social ait pour cause l'infidélité et l'indocilité des mondains beaucoup plus que leur propre infirmité, ils ont à cœur néanmoins de s'interroger eux-mêmes et d'interroger le divin Maître sur leur part de culpabilité. Car enfin, pourquoi un sacerdoce si nombreux, pourquoi une élite si considérable d'hommes croyants et pratiquants, n'apportent-ils aux souffrances du pays qu'un remède si peu appréciable et si peu efficace ? Les étrangers, qui savent, et qui admirent, et qui envient tout ce que la France catholique contient d'éléments exquis, se posent souvent à eux-mêmes cette question. Comment s'expliquer que tant de charité, tant d'activité, tant de dévouement produisent si peu d'effet et si peu de fruit quant à l'amélioration de la chose publique ? *Tunc accesserunt disciputi ad Jesum secreto, et dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum* [2] ?

Et Jésus leur dit : « A cause de votre incrédulité » : *Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram* [3]. Non pas, certes, une incrédulité radicale, une incrédulité absolue. Ils avaient cru et n'avaient pas cessé de croire, nous dit saint Hilaire : *Crediderant quidem apostoli*; mais ils n'étaient pas parvenus à une foi parfaite :

1. Marc., IX, 27. — 2. Matth., XVII, 18. — 3. *Ibid.*, 19.

nondum tamen erant perfectæ fidei. D'ailleurs, durant le temps que leur Maître était demeuré sur la montagne : *nam Domino in monte demorante*, et qu'eux-mêmes avaient résidé au milieu de la foule : *et ipsis cum turba residentibus*, ils n'avaient point échappé à la contagion de cette société incroyante; une certaine tiédeur avait amoindri, avait relâché leur foi : *ipsis cum turba residentibus, quidam tepor eorum fidem relaxaverat.* Le reproche de Jésus-Christ à ses disciples était donc fondé, parce que, en son absence, la routine de leur ancienne infidélité avait repris quelque chose de son empire : *quia, absente se, antiquæ infidelitatis consuetudo subrepserat* [1].

Et de là, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, de là notre grand docteur déduit cet enseignement magistral, que je propose aux méditations de tous les hommes publics de la génération présente : « Le Seigneur, dit-il, nous enseigne donc que ceux-là ne peuvent apporter au monde aucun élément de salut, qui, dans la pleine lumière des temps évangéliques, et après la venue de Jésus sur la terre, s'écartent et se retirent de la foi, comme si Jésus était absent » : *Docet igitur eos nihil salutis afferre posse qui, medio Evangeliorum et adventus sui tempore, a fide tanquam Domino absente decesserint* [2].

Le pontife du quatrième siècle, n'est-il pas vrai, touche ici la plaie vive de notre temps. Le grand péril et le grand mal de nos sociétés, nous l'avons dit cent fois, c'est que, dans l'ordre des choses publiques et sociales, les fidèles et trop souvent les prêtres de notre génération ont cru que, même en pays de christianisme, on pouvait observer la neutralité et l'abstention vis-à-vis de la foi chrétienne, comme si Jésus-Christ était non avenu ou avait disparu du monde. Or, quiconque professe et pratique une pareille théorie, se condamne à ne rien pouvoir absolument pour la guérison

1. S. Hilar., Comment. in Matth., c. XVII, 6. — 2. *Ibid.*

t le salut de la société : *eos nihil salutis afferre posse qui, medio Evangeliorum et adventus sui tempore, a fide tamquam Domino absente decesserint.* Élever une telle maxime à la hauteur d'un principe de gouvernement et d'une doctrine l'État, c'est préconiser la politique du néant.

Dites tant qu'il vous plaira, et sans vous ressouvenir que vous êtes du nombre des disciples du Christ, dites que ce point est un de ceux qui constituent depuis quatre-vingts ans notre droit public français. J'aurai la douleur de parler comme l'histoire en vous répondant que le droit dont ce pays a joui, dont il a usé depuis quatre-vingts ans, c'est de tomber du haut mal, de glisser souvent dans l'eau, parfois dans le feu, hélas ! et aussi dans le sang, et enfin c'est d'être périodiquement renversé et jeté à terre. Témoins de nos chutes si souvent renouvelées, les autres peuples nous observent avec inquiétude. Toute société intime, toute alliance sérieuse nous est refusée : on se gare, on s'éloigne de nous, à peu près comme, dans nos asiles de charité, on confine en un quartier à part cette catégorie d'incurables qu'on nomme « les tombeurs », et dont le voisinage est pour les autres un motif perpétuel d'appréhension et d'effroi. Eh bien ! si nous n'avons pas réussi à dompter le mal qui nous donne ainsi en spectacle, ce mal intérieur qui nous mine, qui nous dessèche, qui nous tue, c'est que, tout en ayant la foi privée, nous avons accepté notre part de l'infidélité nationale ; c'est que, quand Jésus-Christ, par l'organe infaillible de son vicaire et de son Eglise, a condamné une doctrine sociale comme erronée et pernicieuse, nous l'avons préconisée comme nécessaire ; quand il a enseigné une chose, nous avons à peu près invariablement fait le contraire : *Me aliud jubente, et te aliud perpetrante* [1]. Là est la cause de l'affaiblissement de notre pouvoir et de notre action. Et c'est ce que

1. S. Hieron., *loc. cit*

les apôtres et les disciples du Christ doivent se tenir pour dit à eux-mêmes : *Quare nos non potuimus ejicere illum? Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram.*

VI. Le Seigneur ajouta un dernier mot : « Cette espèce, « dit-il, n'est chassée que par la prière et par le jeûne » : *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium*[1].

Ici du moins, me direz-vous, les disciples d'aujourd'hui sont en règle. Les hommes de bien ont prié, ils ont jeûné. — C'est vrai, et nous aimons à répéter que le symptôme le plus rassurant de l'heure actuelle est cette ardeur pour la prière, qui ne se lasse et ne se décourage point. Mais encore y a-t-il prière et prière. La vertu de la prière réside principalement dans la foi qui la dicte et qui l'inspire. Or, si nous allions demander à Dieu de sauver une société résolue à se passer de lui, à contredire ses enseignements, à méconnaître et à violer ses lois, notre prière resterait sans effet. Le secours temporel de Dieu ne peut être légitimement invoqué contre lui-même, contre son autorité et ses droits. Le Seigneur Jésus nous a indiqué le type et le modèle de toute bonne prière. « Vous « prierez donc ainsi », dit-il : *Sic ego vos orabitis* : « Notre « Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié, « que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la « terre comme au ciel[2] ». Cela étant, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, quel pourrait être le sort d'une prière adressée au Père céleste en faveur d'un ordre de choses qui se déclarerait indifférent et étranger à la glorification de son nom, à l'avénement de son règne, à l'accomplissement de sa volonté sur la terre ; d'un ordre de choses, enfin, qui, à l'encontre des autres demandes de l'oraison dominicale[3], multiplierait les piéges qui induisent les hommes dans la ten-

1. Matth., XVII, 20. — 2. *Ibid.*, VI, 9. — 3. *Ibid.*, 9, 10.

lation et favoriserait ici-bas le mal par excellence, qui est le péché ?

Et quant au jeûne, assurément c'est un beau spectacle de voir une partie notable de la nation s'imposer librement à elle-même un jour de deuil, de pénitence et d'expiation. Mais la mortification du corps n'a qu'un prix secondaire à côté de la mortification de l'esprit et de la volonté. Il faut lire sur ce point le chapitre cinquante-huitième d'Isaïe. Si donc notre jeûne est un jeûne judaïque, au fond duquel on rencontre toujours nos mêmes obstinations ; si nous soutenons opiniâtrément les mêmes systèmes condamnés par l'enseignement et par les définitions de l'Église ; si nous caressons toujours les mêmes préjugés, si nous adorons toujours les mêmes idoles, les jeûnes corporels n'obtiendront point grâce pour nos intelligences indociles, pour nos volontés immortifiées. « Pourquoi avons-nous jeûné sans que vous nous ayez re-« gardés », disent-ils : *Quare jejunavimus, et non aspexisti ?* Et le Seigneur répond : « C'est parce que, au jour même de « votre jeûne, on retrouve votre volonté » qui ne veut pas s'accorder à la mienne : *Ecce in die jejunii vestri, invenitur voluntas vestra* [1].

Tous tant que nous sommes donc, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, disons avec le prophète : « Malheur à moi, parce que, habitant au milieu d'un peuple « aux lèvres souillées, j'ai souvent omis de rendre témoi-« gnage aux pures doctrines de la vérité ; et, parlant la « langue de ceux parmi lesquels je vivais, j'ai contracté moi-« même la souillure des lèvres » : *Væ mihi, quia tacui, quia vir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis ego habito* [2]. Tous tant que nous sommes, disons aujourd'hui au Seigneur avec les apôtres : « Seigneur, aug-« mentez en nous la foi » ; étendez-la à tout ce qui est de son

1 Isa., LVIII, 3. — 2. *Ibid.*, VI, 5.

empire : car vous êtes le Dieu des peuples au même titre qu
le Dieu des âmes : *Et dixerunt apostoli Domino : Adaug
nobis fidem* [1].

VII. Pour nous, en ce vingt-quatrième anniversaire d
notre élévation à l'épiscopat, il nous appartient d'avo
devant les yeux ces vingt-quatre siéges rangés autour d
trône de l'Agneau, et sur lesquels sont assis les vingt-quatı
vieillards, vêtus de vêtements blancs, et portant sur leuı
têtes des couronnes d'or [2]. La tradition nous enseigne qu
ces vingt-quatre siéges figurent, dans l'ancienne loi, le
vingt-quatre princes du sanctuaire, les chefs des vingt
quatre familles que David avait préposées au service dı
temple, sous l'autorité du grand-prêtre [3] ; et, dans la lo
nouvelle, l'universalité des chaires épiscopales rangée
autour du trône du représentant visible de Jésus-Christ.

Assis, malgré mes démérites, et cela depuis bientôt uı
quart de siècle, sur l'un de ces siéges les plus illustres, ah !
daigne le Seigneur m'y donner, m'y conserver toujours la
pureté du cœur, et avant tout, l'incorruptibilité de la foi
figurée par la blancheur des vêtements sacrés ! Et que
toujours je sois fidèle à incliner, que toujours je sois prêt à
jeter ma couronne aux pieds de Celui qui est assis sur le
trône des cieux [4], et de son vicaire douloureusement sié-
geant sur la chaire apostolique. A cette chaire sacrée nous
nous sentons uni par des liens d'obéissance, de respect,
d'amour, que resserrent, que fortifient chaque jour davan-
tage les tribulations immenses et les douleurs sans fin dont
le cœur du pontife est abreuvé, et que partagent avec lui
tous les cœurs fidèles.

---

1. Luc., XVII, 5. — 2. Apoc., IV, 4. — 3. I Paralip. XXIV, 5 et seq.
4. Apoc., IV, 10.

IV

LETTRE PASTORALE

DONNANT

COMMUNICATION DE L'ENCYCLIQUE DU SAINT-PÈRE

PUBLIÉE LE XXI NOVEMBRE MDCCCLXXIII.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLXXIII.)

Nos très-chers frères,

I. Une lettre encyclique de Pie IX vient d'être adressée à l'épiscopat [1]. Le peuple chrétien oublie tous ses maux le jour où de pareils accents se font entendre, et volontiers il dit au Seigneur avec le psalmiste : « La consolation qui m'a « été donnée dans mon extrême détresse, c'est que votre « parole est venue me rendre la vie » : *Hæc me consolata est in humilitate mea, quia eloquium tuum vivificavit me* [2]. Les droits de la justice et de la vérité trouvent donc encore un défenseur sur la terre ! La dignité humaine et la grandeur morale ont donc encore un représentant et un organe ici-bas ! Captif sur son rocher solitaire, et menacé jusque dans sa royale prison, l'héroïque et sublime vieillard, supérieur

1. Cette Encyclique commence par les mots : ETSI MULTA LUCTUOSA.
2. Ps. CXVIII, 50.

à toutes les vicissitudes de la fortune, s'offre à nos regards dans toute la majesté et la sérénité de la force qu'il tient d'en haut, distribuant aux uns l'encouragement et l'éloge, aux autres la condamnation et le blâme, flétrissant avec une égale vigueur les iniquités de la tyrannie populaire ou césarienne, rétablissant les principes qui sont la sauvegarde de la conscience et de la liberté, et enfin relevant les courages par l'affirmation du triomphe définitif réservé à l'Église et aux causes qui s'unissent à la sienne. Étudions, dans une analyse rapide, les principaux points et les traits les plus marquants de ce nouveau gage de la vigilance apostolique.

II. Les lugubres attentats qui se poursuivent et se consomment sous les yeux mêmes du successeur de Pierre, sont naturellement le premier objet de ses plaintes. « Les choses « en sont venues à ce point, dit-il, que la mort semble pré- « férable à une vie si violemment et si constamment agitée, « et que, les yeux levés au ciel, nous sommes parfois con- « traint de nous écrier : Il nous vaut mieux mourir que « d'assister ainsi à la destruction des choses saintes » : *Melius est nos mori, quam videre mala sanctorum*[1]. Pas un jour, en effet, ne s'est écoulé depuis l'invasion de la ville sainte, sans que quelque nouvelle blessure fût portée au cœur déjà si ulcéré de Pie IX. L'expulsion et la spoliation des religieux de l'un et l'autre sexe ravivent et augmentent chaque matin les plaies de la veille. Toucher à cette portion choisie du troupeau, c'est toucher le pasteur à la prunelle de l'œil. Si, conformément à la parole du grand Antoine, rapportée par son historien saint Athanase, le diable, qui est l'ennemi de tous les chrétiens, ne peut en aucune façon supporter les moines animés de l'esprit de leur saint état et les épouses virginales du Christ, en retour, l'Église a pour eux et pour elles des tendresses toutes spéciales.

1. I Machab., III, 59.

N'est-ce point d'ailleurs une énormité flagrante que l'observation des conseils évangéliques soit désormais proscrite dans la capitale du christianisme, c'est-à-dire dans le lieu du monde où les vertus chrétiennes doivent s'épanouir le plus librement et arriver à leur développement le plus vigoureux ? Qui dira la souffrance profonde de ces grandes familles régulières, présentement désorientées et comme décapitées, parce qu'elles ont perdu non-seulement la cime et le centre, mais encore le type et le régulateur normal de leur institution et de leur existence ? Préjudice considérable qui s'étend en diverses manières à toutes les parties du monde chrétien.

Car Rome est avant tout la source de l'enseignement authentique. Quelle audace donc d'en être venu jusqu'à fermer et abolir cette université grégorienne, où les jeunes clercs venaient des régions même lontaines s'instruire dans la doctrine et la foi catholique, et d'où ils retournaient dans leurs contrées respectives affermis dans la solidité de la science sacrée, en sorte que les Églises particulières fussent ainsi préservées de tout ce qui s'écarterait de la pureté et de l'unité de la doctrine apostolique !

Pour notre part, N. T.-C. F., nous dénonçons de nouveau, comme attentatoire au droit d'enseignement inhérent à la ville de Rome, et comme contraire aux obligations du droit international, l'acte inique qui enlève à la chrétienté la ressource précieuse de ce collége romain qu'ont successivement fréquenté, depuis vingt ans bientôt, tous les prêtres aujourd'hui assis dans les chaires de notre séminaire. Quel démenti donné à cette prétendue loi des garanties, dont on dirait que le pouvoir usurpateur a fait la gageure de traduire chaque article en une contre-vérité ? Et combien le chef de l'Église se trouve par là autorisé à proférer les paroles suivantes :

« Ainsi nous enlève-t-on peu à peu, dit-il, par des me-

« sures criminelles, tous les secours et les instruments qui « nous servent à diriger et gouverner l'Église. Par où l'on « peut voir la fausseté de l'affirmation tant de fois répétée, « que la soustraction de Rome à notre autorité civile n'a « rien enlevé au pontife romain de sa liberté dans l'exercice « du pouvoir spirituel et dans tous les actes qui se rap- « portent au gouvernement universel du monde catholique. « Au contraire, il devient chaque jour plus manifeste que « nous parlions le langage de la vérité et de la raison toutes « les fois que nous avons dénoncé la sacrilége usurpation « de notre pouvoir temporel comme tendant à ruiner la « force et l'efficacité de la primauté pontificale, et à dé- « truire finalement, s'il est possible, la religion catholique « elle-même. »

III. Des iniquités dont la ville de Rome est le théâtre, le pontife passe à celles dont la Suisse et l'Allemagne donnent en ce moment le spectacle. D'un côté, ce sont les magistratures populaires qui se portent aux actes les plus oppressifs de toute justice et de toute liberté religieuse; de l'autre, c'est le suprême pouvoir impérial en personne qui entreprend d'abriter, sous je ne sais quel dogmatisme renouvelé des païens, la confiscation des consciences et la déification de César. Accord singulier, mais trop explicable, du libéralisme et du despotisme pour faire, chacun de leur côté, la même irruption dans le domaine libre par excellence, qui est le domaine religieux.

Nous n'entrerons point ici dans un détail que vous connaissez, N. T.-C. F. Vous savez ce qu'il en est aujourd'hui de cette Suisse qui se targuait d'être la terre classique de la liberté. Les évêques bannis du territoire ; les curés dépossédés de leurs églises et de leurs presbytères ; le catholicisme romain proscrit par une violation flagrante des contrats et des engagements publics ; une constitution civile du clergé décrétée par des assemblées laïques ; des règlements votés,

des élections opérées par une majorité sans foi et sans religion; les temples catholiques, avec leur mobilier sacré, mis à la disposition de prêtres mariés ou apostats; l'infortunée Genève, en particulier, menacée de devenir l'exutoire des impuretés ou des basses cupidités de la portion gâtée du sacerdoce des autres pays; tout ministère du clergé orthodoxe rendu bientôt impossible par la demande du serment à des lois iniques et sacriléges: peut-on imaginer une situation plus lamentable, un état de choses plus contraire à la raison, à l'équité, à la convenance, même naturelles, en même temps que plus opposé à la loi divine et à la constitution fondamentale de l'Église?

« Il n'est personne, observe le pontife romain, qui ne « voie que de semblables lois sont nulles et de nulle force, « non-seulement à cause du défaut complet de pouvoir chez « les législateurs laïques, ou même hétérodoxes, qui les « font, mais à cause des choses ainsi ordonnées et qui sont « en opposition avec les dogmes de la foi catholique et la « discipline de l'Église, sanctionnée par le concile de « Trente et les constitutions pontificales.

« C'est pourquoi, poursuit-il, en vertu du devoir de « notre charge, et par notre autorité apostolique, nous les « réprouvons solennellement et les condamnons; déclarant « en même temps que le serment qu'elles prescrivent est « illicite et tout à fait sacrilége; en outre, tous ceux qui, « dans le gouvernement de Genève ou ailleurs, ayant été « élus selon les dispositions de ces lois ou d'une manière « semblable par le suffrage du peuple et la confirmation du « pouvoir civil, osent assumer la charge du ministère ecclé- « siastique, nous déclarons qu'ils encourent *ipso facto* « l'excommunication majeure réservée à ce saint-siége et « les autres peines canoniques: en conséquence, les fidèles « devront les fuir tous, selon l'avertissement divin, comme

« des étrangers et des larrons qui ne viennent que pour « voler, tuer et perdre les brebis du Seigneur[1]. »

Ce qui soulage le cœur de Pie IX, N. T.-C. F., c'est la constance inébranlable des bons prêtres dans ces cantons si éprouvés. Combien il nous est doux de recueillir des lèvres du chef de l'Église le témoignage aussi flatteur que mérité dont il honore deux de nos plus affectionnés frères dans l'épiscopat : l'un dont la voix aimée et puissante a retenti dans nos églises et dans l'assemblée diocésaine de notre clergé, et que nous nous sommes fait un devoir de visiter dans son exil ; l'autre qui nous favorisait naguère de sa présence sous notre toit, et que nous recevions avec respect comme un confesseur du Christ ! Les annales ecclésiastiques rediront avec Pie IX que l'expulsion de l'évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, a été aussi honorable et glorieuse pour celui qui l'a subie, que hideuse et infamante pour ceux qui l'ont commandée et exécutée : *tam decora et gloriosa patienti*, *quam fœda et indecora mandantibus atque exequentibus*. Elles rendront hommage, avec le même pontife, à la fermeté apostolique et à la juste indignation avec lesquelles l'évêque de Bâle a repoussé des propositions dont le rejet entraînait pour lui le renvoi brutal de sa maison et du territoire cantonal. Exemple de générosité qui a été noblement suivi par le clergé et les fidèles de la Suisse. « Nous bénissons Dieu qui « répand sur eux la même grâce par laquelle il soutenait « et confirmait autrefois les martyrs, et qui porte cette por- « tion choisie du troupeau catholique à suivre virilement son « évêque, tandis qu'il s'oppose comme un mur pour la « maison d'Israël, afin de tenir ferme dans le combat au « jour du Seigneur[2]. » Ainsi s'exprime le saint père ; et il « poursuit :

IV. « Avec non moins d'intrépidité, le clergé et le peuple

1. Joan., x, 10. — 2. Ezech., xiii, 5.

« fidèle d'Allemagne marchent sur les traces de leurs « évêques. Ceux-ci, en effet, sont devenus un spectacle au « monde, aux anges et aux hommes qui les contemplent « armés de la cuirasse de la vérité catholique et du casque « du salut, combattant partout avec vigueur les combats « du Seigneur : conduite d'autant plus digne d'admiration « et d'éloges que chaque jour voit s'accroître et s'étendre « la terrible persécution soulevée contre eux dans l'empire « germanique, et principalement en Prusse. »

Tels n'avaient point été les procédés antérieurs du gouvernement prussien envers ses sujets catholiques : le saint-siége se plaît à le rappeler. Ne me demandez pas quelle a pu être la mesure de sincérité apportée dans les relations précédentes : il est trop vrai que le changement survenu au lendemain du triomphe permet de mettre en doute la franchise de la veille. Toujours est-il que, dans l'ivresse de la force et l'aveuglement du succès, la persécution s'est aussitôt déclarée, et que, le masque une fois jeté, elle n'a plus connu de bornes. L'assujettissement de tout le régime intérieur de l'Église, de toute la discipline religieuse et de toutes les parties de l'administration épiscopale à l'autorité laïque de l'État, n'avait pas été poussé jusqu'à cet excès par le joséphisme lui-même : c'est le renversement absolu du gouvernement spirituel dont Jésus-Christ a investi ses apôtres. L'autorité dogmatique ne rencontre pas plus de respect ; non-seulement le droit d'enseigner, mais l'objet même des décisions doctrinales, tombent dans le domaine et sont soumis à l'autorité suprême du pouvoir séculier. Et enfin, nous l'avons dit, ces énormités ne sont pas seulement décrétées en fait, elles sont érigées en théorie. Après dix-huit siècles de christianisme, il se trouve un ministre assez osé pour faire dire à son maître qu'il est, dans ses États, l'arbitre souverain et sans contrôle du devoir ; et que, quelques lois qu'il lui plaise de porter sur la constitution

de l'Église, sur l'autorité de ses définitions, sur la capacité ou l'incapacité de ses ministres à remplir leurs emplois spirituels, la rébellion seule peut contester sa compétence et résister au pouvoir absolu qu'il tient de Dieu. Ce qui donne lieu à l'un de nos plus éloquents évêques de déclarer et de démontrer que nous assistons à « la résurrection du pontificat des Césars païens par le césarisme moderne, avec circonstances aggravantes[1] ».

Dans un texte que nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'alléguer, notre immortel docteur de l'Église de Poitiers a depuis longtemps assigné les limites à l'obéissance dont les chrétiens se font gloire de donner l'exemple envers les princes de la terre. « Le plus grand respect est dû au souverain, disait-il, parce que l'autorité royale vient de Dieu » : *potissima Regi referenda reverentia : omne enim a Deo regnum est*. « Néanmoins, ajoutait-il, toutes les prescriptions du roi ne sont pas également acceptables pour la conscience des évêques » : *Non tamen æquanimiter judicium Regis episcopalibus arbitriis debet admitti* ; « attendu que, s'il faut rendre à César ce qui appartient à César, il faut aussi, et avant tout, rendre à Dieu ce qui est à Dieu[2]. »

Cette doctrine, le monument apostolique dont nous reproduisons la substance vient de la mettre dans tout son jour, rétablissant ainsi la vérité concernant la séparation et la distinction des pouvoirs, et restituant à la conscience chrétienne le droit inaliénable en vertu duquel la religion du Christ a été fondée et propagée sur la terre à l'encontre des lois et des volontés injustes des princes de ce monde. Ici, le langage du pontife va s'élever jusqu'à l'éloquence.

« Les choses étant ainsi, vénérables Frères, vous com-
« prendrez aisément de quelle douleur notre âme a été

1. Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nîmes au clergé de son diocèse.
2. Ex oper. histor. frag. I, 5.

« remplie, lorsque récemment, dans une lettre que nous
« envoyait l'empereur d'Allemagne lui-même, nous avons
« lu une accusation non moins cruelle qu'inattendue contre
« une partie des catholiques de ses États, mais surtout
« contre le clergé catholique et contre les évêques. Et quelle
« est la cause de cette accusation? C'est que ceux-ci, ne
« redoutant ni la prison, ni les tribulations, et n'estimant
« pas leur vie plus qu'eux-mêmes [1], refusent d'obéir aux
« lois ci-dessus rapportées, se montrant ainsi conséquents
« avec leurs actes antérieurs, c'est-à-dire avec les observa-
« tions et les protestations par lesquelles ils s'étaient ef-
« forcés d'obvier au mal auprès des ministres du prince et
« des assemblées suprêmes du pays, et cela au moyen d'ar-
« guments si forts et si solides qu'ils avaient obtenu les
« applaudissements du monde catholique, et même de
« plusieurs personnages hétérodoxes. C'est pour cela qu'au-
« jourd'hui ils sont accusés du crime de trahison, comme
« s'ils donnaient la main aux conspirateurs et aux pertur-
« bateurs de tout l'ordre de la société humaine, alors qu'au
« contraire ils ont fourni des preuves éclatantes et innom-
« brables de leur incontestable fidélité et obéissance envers
« le prince, et de leur zèle ardent pour les intérêts de leur
« patrie. Bien plus, on vient nous prier nous-même
« d'exhorter ces catholiques et ces saints pasteurs à l'ac-
« ceptation de ces lois : ce qui revient à nous proposer de
« travailler nous-même à opprimer et à disperser le trou-
« peau de Jésus-Christ. Mais, appuyé sur Dieu, nous avons
« confiance que le sérénissime empereur, après avoir mieux
« compris et pesé les choses, repoussera un soupçon si in-
« croyable et si mal fondé, conçu contre ses plus fidèles
« sujets, et qu'il ne souffrira pas plus longtemps que leur
« honneur soit en butte à des attaques si honteuses, ni qu'on

1. Act., xx, 24.

« prolonge davantage contre eux une persécution si immé-
« ritée. Au reste, ajoute-t-il, nous eussions ici complétement
« passé cette lettre sous silence, si, à notre insu et contre
« tous les usages, elle n'avait pas été publiée par le journal
« officiel de Berlin, en même temps qu'une autre lettre
« écrite par nous, et dans laquelle nous faisions appel à la
« justice du sérénissime empereur en faveur de l'Église ca-
« tholique dans ses États. »

V. Autant le gouvernement germanique se montre le violent adversaire de l'orthodoxie romaine, autant il est le protecteur déclaré des novateurs impies qui s'intitulent les *vieux-catholiques*, alors que, « par leur doctrine, leur nou-
« veauté et leur nombre, ils écartent aussi loin d'eux que
« possible ce double caractère d'ancienneté et de catholi-
« cité [1] ». Après avoir fait ressortir tout ce qu'a d'odieux cette secte officiellement reconnue et devenue l'objet de si incroyables faveurs, le suprême hiérarque de l'Église, tirant de son fourreau le glaive de l'anathème, excommunie nommément l'évêque sacrilégement consacré par des mains hérétiques, ainsi que ses sacriléges patrons et adeptes ; et les séparant de la famille chrétienne, il les déclare rangés au nombre de ceux dont l'apôtre a tellement interdit le commerce et la fréquentation à tous les chrétiens, qu'il leur prescrit même de ne plus leur donner le salut.

Enfin, parce que la guerre ainsi allumée contre l'Église dans toutes les parties du monde, est excitée et alimentée, en plus d'un pays, par les sociétés secrètes, le saint-père recommande aux pasteurs des peuples d'avoir sous les yeux et de rappeler aux fidèles les condamnations dont ces sociétés ont été frappées par le siége apostolique. Plût à Dieu

1. Minime erubescunt se catholicos dicere, et *veteres-catholicos*, dum doctrina, novitate et numero suo utramque a se vetustatis et catholicitatis notam quam maxime abjudicant. Encycl. *Etsi multa luctuosa*.

que cette voix des sentinelles de l'ordre comme de la vérité eût été entendue avant que le mal eût pris tous ses développements ! Que de malheurs, que de larmes, que de ruines, que de sang eussent été épargnés au genre humain !

VI. Faut-il donc désormais désespérer des choses, et les enfants de Dieu doivent-ils se résigner à ne plus traverser les sentiers de l'Église militante qu'à travers le deuil et l'humiliation ? La religion ne comptera-t-elle plus de jours propices sur la terre, et la fille du ciel s'apprête-t-elle à secouer la poussière de ses pieds sur un monde dont la corruption ne peut plus être lavée que par la flamme ? Le vicaire de Jésus-Christ nourrit et inspire des espoirs meilleurs. Entendez-le, et, avec lui, la bouche d'or à laquelle il emprunte les plus purs accents de l'antiquité :

« Au reste, vénérables Frères, puisque nous vivons en « des temps qui, nous donnant beaucoup à souffrir, nous « fournissent aussi l'occasion de beaucoup mériter, ayons « souci avant toutes choses, et comme de bons soldats du « Christ, de ne pas nous laisser abattre. Au contraire, pre- « nons dans la tempête même où nous sommes ballottés, « le ferme espoir d'une tranquillité future et d'une sérénité « plus grande pour l'Église. Relevons notre propre courage « et celui du clergé et du peuple chrétien, nous confiant « dans le secours divin, et nous ranimant nous-mêmes par « cette magnifique exhortation de Chrysostôme [1] :

« De toutes parts, les flots montent, dit-il, la tempête est « grosse ; mais nous ne craignons pas d'être submergés, car « nous sommes plantés sur la pierre. Que la mer sévisse, « elle ne peut point dissoudre la pierre ; que les flots se « dressent, ils ne peuvent engloutir la barque de Jésus. Rien « n'est plus puissant que l'Église : *Nihil Ecclesia potentius.*

1. Homil. ante exil., tom III, col. 495, éd. Gaume.

« Elle est plus forte que le ciel même. *Le ciel et la terre pas-« seront*, a dit Jésus ; *mes paroles ne passeront point* [1]. Et « quelles sont ces paroles : *Tu es Pierre, et sur cette pierre « je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévau-« dront point contre elle* [2]. Que si vous ne croyez pas aux « paroles, croyez aux faits : *Si non credis verbo, rebus crede.* « Que de tyrans ont tenté d'opprimer l'Église ! que de bû-« chers, de fournaises, de dents des bêtes, que de glaives « aiguisés ! Et ils n'ont rien pu ! Où sont ces ennemis ? ils « ont été ensevelis dans le silence et dans l'oubli. Où est « l'Église ? elle est plus brillante que le soleil. Tout ce qui « était d'eux, est éteint ; ce qui se rapporte à elle, est im-« mortel : *Quæ illorum erant, extincta sunt ; quæ ad illam « spectant, sunt immortalia.* Or, si les chrétiens, quand ils « étaient encore en petit nombre, n'ont pas été vaincus, « comment pourriez-vous les vaincre, après que l'univers « entier est plein de leur religion ? *Le ciel et la terre pas-« seront : mes paroles ne passeront point.*

« Donc, conclut Pie IX, ne nous laissons émouvoir par « aucun péril ; et, sans la moindre hésitation, persévérons « dans la prière, nous efforçant d'obtenir que la colère cé-« leste, provoquée par les crimes des hommes, s'apaise « bientôt, et qu'alors Dieu tout-puissant se lève enfin dans « sa miséricorde, qu'il commande aux vents et qu'il fasse « la tranquillité. »

O Vierge immaculée, vous entendrez ces prières, vous exaucerez ces vœux du pasteur souverain et de tous les vrais enfants de l'Église. L'univers chrétien est aujourd'hui à vos pieds, implorant votre maternelle bonté, votre intercession toute-puissante. Que les adversaires de l'Église usent et abusent de leur force d'un jour : leur sort est écrit dans l'histoire de leurs devanciers. *Quæ illorum erant, extincta*

1. Matth., XXIV, 35. — 2. Matth., XVI, 18.

sunt : « Tout ce qui procédait d'eux, est mort ». Mais en revanche, « ce qui se rapporte à l'Église, est immortel » : *quæ ad illam spectant, sunt immortalia.*

Or, et c'est là notre espérance comme c'est notre gloire, la France, ô Marie, se rapporte à l'Église : il y a entre l'Église et elle une communauté de destinée qui les rend participantes des mêmes infortunes et des mêmes triomphes. La capitale de la chrétienté et la chrétienté entière sont en souffrance parce que la France n'a pas à l'heure présente la place et la part qui lui appartiennent dans le monde. Cette part, cette place, vous nous donnerez de la reprendre, de la reconquérir. Faisant les œuvres de l'Église immortelle, la France assurera sa propre immortalité : *quæ ad illam spectant, sunt immortalia.*

Et sera notre présente Lettre Pastorale, etc.

V

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A LA MESSE PONTIFICALE DU JOUR DE NOEL, SUR LE CARACTÈRE DE L'AUTORITÉ DANS LE CHRISTIANISME.

(XXV DÉCEMBRE MDCCCLXXIII.)

> *Reges gentium dominantur eorum ; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non sic.*
>
> Les rois des nations exercent sur elles un empire dominateur; et, en les gouvernant de la sorte, ils sont appelés bienfaiteurs. Il n'en sera pas ainsi parmi vous.
>
> (Luc., XXII, 25, 26.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Les prophètes avaient annoncé aux hommes un roi qui viendrait à eux plein de douceur, et les évangélistes ont reconnu ce caractère dans le roi Jésus : *Ecce rex tuus venit tibi mansuetus* [1]. C'est pourquoi la sainte Église ouvrait hier la série de ses chants liturgiques en appliquant au Sauveur qui vient de naître ce qui a été dit d'un roi émi-

1. Matth., XXI, 5. — Zach., IX, 9.

emment pacifique [1], de Salomon, fils de David, glorifié par-dessus tous les rois de la terre, et dont l'univers entier était désireux de contempler le visage : *Rex pacificus magnificatus est, cujus vultum desiderat universa terra* [2]. Pacifique : cette qualité, en effet, appartient à Jésus à un titre unique, puisque seul il a par lui-même la puissance de créer la paix, de faire la paix : *Ego Dominus et non est alter, faciens pacem* [3]. Roi plein de douceur, il a opéré ici-bas une transformation radicale dans l'exercice du pouvoir; et, par son enseignement comme par son exemple, il a offert aux nations le type de cette souveraineté chrétienne qui contraste si admirablement avec toutes les autres souverainetés terrestres.

Entendons un des oracles tombés de cette bouche divine, et tâchons d'en bien comprendre la signification.

C'était le jour où une contestation venait de s'établir entre les disciples sur leur grandeur respective. Jésus intervint et leur adressa ces mémorables paroles :

« Les rois des nations exercent sur elles un empire plein « de rigueur ; et, en les gouvernant de la sorte, ils sont ap« pelés bienfaisants. Mais il n'en sera pas ainsi parmi « vous » : *Reges gentium dominantur eorum ; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non sic.*

II. Avant tout, Notre-Seigneur constate ici un fait historique ; et, non content de l'établir, il l'explique et, jusqu'à un certain point, il le justifie. Que l'autorité souveraine, de quelque nom qu'elle se soit appelée chez les peuples infidèles, ait été une autorité dure et sévère, principalement appuyée sur la force et la compression, et que cette autorité en elle-même ait été un bienfait pour les nations, cela est écrit à toutes les pages des annales de l'humanité.

1. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ.... Et universa terra desiderabat vultum Salomonis. III Reg., x, 23, 24
2. I Antiph. I Vesper. Natalis Domini — 3. Isa., XLV, 6, 7.

L'homme étant né pour la société, et la société ne pouvant exister si elle n'est réglée et gouvernée, tout assemblage d'hommes veut à sa tête un pouvoir souverain. D'autant que l'homme est naturellement sujet, hélas ! et naturellement enclin à faire le mal, c'est-à-dire à rechercher ses propres satisfactions aux dépens des autres. Contre cette tendance d'une volonté faible et malheureusement dépravée, le frein de la répression est indispensable. Plus les passions sont déchaînées, plus l'autorité a besoin d'être armée contre elles ; et, là où la perversité humaine se laisserait emporter aux derniers excès, la mission du pouvoir public devient celle du dompteur de bêtes féroces. La puissance du prince ou de l'État s'étend alors sur l'homme tout entier : *principes eorum potestatem habent ipsorum*. est-il dit dans saint Marc [1].

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger sainement les sociétés antiques, et pour apprécier aujourd'hui encore le régime sous lequel sont constituées les nations idolâtres. Partout et toujours, en dehors du christianisme, l'esclavage a été et sera un fait inévitable en même temps qu'une impérieuse nécessité de l'ordre social. On l'a dit avec vérité : le despotisme fonde et maintient des sociétés là où, sans lui, il n'y aurait que la barbarie : de telle sorte que la tyrannie est un bien en comparaison de l'anarchie, laquelle, dit Bossuet, « est un état de guerre de tous contre tous [2] ».

Fondées sur l'expérience et sur les données de l'histoire, ces considérations n'ont rien de paradoxal et de forcé ; elles peuvent invoquer en leur faveur l'autorité même de la parole évangélique : « Les rois des nations les gouver-« nent avec empire ; et, pour cela même, ils en sont qua-

1. Marc., x, 42.
2. Polit. tirée de l'Écriture, L. VII, 3e proposition.

« lifiés les bienfaiteurs » : *Reges gentium dominantur eorum; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.*

III. Telle était la loi des sociétés, telle était la condition des peuples jusqu'à l'avénement du Roi plein de douceur annoncé par les prophètes : *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus*[1] ; jusqu'à l'apparition du Roi pacifique et glorieux dont toute la terre désirait le visage : *Rex pacificus magnificatus est, cujus vultum desiderat universa terra.*

A partir de cette heure, la scène du monde est changée. *Vos autem non sic* : « Pour vous », dit le roi Jésus à son peuple, « il n'en sera point chez vous de la sorte » : *Non ita erit inter vos*[2].

Je le sais, il s'est trouvé des hérétiques et des séditieux qui ont voulu voir dans ces paroles la condamnation de toute force et de toute autorité politique au milieu des chrétiens. Est-il besoin de faire appel à d'autres paroles de Jésus-Christ et de ses apôtres pour réfuter cette interprétation? Les textes abondent, et ils sont connus de tous.

Je le sais encore, il est d'autres sectaires qui veulent que ces mêmes paroles se réfèrent uniquement à l'esprit de douceur et d'humilité dont la puissance ecclésiastique doit être animée; mais qui n'admettent pas que le Christ, dont le règne n'était point de ce monde, ait entrepris de tracer des lois et de faire la leçon aux pouvoirs humains. A leur sens, les gouvernements terrestres n'ont rien à emprunter à l'Évangile, rien à apprendre de l'Église, et s'ils se modifient en mieux, c'est par l'effet d'un progrès qui leur est propre.

Mais la thèse des novateurs qui refusent ainsi au christianisme tout caractère social est historiquement aussi bien que doctrinalement condamnée. Il n'y avait pas encore un siècle que les magistratures étaient chrétiennes, et saint Augustin ne craignait point déjà de dire « que, dans la cité

1. Matth. XXI, 5. — 2. *Ibid.*, XX, 26.

de Dieu, ceux qui commandent se font les serviteurs de ceux-là mêmes à qui ils paraissent commander ; que leur pouvoir n'est pas guidé par la passion de dominer, mais par le devoir d'être utiles, et que l'orgueil de la principauté a fait place à l'esprit de charité et de dévouement [1] ».

L'adoucissement de l'autorité chez les chrétiens procède de deux causes, dont l'une se rapporte à ceux qui l'exercent, et l'autre à ceux sur lesquels elle est exercée.

IV. Certes, les inconvénients de la puissance souveraine, et les tentations qui y sont attachées, constituent pour elle et pour ses sujets un péril permanent, et peuvent à tout instant la faire sortir des lignes exactes de la justice et de la modération. Ces inconvénients sont tels, observe Joseph de Maistre, que pour les trouver supportables, il n'y a guère d'autre moyen que de les comparer à ceux qui auraient lieu si le souverain n'existait pas [2].

Que n'ont pas fait les hommes pour obvier à ces dangers et se mettre à l'abri des ces excès ? Les races européennes, en particulier, n'ont cessé de graviter vers ce qu'on nomme l'état libre, c'est-à-dire, vers « cet état où le gouvernant est aussi peu gouvernant et le gouverné aussi peu gouverné que possible [3] ». A quel résultat est-on parvenu ? Je n'aurai garde de le dire. Les hommes de la société moderne peuvent se donner la permission de la juger à l'œuvre ; et à certains jours, ils vont jusqu'à proclamer sa complète banqueroute. Mais ils ne nous reconnaissent pas le droit de le répéter après eux, et si nous venons à reproduire leur propre langage, ils le désavouent aussitôt. J'aime donc

1. Etiam qui imperant, serviunt eis quibus videntur imperare ; neque enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi, nec principandi superbia, sed providendi misericordia. De civit. Dei, L. XIX, c. XIV.

2. Du Pape, L. II, c. II : Inconvénients de la souveraineté.

3. *Ibid.*

mieux dire avec Bossuet : « Sans se donner un vain tourment à chercher, dans la sphère des choses humaines, des secours qui n'aient pas d'inconvénients, et sans examiner ceux que les hommes ont inventés dans les établissements des gouvernements divers, il faut aller à des remèdes plus généraux, à ceux que Dieu lui-même a ordonnés aux rois contre la tentation de la puissance[1]. »

Non ita est autem in vobis[2] : « Il n'en va point ainsi entre « vous », disciples de la loi nouvelle. « Celui-là sera plus « grand, qui se fera plus petit, et qui sera le serviteur de ses « semblables, à l'exemple du Fils de l'homme qui n'est pas « venu pour être servi, mais pour servir, et pour immoler « sa vie au rachat de ses frères ».

Voilà la vraie charte d'affranchissement des nations chrétiennes, voilà le tempérament efficace apporté à l'enivrement et aux abus du pouvoir. Et cette charte a une sanction écrite, une sanction terrible. Les rois, comme ministres de Dieu, s'ils viennent à prévariquer, sont menacés d'une justice plus rigoureuse et de supplices plus exquis. Cela est écrit dans les saints Livres en termes effrayants, et confirmé par des preuves qui font trembler. Et celui-là, dit Bossuet, est bien endormi qui ne se réveille pas à ce tonnerre[3]. D'autant que ce n'est pas seulement sur des princes scélérats que Dieu exerce ses vengeances ; c'est des rois les plus pieux qu'il exige un détachement plus entier de leur grandeur : témoins, dans l'ancienne loi, David et Ezéchias, rudement châtiés pour s'être trop complus dans le dénombrement de leurs forces et l'étalage de leurs richesses. Que ne sera-ce donc pas dans la nouvelle alliance, après l'exemple et la doctrine du Fils de Dieu descendu du ciel pour anéantir toutes les grandeurs humaines[4] !

1. Polit. tirée de l'Écriture, L. X, art. VI, 1re et 2e proposition.
2. Marc., X, 43. — 3. Polit. tirée de l'Écrit., L. X, art. VI, 3e proposit.
4. *Ibid.*, 11e proposit.

Ni cet exemple ni cette doctrine du roi Jésus n'ont été sans effets. Assurément les passions humaines ne se sont pas exilées des trônes, où trop souvent les vices des payens ont reparu sous la pourpre chrétienne. Toutefois il n'est pas une nation de l'Europe qui n'ait vu siéger à sa tête, à telle ou telle période de son existence, un prince en qui se reflétait l'image de ce Roi plein de douceur dont nous célébrons aujourd'hui la venue. La France a eu son saint Louis, l'Angleterre son saint Édouard, l'Allemagne son saint Henri, et combien d'autres qui, sous des traits mortels, faisaient revivre dans leur royale personne l'expression sensible de la royauté de Jésus-Christ. Si tous n'y ont pas atteint, c'était là du moins pour tous l'idéal proposé. Et la meilleure espérance que nous puissions former pour le monde, n'est-ce pas l'avénement d'un de ces rois qui portent avec eux la paix, et dont le visage est appelé par les désirs, par les besoins, par les souffrances de toute la terre : *Rex pacificus cujus vultum desiderat universa terra* ; d'un de ces rois pénétrés de l'esprit chrétien, que n'éblouit point, que ne tente pas même la splendeur du trône, l'éclat de la couronne, qui n'envisagent le pouvoir que sous la forme du devoir et du sacrifice, à l'exemple de celui qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour immoler sa vie au rachat de ses frères : *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis*[1] ?

V. Mais, je l'ai dit, il existe pour les peuples chrétiens une seconde cause de la mitigation du pouvoir, et elle réside dans le caractère même de ces peuples.

Sans nul doute, les nations chrétiennes elles-mêmes ont besoin d'un pouvoir armé et fortement constitué. La raison en est que, pour les peuples comme pour les individus, dans l'ordre social comme dans la sphère individuelle, le baptême

1. Matth., xx, 28.

chrétien ne détruit pas toutes les suites du péché originel. Le vice de certaines théories humanitaires, c'est précisément de supposer l'humanité à l'état d'innocence et de justice primitives. Entendons la doctrine de saint Paul dans le chapitre treizième de son épître aux Romains.

« Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, « car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et « celles qui existent ont été établies de Dieu. C'est pourquoi « résister à la puissance, c'est résister à l'ordre divinement « institué ; et ceux qui résistent sont justement châtiés, « car les princes ne sont pas à craindre pour les bonnes « actions, mais pour les mauvaises. Veux-tu donc ne pas « craindre le pouvoir public : fais le bien, et tu en recevras « la louange : car il est ministre de Dieu en faveur du bien. « Mais si tu fais le mal, crains : car ce n'est pas sans motif « qu'il porte le glaive, étant le ministre de Dieu pour exercer « sa vindicte contre celui qui fait le mal [1]. »

Il suit de cette doctrine que l'autorité publique a principalement pour mission de remplacer la raison, et qu'autant l'emploi du glaive est légitime et commandé là où la raison fait défaut : *non enim sine causa gladium portat, vindex in iram ei qui male agit* ; autant l'usage de la force serait arbitraire et tyrannique là où la raison règnerait d'elle-même : *nam principes non sunt timori boni operis, sed mali.*

Si donc vous supposez un peuple imprégné des doctrines de Jésus-Christ, un peuple chez qui se sont développées les vertus évangéliques, chez qui se sont acclimatées les mœurs chrétiennes, combien la tâche du pouvoir n'y est-elle pas simplifiée ! Disons mieux : devenus dignes et par là devenus capables de la liberté sous ses formes multiples, les peuples chrétiens y ont droit, et les princes ne peuvent sans injustice la leur refuser, combien moins la leur ravir. *Adversus hujus-*

1. Rom., XIII, 1-4.

modi non est lex [1], disait saint Paul dans son épître aux Galates. Contre ceux qui vivent de la vie de l'esprit, « il n'y « a pas de loi ». Observant d'eux-mêmes ce que la loi pourrait leur commander, ils sont à eux-mêmes la loi : *ipsi sibi sunt lex* [2]. D'où il résulte que la mesure exacte des libertés possibles d'un peuple, c'est la mesure de sa raison, ce qui veut dire pratiquement et en définitive la mesure de son esprit religieux. Qu'un peuple devienne chrétien, infailliblement il verra s'élargir et s'étendre le cercle de ses franchises. Et tandis que les rois des nations infidèles, comme ce Ptolémée Évergète au surnom duquel plus d'un commentateur a pensé que Jésus faisait allusion, obtiendront de leurs peuples le titre de bienfaiteurs, nonobstant la verge de fer qu'ils auront fait peser sur eux : *Reges gentium dominantur eorum ; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur*, ils ne pourraient prétendre à cette qualification chez les peuples devenus l'héritage du Christ : *Vos autem non sic*. Là, les pouvoirs publics sont tenus de prendre d'autres allures : *Non ita erit inter vos*. Leur grandeur consiste à s'abaisser et à servir ; et leur honneur comme leur devoir, c'est de sacrifier leur repos et leur vie, non pas seulement à maintenir, mais à racheter les libertés vraies et légitimes de leurs peuples quand ces libertés ont été aliénées et gaspillées : *Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis*.

VI. Après cela, M. T.-C. F., jugez ce qu'il faut penser d'un libéralisme qui se produirait en opposition directe avec le christianisme, et qui croirait opérer au profit de la liberté tout ce qu'il accomplirait au détriment de la religion. Nous en avons eu l'expérience à la fin du siècle dernier. Despotisme de la terreur et de l'échafaud, bientôt suivi du despotisme du sabre : voilà comment la révolution française a

1. Galat., v, 23. — 2. Rom., II, 14.

tenu ses promesses d'émancipation. Il n'en pouvait être autrement. Un peuple qui a rejeté le joug salutaire de la foi, retombe de droit sous le joug de la tyrannie. N'étant plus digne ni capable de porter la liberté, la liberté lui échappe dans toutes ses applications les plus diverses : libertés personnelles et libertés publiques, franchises des corporations, des municipes et des provinces, droits de la famille et de la nation, tout s'effondre à la même heure et disparaît sous un même coup de main. Dans ces jours d'épouvante et de vertige, le despote est accueilli comme un bienfaiteur au moins temporaire : *et benefici vocantur*, parce que sans lui la civilisation sombrerait de nouveau dans l'abîme de la barbarie. C'est ainsi qu'après les longs tâtonnements d'un Directoire impuissant et irrésolu, après les interminables et stériles discussions d'assemblées sans doctrine et sans cohésion, on a vu la France, au commencement et au milieu de ce siècle, s'abandonner aux bras d'un absolutisme tout d'abord proclamé sauveur.

Et que dirai-je maintenant? Un penseur éminent de la génération présente émettait, dans le courant de l'année mil huit cent cinquante et un, un avertissement qu'il n'est pas superflu de reproduire aujourd'hui. « Quand on ne veut pas du despotisme, écrivait-il, il ne faut pas le mériter. Les hommes auront beau dire : Je ne veux pas; et même plus ils crieront : Je ne veux pas; plus le despotisme menace d'accourir sur l'appel de leur orgueil et de leur impuissance.... Méprisez, insultez à votre aise le despotisme; mais on vous prie, au nom du ciel, de ne pas le rendre nécessaire [1]. »

J'ai parlé du libéralisme impie qui aspire à renverser le christianisme pour bâtir sur ses ruines l'édifice de la li-

1. De la Restauration française, par M. Blanc de Saint-Bonnet, chap. 50 et 51.

berté. O vous, qui n'avez rien de commun avec cette impiété, mais qui professez les doctrines d'un catholicisme libéral irrévocablement inscrit au catalogue des erreurs condamnées par l'Église, prenez-y garde : ce n'est pas à côté du fondement chrétien, c'est sur ce fondement même que doit s'élever l'ordre social. Hors de là, c'est l'ébranlement, la caducité, la chute; c'est le désordre, l'anarchie, et, par suite, c'est le retour inévitable à un régime que vous êtes condamnés à ramener tout en le maudissant. Par un juste jugement de Dieu, vous n'arriveriez au timon des affaires que pour entrer dans la phase de l'expiation. Quand on part de principes faux, la pratique est immanquablement forcée de démentir la théorie, et de s'appuyer sur des lois d'exception. Ennemis déclarés du césarisme, vous seriez conduits, par la force des choses, à reforger à votre usage aujourd'hui, mais bientôt au sien, des armes qui ne sont pas faites pour vos mains. Et les chrétiens indociles aux enseignements de l'Église, au lieu d'y gagner le bénéfice de la popularité et de la faveur des adversaires, s'entendraient dénoncer chaque matin comme des libéraux traîtres à la liberté.

VII. Vous l'avez dit, ô Seigneur Jésus, il n'y a de délivrance pour les hommes que par la vérité : *et veritas liberabit vos* [1]; et ceux-là seuls seront vraiment libres que le Fils aura délivrés : *Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis* [2]. Mettez donc au cœur de nos contemporains, au cœur de nos hommes publics, cette conviction profonde qu'ils ne pourront rien pour le raffermissement de la patrie et de ses libertés, tant qu'ils ne lui donneront pas pour base la pierre qui a été posée par la main divine : *Petra autem erat Christus* [3]. L'auteur de l'*Imitation* a donné aux nations

1. Joann., VIII, 32. — 2. *Ibid.* 36. — 3. I Corinth., X, 4.

non moins qu'aux individus une grande leçon de conduite quand il a dit : *Eligendum est magis habere totum mundum contrarium quam Jesum offensum* [1] : « Il vaut mieux choisir d'avoir contre soi le monde entier, que d'avoir devant soi Jésus offensé ». Or, dans l'état présent des choses, c'est Jésus offensé que notre société a devant elle. De là ces impossibilités que personne ne sait vaincre, et contre les quelles les hommes, quels qu'ils soient, viendront s'user et se briser les uns après les autres.

O Dieu tout-puissant, faites donc briller aux yeux de votre peuple un rayonnement nouveau de ce Roi pacifique et pacifiant, dont le visage est désiré de toute la terre. Car, seule, la royauté du Christ peut replacer au front de la France la couronne d'honneur, de liberté, de puissance et de richesse qu'elle a perdue.

Hæc dicit Dominus : « Voici ce que dit le Seigneur : Je t'ai réservé, et je t'ai donné comme un gage à ce peuple, pour relever la terre de ses abaissements, pour la remettre en possession d'elle-même et de ses héritages dissipés, pour dire à ceux qui sont dans les entraves : Sortez de la compression, et à ceux qui sont dans les ténèbres : Remontez à la lumière » : *Et servavi te, et dedi te in fœdus populi, ut suscitares terram, et possideres hæreditates dissipatas ; ut diceres his qui vincti sunt : Exite, et his qui in tenebris : Revelamini* [2]. Ainsi soit-il.

1. De Imitat. Christi, L. II, c. VIII, n. 3. — 2. Isa., XLIX, 8, 9.

VI

HOMÉLIE

PRONONCÉE

EN LA SOLENNITÉ DE SAINT HILAIRE,

SUR L'ÉTENDUE UNIVERSELLE DE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST.

(XVIII JANVIER MDCCCLXXIV)

> *In nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, et infernorum : et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus in gloria est Dei Patris.*
>
> Qu'au nom de Jésus-Christ tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers ; et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu le Père.
>
> (Ce sont les paroles de l'Introït de la messe de ce jour, tirées de l'Épître aux Philippiens, (II, 10, 11.)

MONSEIGNEUR [1],

I. Il y a un an à pareil jour, le prince de l'Église dont vous partagez désormais les travaux apostoliques montait à cet autel et s'asseyait dans cette chaire, se faisant honneur de payer un nouveau tribut à cette grande lumière d'Aquitaine, à cet Hilaire qui a brillé au firmament de l'Église des Gaules, comme brille l'étoile du matin parmi les astres [2]. Il

1. Monseigneur l'archevêque de Perga *in partibus*, coadjuteur de S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux.
2. Quasi refulgens Lucifer inter astra processit. Fortunat.

voulut bien dire dès lors qu'il croirait n'avoir soldé que la moitié de sa dette, tant que son coadjuteur, qui est un autre lui-même, n'en serait pas venu acquitter le complément. Et voici qu'à sa suite et à son exemple, vous daignez aujourd'hui présider cette solennité, et qu'après avoir célébré la pompe des saints mystères en l'honneur de notre glorieux patron, vous nous réservez la faveur d'entendre les accents déjà connus et déjà aimés de votre noble et persuasive éloquence. Merci à Son Éminence, merci à Votre Grandeur : il nous sera toujours précieux de voir se grossir envers l'une et l'autre le devoir de notre gratitude. Le pontife qui vous a appelé à son aide, Monseigneur, n'est pas seulement le pasteur d'un vaste diocèse, il est le métropolitain d'une grande province : c'est lui encore que nous honorons et que nous remercions, quand nous souhaitons la bienvenue au représentant qu'il députe vers nous.

Cela dit, ne devrais-je pas arrêter ici mon discours, et ne pas empiéter sur la matière qui vous est dévolue? Je ne puis cependant refuser à cette assistance du matin une parole d'édification : humble prélude des jouissances qui l'attendent ce soir.

Au surplus, M. T.-C. F., la solennité d'aujourd'hui est une solennité multiple, dans laquelle abondent les sujets proposés à notre culte et à nos méditations. Si, pour notre cité et notre diocèse, c'est la festivité dominicale de notre docteur saint Hilaire, c'est pour toute l'Église l'échéance du jour consacré à honorer la Chaire de saint Pierre à Rome; et enfin, par une disposition particulière du calendrier liturgique, c'est le dimanche fixé pour la célébration de la fête du saint nom de Jésus.

De Pierre, le vicaire du Christ, toujours assis sur la chaire romaine; d'Hilaire, le défenseur de la divinité du Christ et le déclarateur des prérogatives de Pierre : il vous en sera si bien parlé aujourd'hui, que je dois m'en

taire. Mais du nom royal et sacré de Jésus, j'essaierai de dire quelques mots, qui seront le commentaire de mon texte emprunté à l'office de ce matin.

II. « C'est pourquoi, écrit saint Paul aux Philippiens, « Dieu l'a exalté et il lui a donné un nom qui est au-dessus « de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou flé- « chisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers ; et que « toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est « dans la gloire de Dieu le Père. »

Il suit de la doctrine de l'apôtre, M. F., que l'imposition du nom glorieux de Jésus, et la domination universelle, l'empire souverain attaché à ce nom, sont une récompense accordée au Fils de Marie. Assurément le nom et l'attribut de Maître et Dominateur suprême appartient par droit de nature au Fils de Dieu fait homme : c'était l'apanage obligé de la personnalité divine. Mais, à son droit de naissance, il a eu la noble ambition de joindre le droit de conquête ; il a voulu posséder à titre de mérite, et comme conséquence des actes de sa volonté humaine, ce que sa nature divine lui octroyait déjà par collation.

Et quelle a été la source de ce mérite ? De quels combats victorieux cette conquête a-t-elle été le prix ? Les trois versets précédents de la même épître aux Philippiens nous l'apprennent. « Étant l'image vivante et consubstan- « tielle du Père, et ne commettant point d'usurpation en « revendiquant d'être égal à Dieu, il s'est pourtant anéanti « lui-même, prenant la forme de l'esclave et devenant sem- « blable aux hommes. Que dis-je ? il s'est humilié lui- « même, se rendant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à « la mort de la croix[1]. » Or, poursuit l'apôtre, « voilà « pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est « au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus, tout

1. Philipp., II, 6-9.

« genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers ».

Chacune des paroles du texte sacré a besoin d'être pesée. Entendez-vous : *Exinanivit semetipsum*, *humiliavit semetipsum* : « Il s'est anéanti lui-même, il s'est abaissé lui-« même » ? Lucifer aussi est descendu, il a été abaissé au-dessous de son rang primitif. Mais ce n'est pas de lui-même qu'il est descendu. Bien au contraire, par un sentiment orgueilleux de lui-même, par un effort sacrilége de sa volonté, par un crime de lèse-majesté divine, il a voulu se grandir, se hausser au delà de sa propre stature; il a dit : « Je monterai, et je serai semblable au Très-Haut[1] » ; et c'est par châtiment, c'est par punition, qu'il est déchu de son état premier. Pareillement, l'homme est tombé au-dessous de lui-même et de sa dignité native; mais, pour lui aussi, ç'a été la juste peine infligée à l'ambition dont il s'était laissé séduire : *et eritis sicut dii, scientes bonum et malum* : « vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal[2]. »

Il n'en a point été ainsi du Verbe incarné. C'est librement, c'est par choix, c'est par amour pour nous que le Fils de Dieu, égal et consubstantiel à son Père, a résolu de s'abaisser jusqu'à prendre notre nature. Puis, ayant poursuivi ce dessein, c'est par un acte méritoire de sa volonté humaine et de ses facultés créées que, non content de s'être fait homme, il s'est fait esclave, qu'il a choisi la confusion de préférence à la gloire, la pauvreté de préférence à la richesse, la souffrance de préférence à la joie, et finalement qu'il a poussé le sacrifice jusqu'à l'acceptation de la mort et de la mort de la croix : *Exinanivit semetipsum, formam servi accipiens;... humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem ;... proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta*[3].

Or, dit le grand apôtre, « à cause de cela » : *propter quod,*

1. Isa., XIV, 14. — 2. Genes. III, 5. — 3. Hebr., XII, 2.

et abstraction faite du nom, du rang et de l'empire que lui assurait sa céleste origine. « Dieu l'a exalté et lui a donné « un nom qui est au-dessus de tout nom ».

Qu'est-ce à dire ? Est-ce que le nom de Jésus est au-dessus du nom même de Dieu ? Dans un sens très-vrai, on le peut dire. En tant que Dieu, le Verbe incréé ne pouvait rien ajouter à sa gloire. Mais, ayant pris la nature humaine dans l'unité de sa personne, au prix des actes et des sacrifices accomplis dans cette nature, il a conquis un surplus de grandeur, il est rentré dans le ciel avec un surcroît de gloire qu'il n'en avait point apporté. Saint Paul nous le dit encore dans sa lettre aux Éphésiens : « Le « Père l'a placé à sa droite dans les cieux, au-dessus de « tout nom qui puisse être prononcé, non-seulement dans « le siècle présent, mais encore dans le siècle futur [1]. »

D'où les théologiens n'ont pas craint d'inférer que le nom de Jésus porte en lui-même une addition, un augment au nom même de Jéhova, lequel, par lui-même, ne contient pas la notion du Dieu rédempteur, du Dieu sauveur, notion qui se cumule dans le nom de Jésus avec celle du Dieu créateur et souverain maître.

III. Ce nom donc étant au-dessus de tout nom, c'est l'ordre établi de Dieu que devant lui tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers.

Au ciel : c'est l'attribut, c'est l'occupation des anges et des bienheureux. Entendez-les qui disent d'une grande voix : « L'agneau qui a été tué est digne de recevoir la « puissance et la divinité, la force et l'honneur, la gloire « et la bénédiction [2] ». Que signifie cette parole : « L'agneau « qui a été tué est digne de recevoir la divinité » ? Est-ce que le Rédempteur n'est pas né Dieu ? Est-ce qu'il a attendu sa résurrection pour recevoir l'investiture divine ? Non, sans doute; mais par l'immolation du corps qu'il avait

1. Ephes., I, 20, 21. — 2. Apoc., V, 12.

pris au sein de Marie, il a mérité pour sa chair et son âme humaine cette union éternelle avec le Verbe qui place l'humanité sainte au plus haut des cieux, et qui commande à tout genou de fléchir devant le nom de Jésus.

Aux enfers : oui encore, car ce que les élus font au ciel par un mouvement volontaire d'amour, les démons et les damnés le font par force et par contrainte, atterrés, écrasés devant la majesté de ce nom et de cet empire tout-puissant : *Credunt et contremiscunt* [1].

Mais ce qu'il importe surtout de savoir et de comprendre, ce que nous avons principalement voulu énoncer en ce jour, c'est le commandement fait à la terre : *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur... terrestrium.* Oui, il n'est rien ici-bas, il n'est rien de terrestre, qui ne doive courber le genou devant ce nom de Jésus. L'ayant ressuscité des morts, et l'ayant établi à sa droite dans les cieux, et lui ayant donné un nom au-dessus de tout nom qui se puisse prononcer, non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle futur, Dieu a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'humanité régénérée : *Et omnia subjecit sub pedibus ejus, et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam* [2]. Et comme c'est le devoir de tout genou de se courber devant ce nom, c'est le devoir de toute langue de reconnaître et de proclamer sa puissance souveraine : *Et omnis lingua confiteatur.*

IV. « Tout genou » : *omne genu*, « toute langue » : *omnis lingua.* N'établissez donc point d'exceptions là où Dieu n'a pas laissé de place à l'exception : *in eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum* [3]. L'homme individuel et le chef de famille, le simple citoyen et l'homme public, les particuliers et les peuples, en un mot, tous les éléments quelconques de ce monde terrestre : *omne genu...*

1. Jacob., II, 19. — 2. Ephes., I, 22. — 3. Hebr., II, 8.

terrestrium, doivent la soumission et l'hommage au nom de Jésus.

Il est des hommes de ce temps qui n'acceptent pas, et d'autres qui n'acceptent qu'avec peine, les jugements et les décisions de l'Église contemporaine. Sans descendre bien avant dans le secret de leur esprit, facilement on y démêle cette objection, quelquefois venue jusqu'à leurs lèvres : comment donner la valeur d'un dogme à des enseignements qui datent du *Syllabus* ou des préambules de la première constitution du Vatican ?

Tranquillisez-vous, vieux-catholiques : les doctrines du *Syllabus* et du Vatican sont vieilles comme la doctrine des apôtres, comme la doctrine des Écritures. Et les Pères des premiers siècles ont interprété les Écritures, ont commenté les apôtres, conformément à l'interprétation et au commentaire de l'Église d'aujourd'hui. A ceux, par exemple, qui s'obstinent à nier l'autorité sociale du christianisme, voici la réponse que nous donne saint Grégoire le Grand. Il commente ce chapitre de l'Évangile où est racontée l'adoration des mages, c'est-à-dire l'accomplissement des prophéties qui promettaient au Messie l'adoration de tous les rois et la soumission de toutes les nations de la terre. Expliquant le mystère des dons offerts à Jésus par ces représentants de la gentilité, le saint docteur s'exprime en ces termes :

« Les mages, dit-il, reconnaissent en Jésus la triple qualité de Dieu, d'homme et de roi : ils offrent au roi l'or, au Dieu l'encens, à l'homme la myrrhe. Or, poursuit-il, il y a d'aucuns hérétiques : *sunt vero nonnulli hæretici*, qui croient que Jésus est Dieu, qui croient également que Jésus est homme, mais qui se refusent absolument à croire que son règne s'étende partout » : *sunt vero nonnulli hæretici, qui hunc Deum credunt, sed ubique regnare nequaquam credunt.*

Mon frère, vous avez la conscience en paix, me dites-vous,

et tout en acceptant le programme du catholicisme libéral, vous entendez demeurer orthodoxe, attendu que vous croyez fermement à la divinité et à l'humanité de Jésus-Christ, ce qui suffit à constituer un christianisme inattaquable. Détrompez-vous. Dès le temps de saint Grégoire, il y avait « d'aucuns hérétiques » : *nonnulli hæretici*, qui croyaient ces deux points comme vous ; et leur « hérésie » consistait à ne vouloir point reconnaître au Dieu fait homme une royauté qui s'étendît à tout : *sed hunc ubique regnare nequaquam credunt*. Non, vous n'êtes point irréprochable dans votre foi ; et le pape saint Grégoire, plus énergique que le *Syllabus*, vous inflige la note d'hérésie si vous êtes de ceux qui, se faisant un devoir d'offrir à Jésus l'encens, ne veulent point y ajouter l'or : *hi profecto ei thus offerunt, sed offerre etiam aurum nolunt* [1].

V. Hélas ! M. T.-C. F., il en coûte cher à la terre, il en coûte cher aux nations, de ne pas fléchir le genou devant le nom et devant la royauté de Jésus. Ce sont alors d'autres génuflexions qu'il faut faire. La langue qui refuse de s'ouvrir pour proclamer et confesser la puissance du roi Jésus, à quels silences humiliants n'est-elle pas condamnée ! « Et « maintenant, Seigneur, nous n'avons pas même le droit et « le pouvoir d'ouvrir la bouche » : *et nunc nos possumus aperire os* ; et nous, la vieille France catholique, la reine des nations, « nous sommes devenus un sujet de confusion et « d'opprobre pour tous ceux qui vous servent et vous hono- « rent » : *confusio et opprobrium facti sumus servis tuis et his qui colunt te* [2]. Tout est permis à nos insolents vainqueurs ; le dédain nous est prodigué par ceux-là même qui nous doivent d'être tout ce qu'ils sont. La France doit dévorer, sans mot dire, les menaces et les bravades de ceux qui ne comptaient

1. S. Gregor., homil. x, in Evang. — 2. Dan., III, 33.

pour rien hier à côté d'elle : *nunc autem derident me juniores tempore... quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo* [1].

Ah ! qu'au moins nos humiliations méritées deviennent des humiliations fécondes. Soyons dignes jusque dans notre abaissement ; et, pour cela, humilions-nous, non pas sous la main des hommes, mais sous la main puissante de Dieu, afin qu'il nous relève au jour de sa visite [2]. Nous ne serons remis debout et sur nos pieds que par la vertu du nom de Jésus. C'est ce que faisait entendre autrefois l'apôtre saint Pierre aux princes du peuple et aux anciens. « Puisqu'on « nous demande raison du bien que nous avons fait à ce « perclus, et de la puissance par laquelle il a été guéri, nous « vous déclarons à tous et à tout ce peuple que, si cet homme « a été guéri et s'il est debout devant vous, c'est au nom de « Notre-Seigneur Jésus-Christ le Nazaréen. Il est cette pierre « que vous autres architectes avez rejetée, et qui cependant a « été faite la principale pierre de l'angle ; et il n'y a point de « salut nulle part ailleurs : car nul autre nom sous le ciel « n'a été donné aux hommes, dans lequel et par lequel nous « devions être sauvés [3]. »

1. Job., xxx, 1, 2. — 2. I Petr., v, 6. — 3. Act. iv, 9-12.

VII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DU JÉSUS A POITIERS, A LA MESSE PONTIFICALE
DE CLOTURE DU TRIDUUM DES FÊTES
DE LA BÉATIFICATION DU BIENHEUREUX PIERRE LE FÈVRE.

(MARDI XXVII JANVIER MDCCCLXXIV.)

> *Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.*
>
> Ce n'est pas aux enfants à thésauriser pour les pères, mais aux pères à amasser pour les enfants.
>
> (II CORINTH., XII, 14.)

MES RÉVÉRENDS PÈRES,

I. Ce n'est pas moi, c'est le bienheureux dont nous solennisons l'inauguration sur les autels, qui, le premier, a fait appel à ce texte pour rendre la pensée que je veux exprimer. Seulement, ce qu'il ne voulait entendre que de la personne d'Ignace, je le lui appliquerai à lui-même par une extension très-méritée et très-légitime. Car, au jugement même de votre saint fondateur, nul n'a participé autant que Pierre Le Fèvre à la plénitude de sa paternité.

Pour quiconque étudie les origines de la compagnie de Jésus, il est manifeste jusqu'à l'évidence que ce grand institut

n'a point passé par les phases de l'enfance, mais que, comme les premiers auteurs de la race humaine, il est sorti déjà adulte et vraiment parfait des mains de Dieu. Entendons la doctrine de l'ange de l'école sur les qualités corporelles et intellectuelles du premier Adam : l'application s'en fera comme d'elle-même à notre sujet.

« Selon la genèse naturelle des choses, dit le saint docteur, le parfait précède l'imparfait, comme l'acte précède la puissance, parce que, sans la préexistence d'un être en acte, ce qui est en puissance ne peut pas être amené à l'acte. Or, les êtres ayant été primitivement institués de Dieu, non-seulement afin qu'ils fussent en eux-mêmes, mais encore pour qu'ils fussent les principes d'autres êtres semblables, à cause de cela ils ont été institués dans l'état de perfection qui sied aux êtres-principes. L'homme peut devenir principe d'un autre homme soit par la génération physique, soit par la formation et la direction intellectuelle : c'est pourquoi le premier homme a été créé dans un état parfait quant au corps, afin qu'il pût engendrer aussitôt ; et il a été créé aussi dans un état parfait quant à l'esprit, afin qu'il pût aussitôt instruire et diriger. A cet effet, il a reçu infuses toutes les connaissances dont la transmission était nécessaire à la race humaine [1]. »

Réfutation anticipée de tous les systèmes modernes d'après lesquels l'humanité, par un progrès dont elle n'est redevable qu'à elle-même et au développement de ses facultés, se serait élevée d'un niveau inférieur et ténébreux, d'un état d'inchoation et d'ébauche, à des sommets de lumière et de perfection conquis par ses propres forces. Nous savons, au contraire, et l'Écriture nous apprend, qu'en fait et historiquement Adam fut produit à l'état d'âme vivante et parlante, c'est-à-dire en pleine possession de la vie, dans le plein

1. Sum. theolog., P. I, Q. XCIV, art. III.

exercice de la parole : *factus est homo in animam viventem* [1], le texte chaldaïque dit *loquentem*; nous savons que, non content de leur départir la vigueur du corps, le créateur a octroyé à nos premiers auteurs la science de l'esprit : *creavit illis scientiam spiritus*, et qu'il a donné à leur cœur la plénitude du sens : *sensu implevit cor illorum* [2]. Nulle part donc le fleuve de la vie, de la vie animale comme de la vie intelligente, n'a été plus large qu'à son principe, plus abondant qu'à sa source; et, sans nier que la science expérimentale lui ait apporté le tribut de quelques affluents secondaires, les déperditions occasionnées par une foule de causes, par une multitude de fuites, ont de beaucoup dépassé les accroissements. N'était la révolution introduite par le péché, il serait vrai de dire que tout l'apanage des fils dérive du trésor des pères, et que la richesse ne remonte pas ou ne remonte guère de nous à eux : *Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.*

II. Il en est de même de la vie chrétienne. Le christianisme, en tout ce qu'il a d'essentiel et de constitutif, a été entier et complet à partir de la Pentecôte. Les premiers disciples de Jésus n'ont pas été choisis et n'ont pas reçu l'investiture de l'apostolat pour eux-mêmes, mais pour être les générateurs et les éducateurs de toute une descendance spirituelle qui formerait la famille des enfants de Dieu. C'est pourquoi le Verbe rédempteur a procédé envers eux comme le Verbe créateur avait fait envers nos premiers ancêtres selon la nature : il a déposé dans leur âme, par des espèces infuses, toutes les lumières, les vertus et les grâces destinées à être transmises aux générations chrétiennes.

Lisez les actes des apôtres et des premiers martyrs, lisez les écrits des apologistes et des premiers docteurs, vous tombez dans l'extase et comme dans la stupeur de l'admi-

1. Gen., II, 7. — 2. Eccli., XVII 6.

ration. Cette connaissance soudaine et improvisée des plus secrets mystères de la foi, cette hauteur et cette profondeur de doctrine, cette étendue et cette sûreté d'enseignements dogmatiques et pratiques, ce regard pénétrant, ces longues vues sur les choses et sur les questions les plus délicates, les plus réservées ; et, en même temps, ces actes surhumains de courage, de vertu, d'héroïsme, ce triomphe de l'âme sur les sens, ce mépris de la vie, cette soif des souffrances, ce besoin d'affirmer la vérité au prix de tous les tourments, cette joie débordante au milieu des supplices : et tout cela dans des intelligences hier encore enveloppées des ténèbres épaisses du paganisme, dans des cœurs émoussés par les habitudes, énervés par les contacts d'une société en proie à la décomposition morale. Lisez en particulier, telle qu'elle vient d'être écrite par une main aussi habile que savante, l'histoire de la vierge Cécile, et celle de l'avénement des grandes familles du patriciat romain à la religion du Christ ; et dites si jamais la séve chrétienne a été plus forte, plus riche, plus exubérante, plus féconde qu'en ces premiers temps de l'Église.

Rien d'étonnant à cela. Pour le fleuve chrétien, remonter à la source, c'est remonter à l'embouchure, puisqu'il s'échappe de l'océan même du calvaire, du Cœur de Jésus ouvert par la lance. N'étaient les promesses d'assistance léguées à l'Église, le fleuve ne pourrait que s'appauvrir dans sa longue course à travers les plaines désolées de cette terre de péché. Et si, sous le souffle de l'Esprit saint, les âges postérieurs voient apparaître et fleurir le long de ses rivet quelques plantes nouvelles, ce n'est jamais que l'éclosion se l'épanouissement de germes primitifs, que la mise en lumière de beautés jusque-là cachées dans le dépôt. Car il n'appartient point aux enfants de produire et d'amasser des richesses pour leurs pères ; et si l'on y regarde de près, les produits qui semblent nouveaux procèdent encore des trésors

que les parents avaient préparés pour leurs fils : *Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.*

III. Vous a-t-il semblé, M. T.-C. F., que je tardais beaucoup à entrer dans mon sujet? J'espère que votre perspicacité a compris par quelle voie nous nous y sommes acheminés. Je l'ai dit en commençant : ce qui frappe de prime abord dans l'histoire de la société de Jésus, c'est que pour elle l'âge mûr est contemporain de la première formation. Qui connaît les premiers auteurs de la compagnie, connaît la compagnie entière dans son esprit, dans son but, dans ses entreprises, dans ses procédés, dans ses méthodes. Quelle génération que celle qui préside à ses origines! Quelle union de science et d'activité, de vie intérieure et de vie militante! On peut dire que ce sont des hommes universels, des hommes de race gigantesque, en comparaison desquels nous ne sommes que des insectes : *de genere gigantæo, quibus comparati quasi locustæ videbamur* [1].

La raison en est dans le principe posé par saint Thomas. Quand Dieu a résolu de susciter un ordre nouveau dans l'Église, il verse au cœur et dans l'esprit des chefs de cette famille particulière ce qu'il a mis dans le chef de la grande famille humaine : *Et ideo primus homo institutus est in statu perfecto, ut statim posset alios instruere et gubernare.*

Encore que les colonnes premières de ce grand édifice forment un groupe numériquement à peu près égal à celui des apôtres, elles doivent cependant être ramenées à trois principales : Ignace de Loyola, Pierre Le Fèvre et François de Xavier. Disons-le même : malgré la prééminence qu'assurent à ce dernier la grandeur et l'étendue de ses travaux apostoliques, ainsi que l'éclat et le nombre de ses miracles, le théâtre éloigné où il lui fut donné de les accomplir ne lui permit pas d'exercer sur l'organisation, le recrutement et

1. Numer., XIII, 34.

la composition de la société naissante une action aussi directe, aussi prochaine, aussi suivie que les deux autres. Ignace, est-il besoin de le dire, est le père de tous. Personne ne l'a proclamé plus haut que notre bienheureux : *Palam profitebatur et prædicabat se, quidquid esset, esse opus Ignatii* [1] : « Il professait et déclarait ouvertement que, tel qu'il était, il était l'ouvrage d'Ignace ». Et, de fait, la divine providence, qui voulait que le principe *ex uno omnes* fût la loi fondamentale et comme le nerf majeur de cette société religieuse, permit que l'associé le plus considérable d'Ignace, que Le Fèvre, déjà revêtu du sacerdoce quand Ignace et Xavier étaient encore laïques, fût néanmoins l'humble client et le fils très-docile de celui à qui était destinée une postérité comparable à celle d'Abraham. Ignace, disciple de Pierre Le Fèvre au collége de Sainte-Barbe, exerçait les fonctions de directeur spirituel par rapport à son répétiteur, recevait les confidences les plus délicates de son âme, l'initiait aux desseins déjà très-arrêtés de son esprit.

Quel jour, M. T.-C. F., que celui dans lequel le premier prêtre de la compagnie de Jésus en devenait le premier profès, et, après avoir reçu les engagements d'Ignace et de ses compagnons, y apposait de ses mains sacerdotales le cachet du pain eucharistique. Je ne m'étonne pas que Dieu ait choisi pour confidente de cette scène intime la montagne même d'où Denys aspergea de son sang et de celui de ses compagnons la grande cité qui devait exercer un rôle si important dans le monde. Paris, Paris, ton université ne sut pas en ce jour-là ce qui allait sortir de ses bancs ; et la France ne soupçonna pas alors que, des hauteurs de sa capitale, un Savoisien, quatre Espagnols et un Portugais allaient s'élancer dans toutes les parties de l'univers pour y prêcher, pour y défendre, pour y propager le règne de

1. Vita Petri Fabri, auct. Orlandini, L. I, c. XVII.

Dieu. Et toutefois le ciel faisait une grâce et il donnait un gage de ses miséricordes à la France et à Paris, en choisissant ce lieu pour berceau et pour point de départ d'une milice destinée à porter le nom de Jésus jusqu'aux extrémités de la terre.

IV. Ici, M. F., commence le prodige que j'ai voulu principalement signaler. Ces hommes, dont un seul, qui n'est pas leur chef, est revêtu du sacerdoce, les voilà qui, sans constitutions écrites, sans règlements arrêtés, sans vœu même d'obéissance, ne tardent pas à se séparer, à se disperser, n'emportant d'autre loi que celle que l'Esprit-Saint a gravée dans leurs cœurs, et laissant à l'avenir le soin de fixer par l'écriture la charte vivante dont chacun d'eux est le dépositaire et l'organe.

Malgré les projets qu'il avait conçus, le dirai-je, malgré le rêve qu'il avait nourri pour Jérusalem, Rome devient la résidence unique et nécessaire d'Ignace. Mais ses auxiliaires les plus indispensables pour le succès de l'œuvre sont emportés loin de lui, Xavier aux Indes, Pierre Le Fèvre dans les États de Parme, en Allemagne, en Belgique, en France, en Portugal, en Espagne. Chose merveilleuse ! Les deux hommes sur lesquels porte toute l'entreprise, Ignace et Le Fèvre, se rencontreront désormais à peine quelquefois durant tout le cours de leur carrière ; et cette carrière n'en sera pas moins une marche incessamment commune à la poursuite d'un même dessein, à la réalisation d'une même pensée. Ainsi en fut-il des deux grandes colonnes de l'Église, Pierre et Paul : on compte les occasions très-rares et les jours très-limités durant lesquels l'apôtre des nations séjourna auprès du prince des apôtres. Qu'importe le rapprochement ou l'éloignement des lieux et des personnes, là où opère un seul et même Esprit, partageant et distribuant à chacun sa tâche comme il veut [1] ?

1. I Corinth., XII, 11.

L'entente étant établie par l'action intérieure de cet Esprit unique, la subordination étant en outre entretenue et manifestée par des gages certains, le premier besoin d'une milice appelée à combattre partout, c'était son recrutement très-prompt et en quelque sorte instantané au sein de toutes les nations. Telle fut la mission de notre bienheureux. J'oserai dire qu'au milieu de travaux de tout genre, de travaux immenses et immensément utiles à la religion et aux âmes, l'œuvre propre de Pierre Le Fèvre, celle qui le recommandera éternellement à votre gratitude et à votre culte, mes révérends Pères, c'est qu'il a été le principal propagateur et, si vous me permettez ce mot, le grand agent de recrutement de votre institut dans les diverses parties de l'Europe. L'une de ses premières conquêtes fut le bienheureux Pierre Canisius ; et il vous laissa pour dernier legs, au moment de mourir, saint François de Borgia, autre pierre fondamentale du nouveau temple.

Ce qui fait le prix de ces premières recrues, ce n'est pas encore tant leur nombre que leur qualité. Si vous me demandez quels étaient, en ces temps primitifs, l'ordre et le règlement des exercices du noviciat, je vous répondrai que, comme le meilleur de tous les noviciats fut celui de Le Fèvre et de Xavier à l'école d'Ignace, dans la ville de Paris, alors que nuls règlements n'avaient encore été formulés ; pareillement l'esprit d'Ignace, si pleinement communiqué à ses premiers compagnons, et développé en eux par l'Esprit de Dieu, en fit les plus habiles précepteurs et les plus exquis modèles de tous ceux qui devaient participer à leur vocation. Que ceux-ci aient été formés à Rome sous les yeux d'Ignace lui-même, ou dans les Indes par François Xavier, ou par Le Fèvre dans ses résidences multipliées, on y trouvait toujours le même moule, la même empreinte, le même sceau, parce que c'était toujours le même esprit : *hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus.*

Voulez-vous que nous considérions notre bienheureux à l'œuvre ?

V. Qu'il s'agît de ramener à Dieu et d'introduire dans les voies de la véritable vie chrétienne les hommes du monde et les ecclésiastiques séculiers, ou bien de préparer pour la compagnie les aspirants et les novices, le premier traitement employé était invariablement celui des Exercices spirituels : instrument merveilleux, je devrais dire miraculeux, qui, après Dieu, eut Ignace pour inventeur, mais que personne, au témoignage d'Ignace lui-même, ne savait manier avec autant d'art et de succès que Pierre Le Fèvre. Or, si grande que soit la valeur de l'instrument en lui-même, il ne vaut cependant que par la main qui le dirige. Le texte nu des Exercices ne suffit pas, si la tradition ne l'éclaire, et si l'esprit ne se joint à la lettre. Notre bienheureux fut le principal ouvrier prédestiné à l'emploi de cet outil sacré. Après que, par ce diagnostic puissant, il avait sondé une âme jusqu'en ses dernières profondeurs ; après que, par ce régime spirituel de plusieurs semaines consécutives, ou même seulement de quelques jours sérieusement employés, il avait banni le péché et jeté les fondements de la perfection, il n'était point de hauteur à laquelle il ne sût conduire ceux qui obéissaient aux impulsions de sa forte direction. Pour cela d'ailleurs, il suffisait de marcher sur ses traces et de se modeler sur ses exemples.

Vous avez entendu depuis deux jours, M. T.-C. F., vous entendrez encore ce soir le panégyrique de ce grand serviteur de Dieu et des âmes. Ah ! quelle vie et quelles œuvres ! et par quelle plénitude d'esprit intérieur ces œuvres étaient vivifiées ! « Il nous commandait, dit un de ses historiens, de regarder moins à ce que nous faisons pour Dieu et pour les hommes, qu'à l'esprit dans lequel nous le faisons ; et il nous disait que, pour la durée du bien opéré et pour l'avantage de l'Église, les petites choses faites avec une grande

abondance de grâce, valaient plus que les œuvres d'éclat faites avec une moindre dose de vertu ; qu'en conséquence chacun de nous devait plus encore travailler à augmenter sa propre sanctification, qu'à obtenir de grands résultats sans accroissement de sa sainteté personnelle [1]. »

Un des côtés saillants de cette belle âme était le sentiment de gratitude qui le portait à reconnaître, à admirer, à glorifier dans les autres tout ce que Dieu y avait mis de bon, de grand, d'utile au prochain et en particulier à l'institut dont il était membre. C'est dans cette pensée et ce sentiment que, considérant la parole de l'apôtre selon laquelle les pères thésaurisent pour leurs enfants, il voulait que tous ceux de la compagnie se montrassent à tout jamais des fils affectionnés et reconnaissants, et qu'ils sussent que les trésors amassés par les fondateurs et premiers auteurs des ordres religieux constituaient un fonds inépuisable qui leur était acquis pour toujours : *de cætero scirent thesauros, quos ordinum parentes aliique congessissent patres, sibi esse repositos* [2].

VI. Trop longtemps peut-être, mes révérends Pères, Dieu l'ayant permis ainsi, la figure du bienheureux Pierre Le Fèvre était demeurée dans l'ombre. Il avait été pendant sa vie le modèle parfait de ce que doit être toujours dans une congrégation celui qui occupe le second rang et qui a la principale part d'action après le chef : présent à tout, et paraissant n'être nulle part ; mêlé à toutes les questions, et se dérobant à tous les regards. Ce besoin de rester caché sembla lui avoir survécu. Aujourd'hui encore on ne sait où retrouver son corps, déposé cependant dans les substructions de la maison mère. Oui, trop longtemps sa modestie fut en quelque sorte acceptée et ratifiée des siens après sa mort. Le saint évêque de Genève alla jusqu'à s'en affliger et presque s'en scandaliser. « Je veux croire, écrivait-il, qu'en-

1. Vita Petri Fabri, c. XII. — 2. *Ibid.*, c. XXVII.

fin la compagnie se résoudra de ne pas faire moins d'honneur à ce premier compagnon de son saint fondateur qu'elle en a fait aux autres [1]. » Il ne parlait alors que de la publication trop retardée de la vie de ce grand homme. Mais ce qu'il ne soupçonnait pas, c'est que lui-même, par les marques formelles de sa vénération pour le bienheureux Pierre Favre, comme il l'appelait, posait les assises d'une béatification et d'un culte public que Rome appuierait principalement sur son témoignage et son autorité : *in primis autem testimonium et auctoritas sancti Genevensis antistitis Francisci Salesii, qui actis et scriptis nedum præclaram de Petri Fabri sanctitate animo sibi alte infixam opinionem expressit, sed publicum quoque ejus cultum apprime fovit* : ainsi s'exprime le décret de confirmation du culte du serviteur de Dieu approuvé naguère par Pie IX.

Si ce grand pape, avec lequel, mes révérends Pères, vous partagez l'honneur de boire au calice le plus amer des souffrances de Jésus-Christ, a été jaloux, en ces derniers temps, de témoigner son estime et ses sympathies à votre ordre en élevant un de ses membres aux honneurs de la pourpre romaine, j'ose penser qu'il a été mû par le même sentiment en plaçant authentiquement sur les autels le premier prêtre et le premier profès de votre compagnie. Pour moi, mes révérends Pères, je bénis et je remercie le Seigneur Jésus, dont vous glorifiez le nom depuis plus de trois siècles, de vous avoir accordé cette consolation et cet encouragement à la veille de la plus grande épreuve qui vous fût réservée. Votre Général banni de Rome ; vos Pères exilés de la demeure des saints fondateurs et des sanctuaires bâtis sur leurs tombes ; vos bibliothèques, vos archives fermées pour vous et livrées à des mains profanes ; le régulateur normal de

1. *Lettres de saint François de Sales*, Lettre 106 (édit. Béthune).
2. Decret. *In Allobrogum oppido*, 5 sept. 1872.

votre vie et de vos études, de votre enseignement et de vos ministères, en un mot, le centre de votre discipline religieuse atteint et déplacé : oui, l'épreuve est grande, l'épreuve est forte, et le temps en montrerait bientôt la gravité si le secours ne vous était donné d'en haut. Ce secours viendra : l'exaltation du premier de ceux qui se sont liés avant vous par les mêmes engagements, en est le signe précurseur. Par son intercession puissante et efficace, vous ne tarderez pas à sentir ce que vos pères ont amassé de trésors pour leurs fils. Ainsi soit-il.

VIII

INSTRUCTION PASTORALE

SUR

L'OBLIGATION DE CONFESSER PUBLIQUEMENT LA FOI CHRÉTIENNE.

(CARÊME MDCCCLXXIV.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Est-ce trop de fierté à un Dieu de n'avouer que ceux qui l'avouent, et de renier ceux qui le renient? Sans ménagement pour ceux à qui cette prétention semblerait exorbitante, Jésus-Christ s'est exprimé de manière à ne nous laisser aucun doute sur ce point. Au témoignage de trois d'entre les évangélistes, il reconnaîtra devant son Père et devant toute la cour céleste quiconque l'aura reconnu et confessé devant les hommes [1] ; mais s'il a été pour qui que ce soit, ou dans sa personne ou dans son enseignement, un objet de honte devant cette génération corrompue et pécheresse, à son tour il rougira de lui, quand il apparaîtra dans

1. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est. Matth., X, 32; Luc., XII, 8.

la gloire de son Père escorté de ses saints anges[1]. D'où l'apôtre conclut : « C'est une parole qui ne recevra point de « démenti : si nous endurons l'épreuve pour lui, avec lui « nous régnerons ; mais si nous le renonçons, lui aussi il « nous renoncera » : *Fidelis sermo : si sustinebimus, et conregnabimus ; si negaverimus, et ille negabit nos* [2]. De telle sorte, dit saint Hilaire, que la mesure dans laquelle nous aurons été les témoins de son nom, sera celle du témoignage que nous obtiendrons de lui devant Dieu son Père : *Quales nos nominis sui testes hominibus fuissemus, tali nos apud Deum Patrem testimonio ejus usuros* [3].

N'ayons garde de l'oublier, N. T.-C. F., notre qualité de chrétiens nous oblige, non-seulement à croire dans le fond de notre cœur, mais encore à confesser de bouche notre croyance : hors de là, il n'y a pas de salut : *Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem* [4]. Quiconque n'aura pas été dans le cas d'offrir à Jésus-Christ le témoignage suprême du sang, qui fait le « martyr », n'aura d'accès dans le ciel qu'à titre de « confesseur », c'est-à-dire qu'au prix de la profession publique qu'il aura faite de sa foi, tant par ses œuvres que par ses paroles.

II. N'allez pas m'objecter que la pratique ostensible du christianisme exige parfois un grand courage. Est-ce que par hasard Dieu aurait préparé son ciel pour les timides, pour les lâches ? Le Maître n'a-t-il pas dit au contraire que « le royaume des cieux souffre violence », et que « les violents « l'emportent de vive force [5] » ? Et Jean, le disciple de l'amour, l'apôtre de la charité, ne déclare-t-il pas sans

1. Qui enim me confusus fuerit et verba mea in generatione ista adultera et peccatrice ; et Filius hominis confundetur eum cum venerit in gloria Patris sui cum angelis suis. Marc., VIII, 38.
2. II Timoth., II, 11, 12. — 3. S. Hilar., Comment. in Matth., c. X, 21.
4. Rom., X, 10. — 5. Matth., XI, 12.

détour que « les trembleurs », qui n'osent pas avouer leur foi, auront un même sort avec ceux qui ne croient pas, et dont le partage sera l'étang de feu : *timidis autem et incredulis, pars illorum erit in stagno ardenti* [1]?

Ne m'objectez pas non plus que l'accomplissement du devoir religieux peut apporter un trouble, une gêne dans vos relations, préjudicier même à vos intérêts. L'Évangile a fait d'avance justice de toutes ces vaines excuses. Ah ! s'il s'agit de la paix qui est le fruit de l'Esprit saint, de la paix qui procède du règne de la vérité et de la vertu, incontestablement Jésus est le Dieu de la paix, il est l'auteur de la paix. Mais sa paix n'est pas la paix telle que l'entend le monde [2], la paix dans le mensonge et le péché. Pour celle-ci, « n'allez pas pas vous imaginer, dit le Seigneur, que je « sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas « venu apporter la paix, mais le glaive [3] ». Et ce glaive de la séparation entrera jusque dans les fentes les plus intimes du cœur, il pénétrera jusque dans les relations les plus chères de la maison, de la famille. Celui qui place ses affections domestiques au-dessus de l'affection qu'il me doit, celui-là « n'est pas digne de moi », dit le Seigneur : *non est me dignus* [4].

Ici encore, N. T.-C. F., il vous sera précieux d'entendre le commentaire de notre grand docteur. « Quelle est cette « division », s'écrie saint Hilaire : *Quæ est ista divisio*? « Parmi les premiers préceptes de la loi, nous avons reçu celui-ci : Honore ton père et ta mère [5]. Et le Seigneur lui-même a dit : Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix [6]. Que peut signifier après cela ce glaive jeté dans le monde, ces enfants séparés des parents et cette inimitié constituée

1. Apoc., XXI, 8. — 2. Joann., XIV, 27.
3. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium. Matth., X, 34.
4. *Ibid.*, 37. — 5. Exod., XX, 12. — 6. Joann., XIV, 27.

sous le toit domestique de l'homme » : *Quid sibi vult missus potius gladius in terra, et separatus a patre filius, et filia a matre, et hominis domestici ejus inimici?* « Voici donc l'impiété désormais érigée en principe et mise en honneur ; voici les haines partout, les guerres partout, et le glaive du Signeur dégaîné entre le fils et les auteurs de ses jours [1]. Quel est ce glaive sur la terre, voilà ce qu'il importe de savoir » : *Ergo qui sit gladius in terra, contuendum est* [2].

« Le glaive, répond notre saint pontife, c'est la plus aiguë, c'est la mieux affilée de toutes les armes, c'est le plus pénétrant de tous les traits » : *Gladius telorum omnium telum acutissimum est.* « L'Écriture appelle souvent de ce nom la prédication du nouvel Évangile. C'est donc la parole de Dieu qui est signifiée par le glaive envoyé en terre, c'est-à-dire la doctrine évangélique pénétrant au cœur des hommes, et les atteignant jusque dans les conditions de leur vie corporelle et terrestre [3]. Il n'est point douteux que quand nous prenons une nouvelle vie dans le bain du baptême, alors, par la vertu du Verbe, nous sommes séparés des souillures et des auteurs de notre origine première : *Cum ergo innovamur baptismi lavacro, per Verbi virtutem, ab originis nostræ peccatis atque auctoribus separamur* : « coupés, détachés par le tranchant du glaive de Dieu, nous sommes en désaccord de sentiments avec eux s'ils restent dans les liens de l'infidélité » : *recisique quadam exsectione gladii Dei, a patris et matris affectionibus dissidemus.* Et quand la lutte s'établit entre notre vie nouvelle et notre vie ancienne

1. Igitur exinde publica auctoritas impietati proferetur. Ubique odia, ubique bella, et gladius Domini inter patrem et filium desæviens. Comment. in Matth., c. x, 22.

2. *Ibid.*, 22.

3. Et hujus quidem teli nomine novi Evangelii prædicationem appellatam, frequens in prophetis auctoritas est. Dei igitur verbum nuncupatum meminerimus in gladio : qui gladius missus in terram est, id est, prædicatio ejus hominum corporibus infusa. *Ibid.*, 23.

si nous ne savons pas donner la préférence à Dieu, si nous mettons les amours de la famille et de la chair au-dessus de l'amour de celui qui nous a divinement adoptés, nous devenons indignes de l'héritage des biens futurs » : *Et idcirco qui domesticas caritates dilectioni ejus prætulerint, futurorum bonorum indigni erunt hæreditate*[1].

III. Vous m'arrêtez et vous me dites : — La parole de Jésus-Christ se rapporte à d'autres temps que les nôtres. Aux débuts du christianisme, quand une partie de la famille était devenue chrétienne et que l'autre persévérait dans l'idolâtrie, il y avait, en effet, des dissidences inévitables : c'est en ce sens que le divin auteur de la paix a réellement fait naître parmi les hommes une cause temporaire de division. Mais, en ce qui me concerne, la pierre d'achoppement n'est pas là. Pour être chrétien, je n'aurais à résister à personne de mon entourage. Au contraire, s'il y a des dissonances dans la famille, ce sont celles qui résultent de mes abstentions. L'unité s'y ferait par ma fidélité : je veux dire, l'unité des esprits et des âmes y compléterait l'unité des cœurs. Sur ce point, ajoutez-vous, je ne donne tort qu'à moi-même. Quand on observe autour de moi des devoirs que je ne remplis pas, loin de m'en plaindre, je m'en félicite, et je laisse aux romanciers de la libre pensée leurs pitoyables récriminations contre le prétendu mur de séparation, élevé par la religion et le prêtre entre le chef de la maison et sa famille. Mais, par delà la vie domestique, il y a la vie publique. A tort ou à raison, à tort sans contredit, la sphère dans laquelle je suis forcément placé n'est pas une sphère chrétienne. M'y poser en chrétien serait une singularité et un contraste ; parfois même ce serait une provocation au sarcasme et au blasphème. Il faut bien se plier aux exigences des temps et aux nécessités des positions. —

1. *Ibid.*, 24.

Donc, mon très-cher Frère c'est parce que Jésus-Christ est méconnu de beaucoup de vos contemporains, que vous vous croyez autorisé à le méconnaître ; c'est parce qu'un souffle mauvais et irréligieux a passé sur la génération présente, que vous revendiquez le droit de participer à la contagion. Eh bien ! sachez-le : cette infidélité générale que vous invoquez comme une excuse, c'est une circonstance qui aggrave plutôt qu'elle n'atténue votre faute. En face de cette apostasie du grand nombre, vous étiez tenu de déclarer plus hautement votre foi, et de devenir ainsi un exemple et une protestation. N'entendez-vous pas retentir à vos oreilles la solennelle affirmation du Sauveur : « Celui qui se sera fait « honte de moi et de mon Évangile devant cette génération « corrompue et pécheresse » : *qui enim me confusus fueris et verba mea in generatione ista adultera et peccatrice*, « j'en « aurai honte à mon tour quand j'apparaîtrai dans la « gloire de mon Père, en la société de mes anges » : *et Filius hominis confundetur eum, cum venerit in gloria Patri sui cum angelis sanctis*?

Eh quoi ! mon Frère, vous seriez avili à vos propres yeux, vous auriez perdu le droit de vous estimer vous-même, si vous aviez la lâcheté de ne pas sembler reconnaître un ami au jour de sa disgrâce ; et, parce que Dieu du ciel et de la terre, le Dieu de votre âme et de votre baptême, est devenu impopulaire, parce que vous risqueriez de partager avec lui la défaveur d'une génération abaissée et digne de mépris, vous croyez être quitte de vos devoirs envers lui ! Non, non, c'est la loi même de l'ordre et de la justice qui l'exige : nous serons traités de Jésus-Christ, comme nous l'aurons traité lui-même. Si nous lui demeurons fidèles, nous régnerons avec lui ; mais si nous le renions, il nous reniera : *Fidelis sermo : si sustinebimus, et conregnabimus ; si negaverimus, et ipse negabit nos.*

Honneur donc à vous, chrétiens qui êtes conséquents avec

vous-mêmes; honneur à vous qui croyez et qui ne rougissez point de votre croyance : *Vobis igitur honor credentibus* [1]. Celui que vous confessez devant les hommes, sans ostentation, sans jactance, mais aussi sans respect humain, sans fausse honte, vous confessera devant son Père et devant ses anges.

IV. Mais ce ne sont pas seulement les particuliers, ce sont encore les peuples qui sont tenus de rendre hommage à Dieu par l'affirmation de leur croyance. Cette vérité, plus évidente que la lumière même du jour, n'avait jamais été révoquée en doute. On avait vu de grands empires apostasier en quittant la vraie religion pour en embrasser une fausse; on n'en avait pas vu encore se poser politiquement en dehors de toute religion. N'est-il pas manifeste que là est notre grief principal devant Dieu, que là est le péché majeur dont nous subissons la rude expiation? Nation chrétienne et catholique depuis le premier instant de sa formation, la France en est venue à ce point que la neutralité religieuse est présentée désormais comme essentielle à son droit public.

Ne nous reprochez pas, N. T.-C. F., de revenir si souvent sur cette question. Le devoir du médecin spirituel, comme du médecin des corps, dure aussi longtemps que le mal qu'il s'agit de déraciner. Nos plus saints et nos plus illustres devanciers nous ont tracé le devoir à cet égard. Les erreurs des Donatistes avaient une portée incomparablement moindre que celles dont nous expérimentons actuellement les lamentables effets. Nous voyons cependant, en lisant les sermons du saint évêque d'Hippone, qu'il n'omettait pas une occasion de reprendre contre eux une polémique devenue à peu près quotidienne. L'esprit de secte est éminemment opiniâtre et entêté; sans égard aux réponses les plus péremp-

1. I Petr., II, 7.

toires, aux réfutations les plus décisives, il répète imperturbablement les mêmes banalités, reproduit invariablement et sans pudeur les mêmes lieux communs. Si les défenseurs de la vérité, par une délicatesse hors de propos, se font scrupule de la redite, s'ils ne renouvellent pas les coups déjà cent fois portés au mensonge, celui-ci reste maître du terrain. Il demeure établi, par exemple, que nous prêchons la *théocratie,* que nous poussons l'État à *se faire théologien,* que nous visons à la *prédominance du prêtre dans la société,* etc. De tels mots sont à eux seuls des arguments sans réplique; et l'on conclut, avec un air de triomphe, que, la société moderne s'étant *sécularisée,* son caractère *laïque* la tient quitte et la rend même incapable de tout acte public de foi et de religion.

Comme s'il suffisait d'être séculier pour ne rien devoir à Dieu! comme si la qualité de laïque excluait les conséquences du baptême chrétien! comme si la conformité des institutions sociales avec la loi évangélique impliquait pour le sacerdoce une immixtion quelconque dans le gouvernement civil des sociétés!

Du reste, puisqu'il est devenu familier aux censeurs de l'épiscopat actuel de l'accuser d'*ultramontanisme* toutes les fois qu'il entreprend de rappeler les vrais principes concernant les devoirs de la société publique envers Dieu, nous abriterons aujourd'hui notre enseignement derrière la parole éloquente d'un prélat dont personne ne fera un disciple de l'école ultramontaine. Il est de ceux qui n'ont attendu ni le *Syllabus* ni le concile du Vatican pour dénoncer, au point de vue religieux et social, le vice fondamental de la chose publique moderne. Nous voudrions pouvoir rapporter en entier ses deux instructions pastorales, publiées à l'heure où s'agitaient sur le terrain du droit commun et de la liberté comme en Belgique, ainsi qu'on disait alors, sur celui de l'Église libre dans l'État libre, comme on a dit plus tard,

des polémiques selon lui mal engagées, et des questions impossibles à résoudre tant que la base essentielle de la société ne serait pas rétablie [1].

V. « Il est de notre devoir, écrivait-il à ses ouailles, de vous introduire dans ce que l'organisation des sociétés humaines a de plus profond et de plus intime. Aux yeux de Dieu, comme aux yeux des hommes, un peuple est une personne morale qui a un corps, un esprit, une vie qui lui sont propres. Les individus et les familles dont il se compose forment son corps ; les principes et les croyances qu'il professe en religion, en morale, en politique, constituent son esprit ; et les siècles pendant lesquels il conserve son nom et son existence font la durée de sa vie. Mais cette personne morale, comme toute personne vivante, pense, délibère, veut et agit chaque jour : il lui faut donc une tête pour penser et vouloir, un organe extérieur pour exprimer ses pensées et ses volontés, une main pour agir. Or, ce chef, cet organe, cette main, c'est ce qu'on nomme l'*autorité publique* et le *gouvernement* : en sorte qu'il n'est pas plus possible de concevoir un peuple sans gouvernement, que de concevoir une personne sans ce qui la constitue essentiellement. Le gouvernement est donc la tête, le cœur, l'organe de l'État : c'est par lui seul que l'État veut, agit et commande...

« Si donc le gouvernement n'avait aucune croyance religieuse déterminée, la société n'aurait aucune croyance déterminée ; s'il ne professait aucune religion, la société ne professerait aucune religion ; s'il ne reconnaissait aucune loi divine ni aucun droit divin, la société ne reconnaîtrait aucune loi divine ni aucun droit divin. Logiquement parlant, la société serait athée, et le gouvernement aussi. Chacun de ses membres, il est vrai, pourrait être le

1. Instructions pastorales sur l'état présent de l'Église, T. II des Sermons, discours et mandements de Mgr J.-J. Fayet, évêque d'Orléans, Carêmes 1846 et 1847.

plus religieux des hommes ; mais il le serait comme simple particulier, et non comme membre d'un pouvoir public qui ne professe aucune religion. Par la même raison, chaque individu ou chaque famille serait libre de professer extérieurement une religion quelconque ; mais, si nombreux que fussent les disciples de la même religion, ils ne lui donneraient pas l'existence publique et sociale qu'elle ne peut recevoir que de la profession des suprêmes pouvoirs ; cette religion n'en serait pas moins reléguée dans la classe des opinions, des actions et des habitudes personnelles dont les gouvernements n'ont à s'enquérir que lorsqu'elles sont utiles au bon ordre de la société. Ils les favorisent alors ; ils sont heureux de les voir prospérer ; ils leur donnent des indemnités, des églises, des temples ou des mosquées. Mais cela ne change rien à l'état social, qui n'en reste pas moins sans loi divine, sans religion et sans culte public. *Dieu est* toujours *exilé*, sinon *de la nature* [1], du moins de la société ; et la société elle-même, isolée de la grande famille des nations, continue à vivre de cette vie factice et agitée qui la mène péniblement à la mort [2]...

« Tel est le terme fatal où vont aboutir les législations purement humaines qui placent le principe de toute souveraineté religieuse et morale dans l'homme ou dans le peuple. C'est un problème encore indécis de savoir combien de temps une société peut subsister en cet état ; mais il y a un ordre général, dans le monde, contre lequel rien ne prévaut : c'est que les États qui violent les lois essentielles de leur nature ne vivent pas longtemps. Il faut se hâter de rentrer dans les principes essentiels de l'ordre, pour peu qu'on ait eu le malheur d'en sortir [3]... »

L'éloquent pontife, s'adressant aux représentants du pays, continuait en ces termes : « O vous tous qui présidez aux

1. Allusion à la proclamation du premier Consul, le 27 germinal an X.
2. T. II, p. 404-406. — 3. *Ibid.*, p. 413, 414.

destinées d'une grande nation, dépositaires de la puissance redoutable de la perdre ou de la sauver, souffrez qu'avec tout le respect que nous avons appris du grand apôtre à professer pour l'autorité suprême, nous vous répétions cette maxime éternelle : Point de société sans religion publique, et point de religion sans culte public ; point de droit humain sans la reconnaissance d'un droit divin qui l'autorise et le consacre ; point de loi humaine sans une divine loi dont elle emprunte sa force morale. Si Dieu ne construit avec vous l'édifice de vos institutions, vous travaillerez en vain à l'élever et à l'affermir...

« Triste consolation, que celle de se dire que la condition sociale à laquelle nous sommes arrivés est de tenir les hommes et les choses dans une perpétuelle inconstance ou dans une constante agitation ! Hélas ! tout chancelle parce que tout est mal assis ; et tout est mal assis parce que la société manque d'une base morale. Par le développement régulier de vos institutions, rendez-lui ses fondements naturels ; achevez d'effacer du frontispice de nos lois cette maxime féconde en révolutions : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans le peuple ». Tous les législateurs n'ont-ils pas protesté que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement en Dieu » ?... Rentrons dans la voie où toutes les nations nous ont précédés, et dans laquelle elles marchent encore ; ne restons pas plus longtemps isolés au milieu de l'ancien monde [1]... Maintenez aux cultes établis la liberté, la protection qui leur fut garantie par les lois fondamentales ; mais que la société que vous représentez ne soit pas plus longtemps privée de sa religion, quand tous les particuliers peuvent avoir la leur [2]... Si la liberté des cultes fait partie du droit public de la nation, l'autorité publique doit en jouir comme les particuliers, à moins qu'on ne soutienne que le gouvernement est hors la

1. *Ibid.*, p. 423, 426. — 2. *Ibid.* 427, 428.

loi, et qu'il est condamné à l'esclavage par la même législation qui rend tout le monde libre[1]. »

VI. Avouons-le, N. T.-C. F., ce langage, qui est le langage de la raison et de l'expérience en même temps que celui de la doctrine catholique, a gardé toute son opportunité, et les trois ou quatre révolutions survenues depuis n'en font ressortir que davantage la justesse et la vérité. Vous me direz que, pas plus aujourd'hui qu'à la veille de mil huit cent quarante-huit, les hommes qui constituent le pays politique ne se montrent disposés à en tenir compte, et qu'ils ne sont point en voie de demander à la théologie les solutions dont le pays a besoin. Je le crains ; mais ce n'en est pas moins le devoir à la fois divin et humain, le devoir civique en même temps que religieux de l'évêque, de proclamer les principes éternels de l'ordre et les droits imprescriptibles de Dieu au sein de la société.

D'ailleurs, si la voix des évêques français est devenue une voix suspecte, qu'on entende celle de leurs ennemis et des ennemis de la société : *fas sit ab hoste doceri.* « La théologie est au fond de toutes les questions contemporaines », ont dit deux des plus célèbres d'entre eux [2]. « La question religieuse », dit à son tour le chef des conspirateurs de ce temps [3], « résume et domine toutes les autres; les questions politiques y sont nécessairement subordonnées. » Mais, ce qui est mieux, entendons le langage, non plus d'un ennemi, mais d'un défenseur de l'ordre; à l'heure où la voix de nos vainqueurs de Berlin a le privilége d'être écoutée, donnons la parole à un professeur de l'université de cette capitale. « La révolution, dit-il, est un système universel, une théorie radicale, qui, à partir de 1789, prétend s'imposer aux esprits comme aux volontés des nations, et définir les lois de la vie publique. Elle a pour but de constituer tous les États sous

1. T. II, p. 422. — 2. P. Leroux et Proudhon. — 3. Mazzini.

la seule volonté de l'homme, à l'exclusion du droit divin. Son dogme fondamental est que l'autorité, le pouvoir, ne vient nullement de Dieu, mais de l'homme, mais du peuple, et, partant, que l'ordre social n'a pas pour règle les commandements divins, mais les volontés arbitraires de l'homme et des nations ». D'où ce philosophe chrétien, quoique protestant, conclut courageusement : « Le christianisme seul peut dompter la révolution, parce qu'il emprunte sa force et son principe à l'extrême opposé, c'est-à-dire à l'ordre divin : parce qu'il est la vérité qui dissipe la nuit du mensonge ; enfin, parce qu'il est la véritable liberté dont la révolution n'offre que le leurre [1]. »

VII. Mais est-il donc vrai, M. T.-C. F., que vos évêques doivent invoquer désormais des autorités du dehors, et que leur parole, lors même qu'elle est l'écho de la parole divine, soit devenue une parole dangereuse et funeste pour le pays ? Si dix siècles de notre histoire nationale attestent la vérité de ce qu'a dit un célèbre historien anglais : « Ce sont les évêques qui ont fait la France », quatre-vingts ans d'un ostracisme dont nous sommes loin de nous plaindre disent à leur tour que ce ne sont pas les évêques qui l'ont défaite. Étrange interversion des rôles et des responsabilités ! Les politiques et les écrivains qui, par leur complicité ou leur complaisance, et au mépris de nos avertissements multipliés, ont conduit le pays à une ruine effroyable, ces prétendus conservateurs que l'absence totale de doctrine condamne aujourd'hui encore à une impuissance radicale de relever la nation de ses abaissements, ce sont eux qui ont le triste courage de dénoncer le sacerdoce, et d'exciter contre lui les plus mauvaises passions, parce que le sacerdoce, à défaut de résistance matérielle au mal qui triomphe partout, ose encore y apposer la protestation morale ! Ce

1. *La Révolution*, par M. Stahl, professeur à l'université de Berlin.

sont eux qui, à bout de voies et d'expédients humains, devenus pour les nations étrangères un objet de pitié ou de risée, n'ont que des sarcasmes et des dédains à nous jeter quand nous rappelons les principes fondamentaux de l'ordre social et de l'ordre chrétien! Parce que « la vérité du Sei-« gneur demeure éternellement la même[1] », ces Protées qui changent d'opinion comme d'habit, qui se donnent de perpétuels démentis à eux-mêmes, qui légifèrent aujourd'hui contre leurs lois d'hier, qui déclameront demain contre leurs assertions d'aujourd'hui, ne pardonnent pas à l'Église la persévérance et la fixité de ses enseignements. Comme si nous pouvions inventer un autre fondement que celui qui a été divinement posé, et qui est le Christ Jésus! comme s'il tenait à nous qu'il y eût sous le ciel un autre nom donné aux hommes et dans lequel ils pussent trouver le salut!

Entends donc, ô France, entends la déclaration de ton Dieu et de ton Roi : *Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet*[2]: « Celui qui rougira de moi, et de « ma doctrine, et de ma loi, le Fils de l'homme rougira de « lui ». « Œil pour œil, dent pour dent[3] » : quand il s'agit des nations, qui ne doivent point revivre pour recevoir le châtiment dans l'autre monde, cette loi du talion finit toujours par s'accomplir sur la terre. « Quiconque me confessera devant les hommes, dit le Seigneur, je lui rendrai témoignage pour témoignage; mais quiconque me niera devant les hommes, je le renierai à la face du ciel et de la terre[4]. »

Cette loi hélas! et cette menace n'ont-elles pas reçu leur exécution? Seigneur mon Dieu, ce peuple n'est-il donc plus le peuple franc par excellence? « Israël est-il donc un

1. Ps. CXVI, 2. — 2. Luc., IX, 26.
3. Exod., XXI, 24. — 4. Matth., X, 32, 33.

« esclave ou le fils des esclaves, que je le vois en proie à « toutes les servitudes » : *Numquid servus est Israël aut vernaculus : quare ergo factus est in prædam* [1] ? O ma patrie, ô la Jérusalem des temps nouveaux, « les enfants de Mem- « phis et de Taphné t'ont meurtrie, t'ont violée, t'ont outra- « gée depuis la plante des pieds jusqu'à la tête » : *Filii quoque Mempheos et Taphnes constupraverunt te usque ad verticem* [2]. « Et d'où tout cela t'est-il arrivé, sinon de ce « que tu as abandonné le Seigneur ton Dieu quand il te « conduisait lui-même dans la voie » : *Numquid non istud factum est tibi, quia dereliquisti Dominum tuum, eo tempore quo ducebat te per viam* [3] ? « Sache donc et reconnais quel « mal c'est pour toi, et combien il t'est amer, d'avoir ainsi « quitté le Seigneur ton Dieu, et de n'avoir plus sa crainte « dans ton cœur » : *Scito ergo et vide quia malum et amarum est reliquisse te Dominum Deum, et non esse timorem mei apud te, dicit Dominus exercituum* [4]. Mon peuple, il est temps de s'arrêter dans la voie de la honte et de la perdition.

VIII. Mais le prophète Jérémie, à qui j'emprunte de si douloureux accents et de si touchantes invitations, me fait entendre vos objections : « J'ai rappelé mon peuple vers « moi, dit le Seigneur, et mon peuple a dit : J'ai perdu « toute espérance, je n'en ferai rien » : *Desperavi, nequaquam faciam*. C'est un fait accompli : « nous nous sommes re- « tirés de toi, nous n'y reviendrons plus » : *Recessimus, non ultra veniemus ad te*. « J'ai aimé les dieux étrangers « avec passion, et je marcherai à leur suite » : *Adamavi quippe alienos, et post eos ambulabo* [5].

Qui de nous, M. F., n'a entendu autour de soi ces paroles de découragement et de déraison ? On reconnaît qu'il était meilleur et plus salutaire de servir Dieu, qu'il y faudrait

1. Jerem., II, 14. — 2. *Ibid.*, 16, — 3. *Ibid.*, 17.
4. *Ibid.*, 19. — 5. *Ibid.*, II, 25, 31.

revenir ; mais on objecte la lassitude, l'impuissance, le dégoût : *Desperavi, nequaquam faciam*; il faudrait un effort, et l'on a perdu toute confiance, toute énergie. D'ailleurs le sort en est jeté : on a pris à gré les dieux étrangers, et l'on veut rester à leur suite : *adamavi quippe alienos, et post eos ambulabo*. L'esprit public est entré dans d'autres directions, il y persistera; le cœur appartient aux idoles, il n'a pas la force de s'en détacher. Et la nation, ainsi affaissée, retombe sur elle-même; et, désespérant de pouvoir revenir jamais à la lumière, elle se rassied définitivement dans les ténèbres et les ombres de la mort.

M. F., écoutez ce que répond le Seigneur : « Une vierge « peut-elle oublier sa parure, et une femme l'écharpe « qu'elle porte sur son sein? Et mon peuple abandon- « nerait pour toujours le Dieu qui fait son bonheur et sa « gloire [1] !... On dit d'ordinaire : Si une femme, après « avoir quitté son mari, en épouse un autre, son mari la « reprendra-t-il encore? Pour toi, ô fille d'Israël, tu t'es « prostituée avec mille séducteurs. Reviens cependant à « moi, dit le Seigneur, et je te recevrai. Lève les yeux, et « vois s'il est un lieu dans le monde qui n'ait été témoin de « tes prévarications. Tu as souillé la terre par tes fornica- « tions et tes méchancetés [2]... Pourquoi entreprendrais-tu « de rentrer en grâce avec moi en justifiant ta conduite? « Non contente de faire le mal, tu en as tenu école, et l'on « a trouvé dans les pans de ton habit le sang des pauvres « âmes innocentes que tu as perverties [3].

« Et après que tu avais fait ces choses, je t'ai dit : Reviens « à moi, et tu n'es pas revenue. Ah ! du moins aujourd'hui » (ces paroles tireraient des larmes des plus durs rochers) : *Ergo saltem amodo*, « donc maintenant du moins », main-

1. Jerem., II, 32 — 2. *Ibid.*, III, 1, 2.
3. *Ibid.*, II, 33, 34.

tenant que toutes les illusions sont envolées, maintenant que toutes les expériences sont faites ; « invoque-moi en « disant : O Dieu, vous êtes mon père et le guide de ma « virginité » : *Ergo saltem amodo voca me : Pater meus, dux virginitatis meæ tu es*[1] : c'est sur votre bras que je m'appuyais pendant tant de siècles, alors que brillaient en moi, avec ma foi virginale, toutes les qualités généreuses que l'univers admirait : dévouement, courage, génie, enthousiasme. « Reviens à moi, peuple rebelle, et je guérirai tout « le mal que tu t'es fait en te détournant de moi » : *Convertimini filii revertentes, et sanabo aversiones vestras.* Oui, je te guérirai ; car moi, le Seigneur, j'ai le pouvoir de cicatriser les plaies des peuples comme celles des individus ; j'ai créé les nations guérissables, et ma toute-puissance a opéré plus d'une fois, et elle opérera encore ce prodige.

Ah ! qui nous donnera de voir ces jours que la souveraine et très-gratuite bonté de Dieu nous prépare ? Qui nous donnera de voir notre pays proclamer franchement les droits de Dieu et abjurer les vains rêves de sa propre déification ? Qui nous donnera de nous joindre à la multitude des nouveaux fils d'Israël pour dire avec eux : « Nous voici, Sei- « gneur, nous revenons à vous, parce que vous êtes le « Seigneur notre Dieu » : *Ecce nos venimus ad te, tu enim es Dominus Deus noster.* « Vraiment toutes les collines et « la multitude des montagnes sur lesquelles nous avons « idolâtré, n'étaient que mensonges » : *Vere mendaces erant colles et multitudo montium.* « Vraiment le salut de la nation « est dans le Seigneur notre Dieu » : *Vere in Domino Deo nostro salus Israël.* « La confusion et la honte n'ont cessé de « dévorer l'œuvre de nos pères depuis que nous la con- « naissons » : *Confusio comedit laborem patrum nostrorum.* « Eux et nous, nous nous sommes préparé un héritage

1. Jerem., III, 4.

« d'ignominie, parce que, depuis notre adolescence jusqu'à « ce jour, nous avons péché et nous n'avons pas écouté la « voix du Seigneur notre Dieu » : *Operiet nos ignominia nostra, quoniam Domino nostro peccavimus, nos et patres nostri, ab adolescentia nostra usque ad diem hanc, et non audivimus vocem Domini* [1].

Puissent ces aveux et ces témoignages de la conversion d'Israël être bientôt sur nos lèvres à tous ! Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

1. Jerem., III, 22-25.

IX

LETTRE

EN RÉPONSE A LA COMMUNICATION DE PLUSIEURS ARTICLES DE JOURNAUX.

Poitiers, 23 février 1874.

Monsieur,

Je n'ai connu qu'une partie des articles de journaux dont vous me parlez, et j'ai cru de ma dignité qu'on n'ajoutât rien à la réclamation formée en mon nom par le secrétaire de mon évêché.

Le publiciste nantais, qui me prête obstinément des paroles que je lui aurais dites en 1863 dans une conversation privée, à une époque où ma maison était cernée par la police impériale, jouit-il d'assez d'autorité pour que je doive faire opposer un second démenti à son imputation ?

Ce journaliste, de passage à Poitiers, pour des motifs que j'ignore, se crut assez protégé par ses opinions pour pouvoir affronter l'entrée de ma demeure et pénétrer dans mon cabinet : ce qui n'était point alors sans inconvénient pour les hommes publics.

Le propos emphatiquement prophétique qu'il m'attribue

sur la prédestination du *filleul de Pie IX* est absolument gratuit, et ne peut s'expliquer que par la préoccupation de son esprit.

Ayant passé à Rome les premiers mois de 1856, j'ai eu la douleur de constater et de ressentir très-vivement pour mon compte l'impression produite par le grave incident qui vint s'interposer entre la naissance du prince impérial et les cérémonies de son baptême. Dans ce trop mémorable congrès de Paris, où le représentant du Grand-Turc siégea pour la première fois parmi les puissances chrétiennes, et où celles-ci s'accordèrent à lui garantir l'intégrité de son territoire, nous entendîmes avec stupeur le représentant de la France se retourner, de la façon la plus injuste et la plus blessante, contre le gouvernement pontifical. Le protocole du 8 avril 1856, dû à l'initiative du comte Walewski, organe de l'empereur, contenait le principe de tous les maux qui ont fondu depuis sur l'Église et sur l'Europe. Mon opinion sur ce point a été exprimée tout d'abord avec trop de franchise et de retentissement pour qu'il reste l'ombre d'un doute[1].

Quel que soit donc le mystère de l'avenir réservé par nos révolutions incessantes, et par la mobilité des hommes aussi bien que des choses de ce temps, à l'enfant qui eut Pie IX pour parrain dans ces désolantes conjonctures, je suis de ceux qui ont suivi avec trop d'attention, jour par jour, la marche de l'histoire contemporaine pour avoir eu jamais l'idée d'asseoir sur cette particularité une mission providentielle et un horoscope favorable.

J'écris ces paroles à regret, Monsieur. La faute en est à ceux qui, après m'avoir entendu, ont persisté à dénaturer ma pensée et mon langage.

Je ne me défends point d'ailleurs d'avoir parlé avec mo-

1. Mandement au sujet de la brochure : *Rome, la France et l'Italie* par A. de la Gueronnière (22 février 1861). Lettre à M. le comte de Persigny (18 décembre 1862).—Voir T. IV, p. 150 et p. 515.

dération de la personne et de la famille de l'empereur, à l'heure même où son gouvernement me poursuivait à outrance parce que ma conscience me portait à combattre publiquement des actes contraires aux intérêts de la religion et du pays.

Je reconnais également qu'en demandant à l'auteur de la brochure intitulée : *Le quatrième Napoléon*, d'avoir à effacer de l'en-tête de ce livre de propagande bonapartiste une épigraphe qui ne pouvait loyalement y être maintenue, je n'ai eu garde de prononcer aucune parole offensante pour un pouvoir tombé. La loi évangélique, dont nous sommes les interprètes et les ministres, nous fait un devoir d'allier à la franchise et au courage de la résistance les habitudes du respect ; et nous ne savons pas ajouter nos coups à ceux que le malheur a frappés.

Cela dit, et sans incriminer la bonne foi de mon visiteur de 1863, je m'abstiens de chercher comment il a pu commettre cette erreur, et se porter à un procédé dont le sentiment public a déjà apprécié la convenance.

Agréez, Monsieur, etc.

X

HOMÉLIE

PRONONCÉE
DANS L'ÉGLISE DES FRÈRES-PRÊCHEURS, A POITIERS,
EN LA SOLENNITÉ DU SIXIÈME CENTENAIRE DE LA MORT
DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

(VII MARS MDCCCLXXIV.)

> *Optavi, et datus est mihi sensus; invocavi et venit in me spiritus sapientiæ.*
> J'ai désiré, et le sens m'a été donné; j'ai invoqué, et l'esprit de sagesse est venu en moi.
> (SAP., VII, 7.)

I. Quelle scène émouvante pour vous, mes révérends Pères, et pour tous ceux qui ont fait de la science sacrée l'étude et l'occupation de leur vie, quelle scène émouvante que celle dont le sixième anniversaire séculaire échoit à cette date du sept mars mil huit cent soixante-quatorze !

Cet homme dont le pape Jean XXII a dit qu'il avait plus illuminé l'Église que tous les autres docteurs, et qu'on apprenait plus de ses livres en un an que de tous les ouvrages des Pères étudiés pendant une vie entière[1], Thomas d'Aquin

1. Bolland. ad diem VII mart., Vit. S. Thom. Aquin., c. XIII, n. 8. Edit. Palmé, p. 68.

allait s'éteindre avant la cinquantième année de son âge. Il se rendait au second concile de Lyon, où Bonaventure et lui étaient appelés par le pontife romain comme les hommes nécessaires de cette assemblée œcuménique. Il n'y a de nécessaire que Dieu; et, pour marquer sa suprême indépendance, il n'est pas rare que le Très-Haut brise ses meilleurs instruments à l'heure où sa cause en attend de plus grands services. La mort arrêta Thomas sur la route, et les Pères du concile ne tardèrent pas de rendre à Bonaventure les derniers devoirs funèbres. Celui-ci n'avait élevé la voix dans l'assemblée synodale que pour y laisser plus de regrets ; et celui-là n'eut pas même la consolation d'offrir à Grégoire X le livre composé à sa demande contre les erreurs des Grecs. L'œuvre du concile ne s'en accomplit pas moins; et si la réunion de l'Eglise orientale ne fut malheureusement pas définitive, jamais elle ne fit naître de plus grandes espérances, jamais elle ne parut plus éclatante et plus complète.

Au reste, notre saint docteur pouvait quitter désormais la terre: il y laissait après lui le plus riche arsenal de doctrine que jamais homme ait transmis aux générations appelées à lui survivre. Disons à cet égard ce que peuvent permettre les limites très-restreintes qui me sont imposées par la longueur de cet office solennel et les exigences de la liturgie quadragésimale. L'épître de la messe nous a fourni le texte de cette homélie; la vie du saint, écrite par un contemporain, nous en donnera le fonds et la substance.

II, « J'ai désiré, et le sens m'a été donné; j'ai invoqué, et « l'esprit de sagesse est venu en moi » : *Optavi, et datus est mihi sensus; invocavi, et venit in me spiritus sapientiæ*. Est-ce à dire, M. F., qu'il suffit de désirer la science sacrée pour l'obtenir incontinent, et que c'est assez d'invoquer l'esprit de sagesse pour qu'il vienne en nous? Sans nul doute, le désir efficace implique en même temps l'effort, et la prière

est loin d'exclure le travail. La vie de saint Thomas d'Aquin a été tout entière une vie d'application et d'étude. Néanmoins l'application et l'étude ne suffiraient point à expliquer ce que j'appellerai sans hésitation le miracle de son savoir.

Qu'il ait, dès sa première enfance, étonné les religieux du Mont-Cassin et ses condisciples par sa gravité studieuse et sa méditative taciturnité ; qu'il se soit fait dans l'université de Naples la réputation de répéter les leçons de grammaire, de logique et de sciences exactes, avec plus de clarté et de profondeur qu'il ne les recevait de ses maîtres ; que sa captivité de deux ans au château de Roche-Sèche lui ait valu le bénéfice d'un heureux loisir employé à la lecture continuelle de la Bible et des ouvrages d'Aristote : tout cela n'explique point comment, à dix-huit ans, devenu disciple d'Albert le Grand dans l'université de Cologne, il égala aussitôt la science théologique de son maître, qui prédit hautement que celui qu'on appelait le bœuf muet remplirait le monde de ses doctes mugissements ; comment, installé lui-même lecteur de théologie en l'université de Paris à un âge où l'on est encore étudiant, il déploya subitement dans ses leçons et dans ses livres une précision, une supériorité, une universalité de doctrine qui ne cessa plus de couler de ses lèvres et de sa plume : véritable inondation de science, destinée à déborder et à se répandre dans les intelligences jusqu'aux âges les plus reculés, selon cet oracle des saints livres : *Scientia sapientis tanquam inundatio abundabit* [1].

Son premier historien, qui avait été son élève, a caractérisé mieux qu'aucun autre l'enseignement de Thomas : enseignement substantiel et condensé, mais en même temps ouvert et facile : *modum docendi compendiosum, apertum et facilem* ; manière si inusitée jusque-là, quelle semble lui

1. Eccli., XXI, 16.

avoir été divinement inspirée avec sa science même : *qui pro eo quod fuit insolitus, simul cum ejus scientia creditur fuisse divinitus inspiratus* [1].

Un prodige manifestement surnaturel, poursuit le même biographe, c'est que, dans le cours d'une vie qui se termina si tôt, il ait pu composer plus de livres qu'un homme d'un esprit même prompt et développé n'en saurait lire dans le même espace de temps avec l'attention voulue [2]. Et cela, sans préjudice des voyages, des prédications, des affaires. Le saint docteur alla plusieurs fois d'Italie en France et de France en Italie. Il ne se contentait pas de professer et d'écrire ; il prêchait assidûment, avec feu, avec solidité et avec fruit. Et enfin, cet homme si abstrait lorsqu'il poursuivait un argument et qu'il cherchait une solution métaphysique, n'était point du tout incompétent pour les choses de la vie active.

Il était, nous dit son historien, et il ne pouvait pas ne point être un conseiller parfait, attendu que, connaissant les choses divines, il lui appartenait de juger d'une façon très-sûre les choses humaines : *Fuit prædictus doctor consilio providus, quia consequens erat qui ut divina cognosceret, de humanis certissime judicaret.* Toutes les fois que, requis pour le conseil, il tourna son intellect spéculatif vers les questions pratiques et positives de son temps : *cum intellectum suum speculativum, requisitus in consilio, ad agibilia et temporalia convertit,* il apporta des avis si subtilement et si utilement conçus qu'on y sentait comme une lumière divine. Rien d'étonnant puisqu'il avait constamment devant les yeux les principes d'après lesquels les actes humains sont divinement réglés et définis : *utpote qui illas regulas habebat*

1. Guill. de Thoco, apud Bolland., VII mart., Edit. Palmé, c. IV, n. 18, p. 663.
2. *Ibid.* cap. VII, n. 40, p. 670.

præ oculis, a quibus omne quod humanitus agitur, divinitus diffinitur[1]. Le sage roi saint Louis ne s'y trompait pas, et l'on se demande lequel était plus grand et plus saint, du monarque qui interrogeait le docteur dans ses doutes, ou du docteur qui répondait au monarque après avoir consulté l'Esprit saint. Toujours est-il que Louis IX, quand il avait pour le lendemain une affaire épineuse, mandait le soir à Thomas de lui préparer pendant la nuit une note sur la matière, et l'obéissant religieux se conformait à l'ordre du roi[2].

III. Il suit de là qu'à considérer la quantité et la qualité des productions du saint docteur, la période de temps durant lequel il les a émises, la multitude de déplacements, d'occupations, de ministères et d'exercices religieux qui s'y sont mêlés, on est conduit à accepter l'assertion du Frère Raynaud de Piperne, le compagnon et le témoin de toute sa vie : *qui totius vitæ suæ meruit esse comes et testis* [3], à savoir que la science de Thomas n'a point été purement acquise, mais divinement infuse, et qu'elle a moins été le fruit du talent et du génie que celui de la prière et de la grâce [4]. Car, ajoute-t-il, toutes les fois qu'il a voulu étudier, disputer, lire, écrire ou dicter, il entrait préalablement en oraison et conjurait le Seigneur de lui découvrir les secrets divins de la vérité : ce que le Seigneur fit plus d'une fois d'une façon sensible, en lui envoyant ses anges ou ses apôtres avec lesquels on l'entendit converser pendant des nuits entières, notamment dans une circonstance où il écrivait sur Isaïe, et où il éprouvait une difficulté particulière à découvrir les profonds mystères du prophète [5].

C'est donc avec raison, mes Frères, que l'Église nous faisait chanter tout à l'heure les paroles du Sage : « J'ai

1. Guill. de Thoco, apud Bolland., VII mart., Edit. Palmé, c. VI, n. 36, p. 669. — 2. *Ibid*. — 3. *Ibid*., c. V. n. 28, p. 667.
4. *Ibid*., c. VI, n. 31, p. 668. — 5. *Ibid*.

« désiré, et le sens m'a été donné ; j'ai invoqué, et l'esprit « de sagesse est venu en moi ». Oui, Thomas d'Aquin ne renfermait pas seulement dans son vaste esprit la connaissance des diverses branches et des parties multipliées de la sainte théologie ; il en avait reçu d'en haut le sens et l'esprit : *et datus est mihi sensus, et venit in me spiritus.* Doué de ce sens, animé de cet esprit, son travail lui était rendu facile. Il avoue lui-même n'avoir jamais lu un livre sans en pénétrer à fond toute la substance [1]. Tous les volumes qu'il avait parcourus dans les bibliothèques des divers monastères, s'étaient tellement gravés dans sa fidèle et puissante mémoire qu'il en avait devant les yeux à peu près tout le contenu [2]. Aussi sa composition coulait-elle de source. Il se mouvait avec une égale facilité dans le champ de la science sacrée et des sciences profanes, ne les qualifiant point du nom de *sœurs*, mais sachant mettre celles-ci, qui sont des servantes, aux ordres de celle-là, qui est reine. Au moyen de cette classification hiérarchique de ses connaissances, il écrivait, il dictait sans effort, puisant dans le dépôt de sa lucide mémoire les trésors les plus variés, et faisant dériver dans ses livres, comme dans autant de ruisseaux, les eaux supérieures de la divine sagesse dont son âme était devenue le réservoir [3].

IV. Tel est, mes révérends Pères et mes très-chers Frères, tel est le maître et le modèle qui nous est montré en ce jour.

Le maître, car il a fait école ; et, après six cents ans écoulés, il reste acquis, ce que disaient déjà ses contemporains, que dans toutes les chaires catholiques de philosophie et de théologie, on n'enseigne pas d'autres livres que les propres livres du saint docteur, ou les livres qui ont été calqués sur

1. *Ibid.*, c. VII, n. 40, p. 670. — 2. *Ibid.*, n. 41.
3. *Ibid.*, c. IV, n. 18., p. 604.

les siens. On peut dire que Thomas d'Aquin n'a point cessé de tenir la clef de la science, la divine providence n'ayant point permis que qui que ce soit s'éloignât des lignes principales de ses écrits sans faire fausse route dans la voie de la foi ou de la morale : *divina dispensatione mirabiliter permittente ut, quicumque ab hujus doctoris scriptura volunt divertere, contingat eos aut in fide aut in moribus errare*[1].

Ah ! Messieurs, comme il a été donné à notre temps d'expérimenter la justesse de cette observation ! On n'y a pas manqué d'hommes richement pourvus des dons de l'esprit. Pourquoi leur vie n'a-t-elle été qu'un perpétuel avortement, sinon parce que la forte doctrine de l'ange de l'école leur a fait défaut ? N'ayant pas pris la théologie pour flambeau de leur intelligence, ils ont obéi aux opinions en vogue, aux idées d'occasion et de circonstance : lueurs vagues et éphémères, qui n'ont rien de commun avec cette lumière inextinguible dont parle le Sage : *et proposui pro luce habere illam, quoniam inextinguibile est lumen illius*[2]. Que l'esprit de parti s'escrime à en faire les initiateurs de la génération présente : malgré tous les charmes de leurs talents et toutes les richesses de leur style, il leur a manqué ce qui recommande les écrivains chrétiens, je veux dire une science sûre et autorisée, une doctrine disciplinée par l'enseignement authentique de l'Église : *propter disciplinæ dona commendati*. Faute de cette recommandation essentielle, ces conducteurs ont eu, en définitive, peu de suivants, ces maîtres peu de disciples ; et le peu qui leur en reste, s'appropriant leurs défauts de préférence à leurs qualités, se morfondent dans l'impuissance de la stérilité, profondément impropres au maniement des intérêts publics et sociaux, parce qu'ils sont systématiquement insoumis ou délibérément étrangers aux

1. *Ibid.*, c. III, n. 17, p. 663. — 2. Sap., VII, 10. — *Ibid.*, 14.

principes divins, tant naturels que révélés, qui dominent et qui règlent le gouvernement des affaires humaines. Oui, Messieurs, saint Thomas d'Aquin a manqué à beaucoup de nos contemporains, y compris ceux-là même qui le nomment avec honneur, qui lui empruntent au besoin quelques textes détachés, mais qui ne l'ont pas assez fréquenté pour le connaître, et pour qui sa doctrine comme sa méthode demeurent un livre scellé. La philosophie en particulier n'a su que s'égarer depuis qu'elle ne l'a plus eu pour guide, et elle ne redeviendra digne d'elle-même qu'en reprenant ses traces trop longtemps abandonnées.

V. Mais en même temps qu'il est notre maître et notre précepteur dans la science sacrée, il est notre modèle dans l'art et le moyen d'y parvenir. A son exemple, c'est par l'ardeur de nos désirs, c'est par la vivacité et la continuité de notre prière, que nous devons obtenir de Dieu ce sens doctrinal, cet esprit de sapience surnaturelle, sans lesquels on ne méritera jamais pleinement le nom de théologien ou même de philosophe. « Je l'ai préférée, dit le Sage, aux « royaumes et aux trônes : *Et præposui illam regnis et sedi-* « *bus*, et j'ai regardé que les richesses n'étaient rien en « comparaison d'elle. Je l'ai aimée plus que la beauté, « plus que la santé » : *super salutem et speciem dilexi eam*[1].

En effet, Messieurs, celui-là n'est pas digne d'être introduit dans le sanctuaire de la théologie, qui ne la place pas en son estime au-dessus de tout le reste. Au moyen âge, le type proverbial de la grandeur et de la richesse, c'était Paris. « Moi, disait un jour notre saint docteur, je donnerais Paris pour le commentaire de saint Jean Chrysos-

1. Sap., VII, 8, 10.

tome sur saint Matthieu » [1]. Apparemment ce précieux volume lui manquait. « Tout l'or du monde n'est qu'un peu « de sable en comparaison de la sagesse, et l'argent devant « elle est considéré comme de la boue [2]. »

En quoi saint Thomas sera surtout notre modèle pour progresser dans la science divine, c'est sa virginale pureté. « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront « Dieu [3] ! » Or, la théologie étant ici-bas le prélude de la vision et de la compréhension divine, rien n'y dispose l'esprit comme la pureté. Nous avons appris du saint docteur lui-même qu'il y a au ciel une gloire distincte et spéciale pour les docteurs, et aussi une gloire spéciale et distincte pour les vierges. Combien ces deux auréoles sont encore plus éclatantes, plus magnifiques, quand elles se complètent l'une par l'autre ! Le bienheureux Albert de Bresse a déposé en ces termes dans le procès de canonisation de notre saint : « Il m'a été montré dans une vision, dit-il, que les deux docteurs Augustin et Thomas étaient égaux dans la gloire : avec cette différence que, si le premier brillait par l'éclat de la mitre, Thomas se distinguait d'Augustin par l'auréole de la virginité [4]. »

Saint Augustin et saint Thomas, mes révérends Pères, ce sont là pour vous, n'est-ce pas, deux noms incomparables ! Dominique était fils d'Augustin, avant d'être votre père : parenté trop noble et trop profitable pour que vous la laissiez tomber dans l'oubli. Et saint Thomas, la gloire de votre ordre, n'a été et ne sera si grand dans nos écoles jusqu'à la fin des âges, que parce qu'il fut, si j'ose ainsi parler, le didacticien et le vulgarisateur du docteur d'Hippone : nous le savons par la révélation même du grand

1. Bolland., loc. cit., c. VII, n. 43, p. 671. — 2. Sap., VII, 9.
3. Matth., V, 8. — 4. Bolland., loc. cit. c. IV, n. 22, p. 665.

évêque : ***Thomas enim est filius meus, qui doctrinam apostolicam et meam in omnibus secutus est*** [1].

VI. Arrêtons-nous. Deux grands amours étaient allumés au cœur du docteur angélique : l'amour de la sainte mère de Dieu, et l'amour du saint sacrement de l'autel. Dans les derniers jours de sa vie, la glorieuse vierge Marie lui apparut. Car — entendons ces mots si consolants — car « cette mère pieuse, la plus généreuse des femmes, ne se mêle pas seulement aux rangs des habitants de la gloire ; elle daigne aussi ne pas refuser la consolation de sa présence à ceux qui sont encore voyageurs sur la terre » : *Novit autem illa fortissima mulierum, mater pia, non solum intra cœlorum ordines discurrere, sed dignatur etiam peregrinantibus suæ præsentiæ solatium non negare*. Sans quitter son trône royal du ciel, elle aime toujours à regarder le lieu d'où elle y est montée : *quæ unde ascendit semper respicit*. Elle apparut donc à Thomas, et lui donna pleine sécurité sur sa vie et sur sa doctrine : *Ipsum certificavit de vita sua et scientia*. C'est elle, nous le croyons pieusement, qui lui avait obtenu de son Fils cet immense trésor de science, en récompense du lys qu'il avait offert à Dieu et qu'il a conservé dans toute sa blancheur [2].

O Vierge puissante, ô la plus généreuse des mères, daignez demander aussi pour nous la pureté de l'âme et du corps, la blancheur du lys, avec l'abondance de la doctrine ! Daignez nous rassurer, avant le passage suprême, avant la fin de notre exil, et nous donner votre certificat concernant notre science et notre vie : *Ipsum certificavit de vita sua et scientia*.

Que parlé-je de science ? Thomas d'Aquin allait bientôt quitter la terre, et il n'y avait plus de science pour lui. La claire vue avait commencé. Depuis quelque temps, sa vie

1. Bolland., Procesa. de vit. S. Thom., c. VII, n. 66, p. 706.
2. *Ibid.*, Vit., c. VI, n. 33, 668-669.

était une succession d'extases et de ravissements. « Raynaud, mon fils, dit-il à son fidèle compagnon, c'est fini pour moi d'écrire : *venit finis scripturæ meæ* ; car de telles choses m'ont été révélées, de telles lumières m'ont été montrées, que tout ce que j'ai écrit et enseigné me paraît désormais sans valeur : *talia mihi sunt revelata, quod ea quæ scripsi et docui, modica mihi videntur*. J'attends donc de Dieu que ce sera bientôt la fin de ma vie, comme c'est déjà la fin de ma science » : *spero ex Deo quod sicut doctrinæ, sic cito finis erit et vitæ* [1].

Sa science pourtant lui revint au dernier instant, et il en revendiqua les droits dans le dernier effort qu'il fit pour rendre hommage au corps eucharistique de Jésus-Christ. Répondant à la question qui lui était adressée : « Si la science, dit-il, peut ajouter ici-bas quelque chose à la foi par rapport à ce sacrement : *Si major scientia quam fidei de hoc sacramento in hac vita haberi potest*, je réponds que je crois d'une foi absolue, mais aussi que je sais d'une science certaine : *quod verum credo, et pro certo scio*, que c'est ici le vrai Dieu et homme, Fils de Dieu le Père et de la vierge Mère ». Muni des sacrements, il déclara de nouveau qu'il soumettait tous ses ouvrages à la correction de la sainte Église romaine, dans l'obéissance de laquelle il passait de cette vie à l'autre. Puis il sortit de son corps aussi joyeusement qu'il avait merveilleusement paru toujours lui vivre étranger [2].

Ceci arrivait le sept mars douze cent soixante-quatorze, à l'heure des matines, c'est-à-dire quand le jour allait bientôt luire. Venant d'achever sa quarante-neuvième année sur la terre, il s'en alla célébrer l'année cinquantième dans le jubilé de l'éternelle gloire, et, du crépuscule de la vision énigmatique d'ici-bas, il entra dans la pleine lumière de la gloire [3].

1. *Ibid.*, c. VII, n. 48, p. 672. — 2. *Ibid.*, c. X, n. 59, p. 675.
3. Ut quadragesimum nonum annum suæ vitæ perficiens, quinqua-

O angélique docteur, ô prêtre vierge, ô grand serviteur de Marie, ô théologien et chantre inspiré de l'hostie salutaire, ô Thomas, après que nous nous serons abreuvés avec vous et par vous ici-bas aux torrents de la science, obtenez-nous de contempler avec vous et comme vous la vérité face à face et sans voile pendant les siècles sans fin. Ainsi soit-il.

gesimo inchoaret æternæ gloriæ jubilæum; et hora matutinali diluculum ænigmaticæ visionis finem acciperet, et plenæ lucis sanctus diem gloriæ inchoaret. *Ibid.*, n. 66, p. 677.

XI

ALLOCUTION

PRONONCÉE

DANS LA CÉRÉMONIE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE

DE LA MAISON-MÈRE DES FILLES DE LA CROIX, A LA PUYE

XIX MARS MDCCCLXXIV.)

I. Parler ici du respeet dû au saint lieu, de l'esprit de religion avec lequel on doit entrer dans les temples consacrés à la divinité, serait assurément superflu. Or, la longueur de cette solennité nous commande de n'y rien insérer que de nécessaire. J'interpréterai donc d'une façon très-légitime la rubrique du Pontifical en omettant aujourd'hui la première partie de l'allocution indiquée pour ce moment de la cérémonie, et en abordant de suite le reste du cadre que je dois remplir.

Séparer un lieu de toute destination commune et vulgaire, et l'appliquer désormais au culte divin, est toujours pour nous un sujet de consolation, parce que c'est une conquête de la grâce sur la nature. Affermir entre les mains de Dieu ce qui lui a été précédemment attribué, n'est

pas un triomphe moins consolant. Or, vous le savez, M. T.-C. F., le lieu sur lequel s'élève cet édifice nouveau n'était pas demeuré jusqu'à ce jour un lieu profane et séculier. Cette terre, depuis bien des siècles, était déjà une terre sainte.

L'histoire nous apprend que, durant les treize années qu'il passa dans son monastère de Ligugé, le grand serviteur de Dieu, saint Martin, quittait de temps en temps sa cellule de bois, et s'éloignait momentanément de ses frères, pour porter dans le voisinage, parfois même très-loin, le nom de Jésus-Christ et la foi à son Évangile. Nous savons en outre, par Sulpice Sévère, que partout où le moine apôtre avait détruit le culte des idoles, renversé les monuments de la superstition païenne, aussitôt il y élevait une église ou un monastère. L'édifice était des plus modestes, mais enfin c'était un oratoire chrétien; et cet oratoire n'était pas désert, puisque tout aussitôt il se groupait autour de lui quelques néophytes qui se vouaient à la pénitence, à la prière et à la contemplation : *Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat* [1]. Après la mort du glorieux thaumaturge, ces sanctuaires dont il avait été le fondateur furent naturellement des premiers à revendiquer son patronage, et notre contrée en compte plusieurs qui peuvent se glorifier de cette origine. Il y a tout lieu de penser que l'église de Saint-Martin de la Puye fut de ce nombre. De Ligugé ici, la tradition nous montre l'itinéraire de l'homme de Dieu : la trace de ses pas ou des pieds de sa monture n'est point effacée du sol, encore moins du souvenir et de la vénération des peuples.

Les commencements du douzième siècle trouvèrent donc debout, sur l'emplacement où nous sommes, une église et un prieuré de Saint-Martin. C'était le centre d'une modeste

1. Sulp. Sever., De Vit. B. Martin. n. X.

chrétienté paroissiale, entourée de vallons et de coteaux incultes, écartée de tous les regards et de tous les sentiers des hommes. C'allait devenir, par le fait d'un de mes saints devanciers, et par les libéralités de quelques grandes âmes, l'un des asiles religieux les plus utiles et les plus célèbres de cette partie du Poitou.

II. Le siége de Poitiers était alors occupé par un intrépide évêque qui a été élevé sur les autels, Pierre, second du nom, le vengeur public des bonnes mœurs, le martyr de l'indépendance et de la fermeté sacerdotales. Un de ses contemporains, dont les préférences se portaient vers l'ordre canonial, lui a reproché d'avoir la passion des moines et d'en vouloir mettre partout [1]. La vérité est qu'en particulier il est considéré, avec le bienheureux Robert d'Arbrisselles, comme le véritable instituteur et père de Fontevrault, et qu'il appela les fontevristes sur plusieurs points de son diocèse [2]. Le monastère de la Puye figure, avec ceux de Lencloître et de Villesalem, parmi les créations primitives de cet ordre. Il était l'objet de la prédilection particulière des saints fondateurs, qui le favorisèrent plus d'une fois de leur visite. C'est de la Puye que la bienheureuse Pétronille de Chemillé accourut en hâte dans le Berry auprès du bienheureux Robert expirant [3].

Quand l'évêque consacre une église, il dit : ***Ecclesiæ titulus sit sempiternus... Altare sit perpetuum*** : « Que le titre de cette église soit sempiternel, que cet autel soit perpétuel ! » Il ne fallut rien moins que cela pour que l'église et l'autel majeur de la Puye retinssent le vocable préexistant de saint

1. S. Ivo Carnot., Epist. XXXVI ad Petrum Pictavien., ap Migne, Patrolog. lat., T. CLXII pag. 48.
2. Patrolog lat., *Ibid.*, pag. 1089 et seq.; 1096 et seq.
3. Interea vero nuntius qui transmissus fuerat post abbatissam, ad Podiam usque pervenit... Illa vero, atque Angardis quæ cum ea erat tam tristi territæ nuntio... ante diem a Podia moventur Vita B. Roberti Arbriss., auct. Fr. Andrea, ap. Migne, *Ibid.*, pag. 1072.

Martin. Car c'était la règle invariable de Robert que toute fondation fontevriste fût placée sous l'invocation de la bienheureuse Marie toujours vierge : *Hæc autem erat illius inflexibilis consuetudo, ut ubicumque cœnobia sanctimonialibus suis ædificari fecerat, in honorem S. Mariæ semper virginis ea construeret*. A la Puye, cette « coutume inflexible » dut fléchir, au moins en ce qui était du titre de l'église qu'on recevait en don de saint Pierre II. La religion, qui ne permet pas qu'on préjudicie aux droits acquis des vivants, se garde bien de troubler la possession des habitants de la gloire. Si donc un riche rétable, ajouté plus tard, vint constater la dévotion propre de l'ordre au mystère de Marie présente sur le calvaire, le titulaire demeura pourtant celui que la tradition des siècles et la consécration épiscopale avaient établi.

Il en fut ainsi durant plus de six cents ans. Église à la fois conventuelle et paroissiale, cette maison de Dieu n'a point cessé d'être une maison de prière, fréquentée par des générations successives d'épouses du Christ. Bien que le monastère fût seulement une maison locale, on y vit jusqu'à cent religieuses. Les jeunes filles des maisons les plus recommandables du pays y étaient élevées à l'école de ces pieuses et habiles maîtresses. Les élèves se présentèrent tout d'abord en si grand nombre, qu'on dut les faire refluer en partie dans le monastère de Villesalem, voisin de celui-ci. Pendant cette longue série de siècles, que de ferventes oraisons, que d'austérités, que de vertus ont attiré les regards de Dieu et de ses anges sur ce lieu béni ! Le chant des heures canoniales et des pieux cantiques s'y faisait entendre jour et nuit.

La tempête révolutionnaire vint renverser cette œuvre. A la Puye, aussi bien que dans toute la France, les vierges saintes sont bannies et dispersées : une seule reste, comme pour devenir le trait d'union avec le passé quand apparaîtra, sous

une autre forme, l'œuvre de l'avenir. Le monastère abandonné tombait déjà en ruine. L'église, déserte les autres jours, privée même de prêtre durant plusieurs années, n'était plus visitée que ledimanche par les habitants du village : population chrétienne, il est vrai, mais retenue loin du sanctuaire pendant toute la semaine par les travaux des champs. A tout ce mouvement, à toute cette vie religieuse si animée des âges précédents, avait donc succédé un silence de mort.

III. Mais il y a dans le christianisme un principe immortel de fécondité. Jésus-Christ a dit : *Ego sum resurrectio et vita :* « Je suis la résurrection et la vie, et ce qui vit et croit en « moi ne mourra point pour toujours [1] ». Il ne s'était guère écoulé qu'un quart de siècle, et la Puye recevait un nouvel essaim plus nombreux que celui qui avait été chassé de la ruche. Dieu avait suscité un successeur au bienheureux Robert d'Arbrisselles : je dis un successeur, car il serait intéressant de montrer combien les maximes du fondateur des fontevristes étaient d'avance conformes à celles qu'après lui un autre grand serviteur de Dieu devait graver ici dans le cœur d'une famille nouvelle de vierges. On vit également renaître Pétronille de Chemillé dans une de ces femmes fortes qui n'apparaissent qu'à de rares intervalles, la bonne Sœur Élisabeth Bichier des Ages.

Le souvenir de ces saintes âmes étant étroitement lié à celui de l'édifice ancien qui abrita leur ferveur, il ne nous est point possible de ne pas lui payer un tribut de regrets. Ce temple délabré et tombant en ruine, nous eussions tous voulu le conserver : c'était, à nos yeux, comme une châsse et un reliquaire. C'est là que le Père André faisait devant le tabernacle ces longues stations, toujours trop courtes à son gré. Là que de soupirs, que d'oraisons, que d'actes de pénitence, que d'ardentes aspirations ! Ce pavé détrempé de

1. Joann., XI, 25.

larmes, ces autels rendus vénérables par tant de sacrifices fervents, ces murailles imprégnées des parfums de la piété, ces lambris sous lesquels tant d'offices du Sacré-Cœur et de la Réparation, tant de chapelets et de rosaires avaient été pieusement récités : oui, mes très-chères Sœurs, nous étions d'accord avec vous pour vouloir disputer aussi longtemps que possible à la destruction ce fidèle témoin des temps anciens et des temps nouveaux, cette église qui, sans changer de structure, avait vu dans l'enceinte de ses murailles Robert d'Arbrisselles et Pétronille de Chemillé au douzième siècle, André Fournet et la Sœur Élisabeth au dix-neuvième. Il en est parmi vous qui ont appartenu à la première génération des Filles de la Croix, à cette colonie que le bon Père et la bonne Sœur avaient amenée d'abord de Molante à Maillé, puis du pauvre réduit de Saint-Phêle de Maillé dans ce monastère de la Puye. Je devine et je partage la tristesse qui se mêle en ce moment à votre joie. Les moindres objets, les plus petits détails offraient ici à votre piété filiale des émotions et des réminiscences que rien ne pourra remplacer. Mais le temps est plus fort que les hommes. L'heure de l'écroulement était venue, et il fallut obéir à la nécessité.

Je dois rendre témoignage au bon esprit de la population qui vous entoure. Grâce au concours bienveillant des autorités municipales, vous êtes devenues, par un contrat incommutable, propriétaires de l'édifice sacré dont le monastère n'avait eu jusqu'ici que l'usage. Il est vrai, vous avez acquis cet avantage à grand prix. Par vos soins, le premier apôtre de cette chrétienté, saint Martin, a vu s'élever en son honneur une nouvelle église, que nous avons inaugurée depuis dix ans déjà en qualité d'église paroissiale. Ce n'est qu'après cette dette acquittée, que votre temple intérieur s'est élevé sur les débris de l'ancien, et c'est ce second temple que nous avons le bonheur de consacrer aujourd'hui.

IV. Daniel avait dit, en parlant de la reconstruction qui

suivrait les années de la captivité de Babylone : *Et rursum ædificabitur platea et muri in angustia temporum*[1]. La prophétie a eu pour vous son accomplissement : cette réédification s'est bien réellement faite dans des temps pleins d'angoisse. N'est-ce pas un miracle qu'au milieu de circonstances pareilles, quand l'effondrement se faisait partout, ce monument ait pu continuer de s'élever, et de s'élever dans des conditions si propices ? La guerre, l'invasion étrangère, dix de vos maisons autour de la capitale exposées des deux côtés au feu des combattants et ravagées de fond en comble : tout semblait menacer l'existence de la congrégation elle-même. L'architecte distingué, disons mieux, l'artiste dévoué qui a conçu et dirigé cette œuvre si glorieuse pour sa renommée, n'a pas été à l'abri des tribulations et des épreuves. L'homme honorable qui conduisait les travaux, atteint par les exigences de la loi militaire, a dû laisser quelque temps la truelle pour prendre l'épée. N'importe : le travail interrompu n'a pas tardé à être repris, et le voici heureusement et magnifiquement conduit à son terme, prêt à recevoir toutes les effusions de la bénédiction céleste.

Ce temple, mes Sœurs, vous sera d'autant plus cher qu'il est le fruit des offrandes de toute la congrégation. Est-il une seule de vos maisons particulières à laquelle il n'ait coûté quelques sacrifices spontanément offerts, quelques privations joyeusement endurées ? La Puye, c'est, pour le plus grand nombre d'entre vous, la maison où vous êtes nées à la vie religieuse, où l'anneau de l'alliance avec l'Époux céleste a été mis à votre doigt ; pour toutes, c'est le berceau de l'ordre. c'est la maison-mère, où reposent les corps déjà glorifiés des premiers fondateurs, où siége l'autorité à laquelle est due une obéissance générale. Quelle Fille de la Croix n'avait à cœur de voir s'élever là une église assez vaste pour suffire aux

1. Dan., x, 25.

exercices qui appellent chaque année tant de retraitantes à s'unir au personnel déjà si nombreux des postulantes, des novices, des anciennes et des officières placées auprès de la supérieure générale ? Ce vœu est aujourd'hui satisfait.

Ayant accompli toute justice envers le glorieux titulaire de l'ancien temple, la liberté nous est acquise maintenant de placer celui-ci sous l'invocation de la bienheureuse Marie, debout au calvaire devant la croix de son Fils. Cette dévotion, qui fut celle du monastère fontevriste avant d'être la vôtre, va devenir le titre authentique de l'autel nouveau. A ce titre principal, nous joignons celui de l'apôtre saint André, qui est, après la Vierge du calvaire, le patron préféré des Filles de la Croix. Enfin toutes les autres dévotions qui furent chères à vos fondateurs, et qui se rapportent aux origines de votre congrégation, sont exprimées dans la structure et l'économie de ce temple, soit par le vocable de ses autels secondaires, soit par les pieuses images représentées dans ses riches verrières. Le virginal époux de Marie n'y a point été oublié, l'économe fidèle et prudent que le Seigneur a établi sur sa famille pour lui procurer la nourriture au temps voulu [1]. Vous avez été d'accord avec moi pour applaudir à cette coïncidence de sa fête avec la dédicace du monument dont vous vous déclarez redevable à son intercession.

V. Vous n'ignorez pas, mes très-chères Filles, que l'Église enjoint de déposer dans les autels quelques reliques des saints martyrs. Nous avons été heureux de pouvoir enchâsser dans l'autel principal un fragment du bois de la croix de saint André. Filles de la Croix, n'est-ce pas là en quelque sorte le bois dont vous avez été faites, l'arbre dont vous avez été détachées, ou plutôt, dont vous êtes les branches vivantes ? Et ne puis-je pas vous dire ici avec Isaïe : « Regardez à la « pierre dont vous avez été taillées, à la carrière d'où vous

1. Matth., XXIV, 45.

« avez été tirées [1] » ? Mais pour accomplir plus littéralement la prescription liturgique, nous y avons ajouté des ossements de martyrs. Le désir de marquer les circonstances des lieux et des temps a dicté notre choix. Cette terre du Poitou, ayant été chrétienne de bonne heure, possède peu de martyrs indigènes, et leurs restes sont rares parmi nous. Il est un de nos devanciers qui, ayant quitté son siége pour évangéliser la Germanie, fut martyrisé à Ratisbonne, dont il était devenu l'évêque : nous avons détaché pour vous une parcelle de la côte de saint Emmeran, que nous avons reçue du chapitre de sa cathédrale. Nous avons fait la même chose par rapport à une relique précieuse de saint Pierre d'Arbuès, martyr aragonais, récemment canonisé. Enfin, la rubrique qui prescrit de placer dans l'autel des reliques de martyrs, n'interdit pas d'y joindre des reliques de confesseurs. Un heureux à-propos nous a permis de confier à ce vase de plomb quelques parcelles des ossements de l'évêque de Poitiers, saint Pierre II, et du bienheureux Robert d'Arbrisselles. Quant aux reliques destinées aux autels latéraux, elles proviennent des cimetières sacrés de Rome, sauf celle de saint Thomas de Cantorbéry, le grand martyr de la liberté ecclésiastique.

Tout à l'heure, tandis que nous suivions processionnellement ces restes vénérés, et que nous les promenions autour de l'église où ils doivent reposer, nous étions sous l'empire d'une émotion que vous partagiez avec nous. Comme ils parlaient à nos âmes, ces chants sacrés de la liturgie ! *Surgite, sancti Dei, de mansionibus vestris* : « Levez-vous, saints de Dieu, du fond de vos demeures, et bénissez de nouveau ces lieux autrefois sanctifiés par votre présence » : *loca sanctificate, plebem benedicite.* Je le sais, vos âmes habitent le ciel, et elles y sont debout. Mais vos dépouilles mortelles gisent encore dans leurs sépulcres terrestres. Sortez de votre poussière,

1. Isa., LI, 1.

levez-vous, et considérez les changements divers qui se sont opérés. La petite chrétienté fondée ici par vous, ô Martin, voyez comme les siècles l'ont développée. Le collége virginal que vous aviez établi dans ce cloître, ô bienheureux Robert, avec le concours du saint pontife Pierre, voyez combien, en se transformant, il s'est grossi et multiplié. Autrefois, il y eut ici cent religieuses ; il y en a aujourd'hui quatre ou cinq cents, et c'est le centre de près de trois mille vierges qui se dévouent, comme leurs devancières, à former sous les yeux de Dieu des générations de filles et de femmes chrétiennes. Oui, « mettez-vous en marche, ô saints de Dieu » : *ambulate, sancti Dei* ; considérez ces bâtiments agrandis, ces champs défrichés, ces vignes plantées, ces déserts mis en culture et désormais en plein rapport. N'est-il pas vrai que, depuis la donation de Pétronille de Montoiron et des autres signataires de la charte du douzième siècle naissant [1], la terre de la Puye, malgré les spoliations et les révolutions, a quelque peu prospéré aux mains des servantes de Jésus-Christ ? Puis, après avoir fait à travers tout le domaine la reconnaissance détaillée des lieux, entrez dans cette église nouvelle qui se dresse sur les ruines de l'ancienne. Elle a été bâtie pour vous: *ædificata est enim vobis ecclesia nova.* Vous êtes les premiers qui en devez prendre possession. Après vous, avec vous, nous allons y pénétrer, partageant votre tressaillement de joie, à la pensée que, dans cette basilique nouvelle, le peuple chrétien pourra adorer plus convenablement la majesté de Dieu : *ædificata est enim vobis ecclesia nova, ubi populus adorare debet majestatem Dei* [2].

VI. Mes chères Filles, saint Augustin l'a dit, et nous sentons tous aujourd'hui la vérité de sa parole : la dédicace

1. Charta donationis de terra de Podia, Patrolog. lat., loc. cit. p. 1096, 1097.
2. Pontif. Roman. de Eccles. dedicat., Antiphonæ pro process. Reliq.

d'une église est un jour de joie: *Dedicatio habet exultationem* [1]. Quelle consolation cette solennité ne nous apporte-t-elle pas au milieu des tristesses de l'heure présente ! Cette journée sera notée d'un signe particulier de bonheur dans les fastes de votre famille religieuse. Ce pontife missionnaire, ces abbés de nos monastères, ces prêtres appliqués au soin spirituel de vos maisons dans les diverses provinces de la France, en Espagne, en Italie, ce clergé nombreux, ces familles amies et alliées de vos fondateurs, tout ce cortége d'honneur ajoute aux splendeurs de la fête. Le passé semble revivre pour s'unir au présent. Héritier, très-indigne assurément, des saints évêques Hilaire et Pierre II, ne retrouvé-je pas auprès de moi la descendance de Martin dans la personne de son successeur l'abbé de Ligugé ? la postérité de Pierre de l'Estoile, le fidèle ami du bienheureux Robert, dans la personne de l'abbé de Fontgombaud ? Et enfin, ce vénérable évêque venu des extrémités du monde à cette heure précise, n'est-il pas là, lui, l'enfant de la Franche-Comté, comme pour représenter ces quatorze filles franc-comtoises que Dieu avait subitement envoyées, quatre d'abord, dix autres ensuite, au moment où la bonne Sœur, levant les yeux au ciel, venait de s'écrier : « Mon Dieu, on me demande des Sœurs, et je n'en puis donner : faites-en donc pleuvoir du ciel [2]. »

Nous allons, mes chères Filles, achever la dédicace de cette basilique : je répète ce mot qui n'a rien de trop pompeux, vu l'ampleur, la beauté, la perfection de cet édifice. Sans doute, la sanctification opérée par mes mains et par celles de mes vénérables Frères dans l'épiscopat ou dans la hiérarchie monastique, sera très-puissante par elle-même. Ces aspersions, ces onctions, ces encensements, ces rites nom-

1. August., Sermo CCLVI, de Temp.
2. Vie de la bonne Sœur Elisabeth Bichier des Ages, fondatrice et première supérieure des Filles de la Croix, par le R. P. Rigaud, Oblat de Saint-Hilaire, p. 98.

breux et variés sont doués d'une vertu efficace et féconde. Toutefois, si nous déposons ici le germe de la sainteté, c'est à vous d'achever la consécration de ce temple et de ces autels par la ferveur de vos prières, par la perfection de votre vie. Là où nous avons tracé les lettres mystérieuses de l'alphabet sur la cendre, versez incessamment les pleurs de la pénitence, les soupirs d'un cœur anéanti et humilié. Ces colonnes que nous avons ointes de l'huile sainte et parfumées de l'encens, qu'elles s'imprègnent de la bonne odeur de l'onction spirituelle de vos âmes. Ces autels que nous aurons préparés, par des cérémonies si multipliées, à l'office auquel ils sont destinés, immolez-y chaque jour et vos corps et vos cœurs, comme des holocaustes vivants, en union avec la victime sainte. Oui, Seigneur mon Dieu, que la grâce de votre visite, largement épandue en ce lieu, en parcoure toute la surface et toute l'étendue, depuis les parvis jusqu'au sanctuaire : *ut tua fusa in hoc loco visitationis gratia extensos ejus terminos et atria circumacta percurrat* ; que la vertu céleste, débordant de la piscine placée à l'entrée de ce temple, en purifie tous les coins et recoins : *sitque per cunctos ejus angulos et recessus hujus gurgitis purificatio per lavacrum* : de telle sorte que fleurisse toujours ici l'allégresse de la paix, la grâce de l'hospitalité, l'abondance des biens, le respect de la religion et la facilité du salut : *ut semper hic lætitia quietis, gratia hospitalitatis, abundantia frugis, reverentia religionis, copiaque sit salutis* [1].

Il me reste un dernier devoir à remplir. Plaise à Dieu que ce que je vais dire soit sans objet ! J'ai demandé que le titre de cette église fût perpétuel. Nous serons exaucés, et la protection divine écartera d'ici toute profanation, toute spoliation, j'en ai la confiance. Si pourtant une main sacrilége devait jamais arracher ce monument à sa destination sacrée,

1. Pontif. Roman., De Eccles. dedic., Oratio *Sanctificare*.

et l'affecter à des usages profanes, qu'elle soit maudite dès aujourd'hui ! La peine d'excommunication majeure est portée d'avance contre tout acte de cette nature. Anathème à qui ravit à Dieu ce qui lui a été une fois attribué !

Oh ! mes très-chers Frères, que cette église consacrée pour toujours, ne soit détruite que par le temps !... Mais celle-ci, le temps ne la détruira pas... Le mal a pris un tel empire qu'on se demande si le monde n'approche pas des derniers jours... Elle sera encore debout à la fin des siècles, alors que des milliers et des milliers de Filles de la Croix, qui se seront sanctifiées sous ses voûtes, et dont la dépouille aura reposé à l'ombre de ses murailles, sortiront de leurs tombes pour aller, avec leurs dernières survivantes, audevant du Christ qui apparaîtra avec sa croix dans les cieux.

XII

LETTRE

A M. L'ABBÉ CHARLES GAY,

CHANOINE THÉOLOGAL ET VICAIRE GÉNÉRAL DE POITIERS,

AU SUJET DE SON LIVRE INTITULÉ :

DE LA VIE ET DES VERTUS CHRÉTIENNES

considérées dans l'état religieux.

Poitiers, 6 juillet 1874.
En l'octave des SS. apôtres Pierre et Paul.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai lu en grande partie moi-même la série des traités dont se composent vos deux volumes : *De la vie et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux.*

Assurément ce ne serait point « avoir travaillé pour vous « seul », que d'avoir servi aux âmes religieuses, dont le soin vous est confié, l'aliment exquis d'une doctrine si substantielle et si vivifiante. Le profit qu'elles en ont tiré se démontre par l'excellence même et la hauteur du langage qui leur est devenu accessible et familier. Le plus bel éloge d'un enseignement si relevé et si parfait, c'est qu'il ait su

se créer un auditoire capable de l'entendre et de le goûter. Et parce que, selon la mémorable maxime de sainte Thérèse, « à mesure que Notre-Seigneur a tant d'ennemis et si peu d'amis, notre tâche est de veiller à ce que ce peu d'amis qu'il a soient bons », j'acquitte la dette de ma charge pastorale, autant que celle de mon cœur ami, en vous remerciant de tout le bien fait à des âmes qui me sont chères.

Mais le zèle et la charité exigent que ce bien s'étende davantage, et que votre travail profite « à tous ceux qui cherchent « la vérité » (*Eccli.*, XXIV, 47). Tant d'âmes qui ne demandent qu'à grandir et à se dilater, languissent et se dessèchent faute de rencontrer le pain solide de la doctrine ! N'est-il pas temps de quitter ces nourritures qui ne nourrissent pas ? La sagesse ne crie-t-elle point : « Vous qui avez soif, « venez aux eaux ; hâtez-vous, achetez et mangez. Pourquoi « dépensez-vous votre argent à ce qui n'est pas du pain, et « votre peine à ce qui ne rassasie point ? Écoutez, écoutez-« moi, et votre âme se délectera dans son opulence spiri-« tuelle » (*Is.*, LV, 1, 2).

Deux docteurs de notre collége théologique ayant examiné attentivement ces traités à mesure qu'ils s'imprimaient, je n'hésite point à en approuver la publication, soumise d'ailleurs par vous au jugement du saint-siége. J'en augure des fruits précieux et des progrès sensibles dans les voies de la perfection qui convient, non-seulement aux hôtes du cloître et aux hommes du sanctuaire, mais aux vrais fidèles vivant dans le monde.

Que Notre-Seigneur, Monsieur l'abbé, vous accorde l'abondance des grâces qu'il a promises à ceux qui enseignent à le connaître et à l'aimer !

XIII

ENTRETIENS

AVEC LE CLERGÉ PENDANT LES EXERCICES
DE LA RETRAITE PASTORALE ET DU XIXe SYNODE DIOCÉSAIN :
SUR LA CONSTITUTION RELATIVE AUX VICAIRES CAPITULAIRES
ET AUX ÉVÊQUES NOMMÉS, ETC.

(VIII-XV JUILLET MDCCCLXXIV.)

Messieurs et chers Coopérateurs,

I. Un attrait particulier vous a conduits, cette année, dans cette sainte maison, plus nombreux encore, il me semble, que vous n'étiez l'an dernier. La plupart de vous connaissent et aiment d'avance la parole puissante du fils de saint Dominique qui doit diriger nos pieux exercices. Notre Église de Poitiers lui doit beaucoup. Après nous avoir donné ses premiers débuts, la divine bonté l'a fixé parmi nous. Nous remercions Dieu de ce que sa force s'est accrue dans le travail, sa force du corps et aussi celle de l'esprit. Ce n'est qu'avec le secours très-particulier d'en haut qu'on peut tant dépenser sans s'appauvrir, que dis-je, qu'on peut tant acquérir en donnant toujours.

Nous ne mêlerons guère notre voix à celle de cet homme apostolique, que pour vous faire entendre la voix du chef de l'Église. Nos lettres d'indiction du dix-neuvième synode diocésain vous en ont fait connaître la matière principale[1]. Il

1. MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PICTAVIENSIS XIX. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Ecce denuo recurrunt, post assiduas diuturnasque ministerii sacerdatolis occupationes, desideratissimi illi dies quibus licet venire seorsum in desertum locum et requiescere pusillum[1]. Quoniam vero nos undique contexerunt tenebræ[2], instareque videtur nox quando nemo potest operari[3], necesse est ut ducem ad bene vivendum et fructuose agendum eum interrogemus et sequamur, qui est lux vera illluminans omnem hominem[4]. Hanc vitæ suæ ignorantiam recognovit Psalmista, dicens : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine, et lumen semitis meis*[5].

« Scit nempe, ut pergit Hilarius, scit se, nisi verbo Dei illuminatum, has corporum tenebras et hanc sæculi noctem non posse evadere. Scit ubique adesse lapides offensionum, laqueos funium, et scrobes fovearum. Ut enim quis nocte egressus lucernam antefert, et quo pedem inferat contuetur, atque ad singulos gressus lumine præeunte sollicitus est : ita unusquisque nostrum manens in se verbum Dei in omnes operum processus tanquam lucernam prætendit. Omnis etenim doctrina cœlestis dux nobis ad iter vitæ est, quæ lucernæ modo in hac sæculi nocte præferenda est, cum aliquid aut agimus, aut cogitamus, aut loquimur : ut ea in omnem progressum cujuscumque operationis utamur[6].

Nec sibi tantum, sed et aliis, nec privatæ solummodo et domesticæ vitæ, sed et publicæ et sociali facem prætendere debent qui a Deo spirituales populorum duces fuere constituti. « Apostolos nempe, quos sal terræ, quos et lumen mundi[7] nuncupat, per hanc significationem hos et lucernas esse Ecclesiæ ostendit dicens : *Lucerna corporis tui est oculus tuus*[8], corporis scilicet Ecclesiæ quæ unum corpus in Christo est, nosque invicem membra ejus. Primum enim unicuique nostrum Dei verbum oculus sive lucerna est : deinde vir apostolicus toti corpori, id est, Ecclesiæ lucerna est... Ergo si oculi, totius corporis pars lucidissima, et ob id membris cæteris præstans, erunt tenebræ; id est, si apostolorum lucernæ non ardebunt, lumine ipso in tenebris sito, quanta totius corporis nox manebit[9] ! »

« Ad omnem igitur animæ nostræ pedem utamur Dei verbo ut lucerna, sed lucerna semper ardente, semper in officium suum per nostram providentiam præparata. Verbum autem quod pedibus lucerna est, ipsum illud et semitis lumen esse debet. Sensim enim et domestice incedentibus lucerna opus est : peregrinum autem et publicum

1. Marc., VI, 31. — 2. Ps. LIV, 6. — 3. Joann., IX, 4. — 4. Joann., I, 9. 5. Ps. CXVIII, 105. — 6. S. Hilar., Tract. in Psalm. CXVIII, Litt. XIV n. 1, 2. — 7. Matth., V, 13, 14. — 8. Matth., VI, 22. — 9. S. Hilar., loc. cit., n. 4.

s'agit, avant tout, d'une constitution pontificale portant règlement d'un des points qui entraient dans le programme du concile du Vatican. Cet acte important de l'autorité du saint-siége nous donnera ouverture à quelques détails historiques et canoniques dignes de votre attention.

Si le saint-siége n'omet jamais de veiller à la conservation de la pure doctrine, ainsi que nous en aurons de nouvelles

iter ingredientibus lumen potius necessarium est, ne ambiguæ viæ error occurrat. Per incrementa enim a minore ad majus adscenditur : ut ei cui verbum Dei primum lucerna sit pedibus, id ipsum verbum ei fiat lumen semitis [1]. »

Verum ut et nos, et alios curæ nostræ concreditos, tum abscondite, tum via publica gradientes, plenissima supernæ veritatis luce offundi contingat, necesse est ut Paulo Timotheum admonenti obsequamur : « Exerce, inquit, te ipsum ad pietatem. Nam corporalis exercitatio ad « modicum utilis est ; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem « habens vitæ quæ nunc est, et futuræ [2]. »

Præsto sint igitur omnes et singuli juxta vigentes regulas ad sacra exercitia synodalemque consessum die decima quinta proximi Julii persolvendum advocati ; cantetur in solemnitate dominicali SS. Apostolorum hymnus *Veni Creator*, precationesque ac fervidæ piorum synaxes non deficiant.

Præter responsum Sacræ Congregationis super quinta nostra Relatione diœcesana datum, synodaliter etiam publicabuntur aliqua Sanctæ Sedis acta et decreta, inter quæ *Constitutio Pii Papæ IX super vicariis capitularibus necnon electis et nominatis ad sedes episcopales* : qua quidem præcaventur in posterum graves difficultates nec pauca dissidia Ecclesiæ nostræ Pictaviensi præteritis temporibus pluries exorta. Denique, jam prope elapsis viginti quinque annis ex quo nobis demandata fuit in vos cura episcopalis, in simplicitate cordis mentem nostram aperire vobis licebit, monitaque et consilia paterno animo dare de iis quæ ad profectum vestrum exactioremque disciplinam, favente jam diuturna experientia, interesse comperimus.

Vos autem, charissimi, superædificantes vosmet ipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu sancto orantes, vosmet ipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam [3].

Datum Pictavis, in palatio Nostro episcopali, sub signo sigilloque Nostris ac secretarii Nostri suscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quarto, die vero Junii septima, in solemnitate Corporis Christi.

1. Ibid., n. 5. — 2. I Timoth., IV, 7, 8. — 3. Jud., 20, 21.

preuves dans la suite de ces entretiens, il est tenu de pourvoir en même temps au maintien de la discipline générale, et spécialement de celle qui se lie aux principes et à l'exercice de la juridiction et du gouvernement ecclésiastique.

C'est à cette fin qu'à la date du 5 des calendes de septembre (29 août) de l'an dernier, a été édictée la constitution que nous allons promulguer synodalement [1], de telle sorte qu'elle fasse loi à jamais pour nos vénérables frères du chapitre cathédral, et que les graves embarras et les conflits multipliés qui se sont produits par le passé dans notre Église de Poitiers, lui soient épargnés à l'avenir, selon qu'il est dit dans notre mandement d'indiction : *sicque præcaveantur in posterum graves difficultates nec pauca dissidia Ecclesiæ nostræ Pictaviensi præteritis temporibus pluries exorta.*

La constitution *Romanus Pontifex* traite de deux points, dont le second est connexe au premier.

II. Constitution apostolique concernant les vicaires capitulaires et les évêques nommés. — La première partie de cette constitution prononce et décide, en confirmation de l'enseignement constant des congrégations romaines, que les chapitres cathédraux, en nommant un vicaire capitulaire dans les huit jours qui suivent la vacance du siége, l'investissent de toute la juridiction épiscopale dont ils avaient été saisis; qu'ils ne peuvent rien retenir de cette juridiction ; et que le vicaire capitulaire doit rester en possession et en exercice de sa charge jusqu'à l'installation régulière du nouvel évêque.

Dans le droit ancien, le gouvernement d'une église vacante était déféré à l'évêque de l'église voisine ; et l'usage est

1. Constitutio Pii Papæ IX super vicariis capitularibus nec non electis et nominatis ad sedes episcopales : *Romanus pontifex, pro munere sibi divinitus collato.*, V kal. septembr. MDCCCLXXIII.

demeuré tel pendant longtemps entre les églises de Lyon et d'Autun [1].

Les chapitres, ayant été définitivement mis en possession de ce droit, purent d'abord l'exercer collectivement ou par députation, et, dans ce dernier cas, avec réserve facultative quant à l'étendue et la durée des pouvoirs du délégué. De graves abus en résultèrent. L'Église aime l'unité de pouvoir, et le gouvernement des assemblées répugne à l'esprit de sa constitution. Le concile de Trente a donc fait un devoir aux chapitres cathédraux d'instituer un vicaire capitulaire; s'ils n'usent pas de ce droit dans la huitaine, il passe au métropolitain, qui fait la nomination en leur lieu et place [2].

En se soumettant à cette règle, les chapitres gardèrent la prétention de pouvoir encore limiter le temps et la matière de la juridiction, se réserver des droits de haute inspection, adjoindre de nouveaux vicaires aux anciens, ou en créer de nouveaux après avoir exigé la démission des précédents.

Ces prétentions étaient mal fondées. La jurisprudence des congrégations romaines, ou plutôt la législation du saint-siége, s'y montra constamment opposée. Le texte même du concile de Trente ne s'y prêtait pas, ainsi que le remarque Pie VII dans son bref au vicaire capitulaire de Florence. « Une fois élus, les vicaires ne sont pas justiciables du cha- « pitre, mais du futur évêque » : *semel electos non capitulo obnoxios declarat, sed futuro episcopo* [3]. C'est à celui-ci qu'il faudra rendre les comptes ; c'est par lui que la mauvaise administration peut être mulctée de peines spirituelles et pécuniaires ; la quittance donnée par le chapitre serait sans vertu, parce qu'il n'est pas compétent pour cela [4]. A part l'intervention de l'autorité apostolique, ce n'est que dans le

1. Bened. XIV, de Syn. diœces., L. II, c. IX, n. 1.
2. Concil. Trid., sess. XXIV, c. XVI de Reform.
3. Epist. Pii PP. VII ad vic. gen. Florentin. 2 decembr. 1810.
4. Concil. Trid., loc. cit.

cas de mort ou de légitime démission que le vicaire peut être capitulairement remplacé par un autre.

L'autorité de la lettre de Pie VII au vicaire capitulaire de Florence éclaircissait suffisamment tous ces points. Désormais, par l'acte apostolique qui nous occupe, ils sont si nettement tranchés, qu'il ne reste plus place à la controverse.

III. Vous avez pu remarquer, Messieurs et chers Coopérateurs, que, dans tout le texte de cette constitution, le vicaire capitulaire est toujours désigné au singulier. Faut-il en conclure que la pratique de nommer plusieurs vicaires capitulaires est absolument interdite à partir de ce moment ? Telle n'est pas la pensée du législateur ; et le *schema* du concile du Vatican, auquel s'attache une autorité d'autant plus grande qu'il a été discuté, amendé, puis adopté dans une congrégation générale postérieure à la session publique du dix-huit juillet, suppose que cet usage aurait prévalu en certains lieux de manière à ne pouvoir pas être aboli tout d'un coup. En matière de discipline, Rome ne s'est jamais montrée insensible à certaines nécessités provenant des dispositions et des exigences du pouvoir temporel. Dans les évêchés et archevêchés de France, l'État admet respectivement deux ou trois vicaires généraux, rétribués sur les fonds publics. Assurément, il n'est venu à la pensée de personne que, de leur vivant, les premiers pasteurs des diocèses, placés en face d'une administration si étendue et si variée, dussent se priver de l'un ou de l'autre de ces coopérateurs. Or, comme ceux-ci, d'après les règles existantes, ne peuvent cumuler le titre vicarial avec aucun autre bénéfice, leurs moyens d'existence ne se continuent durant la vacance du siége qu'autant que le choix du chapitre peut se porter sur eux. Prescrire une mesure radicale qui priverait forcément de toute ressource des hommes aussi haut placés dans la hiérarchie diocésaine, est une

extrémité peu conforme à l'esprit du régime ecclésiastique. Je crois entendre d'ici le canoniste romain me répondre : *non obligat cum tanto incommodo.* Le concile d'ailleurs suggère un moyen de rentrer dans la loi sans pousser les règles à outrance. Tout en continuant au dehors les dénominations passées en coutume et requises par les pratiques administratives et budgétaires, le chapitre peut, par une délibération particulière, subordonner et partager les attributions. Il en a été ainsi déjà en plusieurs endroits ; et la législation même de Trente se prête à cette combinaison, quand elle parle du vicaire, de l'économe et de tous autres officiers et ministres constitués par le chapitre pour le temps de la vacance [1]. C'est par des tempéraments de cette sorte que le sens pratique de l'Église lui permet de sauvegarder des convenances légitimes et des positions acquises, en attendant qu'un concert plus régulier s'établisse par des stipulations organiques convenues entre elle et la puissance séculière.

IV. La seconde partie de la constitution du vingt-huit août regarde les sujets élus ou nommés aux siéges épiscopaux.

Ç'a été, dès longtemps, un problème dont la solution était cherchée par les électeurs, et surtout par les gouvernants, de pouvoir éluder l'autorité apostolique, et d'arriver, par des moyens indirects et détournés, à se passer de l'institution papale. Les papes ne s'y sont point mépris. Pie VII, dans sa lettre au cardinal Maury, disait : *Scilicet agitur de novo in Ecclesiam, eoque pessimo exemplo inducendo, propter quod civilis potestas eo paulatim perveniat, ut in vacantium sedium administrationem constituat quos sibi libuerit : quod cum ecclesiasticæ libertati officere, tum invalidis electionibus et schismati latam sternere viam nemo est qui non videat* [2].

1. Sess. XXIV, c. XVI de Reform.
2. Epist. Pii Papæ VII. ad card. Joann. Maury, 5 nov. 1810.

Un moyen commode était celui-ci. L'évêque étant une fois nommé par le pouvoir civil, on demandera aux chanoines, et, s'il le faut, on leur commandera en termes plus ou moins adoucis, de lui conférer des pouvoirs capitulaires. Alors l'évêque nommé se trouvera mis en possession réelle de son évêché. D'une part, le gouvernement lui en attribuera le temporel ; de l'autre, en vertu de la délégation du chapitre, et de l'effacement inévitable des précédents vicaires capitulaires vis-à-vis de l'élu du pouvoir, celui-ci exercera la juridiction spirituelle à peu près sans partage. Resteront les pouvoirs d'ordre : on s'en passera pour un temps, et l'on pourvoira aux ordinations par des lettres dimissoriales. Et encore, comme on pourra transférer sur les siéges les plus importants des évêques déjà consacrés, rien ne sera plus en souffrance dans ces diocèses. On se sera ainsi passé du pape, et l'on aura eu raison des temporisations ou des refus de la cour romaine en ce qui est de l'institution canonique.

Ainsi faisait Napoléon à partir de 1809. La cause du cardinal Maury est à cet égard une cause célèbre. On en trouve tous les documents dans les pièces justificatives de la vie du cardinal d'Astros [1].

On objectait à Maury le canon du deuxième concile de Lyon, inscrit au *Corpus juris*, et fortifié par les trois constitutions bien connues de Boniface VIII, de Jules II et d'Alexandre VII. Il répondait par cette fin de non-recevoir familière aux gallicans, et dont ils ont tant usé et abusé, à savoir, que ces canons n'étaient pas admis en France.

L'abbé d'Astros lui répliquait : « Eh quoi ! ne serait-ce pas renoncer aux plus simples notions du droit que d'oser prétendre qu'une loi faite par un concile œcuménique tenu en France, auquel les évêques de France ont assisté ; loi

1. Vie du cardinal d'Astros par le P. Caussette, ch. x, et Pièces justif., III-IX.

portée spécialement pour un siége épiscopal de France, celui de Poitiers ; loi à laquelle aucun concile, ni œcuménique, ni particulier, aucune autre loi, ni ecclésiastique ni civile, n'a dérogé, dont aucun auteur français n'a jamais contesté l'autorité ; ne serait-ce pas, dis-je, absurde de prétendre qu'une pareille loi n'est pas reçue en France[1] ? »

Débouté d'un premier argument, le cardinal eût voulu s'autoriser de ce qui eut lieu sous Henri IV avant son abjuration et son décret du premier mai 1596. Mais ce décret-là même reconnut et rétracta l'abus de pouvoir auquel on s'était porté durant les troubles du royaume ; et la correspondance du cardinal d'Ossat nous apprend que cet habile négociateur ne put obtenir de Rome la sanction et la régularisation des actes des évêques nommés, et non sacrés, qui avaient ainsi exercé la juridiction.

D'Henri IV, l'archevêque nommé de la capitale se rejetait sur Louis XIV et sur ce qui s'était pratiqué sous le règne classique de ce grand roi. « Ce fait incontestable, disait-il, me tient lieu de toute recherche[2]. » On lui répondait que les abus et les envahissements qui ont eu lieu dans les jours de discorde et d'irritation ne sauraient prévaloir contre la loi ; que Rome fit entendre ses blâmes en plus d'une occasion, que si elle dut garder quelque temps un silence commandé par les périls de la situation, elle savait d'ailleurs que les administrations capitulaires usaient ordinairement de moyens subsidiaires pour sauver les principes et tranquilliser les consciences, ainsi que cela ressort des documents conservés dans les évêchés, etc.

Mais vous comprenez, Messieurs, tout ce que de pareilles situations avaient d'anormal et de dangereux, et combien il importait, pour l'avenir, que la question fût nettement

1. Du pouvoir prétendu des sujets nommés aux évêchés, p. 42.
2. Mémoire du cardinal Maury pour sa justification, p. 24.

et irrévocablement vidée. Les péripéties par lesquelles a passé notre propre Église sont de nature à nous en faire comprendre, plus qu'à d'autres, le besoin.

V. Il ne vous a pas échappé, Messieurs et chers Coopérateurs, ce qui a été dit plus haut, que le décret ou canon du deuxième concile de Lyon : *Avaritiæ cæcitas*, publié en 1273, avait été porté spécialement au sujet d'un siége épiscopal de France, celui de Poitiers. Ceci nous fait remonter jusqu'à nos annales domestiques du treizième siècle.

En effet, l'évêque Hugues de Châteauroux étant mort en 1271, le siége vaqua sept ans. Les chanoines, partagés d'opinion sur le choix du successeur, avaient élu, les uns le doyen Raoul, les autres le chefcier Jean. L'élection ainsi accomplie *in discordia* donna matière à un procès en cour de Rome, qui se termina par la démission obtenue, sinon exigée de l'un et de l'autre, et par la précieuse promotion d'un fils de saint François, le bienheureux Gauthier de Bruges, que le pape Nicolas III avait en très-grande et très-juste estime. Mais, dès l'origine, l'un des deux élus du chapitre — (est-ce le doyen ou le chefcier que la glose du *Corpus juris* désigne sous le nom de *Titius* : plusieurs raisons m'inclinent à croire que c'est le second) — s'était fait investir de l'administration du temporel en qualité d'économe et de procureur : ce qui, joint à la part manifestement prépondérante qu'il acquérait ainsi dans le gouvernement spirituel exercé alors *in solidum* par le chapitre, constituait déjà une véritable intrusion. Interrogé sur le cas, le pontife romain se prononça contre cette ingérence, et déclara qu'à elle seule elle faisait perdre au sujet le bénéfice résultant de l'élection. Et comme le cas n'était malheureusement pas un cas unique, mais tendait à se généraliser, le concile qui se tenait alors en fit l'objet d'un de ses décrets [1].

[1] A titre de document historique se rapportant à notre Église, nous

Malgré cela, notre Église ne fut point à l'abri de nouvelles infractions à une règle si sage. Les trente-deux années d'épiscopat de Geoffroy de Saint-Belin (de 1579 à 1611) avaient préservé le siége de Poitiers des atteintes à la juridiction qui signalèrent les premiers temps du règne d'Henri IV. Mais après la mort de son neveu et successeur, Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, qui gouverna lui-même pendant quarante ans (de 1611 à 1651), on vit se renouveler en partie le fait condamné au treizième siècle. Le cardinal Antoine Barberin, neveu du pape Urbain VIII, s'était réfugié en France; et, comme il avait été cardinal protecteur et patron du royaume, le roi Louis XIV, pour le dédommager des rigueurs d'Innocent X, le nomma évêque de Poitiers par brevet du seize août 1652. Mais ni ce pape, ni son successeur Alexandre VII ne consentirent jamais à lui donner l'institution canonique. Et quoique le monarque fût parvenu à l'incorporer à la prélature ecclésiastique de son royaume en l'instituant de lui-même grand-aumônier de France, selon le droit canoniquement dévolu aux rois de cette nation, la qualité d'évêque de Poitiers dont Antoine Barberin porta

insérons ici le texte latin de la glose du *Corpus juris* relative à la décrétale *Avaritiæ*. Cette décretale, empruntée au deuxième concile de Lyon, est insérée *in sexto*, Tit. VI, *de Electione*, c. 5.

Casus. — Vacante Ecclesia Pictaviensi, canonici illius Ecclesiæ convenerunt in unum tractaturi de electione futuri prælati. Tractatu habito inter eos, elegerunt quemdam Titium; qui Titius, antequam esset confirmatus, requisivit a Capitulo, ut Capitulum ipsum constitueret œconomum vel procuratorem ad administrandum bona episcopatus.

Quæritur an sub isto colore posset se ingerere administrationi ante confirmationem ?

Respondet Rom. Pont. quod non : alias si se ingerat, perdit jus sibi quæsitum ex electione ; ideo electus ante confirmationem nec directe, nec indirecte debet se ingerere administrationi. Quod si fecerit, eligentes, vel Superior poterit providere de alio : nam facta electione, Ecclesia adhuc dicitur vacare. Unde sicut matrimonium carnale initiatur per sponsalia per verba de futuro, perficitur sequente consensu per verba de præsenti, et consummatur per carnalem copulam : sic matrimonium spirituale initiatur per electionem, perficitur per confirmationem, et consummatur per consecrationem.

le nom et les armes, l'exercice des droits sinon spirituels, au moins temporels, dont il fut en jouissance jusqu'à sa promotion régulière au siége archiépiscopal de Reims, ont occupé une période de cinq ans grandement dommageable à la religion en Poitou. La visite diocésaine, interrompue déjà durant la seconde partie de l'épiscopat précédent, ne put être reprise. Et malheureusement elle allait demeurer presque toujours suspendue durant les vingt-trois années de la carrière pastorale de Gilbert Palluau de Clérambault (de 1657 à 1680), prélat d'ailleurs vertueux et dévoué aux bonnes doctrines, mais à qui sa constitution maladive ne permit pas d'opérer le bien qui était dans son cœur [1].

Quelle responsabilité que celle qui pèse sur les pouvoirs chargés de la désignation des premiers pasteurs dans des conjonctures pareilles ! Or, voici que recommence, dans la dernière période de ce même siècle, une nouvelle et beaucoup plus grave déviation des règles canoniques. Hardouin Fortin de la Hoguette s'appliquait, depuis peu d'années, à réparer les maux de notre Église, quand il est tout à coup transféré par le roi sur le siége de Sens, dont il va prendre possession, et où il remplit les fonctions d'archevêque sous le couvert d'un titre pseudo-canonique de vicaire capitulaire. Puis François-Ignace de Baglion de Saillant, évêque de Tréguier, muni d'une nomination royale, vient à Poitiers, où il

1. Une relation très-détaillée de l'état des choses ecclésiastiques en Poitou a été présentée au Roy en 1664 par Colbert de Croissy, frère du ministre de ce nom. Ce document a été publié en 1865 chez Robuchon, imprimeur à Fontenay-le-Comte, par Charles Dugast-Matifeux. L'esprit dont celui-ci est animé se révèle par ses notes et pièces justificatives, notamment par la reproduction intégrale d'un article ignoble sur la relique de Charroux, article qui n'est qu'un tissu de faussetés inventées par la courtisanerie servile et intéressée de deux ou trois fonctionnaires de l'Empire. M. Dugast-Matifeux, nous a-t-on dit, n'appartenait point à ce camp politique ; mais quand il s'agit d'insulter aux choses saintes et aux ministres de la religion, l'indépendance de certains démocrates ne résiste pas à la tentation de faire chorus avec les eunuques et histrions de César.

exerce le ministère épiscopal au moyen des lettres de vicaire général que lui a données Fortin de la Hoguette. Enfin, à Tréguier, une autre créature du roi entre en possession du gouvernement pastoral, comme grand vicaire de l'évêque transféré à Poitiers.

Les jansénistes eux-mêmes trouvèrent que c'était un peu fort. Il est intéressant d'entendre sur cet article le coryphée du parti, Antoine Arnauld. Ayant été consulté sur les moyens de remédier aux désordres que produisait en France la longue vacance des évêchés, occasionnée par la controverse sur la régale et par la déclaration de 1682, il fait observer d'abord que le mal s'est aggravé, « parce que, au lieu de se contenter de nommer aux églises vacantes par mort, on a fait des translations doublées et triplées qu'on a ingénieusement nommées des cascades... Ainsi M. de la Hoguette s'est allé transplanter à Sens, avec un ordre du roi qui oblige le chapitre de le nommer son grand vicaire ; M. de Saillans, évêque de Tréguier, est allé à Poitiers pour gouverner cette église, en qualité de grand vicaire de M. de la Hoguette ; et M. l'abbé *** est allé pour prendre soin de l'église de Tréguier, comme grand vicaire de M. de Saillans. On ne voit pas bien par quelles règles de conscience cela s'est pu faire. Car est-ce Dieu parlant à son Église, qui a dispensé M. de la Hoguette du soin des âmes de Poitiers, pour le charger du soin de celles de Sens, dont la conduite appartient au chapitre pendant la vacance ? Est-ce de même par un ordre de Dieu que M. de Saillans a laissé ses brebis de Tréguier, dont Dieu lui demandera compte, pour aller à Poitiers, être sous-pasteur d'un pasteur qui a abandonné les siennes ?[1] »

Cet état de choses dura huit ans, les bulles d'Ignace de Baglion de Saillant, nommé en 1686, ne lui ayant été délivrées qu'en 1694. Tout en rendant justice au zèle constant

1. Œuvres d'Ant. Arnauld, T. XXXVII, p. 682.

dont ce prélat fut animé, on ne peut nier que cette situation, douloureuse sans doute pour lui, ne fût très-préjudiciable par elle-même.

VI. Et néanmoins elle devait se reproduire chez nous, pour la quatrième fois, dans les commencements du dix-neuvième siècle. Dominique de Pradt ayant été transféré au siége de Malines le vingt-sept mars 1809, dans le dernier consistoire tenu par Pie VII avant sa captivité, un vieillard d'ailleurs vénérable, mais dont les facultés, la mémoire surtout, étaient grandement affaiblies, Sylvestre de Bragouse de Saint-Sauveur, fut aussitôt appelé au siége de Poitiers par décret impérial. C'était alors la volonté formelle du monarque que les évêques nommés prissent immédiatement, au nom des chapitres, le gouvernement des diocèses, et que les autres vicaires capitulaires consentissent à s'effacer devant l'administrateur ainsi introduit par Sa Majesté l'Empereur et Roi. Plusieurs pages de la vie, déjà citée, du cardinal d'Astros sont très-instructives sur ce point[1]. Le chapitre cathédral de Poitiers crut aller au devant du péril en libellant prudemment au futur évêque des lettres de vicaire capitulaire dans la même séance où il désignait ses autres élus [2]. Par là, en effet, il prévenait l'irrégularité qui consiste à faire usage après coup d'une juridiction canoniquement épuisée dans son premier acte. Quant à la prohibition de comprendre l'évêque nommé parmi les vicaires capitulaires, l'usage avait tellement prévalu qu'on ne concevait guère de scrupules à ce sujet. Il s'en produisit cependant de diverses parts dans le diocèse, et les membres de l'administration y firent réponse par d'assez mauvaises raisons. « Il vient, disent-ils dans leur

1. Voir les chapitres x et xi, et les pièces justificatives qui y correspondent.
2. Lettre des vicaires capitulaires du 8 octobre 1810, explicative de la séance capitulaire du 27 avril 1809, et de la lettre pastorale du 30 du même mois.

lettre collective, il vient, comme grand vicaire, exercer les pouvoirs que le chapitre lui a délégués, en attendant son institution canonique. Ces pouvoirs, vous le voyez, Messieurs, ne peuvent être plus incontestables. Nous vous en donnons connaissance afin que vous puissiez dissiper les nuages dont la malveillance et l'esprit de division chercheraient à couvrir les principes et la mission de ce futur prélat. *Opposons*, dit le célèbre Bossuet, *à ces esprits légers qui se glorifient dans leurs routes nouvelles et écartées, qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour toute science, leurs décisions précipitées, la pierre sur laquelle nous sommes fondés, et l'autorité de nos traditions, et l'antiquité qui nous réunit* [1]. » Sous ces grands mots et ce ton d'assurance, perce l'embarras mal déguisé d'avoir à défendre une cause mauvaise. La meilleure excuse, c'est que, les temps étant fort difficiles, et l'administration capitulaire étant résolue et se montrant très-attentive à couvrir de sa légitime autorité chacun des actes en apparence personnels de l'évêque nommé, elle pouvait se rendre le témoignage d'avoir consciencieusement cherché à combiner les règles ordinaires de la discipline avec les ménagements suggérés par les règles de la prudence dans ces occasions exceptionnellement graves et périlleuses.

Il est curieux d'ailleurs de suivre les gradations et les alternatives de la prépotence de l'évêque nommé, placé qu'il était entre la pression de la volonté impériale d'une part, et l'exigence des réclamations diocésaines de l'autre. Tout d'abord, il signe simplement comme le premier d'entre les vicaires capitulaires ; et les lettres et mandements sont publiés au nom de « Messieurs les vicaires généraux administrateurs du diocèse de Poitiers, le siége épiscopal vacant » [2]. Bientôt après, il n'est plus question, dans l'en-tête, que de

1. Lettre des vicaires capitulaires, du 8 octobre 1810.
2. Lettre du 24 octobre 1810 ; Mandement du 19 novembre 1810.

« M. de Saint-Sauveur, nommé à l'évêché de Poitiers, vicaire général et administrateur capitulaire, le siége épiscopal vacant », et son nom seul figure dans la signature [1]. Mais voici que l'empereur, au comble de la fortune et de la gloire, devient plus impératif à l'endroit des titres et pouvoirs de ceux qu'il a investis. De là, pour le *Mandement en actions de grâces de l'heureuse Délivrance de sa Majesté l'Impératrice et de la Naissance de l'Héritier présomptif de la Couronne de ce vaste Empire*, le début solennel des mandements proprement épiscopaux, avec SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST [2]. Pour le coup, la bénédiction parut de trop, et ne fut pas acceptée. La qualité même d'*évêque nommé* [3], acceptable dans la courtoisie du langage commun, ne sembla point l'être dans la suscription solennelle et officielle du Mandement [4]. Malgré les lettres closes de Sa Majesté, constamment adressées à « Monsieur l'Évêque de Poitiers », le futur évêque ne s'intitula plus que « nommé à l'évêché de Poitiers par S. M. l'Empereur et Roi, etc.[5] » ; jusqu'à ce que, la Restauration venue, il recommence à poser modestement son nom avant celui de ses collègues au bas du « MANDEMENT de MM. les vicaires généraux administrateurs, *qui ordonne de faire des prières solennelles en action de grâces du retour de sa Majesté* LOUIS XVIII, *roi de France et de Navarre, dans la capitale de son royaume* [6] ». Puis, à partir de ce moment, les autres se passèrent de lui, et cessèrent d'en faire mention jusqu'à la prise de possession de Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, préconisé en remplacement de Dominique de Pradt, dont les pouvoirs avaient expiré en 1809.

1. Lettres du 6, du 15 et du 16 février et du 27 avril 1811.
2. Mandement du 18 mai 1811.
3. Lettres du 1er et du 23 décembre 1811, du 14 mars, 3 avril, 2 et 31 mai 1812.
4. Mandement du 5 octobre 1812.
5. Mandement du 12 octobre 1812, et suiv.
6. Mandement du 20 mai 1814

Ainsi se termina chez nous une entreprise du pouvoir séculier que la papauté avait condamnée et flétrie dès l'origine, en signalant le but auquel elle tendait : *quoniam adversus sanctissimas Ecclesiæ leges attentaretur, et manifeste tenderet ad legitimæ missionis principia obscuranda ac destruenda, atque ad auctoritatem apostolicæ Sedis spernendam atque annihilandam* [1].

VII. Il fallait couper court à de nouvelles tentatives de ce genre. Et, comme le cas est flagrant en Prusse, en Suisse, et ailleurs, où les gouvernements mettent les chapitres en demeure de se porter à des actes anticanoniques, le pontife romain a dirimé la question pour toujours par la bulle apostolique du 28 août 1873, entièrement conforme à la constitution projetée du concile du Vatican [2].

On nous a demandé quelle peut être la pensée du législateur, quand il parle à la fois des sujets « élus » ou « nommés » aux siéges épiscopaux, soumettant désormais les uns et les autres à la même règle.

Il est vrai, dans la discipline présente de nos Églises, nous ne connaissons d'évêques élus que les évêques préconisés. Il n'en a pas été ainsi toujours, et il n'en est pas encore de même partout. Par exemple, quand le choix de l'évêque appartenait canoniquement aux chapitres, il y avait alors « élection » dans le vrai sens du mot, et l'élu n'avait à attendre que la « confirmation », soit du métropolitain, soit du pape, selon la discipline des temps et des lieux. Au contraire, là où les concordats ont été faits en faveur des princes, le droit de « nomination », qui leur est dévolu par

1. Bref de Pie IX au vicaire capit. de Florence, 2 décembre 1810.
2. Avec cette différence que le saint-père n'a pas jugé à propos de trancher explicitement dans sa bulle le cas du vicaire capitulaire qui, durant l'exercice de sa charge, serait lui-même nommé par le pouvoir civil au siége épiscopal vacant : le *schema* prescrivait, dans ce cas, la démission du vicaire capitulaire auquel, supposé unique, le chapitre devait en substituer un autre.

le pontife romain, n'a point la valeur ni les prérogatives de l'élection ecclésiastique. C'est pourquoi l'institution papale consiste alors, non pas à confirmer, mais à élire et préconiser le candidat. Sans doute celui-ci n'a pas absolument à se défendre de certaines marques usitées de distinction et d'honneur, surtout lorsque la marche de ses informations canoniques, et la parole même du saint-père, établissent qu'il est officieusement agréé de l'Église. Mais, dans la pensée et la volonté du suprême hiérarque, de qui découle toute juridiction, la désignation princière n'a jamais eu le caractère et les effets canoniques de l'élection. « Ce que sont au mariage charnel les fiançailles *per verba de futuro*, l'élection l'est au mariage spirituel », nous dit la glose dont nous avons cité le texte [1]. Cette première inchoation de l'évêque manquant, il n'est vraiment point permis de qualifier la portée de la désignation du pouvoir séculier comme l'a fait un homme d'État accoutumé à se mieux renseigner et à parler plus exactement des choses [2].

1. Voir plus haut ce texte de la glose, au bas de la page 134.
2. Dans la séance du 22 juillet 1871, M. Thiers, président de la République, s'est exprimé ainsi : « Le concordat a établi que, lorsqu'il y a des prélats à nommer, le souverain territorial, quel qu'il soit, depuis le souverain dynastique et héréditaire jusqu'au dépositaire passager de la souveraineté, a le droit de désigner les citoyens français qui joignent aux vertus de l'honnête homme et aux vertus du prêtre les qualités de l'administrateur religieux. Le gouvernement ne présente pas, — il est utile que je le dise aujourd'hui, — le gouvernement ne présente pas, il nomme les évêques et les archevêques. Mais, d'après le traité qui nous oblige, lorsque nous avons fait le choix de ce bon citoyen, de l'habile administrateur, du bon prêtre, l'Église prononce et déclare que le candidat que nous avons nommé, que nous avons fait évêque, réunit les qualités d'orthodoxie, les vertus chrétiennes que l'Église seule peut admettre dans son vaste gouvernement ». (*Journal officiel* du 23 juillet 1871, p. 2179.) — Que la présentation ou la nomination ne soient pas, dans le cas, des termes strictement équivalents, et que, nonobstant le texte du concordat ancien auquel le concordat nouveau fait appel, le saint-siége, après avoir employé la formule : *nominatum seu præsentatum nobis*, consente à omettre le second de ces mots, il ne s'en suivra jamais que l'acte du pouvoir séculier ait « fait évêque » le candidat désigné.

Or, parce que l'élection contenait un germe qui n'existe pas dans la nomination, le droit ancien avait pu conférer exceptionnellement à la première, en certains cas, ce qu'il n'a pas entendu octroyer à la seconde. Par exemple, en ce qui concerne les Églises lointaines dont les élus devaient être confirmés par les papes[1], ceux-ci leur avaient accordé, moyennant certaines conditions et certaines réserves, la faculté d'exercer « dispensativement », à cause des nécessités et des utilités des Églises, l'administration spirituelle et temporelle[2], sauf à obtenir au plus tôt la confirmation, sans laquelle le mariage spirituel n'est pas parfait, et enfin la consécration, par laquelle il est consommé[3].

Cette disposition avait-elle été absolument et universellement abrogée par le décret du second concile de Lyon ? Les canonistes ont été partagés sur ce point. Mais ce qui est indubitable, c'est que désormais les « élus » des chapitres, en quelque pays que ce soit, sont soumis à cet égard à la même prohibition que les « nommés » du pouvoir séculier. Et, de fait, la promptitude et la facilité des relations avec Rome ne comporteraient pas, dans la discipline actuelle, le maintien de cette exception[4].

Le chef de l'Église ajoute qu'il a la confiance que les dignités et chanoines des églises cathédrales vacantes, ou autres administrateurs légitimes de ces églises, exécuteront pleinement les prescriptions apostoliques ; et, dans le cas contraire, les plus graves peines sont portées contre les

1. Partout où la confirmation appartenait au métropolitain, celui-ci n'étant jamais à grande distance, l'exception n'existait pas.
2. Interim valde remoti, videlicet ultra Italiam constituti, si electi fuerint in concordia, dispensative propter necessitates et utilitates ecclesiarum, in spiritualibus et temporalibus administrent : sic tamen ut de rebus ecclesiasticis nihil penitus alienent, etc. Conc. Later. IV, can. XXVI. — Decret. Gregor., L. I, t. VI, c. 44.
3. Text. glossæ, ut supra.
4. Constit. *Romanus Pontifex*, etc., 28 augusti 1873.

électeurs récalcitrants, en même temps que contre les élus qui se prévaudraient d'un tel acte : ces derniers étant en outre déchus, par cela même, du bénéfice acquis à la nomination ou présentation, avec suspense de l'exercice des fonctions pontificales et interdiction même de l'entrée de l'église, s'il s'agit de sujets déjà revêtus du caractère épiscopal [1].

Encore une fois, la cause est jugée à jamais.

VIII. Lettres apostoliques au sujet de l'invention des corps des saints Ambroise, Gervais et Protais. — Un second acte du saint-siége a été adressé en ces derniers temps à l'épiscopat catholique. Le début de ces lettres apostoliques est plein de grandeur et de solennité. « Le Dieu tout-« puissant, qui d'une extrémité du monde à l'autre atteint « tout avec force et dispose tout avec douceur, a donné « dans la personne des saints, à son Église, l'épouse im-« maculée de son Fils unique, achetée au prix de son sang, « fondée sur le roc de la confession apostolique, un appui, « un rempart contre la malice grandissante du siècle et « contre la puissance des ténèbres : si bien qu'après l'avoir, « durant leur vie mortelle, glorifiée par leurs souffrances « et fécondée par leurs exemples et leurs enseignements, « du haut de la céleste patrie où ils sont entrés, ceux-ci « peuvent encore l'illustrer de leurs palmes glorieuses, et « la protéger à jamais de leur secours. Ce miséricordieux « dessein de la bonté divine se révéla particulièrement aux « époques de persécutions violentes soulevées contre le « peuple chrétien et toute l'Église catholique. Plusieurs « corps de saints, longtemps ignorés, furent alors décou-« verts ; afin qu'à leur aspect les cœurs abattus des fidèles « se relevassent pleins du désir d'implorer leur assistance « et de suivre leurs traces ; afin aussi que l'on eût comme

1. *Ibid.*

« une annonce d'un prochain triomphe sur l'ennemi du
« genre humain. Que les choses se soient ainsi passées ja-
« dis, c'est ce que prouvent jusqu'à l'évidence les actes de
« l'invention des corps de plusieurs saints qui reposaient
« dans le Christ. De notre temps, où le mal abonde, où se
« refroidit la charité de tant d'âmes, nous avons la con-
« fiance que la découverte des saintes reliques d'Ambroise,
« évêque de Milan et docteur de l'Église, ainsi que des
« bienheureux martyrs Gervais et Protais, n'aura pas de
« moindres conséquences. »

Je ne m'étendrai point, Messieurs et chers Coopérateurs, sur l'opportunité de l'événement qui est venu mettre ainsi en relief la personnalité, la doctrine et le rôle de saint Ambroise. C'est principalement par lui, en effet, que le christianisme, devenu libre sous Constantin, a posé le principe et introduit dans l'empire romain l'application de son caractère social et public. La lecture faite au réfectoire, pendant les exercices de cette retraite[1], me dispense d'entrer moi-même aujourd'hui dans cette thèse, qui, par suite des négations et des erreurs contemporaines, est devenue la thèse doctrinale de l'Église au dix-neuvième siècle. Ainsi que vous avez pu en juger déjà, il y a beaucoup à gagner, pour l'esprit comme pour le cœur, et pour la saine appréciation des temps et des besoins présents, dans cette histoire de saint Ambroise, écrite avec un rare talent. Elle nous offre des réfutations et des réponses qu'on dirait dictées d'hier à des objections et des théories qui se croient modernes, et qui sont renouvelées du quatrième siècle. Plus d'une fois, pendant cette lecture publique, vos marques de sympathie se sont jointes à la voix intelligente du lecteur pour relever et souligner des passages empreints d'une actualité frappante.

1. Histoire de saint Ambroise, par M. l'abbé Baunard, chanoine honoraire d'Orléans, docteur en théologie et docteur ès lettres.

Eh bien! oui, l'auteur a raison de le dire au début et dans la conclusion de son œuvre : « Ambroise fut donné au quatrième siècle pour l'établissement du règne public de Jésus-Christ... Il fallait introniser l'Église dans la société, lui conquérir sa part légitime d'action dans la protection des peuples ; infuser son esprit dans la législation, mettre son influence dans les affaires publiques, et, au besoin, opposer aux excès du césarisme le frein d'une loi de justice ou d'expiation ; enfin, par ce moyen, transformer l'empire païen en monarchie catholique, en faisant de César le ministre de Dieu et le soldat du Christ, avec la croix pour sceptre et l'Évangile pour code » [1].....

« Les grands hommes sont ceux qui font avancer les affaires de la vérité et de la charité ; il n'y a même que ceux-là de véritablement grands. C'est dans ce sens qu'Ambroise mérite éminemment le nom de Père de l'Église ; car il a réellement engendré dans le Christ une génération nouvelle, une famille, une Église. L'Église dont il est le père, c'est l'Église puissamment et fortement constituée, qui, seule vivante au milieu de la dissolution générale de l'empire, allait conquérir et discipliner les barbares ; c'est l'Église du moyen âge avec son droit chrétien, sa prérogative publique du sacerdoce, son influence législative, ses institutions religieuses, sa tutelle du pauvre et du peuple opprimé, ses œuvres de charité, ses libertés surtout, liberté de conscience pour le service de Dieu, liberté de remontrance et de résistance aux pouvoirs oppresseurs, liberté d'apostolat et de dilatation. Il y a en germe, dans la vie et dans les œuvres d'Ambroise, toute la constitution de cette chrétienté nouvelle, tout le code qui régira plus tard cette terre promise, que le législateur ne put saluer que de loin avant de fermer les yeux. Quand on est le premier d'une

1. Hist. de saint Ambroise, 1re édit., Introduct., p. VI ET X.

chose, dit un grand écrivain, on lui donne l'impulsion, et elle va sous ce premier coup. Ambroise fut certainement un de ces hommes premiers : tout un monde procède de lui[1] ».

IX. On nous dit, il est vrai, « qu'en appuyant l'empire sur l'Église et en pensant les fortifier à jamais l'un par l'autre, Ambroise cédait à une pieuse illusion ;.. qu'à aucune époque l'alliance rêvée par Ambroise n'eût été ni durable, ni sincère, ni efficace ;... que dans tous les cas, à l'heure où parlait saint Ambroise, le temps d'une telle alliance, s'il avait jamais existé, était passé pour jamais[2] ». On signale dans les discours de l'ancien préfet de Milan, devenu évêque de cette même ville, « des arguments qui prenaient naissance tout naturellement dans un cerveau dont la politique avait fait don à l'Église[3] ». Enfin, comme résumé et conclusion d'un long et remarquable travail sur l'Église et l'Empire au IVe siècle, et d'un volume à peu près entier sur le rôle d'Ambroise, on croit pouvoir donner le dernier mot en disant que, dans l'avenir, « on ne verra plus l'Église chargée d'administrer, de juger, presque de nourrir les peuples ;... que les nations nées chrétiennes n'éprouvent plus le besoin qu'on les délivre ainsi d'elles-mêmes, et que les sucs généreux dont leur enfance a été nourrie les préservent des défaillances auxquelles la corruption païenne laissait ses tristes élèves en proie ». On poursuit la tirade, et l'on ajoute emphatiquement : « Un état social a pris naissance, mêlé de grandeurs et de dangers, plus sain que celui de Rome antique, plus viril que celui de l'Europe féodale ; où les hommes, loin de s'abandonner comme des esclaves à des maîtres, ou de se laisser guider par des pasteurs

1. *Ibid.*, L. IX, c. II, p. 603, 604.
2. L'Église et l'Empire au IVe siècle, par M. A. de Broglie, T. IV, p. 422, 424. — 3. *Ibid.*, p. 29.

comme des troupeaux, veulent être consultés sur leurs intérêts et éclairés sur leurs croyances. Des générations qui se piquent d'être émancipées, se sont fait des institutions qui leur ressemblent, où tout pouvoir est limité, où l'opinion seule est souveraine, où elles se sont surtout montrées jalouses d'assurer contre toute atteinte leur liberté morale. On ne voit pas pourquoi de telles institutions excluraient de leur sein la force désarmée de l'Église qui, par sa fière attitude devant les puissances matérielles, leur a inspiré tout ce qu'il y a de légitime dans leurs principes, et par le frein qu'elle sait faire accepter aux consciences, peut seule en prévenir les excès[1]. »

C'est ainsi, Messieurs, que sous la plume brillante de l'écrivain catholique libéral, le tableau d'ailleurs splendide de l'épiscopat et de la mission de saint Ambroise aboutit au panégyrique des principes et des systèmes les moins conciliables avec la doctrine dont le saint évêque a été le plus éminent promoteur. Toute réfutation de ces banalités révolutionnaires est aujourd'hui superflue. Elle est péremptoirement fournie par plusieurs chapitres du livre qui vous est lu ; elle s'appuie sur les enseignements et les condamnations multiples de l'épiscopat et du saint-siége; enfin elle se confirme chaque jour par les résultats de l'avénement au pouvoir et de la mise en œuvre des théories et des procédés des hommes de cette école. Ils sont en train de nous montrer dans quelle mesure les nations nourries d'abord des sucs généreux du christianisme, sont préservées des défaillances de la corruption païenne, après que les générations qui se piquent d'être émancipées, se sont fait des institutions à leur image et où l'opinion seule est souveraine. Pour nous, Messieurs, et pour tous ceux qui gardent la prétention d'être éclairés sur leurs croyances, tout

1. *Ibid.*, Résumé et conclusion, p. 527, 528.

en se laissant guider comme des brebis par leurs pasteurs, c'est chose stupéfiante, mais grandement instructive, de constater à quel niveau de stérilité pratique sont condamnés à descendre les chrétiens soi-disant politiques qui ont arboré les idées modernes. Et ce n'est pas sans une douleur vraie et profonde que nous voyons des travaux historiques et littéraires, qui ont par eux-mêmes une valeur très-réelle, mêlés de tant d'erreurs et de faux jugements, qu'on n'en peut conseiller la lecture à quiconque n'a pas été prévenu contre l'entraînement du style et de la forme par une instruction forte et solide.

Venant au côté pratique du document pontifical porté à votre connaissance, nous réglons, par notre décret synodal, ce qui devra être fait dans les diverses églises de notre diocèse, placées sous le vocable de saint Ambroise ou sous celui des saints martyrs Gervais et Protais, en vue de profiter des faveurs spirituelles accordées par le saint-père.

X. Publication d'un décret relatif a la fête de saint Boniface, apotre de l'Allemagne. — Il est arrivé plus d'une fois que le saint-siége a pris occasion des circonstances qui se produisaient au sein des diverses nations de la chrétienté, pour introduire au calendrier général de l'Église des fêtes dont l'office jusque-là n'avait pas été d'une obligation universelle. C'est ce qui vient d'être fait pour saint Boniface, archevêque et martyr, apôtre de la Germanie. A la demande des évêques d'Allemagne et d'Angleterre, l'office et la messe de ce saint avaient été déjà accordés aux églises de ces deux nations. Sur des demandes nouvelles, et comme témoignage des sympathies du monde chrétien envers l'épiscopat et les fidèles de l'empire allemand, soumis à de si terribles épreuves, Pie IX, par un décret *Urbis et Orbis* du onze juin dernier, a étendu désormais cette obligation à toute l'Église : *ut sancti Bonifacii propitiam imploraret opem Germaniæ episcopis strenue pro Eccle-*

siæ catholicæ causa dimicantibus, nec non fidelibus eorum curæ commissis, ad fidem sincere retinendam quam a Bonifacio acceperunt. La liturgie se met ainsi en rapport avec la marche des temps, et la piété chrétienne intervient dans les luttes contemporaines par l'arme puissante de la prière publique et officielle de l'Église[1].

1. DECRETUM SYNODALE. — Præhabitis consultationibus et deliberationibus cum clero synodaliter congregato,

Sequentia statuimus et ordinamus :

1° Constitutio SS. Domini nostri Pii Papæ Noni super vicariis capitularibus, necnon electis et nominatis ad sedes episcopales vacantes, data die xxviii augusti anni proxime elapsi, et incipiens : *Romanus Pontifex pro munere sibi divinitus collato*, publicata et promulgata legemque inviolabilem inducens exinde declaratur.

Quapropter sciant omnes et singuli ad quos pertinet, specialiterque venerabiles fratres nostri canonici ecclesiæ Cathedralis, *totam ordinariam jurisdictionem quæ vacua sede episcopali ad capitulum venerat, ad vicarium ab ipso rite constitutum omnino transire; nec ullam hujus jurisdictionis partem posse capitulum sibi reservare, neque posse ad certum et definitum tempus vicarium constituere, multoque minus removere, sed eum in officio permanere quousque novus episcopus litteras apostolicas de collato sibi episcopatu debite exhibuerit.*

Sciant pariter *ea quæ a Gregorio papa decimo in concilio Lugdunensi secundo de electis a capitulis constituta sunt, comprehendere etiam nominatos et præsentatos a supremis publicarum rerum moderatoribus qui, ex sanctæ sedis concessione seu privilegio, jure gaudent nominandi et præsentandi ad sedes episcopales in suis respectivis ditionibus vacantes; abolitum idcirco, cassatum et annulatum usum, seu potius abusum in quibusdam regnis seu regionibus præsertim longinquis invectum, quo capitulum ecclesiæ cathedralis vacantis, obsequens invitationi seu mandato, licet verbis deprecatoriis concepto, supremæ civilis potestatis, concedere et transferre præsumit, ac de facto concedit et transfert in nominatum seu præsentatum ad eamdem ecclesiam illius curam, regimen et administrationem, eamque nominatus et præsentatus sub nomine provisionis, vicarii generalis aliove nomine gerendam suscipit ante exhibitionem litterarum apostolicarum de more faciendam, remoto proinde vicario capitulari qui ex juris dispositione toto tempore vacationis ecclesiæ eam administrare debet; et si vicarius capitularis interea decesserit, aut sponte suo muneri renuntiaverit, aut ex alia causa officium ipsum legitime vacaverit, capitulum nunquam in novum vicarium aut administratorem eligere posse electum aut nominatum seu præsentatum ad dictam ecclesiam vacantem.* Contra facientes pœnis ac censuris sese esse perculsos, suoque jure acquisito dejectos et interdictos non ignorent,

2° Publicamus etiam litteras apostolicas septimo idus nuperi decem-

Notre décret synodal mentionne également un décret de la congrégation des Indulgences, *Urbis et Orbis*, publié en date du huit mai de l'année précédente, par lequel des

bris datas, et incipientes : *Qui attingit a fine ad finem*, quibus, occasione inventionis sacrosanctarum exuviarum beati Ambrosii Mediolanensis episcopi et Ecclesiæ doctoris, necnon beatorum martyrum Gervasii et Protasii, pontifex romanus, *ut auspicatissimum ejusmodi eventum ampliori devotione et gratia Christifideles celebrent, atque eo validiores apud Deum pro Ecclesia, pro universa christiana republica, sanctus Ambrosius atque inclyti martyres intercessores existant, quo ferventiore obsequio eos contigerit honorari*,... plenariam omnium peccatorum indulgentiam et remissionem, animabus defunctorum applicandam, omnibus et singulis fidelibus concedit qui conditiones indictas impleverint.

Quocirca mandamus præfatam indulgentiam lucrandam fore ab iis omnibus qui, in ecclesiis nostræ diœcesis tum sancto Ambrosio, tum sanctis Gervasio et Protasio dicatis, vere pœnitentes et sacro Christi corpore refecti, oraverint pro Ecclesiæ necessitatibus ejusque exaltatione, sive ipsamet die festivitatis sancti Ambrosii, septima nempe proximi mensis decembris, sive dominica immediate sequente.

3° Devotionem erga sacratissimum Cor Domini Nostri Jesu Christi omnimode fovere et excitare cupientes, publicamus quoque decretum Urbis et Orbis die octava maii anno proxime lapso datum, quo indulgentiæ, tum plenariæ, tum partiales, animabus defunctorum applicandæ, apostolica auctoritate conceduntur universis Christifidelibus qui precibus, sive publice sive privatæ, durante mense Junio, singulis diebus in honorem sacratissimi Cordis Jesu corde saltem contrito vacaverint.

4° Ut ad praxim adducatur alterum decretum Urbis et Orbis, die undecima junii mox elapsi prolatum, quo festum sancti Bonifacii, episcopi et martyris, nec non Germaniæ apostoli, per totam Ecclesiam in posterum die quinta junii sub ritu duplici celebrari debet, mandamus missam et officium de sancto illo pontifice et martyre singulis annis præfato die recitanda fore, ideoque simplicem commemorationem jam nunc suo proprio die faciendam esse de sancto Porchario abbate, qui officio semiduplici *ad libitum* potiebatur.

5° Actis quoque præsentis hujusce synodi annexam esse volumus responsionem qua sacra Congregatio Tridentinarum legum interpres, varia capita quintæ nostræ Relationis de statu Ecclesiæ Pictaviensis singulatim expendens, sua nobis hortamenta et incitamenta largitur.

6° Denique observandas esse præcipimus regulas, synodaliter deliberatas, circa rem alimentariam inter parochos et eorum vicarios, item et circa debita respectu seminarii contracta.

Datum Pictavis, in sessione qublica decimæ nonæ nostræ synodi diœcesanæ, in ecclesia majoris nostri seminarii, die decima quinta julii, anno Domini millesimo octingentesimo septuagesimo quarto, in sexto seculari anniversario obitus sancti Bonaventuræ, episcopi et Ecclesiæ Doctoris.

grâces spirituelles sont concédées à perpétuité aux fidèles qui sanctifient le mois de juin par des pratiques quotidiennes de piété envers le Cœur sacré de Jésus. Le saint-père octroie cette faveur « en vue surtout de la réparation à offrir pour tant et tant d'outrages faits au divin Rédempteur des hommes dans l'état douloureux des choses et des temps présents » : *ut magis magisque injuriæ divino humani generis Redemptori in præsenti potissimum rerum ac temporum discrimine illatæ reparentur.*

XI. Réponse du saint-siége a la cinquième relation de l'état de l'église de Poitiers. — La période écoulée depuis le mois de décembre 1869 jusqu'au même mois 1873 avait été si féconde en catastrophes, qu'il nous eût été permis, ce semble, d'omettre ou de différer cette fois la relation quatriennale. Nous avons éprouvé, au contraire, le besoin d'ouvrir notre âme au pasteur suprême, et de lui dire les consolations qui se sont mêlées à nos tristesses. De là ces paroles de notre préambule : « Tot autem et tanta mala durante hoc temporis spatio undique irruerunt, ut satis esse videatur si de his luctuosissimis annis dicatur cum annalista sacro posteriorum Israëlis temporum : Erat ergo videre miseriam (II Machab., vi, 9). Non tamen admodum infœcundus fuit labor noster inter istas adversitates, neque vacua prorsus apud nos gratia Dei. »

1° L'état même matériel des choses n'a pas laissé de prendre des accroissements au milieu de ces malheurs publics. Grâce au maintien des ressources votées par les budgets précédents, nous avons obtenu, durant ces années difficiles, le concours du gouvernement pour le rétablissement ou l'érection de treize nouvelles paroisses, et pour la création de quinze vicariats rétribués. Les constructions ou réparations des édifices sacrés ont été si peu interrompues, qu'il nous a été donné de consacrer douze églises. Et enfin, les sacrifices considérables occasionnés par la guerre, les

secours de toute nature prodigués aux soldats blessés et aux émigrants qui ont encombré nos villes, ont à peine produit une légère diminution des offrandes ou quêtes accoutumées pour l'entretien des séminaires, le Denier de Saint-Pierre, la Propagation de la foi, et les autres œuvres de charité et de religion. C'est ce dont la sacrée congrégation du concile nous félicite d'abord dans sa réponse : « Licet enim belli post hominum memoriam teterrimi calamitates tulisse jam, et adhuc ferre debeatis, nosse tamen ex tuis litteris datum est opera pietatis et caritatis quæ isthic tanto numero florebant, minime intermissa fuisse, nec largitatem illam, qua eadem opera fovebantur, auctis licet quam maxime publicis vectigalibus, imminutam fuisse. »

2° Notre rapport, en ce qui concerne le personnel, n'a pas été moins favorablement accueilli. Je n'ai fait que rendre hommage à la vérité en parlant du dévouement dont le clergé a donné l'exemple au milieu des calamités et des maladies contagieuses qui ont été les suites de la guerre. Nous avons eu ce bonheur que ni les études théologiques, ni les ordinations n'ont été suspendues, malgré l'encombrement de la plus grande partie de nos bâtiments. Si les exercices de la retraite pastorale et du synode ont dû être contremandés en 1870, nous les avons repris dans les années suivantes, ainsi que les conférences ecclésiastiques, auxquelles pourtant le saint-siége a compris qu'il fallait, après cette secousse, donner une nouvelle impulsiòn. « Sacerdotales cœtus... ad theologicas liturgicasque quæstiones enodandas, non dubitatur quin, te auctore, alacrius instaurandi sint. »

Et comme j'avais dû épancher mon cœur dans le sein paternel de Pie IX au sujet d'une vive douleur, bientôt adoucie par le repentir d'un pauvre égaré, et compensée d'avance par une explosion générale de sentiments de fidélité, de respect, d'amour de l'Église et d'attachement au

légitime pasteur, provenant de tous les rangs du clergé diocésain, il y a été répondu par les lignes suivantes : « Sicut nec dubitatur quin clerus tuus, meliora usque charismata æmulatus, in dies magis se tibi probet : ad quem in fide ac pietate confirmandum majorem vim habuit resipiscentia quam lapsus miserandi illius sacerdotis qui ad breve tempus ad Gebennenses hæreticos transfugerat. »

3° Les mêmes témoignages et les mêmes éloges reviennent de droit au clergé des diverses congrégations religieuses, dont le zèle et le courage ont éclaté au milieu de nos revers. Le révérend prédicateur de nos exercices ne me permettrait pas de rappeler les nobles travaux de sa milice spirituelle, et la part qu'il a prise aux dangers et aux souffrances du siége de Strasbourg, si je n'ajoutais qu'un de nos oblats diocésains s'est pareillement dévoué d'une façon très-méritoire au service religieux de nos troupes, et qu'un autre est mort victime de sa charité dans les hôpitaux[1].

Le terrible contre-coup de notre guerre ayant achevé de livrer Rome à une puissance ennemie, le sort des religieux s'y est trouvé aussitôt compromis, spécialement par les exigences anti-chrétiennes du recrutement militaire. Ç'a été l'occasion déterminante d'une fondation nouvelle, que nous méditions depuis longtemps, que nous préparions depuis plusieurs années, mais dont l'exécution a été précipitée. Je veux parler, et vous l'avez tous compris, de l'arrivée d'une colonie de jeunes chanoines réguliers de Latran, installés depuis deux ans dans la maison de Notre-Dame de Beauchêne[2]. Faire une chose personnellement agréable à Pie IX, a été une des plus douces joies de ma vie : d'autant que cette chose répondait à l'un des désirs anciens et des vœux ardents de mon âme, et qu'elle ne peut que tourner à la gloire et au profit de notre Église. Je vois donc là une

1. Voir T. VII, p. 318. — 2. *Ibid.*, p. 443 et suiv.

vraie grâce de Dieu, et je donne tout mon assentiment aux membres de la sacrée congrégation quand ils daignent me dire : « Gratias Deo agendas, qui tibi difficillimis hisce temporibus, regularibus ordinibus tantopere adversis, facultatem concessit ut isthuc inter cæteras religiosas familias canonicos etiam regulares accire potueris, quos, virtutum splendore, non mediocri isti diœcesi bono futuros non est dubitandum. »

4° Ce qui concerne les pieuses congrégations de vierges consacrées au service de Dieu et du prochain, occupe désormais une large place dans les archives administratives de nos diocèses, et, par suite, dans nos comptes-rendus périodiques au saint-siége. Nous avons pu, dans ce dernier rapport, nous féliciter en particulier de ce que nos chères filles les sœurs de la Croix Saint-André, dont plusieurs maisons, sises autour de la capitale sur le théâtre de la guerre, avaient été complétement ruinées, sont parvenues en peu de temps à réparer tous ces désastres ; au point qu'après que leur congrégation a mené à bon terme l'entreprise d'une très-vaste et très-belle église devenue nécessaire à la maison-mère, elle ne recule pas devant la construction d'une chapelle proportionnée aux besoins et à l'importance de la maison provinciale de Paris. C'est là, j'aime à le dire, l'un des fruits qu'aura recueillis ce pieux institut de la précieuse direction spirituelle et temporelle du prêtre éminent qui représente mon autorité dans les conseils de l'administration centrale de l'œuvre [1].

Une lettre pastorale qui vous a été communiquée, Messieurs et chers Coopérateurs, vous a fait comprendre comment j'avais été conduit à intervenir dans une controverse devenue publique, où l'ordre du Carmel, tel qu'il existe en France depuis près de trois siècles, était représenté sous des

1. M. l'abbé Albert de Briey, promu depuis à l'évêché de Saint-Dié.

couleurs défavorables. La discorde menaçait de s'introduire dans ces asiles de la paix. Sous prétexte de zèle pour l'autorité pontificale, on allait jusqu'à soutenir la non-canonicité d'un état de choses placé pendant près de deux cents ans sous la juridiction directe des nonces du pape ; et, pour déterminer le retour à l'antiquité, on conviait celles qu'on qualifiait du nom de Bérullistes à se rallier sous l'étendard d'un Carmel qu'on appelait le Carmel de Pie IX. Sans vouloir blâmer les actes ni les intentions de qui que ce soit, il m'a été impossible de reconnaître l'esprit de Dieu dans les arguments et les moyens employés pour troubler une possession si ancienne, et amener une substitution dont les bénéfices étaient loin d'égaler les inconvénients à mes yeux, ainsi qu'à ceux d'un très-grand nombre de mes collègues dans l'épiscopat. Beaucoup de lettres de remerciement et d'adhésion de la part de ces vénérables prélats m'ont été adressées après la publication de ma lettre pastorale aux carmélites des monastères de Poitiers et de Niort : elles expriment toutes la même pensée que celle de Monseigneur l'archevêque de Paris, dans le diocèse duquel existe le premier monastère des Carmélites de France[1]. Enfin, ayant donné connaissance de mon acte à la sacrée congrégation, elle m'a répondu en ces termes : « Quod virginum carmeli-

1. Voici les principaux passages de cette lettre :

« Paris, 10 août 1873.

« Je vous remercie, Monseigneur, de la bonté que vous avez eue de m'envoyer votre lettre pastorale au sujet du Carmel, et plus encore d'avoir fait cet acte si opportun, je dirai même si nécessaire... Vous avez très-bien fait de remarquer que le livre auquel vous répondez a été publié sans l'autorisation ecclésiastique : je n'aurais jamais approuvé une semblable publication.

« Votre écrit est aussi concluant pour le fond, qu'il est sage et modéré dans la forme... J'en enverrai moi-même un exemplaire à chacun de nos quatre couvents de Carmélites, en leur notifiant mon intention qu'on s'en tienne à l'enseignement contenu dans votre lettre.

« † J. Hipp., arch. de Paris. »

tarum patrocinium susceperis, earumque causam scripto defenderis, caritatem tuam, studiumque veritatis atque innocentiæ tuendæ, præclare commendat. »

5° La question des études est toujours une de celles qui excite un intérêt plus marqué. Depuis la première ouverture que nous vous avons faite, dans notre convocation synodale de 1872, au sujet du rétablissement de la faculté de théologie de l'ancienne université de Poitiers[1], nous n'avons pas perdu de vue un seul instant ce projet. Dès à présent, trois professeurs distingués du collége romain, qui avaient respectivement enseigné dans plusieurs universités ou écoles catholiques, ont ouvert provisoirement leurs cours dans deux des salles de cette maison : voilà pour les personnes. Quant au matériel, nous avons fait et nous sommes en voie de compléter l'acquisition de terrains adjacents à celui-ci, de telle sorte que les élèves du séminaire puissent, en tout ou en partie, suivre les cours de la faculté sans déplacement dangereux pour la discipline, et que pourtant les étudiants du dehors, laïques ou ecclésiastiques, aient libre accès dans notre bâtiment universitaire distinct du noviciat lévitique. Nous réaliserons par là, soit dit en passant, un vœu souvent exprimé dans le cours de ces retraites, puisque nous procurerons au trop grand nombre de retraitants jusqu'ici condamnés à s'héberger en ville des conditions d'internat très-désirables et très-désirées. Du reste, nous continuerons de marcher à petit bruit, et notre ambition sera de « faire, » avant de « dire ». La loi promise n'est pas encore obtenue; et quand elle le sera, on se demande, à la tournure que prennent les choses, quel parti il sera possible d'en tirer dans l'avenir politique qu'on nous prépare. Quel que soit le dénouement, nous n'aurons

1. Voir T. VII, p. 426.

point à regretter ce qui va être fait ; et nous n'avancerons d'ailleurs qu'avec l'assentiment et d'après les avis de Rome. C'est elle qui nous fait entendre déjà son langage encourageant : « Utinam per leges civiles gallicis episcopis aliquando fas sit eam statuere studiorum rationem quam ecclesiasticæ juventuti instituendæ magis congruere in Domino judicaverint. Interim optimo consilio tu quidem ea apparas quæ veteri Pictaviensi universitati statim restituendæ, si res ex voto cesserit, necessaria existimas. Sin vero tua te spes (quod Deus avertat !) frustrabitur, id saltem consequutus eris ut qui modo theologicis disciplinis vacant, ad solidam germanamque Ecclesiæ doctrinam, non superficie tenus, sed penitius informentur. »

6° La pureté de la doctrine, Messieurs et chers Coopérateurs, n'importe pas seulement aux individus ; elle est un besoin impérieux pour les sociétés. Le déplorable amalgame de religion et de faux principes qui s'est produit en ces derniers temps dans un trop grand nombre d'esprits, a été l'une des causes les plus actives de la désorganisation universelle dont nous sommes menacés. Rome insiste donc fortement pour que les jeunes hommes appelés à exercer un zèle actif dans la France chrétienne, soient nourris de tous les vrais principes religieux et sociaux dont elle a pris la défense : « Secus enim fiet ut hi, dum intra domesticos parietes catholicam doctrinam haurirent, in scholis liberalismo imbuantur ; atque ex hac doctrinarum permixtione monstrum illud in eorum animis gignetur, quod catholicismum liberalem vocant : quo nulla pestis in sanctissimam nostram religionem magis noxia fingi aut excogitari potest. »

C'est par ce trait suffisamment énergique que se terminera la communication que nous avions à vous faire aujourd'hui de la lettre du treize juin dernier, en réponse à notre cinquième relation. Je ne finirai pas sans vous faire part d'une perte

douloureuse qui m'est annoncée à l'instant par un télégramme de Rome.

XII. Service funèbre pour monseigneur Xavier de Mérode. — Hier au matin (onze juillet), Messieurs, ce pieux et noble prélat a rendu le dernier soupir, au Vatican, où il partageait depuis trois ans la captivité de Pie IX. Homme de grand cœur, et doué d'un esprit très-vif, il a rendu, pendant le cours de sa vie sacerdotale, d'éminents services à l'Église et au saint-siége. C'est lui, en qualité de ministre des armes, qui avait déterminé le général de la Moricière son parent, à prendre en main la cause militaire des états romains. En ces derniers temps, il a lutté pied à pied contre les actes odieux du pouvoir usurpateur, fait des sacrifices énormes pour sauver les maisons religieuses et les établissements charitables, et aussi pour acquérir l'immunité des anciens cimetières. Il est mort des suites de son ardeur à seconder les travaux opérés dans les catacombes des saints Nérée et Achillée, dont il avait acheté la superficie. Le pape, qui perd en lui un de ses plus désintéressés serviteurs, l'a visité et béni dans sa maladie. Il a mis à mourir ce même courage, cette même force, dont il avait fait preuve autrefois sur les champs de bataille, et ce même esprit de foi, ce même dédain des commodités de la vie présente, qui ont caractérisé toute son existence.

Monseigneur Xavier de Mérode m'avait accordé de vieille date son amitié, et m'avait donné plus d'une marque de sa confiance. Appelé à l'honneur de l'épiscopat, il m'avait demandé d'être l'un des assistants du cardinal consécrateur. L'autre assistant désigné par le saint-père était monseigneur Bérardi, alors archevêque de Nicée *in partibus*. « Entre Nicée et Poitiers, disait agréablement le pape, on ne peut pas manquer que d'être orthodoxe. » Une première éducation sur laquelle avaient déteint les idées libérales de la nationalité belge, un caractère vif et impétueux, une promptitude d'ap-

préciation servie par un langage mordant et pittoresque, ont pu lui donner une apparence d'emportement et de passion. Mais avec quelle simplicité il désavouait ses vivacités et revenait sur ses erreurs ! Plus d'une fois, il m'a fait avec une vraie générosité le sacrifice de ses tendances d'esprit personnelles ; et je n'oublierai de ma vie le soir de ce dix-neuf juillet 1870, où, après avoir salué à la gare, très-laconiquement, quoi qu'on en ait dit, et dans les simples termes de la politesse ordinaire, quelques-uns des membres éminents de l'assemblée conciliaire qui l'avaient entraîné à leur suite, il monta dans le wagon que j'occupais et pria mes compagnons de voyage de l'y laisser seul avec moi. L'entretien se prolongea jusqu'au signal du départ, que l'encombrement des voyageurs retarda beaucoup. La première loi de l'amitié est la discrétion ; mais d'autres que moi ont vu couler ses larmes, et l'on sait combien sa soumission aux définitions de l'Église a été prompte et sincère.

Encore que ses études théologiques eussent été très-sommaires, la pénétration de son esprit lui permettait souvent de résumer les questions dans des termes merveilleusement expressifs ; et plus d'une fois le théologien de profession trouva sur ses lèvres la doctrine traduite par des formules que la science lui eût enviées. Du reste, il était d'une école et d'une famille où l'on apprécie particulièrement le bonheur de l'expression, et où l'on ne résiste pas au charme et à la puissance de ce qu'on appelle « un mot ». Il en eut de mémorables, et quelquefois au préjudice même des idoles qu'il semblait caresser. C'est ainsi qu'un jour l'archevêque d'une grande capitale ayant exposé, dans un langage traînant, pénible et diffus, la différence qu'il faut faire entre telle et telle phase de la révolution française, et le soin qu'on doit mettre à ne pas confondre 89 avec 93, notre prélat saisit le premier joint pour lui jeter cette brusque interruption : « Vous avez raison, Monseigneur : 89

et 93, c'est très-différent : 93, c'est l'échafaud, c'est la guillotine ; tandis que 89 m'a toujours paru la toilette du condamné ». Je citerais vingt autres traits de ce genre, sinon de cette force, sur des sujets très-divers ; ce qui fait que, d'esprit comme de cœur, je demeurerai en communion de société avec ce vénérable frère défunt, et me nourrirai souvent des réminiscences du commerce qu'il m'a été donné d'avoir avec lui.

Mais, avant tout, je lui dois un souvenir particulier devant Dieu, et je vous convie, Messieurs et chers Coopérateurs, à assister au service funèbre que je célébrerai après-demain à son intention. Plusieurs des zouaves pontificaux qui ont été placés sous ses ordres, et de nombreux amis du saint-siége, ayant témoigné l'intention de s'unir à nous, l'office aura lieu dans l'église du Jésus, plus grande que notre église du séminaire.

XIII. Matière du synode. — Outre les actes pontificaux qui doivent être promulgués dans notre décret synodal, nous y mentionnons également les décisions prises par suite des délibérations de cette assemblée, soit en ce qui concerne le taux de la pension des vicaires chez leurs curés, soit en ce qui regarde l'acquittement fixe des obligations envers le séminaire au moyen d'un nombre annuel et déterminé d'intentions de messes.

Quelques-uns de vous m'ont demandé, Messieurs et chers Coopérateurs, si l'instruction synodale sur la seconde constitution du concile du Vatican, telle que je l'ai complétée verbalement dans l'une des conférences de cette retraite, sera publiée immédiatement. Je réponds que la délicatesse de certains côtés historiques du sujet commandera sans doute encore des délais : d'autant que la démonstration de l'opportunité de ce grand acte conciliaire est en voie de se continuer d'une façon chaque jour plus péremptoire. Encore un an ou deux, et l'on verra à quoi aboutit une assemblée dont le programme consiste à « organiser » avant de « constituer » ;

et nos plus incorrigibles censeurs finiront peut-être par reconnaître que les inspirations de l'Esprit de Dieu valent décidément mieux que les inspirations des hommes.

La messe solennelle du synode, que nous célébrons demain, ne sera pas, selon la rubrique ordinaire, la messe *de Spiritu sancto*, mais la messe de saint Bonaventure. La raison en est que cette date du quinze juillet est celle du sixième anniversaire séculaire de la mort du saint docteur. On se demande pourquoi, dans le cycle liturgique, sa fête est anticipée au quatorze, puisqu'il est constant qu'il est mort, pendant la tenue du concile de Lyon, le matin du quinze juillet, et qu'il a été solennellement inhumé le soir de ce même jour. C'est une particularité sur laquelle les liturgistes ont disserté diversement. La chose est d'autant moins explicable que le quinze juillet n'était pas encore occupé par la fête de saint Henri, dont ce jour n'est d'ailleurs pas le jour propre. Quoi qu'il en soit, le saint-père ayant accordé cette année des faveurs spirituelles à l'occasion du sixième centenaire, le décret de la congrégation des indulgences, en conformité avec les documents certains de l'histoire, a fixé à ce quinzième jour de juillet la fête jubilaire qu'il va nous être donné de solenniser par toute la pompe des rites sacrés.

XIV. Résumé de l'allocution prononcée pour la clôture du synode [1]. — *In medio ecclesiæ aperuit os ejus, et implevit eum spiritu sapientiæ et intellectus.* Le saint docteur, dont nous solennisons le trépas bienheureux, a lui-même commenté ce texte en tête de ses beaux traités sur l'*Hexameron*.

C'est Dieu, c'est son Verbe, c'est son Esprit saint, qui ouvrent la bouche du docteur chrétien. Quand le Seigneur a touché ses lèvres et les a rendues sonores, il parle ; mais c'est Dieu qui exhorte par lui. S'il demande aux lettres pro-

1. Ce résumé est donné d'après les notes des secrétaires du synode.

nes leurs ornements, s'il prend des armes dans l'arsenal des sciences humaines, c'est pour mettre mieux en évidence les vérités divines. Il parle « dans l'Église », c'est-à-dire, il parle la langue de l'Église ; il la parle aux chrétiens, il la parle aux êtres raisonnables : et il n'y a de raisonnables que les croyants ou ceux qui cherchent à croire.

Ainsi faisait admirablement saint Bonaventure, ainsi il a parlé, ainsi il a enseigné ; et la langue scolastique, qui est la langue propre de l'Église, il y a tellement excellé, que sa canonisation est devenue en quelque sorte, dans la bouche des pontifes romains, la canonisation de la scolastique elle-même.

Mais dans l'Église il y a un centre, un milieu : *In medio ecclesiæ*. Quelque point de la circonférence qu'occupent celui qui parle et ceux à qui on parle, le docteur, en tant que docteur, se place toujours au centre de l'Église : autrement, il ne serait plus le docteur de l'Église universelle. Rien donc de local, de particulier : aucun préjugé de nation, aucun goût de terroir ; la doctrine de Jésus-Christ dans toute son ampleur. Le milieu, n'est-ce pas le point où réside Jésus-Christ, le souverain docteur, celui qui a dit : *Ubi sunt duo vel tres congregati, ibi sum in medio eorum*[1] ? Si donc vous voulez que Jésus-Christ ouvre votre bouche, parle par votre bouche, tenez-vous dans ce centre où il a promis d'être. Et parce qu'il a promis d'y être, il y est véritablement ; et s'il n'y est pas visible, il y a placé un représentant visible. Ce centre, ce milieu visible, c'est l'Église romaine, c'est la chaire de Pierre. On n'est au cœur de la place qu'autant qu'on est là ; on n'est entendu du monde entier qu'autant qu'on parle de là.

Il en fut ainsi pour Bonaventure. Il s'était tellement placé, tellement assis et affermi dans ce centre divin, qu'il y devint en quelque sorte lui-même un centre secondaire.

1. Matth., XVIII, 20.

A Lyon, les églises du monde entier étaient là rangées e chœur, l'église grecque et l'église latine, les églises d'Orie et les églises d'Occident. Au milieu, Jésus-Christ dans l personne visible de son vicaire. Mais voici que celui-ci élè d'un seul coup l'humble fils de saint Françoise au rang d cardinal archevêque d'Albano, et qu'un rôle principal lui e déféré dans la direction de l'assemblée. Bonaventure ne f point au-dessous de cette haute fonction. On ne pouvait l voir, on ne pouvait l'entendre, sans l'aimer et se ranger à so avis. Son discours public acheva la conquête de tous les espri comme de tous les cœurs. Le grand préjugé de la nationali grecque fut vaincu par cette éloquence nerveuse à la fois onctueuse ; et l'église d'Orient, s'inclinant sous le charme la force de cette parole, abjura le schisme. Le symbole f chanté d'une voix unanime dans les deux langues de l'Églis et, comme gage de l'union doctrinale, on répéta deux fo dans un même élan : *qui ex Patre Filioque procedit*. C'éta bien le Seigneur qui avait ouvert la bouche de notre sai au milieu de l'Église, qui l'avait rempli de l'esprit de sages et d'intelligence, et revêtu par là d'une étole de gloire.

Hélas ! cette unité tant désirée devait bientôt encore rompre ; mais la douleur de cette rupture nouvelle n'éta point destinée à Bonaventure. Pour lui, il avait fait so œuvre. Joyeux de cette grande réconciliation, mais accab par les labeurs qu'elle lui avait coûtés, il s'endormait pe de jours après dans le Seigneur. Le matin du dimanch quinze juillet 1274, on apprit la perte que le concile et q l'Église venaient de faire ; et le soir même on vit, cho inouïe, un pape, un empereur, des rois, des patriarches, d princes, l'église latine et l'église grecque, conduire le deu de celui qui naguère se cachait timidement sous le froc fra ciscain, honorant ainsi la science et la sainteté, le génie la vertu, l'esprit de sagesse et d'intelligence que le sai docteur avait réunis à un si haut degré.

Et nous, mes vénérables Frères, en terminant cette retraite, enrichis de l'indulgence plénière accordée par le souverain pontife, prenons la résolution de demeurer à jamais fixés dans ce milieu, dans ce centre de l'Église, et de n'ouvrir la bouche que de là, attachés, collés à la chaire apostolique, demandant au Seigneur qu'il nous remplisse de cet esprit de sagesse et d'intelligence qui anima l'angélique docteur Thomas et le docteur séraphique Bonaventure : nobles rivaux, entre lesquels se partagea la palme du savoir et celle de l'amour, mais qui furent tous deux ici-bas des flambeaux ardents et luisants, et qui, appelés là-haut à si peu de distance l'un de l'autre, y brilleront désormais comme des étoiles pendant les perpétuelles éternités.

XIV

DISCOURS

ADRESSÉ

DANS L'ÉGLISE DE SAINTE-RADEGONDE DE POITIERS AUX PÈLERINS

DE PARIS

LE XVII AOUT MDCCCLXXIV.

Quærite Dominum et confirmamini, quærite faciem ejus semper.

Cherchez le Seigneur et prenez votre force en lui, cherchez son visage sans cesse.
(Ps. CIV, 4.)

Mes chers Frères,

I. Il est des temps où, pour punir l'orgueil des hommes, pour châtier l'incorrigible confiance qu'ils ont en eux-mêmes, Dieu se cache, Dieu se retire, et alors les ténèbres se font sur toute la face de la terre, des ténèbres profondes, des ténèbres horribles. Il en fut ainsi pour le pays des Pharaons à la voix de Moïse : *et factæ sunt tenebræ horribiles in universa terra Ægypti* [1]; il en fut de même pour la terre en-

1. Exod., x, 22.

tière à l'heure où allait se consommer le déicide : *a sexta hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam* [1]. Ainsi en est-il présentement, je ne dis pas en ce qui est de la lumière matérielle, mais de la lumière des esprits. Jamais le globe terrestre n'a été enveloppé d'un nuage plus épais, jamais l'humanité n'a marché dans des voies plus assombries et plus obscures. On se croirait revenu au premier début de la création, alors que tout était chaos et que les ténèbres couvraient la surface de l'abîme, Dieu n'ayant pas encore séparé les ténèbres de la lumière [2]. En plein midi, nous hésitons, nous palpons, nous tâtonnons comme dans la nuit, et non dans la lumière : *Palpabunt quasi in tenebris et non in luce* [3]; et les conducteurs des peuples, plus aveugles encore que ceux qu'ils conduisent, ne réussissent qu'à nous précipiter avec eux dans une même fosse [4].

Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont la justice même. Les hommes vous ont dit : « Retirez-vous de nous, « nous ne voulons pas de la science de vos voies [5] ». Vous avez détourné votre face, et le trouble s'est emparé d'eux, et ils ont perdu l'esprit, et ils tombent en défaillance, et ils sont retournés à l'état de poussière : *avertente autem te faciem turbabuntur* ; *auferes spiritum eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur* [6].

Et néanmoins, dans ce désarroi absolu, nous les entendons encore qui nous crient : — Où allez-vous ? Que faites-vous ? Quel délire vous emporte ? Le monde est gouverné par les sages, et non par les thaumaturges. Dieu ne veut pas qu'on le tente. Qu'on l'invoque, à la bonne heure ; mais, en définitive, c'est à l'activité humaine, c'est à l'habileté politique qu'il faut en revenir pour faire les affaires de ce

1. Matth., XXVII, 45. — 2. Gen., I, 2, 4. — 3. Job, XII, 25.
4. Matth., XV, 14. — 5. Job, XXI, 14. — 6. Ps. CIII, 29.

monde. — Et nous de leur répondre : Mais précisément cette activité humaine, nous en cherchons les effets, et ils nous fuient ; cette science politique, nous en implorons les fruits, et ils nous échappent. Apologistes par trop désintéressés, partisans en vérité trop platoniques des combinaisons de la sagesse et de la prudence naturelle, c'est parce que vous ne nous offrez en vous aucune de ces ressources, c'est parce que tous les moyens ordinaires ont été paralysés, parce que toutes les voies humaines ont été coupées et fermées, que nous nous rejetons exclusivement vers le ciel, ayant besoin désormais d'espérer contre toute espérance : *contra spem in spem* [1]. Allons, les habiles de ce monde, quelque peu de modestie vous conviendrait, et aussi quelque indulgence envers ces humbles serviteurs de Dieu que vous appelez dédaigneusement « les miraculeux ». Avant de rire des miracles que nous cherchons, montrez-nous les vôtres. Sauvez-nous, et nous remercierons volontiers le ciel de nous avoir sauvés par vous. Mais si, au lieu du salut, vous ne nous apportez que l'aggravation de la honte et de la ruine, trouvez bon que nous demandions à Dieu seul, et à sa mère, et à ses saints, ce que l'énervement des hommes est impuissant à nous donner.

« Cherchez, nous dit le royal prophète, cherchez le Sei-« gneur, et cherchez votre force en lui ; cherchez son visage « sans cesse » : *Quærite Dominum et virtutem ejus ; quærite faciem ejus semper* [2]. Ainsi faites-vous, mes très-chers Frères ; ainsi font les vrais chrétiens sur tous les points du globe à l'heure présente. Le désordre et la confusion étant partout, l'abomination de la désolation menaçant de s'installer sur la terre, vous vous souvenez de la parole de Jésus-Christ, et vous vous réfugiez vers les montagnes : *Tunc fugiant ad montes* [3]. Vous avez appris que les signes surnaturels

1. Rom., IV, 18. — 2. I. Paralip., XVI, 11. — 3. Matth., XXIV, 16.

avaient apparu sur ces hauteurs, que des effets manifestes de la puissance divine s'y renouvelaient de jour en jour, que des guérisons merveilleuses s'y succédaient, et vous vous acheminez vers ces sources miraculeuses, espérant que la même vertu qui guérit les infirmités des particuliers, guérira aussi les maux de la société, rendra la vie et le mouvement à cette nation paralytique, remettra sur pied ce peuple impotent, objet de la pitié et quelquefois des insultes des passants et des étrangers. Allez donc où vous porte, où vous pousse l'esprit du Seigneur. Il a dit : « Cherchez, et vous « trouverez [1] ». Il ne manquera point à sa parole. Pèlerins qui cherchez le Seigneur, et sa force, et son visage, vous rencontrerez le Seigneur, vous sentirez sa vertu en vous; sous les traits aimables de sa mère, il se montrera à vos regards, et fera rentrer l'espérance dans vos cœurs : *Quærite Dominum et virtutem ejus ; quærite faciem ejus semper.*

II. Cette vertu, ce visage du Seigneur, notre religieuse cité, dans laquelle vous avez eu la bonne inspiration de faire une halte pieuse, ne vous en offre-t-elle pas déjà de premiers gages et de premiers rayons ? La grâce divine s'est enracinée sur ce sol, elle y est entrée plus avant, elle s'y est épanouie plus largement que sur aucun point de la Gaule. Ici, d'après nos traditions, ici l'apôtre de l'Aquitaine, saint Martial, eut la vision du martyre du prince des apôtres, et, avec le bâton même qu'il avait reçu de son maître, il traça les fondations du premier temple bâti en son honneur : telle est la glorieuse origine qui relie la mère église de Poitiers à la personne de saint Pierre ; et, comme l'a dit l'éloquent évêque de Tulle dans le langage qui lui appartient, « c'est la raison des énergies sacerdotales qui n'ont cessé de partir de ce lieu ». Ici, d'après l'histoire et d'après les monuments, ici, dans l'étroit espace qui sépare l'église ca-

1. Matth., VII, 7.

thédrale de son étroit baptistère, se sont rencontrés et ont cohabité quelques années les deux principaux initiateurs de notre nation chrétienne, saint Hilaire et saint Martin : deux figures géantes, toujours dressées sur la cité pour protéger de leur regard la foi annoncée par leur parole et confirmée par leurs prodiges. Attirée par la renommée de leur sainteté et de leur puissance, Radegonde est venue chercher son refuge et placer son monastère à l'ombre de ces deux grandes mémoires : ainsi s'explique la contiguïté de tous ces sanctuaires, jaloux de se serrer les uns auprès des autres.

Radegonde, vous avez pu vous en apercevoir déjà, mes bien chers Frères, elle est toujours vivante parmi nous; elle est la reine de cette cité, la souveraine de cette contrée : elle y tient sa cour plénière et permanente, elle y dispense nuit et jour ses faveurs. Auprès de son tombeau se mêlent, se confondent chaque jour tous les rangs, toutes les conditions les plus diverses. Quels qu'ils soient, grands ou petits, riches ou pauvres, indigènes ou étrangers, Radegonde donne audience à tous, et tous remportent d'auprès d'elle les grâces les plus précieuses et les plus signalées.

Pèlerins de Paris, la sainte reine vous appartint avant de se donner à nous. Saint Germain de Paris fut son protecteur, son conseiller, son guide, aux jours les plus difficiles de sa vie, et il n'hésita point à venir jusqu'ici pour la couvrir encore de sa protection quand elle fut menacée dans la paix de sa retraite. Je voudrais donc vous parler d'elle comme il convient. Mais à des voyageurs fatigués on ne fait pas subir les longueurs d'un panégyrique. J'en rassemblerai quelques traits dans l'explication rapide des trois antiennes que notre Église chante, et que vous allez chanter avec nous, en l'honneur de notre royale patronne.

III. « Radegonde, l'honneur des Francs, a méprisé la « gloire du monde, et changé la pourpre royale pour le

« voile sacré » : *Radegundis, Franciadum decus, mundi gloriam contempsit, et regiam purpuram sacro velamine commutavit*. C'est notre chant des premières vêpres.

Oui, cette pauvre petite captive de Thuringe, venue dans le pays des Francs, en a été l'une des gloires les plus pures. Elle était douée des plus riches dons de la nature, dons extérieurs et dons de l'esprit. Les maîtres, les éducateurs de cette jeune fille crurent avoir fait merveille lorsque le roi de France, charmé de toutes les qualités de leur élève, l'appela à partager son trône et à présider avec lui aux destinées d'un grand royaume. Radegonde ne fut point éblouie. Elle avait donné son cœur à la sagesse divine ; elle préféra la sagesse aux royaumes et aux trônes : *et præposui illam regnis et sedibus* ; elle considéra que les richesses n'étaient rien en comparaison d'elle : *et divitias nihil esse duxi in comparatione illius* : elle n'eut pas même la pensée d'établir un rapport entre la sagesse et les pierres précieuses : *nec comparavi illi lapidem pretiosum*. L'or n'était à ses yeux qu'un peu de sable, l'argent n'était que de la boue. Pour ennoblir ce sable, pour purifier cette boue, elle les appliquait à des usages sacrés de piété et de charité. Elle aima la sagesse plus que la santé, plus que la beauté : *super salutem et speciem dilexi illam* [1]. Elle oubliait le soin de sa propre conservation ; nuit et jour elle se consumait, elle immolait sa vie au service de Dieu. Citée comme la plus belle des femmes du royaume, elle n'avait de souci que pour la beauté de son âme, elle ne voulait que la parure de la grâce et de la vertu. Si Clotaire lui faisait préparer des vêtements chargés d'or et de pierreries, elle trouvait le moyen de tromper les regards du royal époux ; et, sans les avoir portées même une seule fois, elle envoyait ces robes magnifiques aux églises voisines pour devenir la parure des

1. Sap., VII, 8, 9, 10.

autels, les ornements de la sagesse éternelle incarnée en Jésus-Christ et résidant dans l'Eucharistie.

Ainsi faisait Radegonde pendant qu'elle était sur le trône. Et ce n'était point assez à ses yeux. Ce trône, elle aspirait à en descendre. Trop de spectacles honteux ou douloureux y frappaient ses regards. Sitôt que la liberté lui en fut donnée, elle échangea la pourpre royale pour le voile sacré : *Radegundis, Franciadum decus, regiam purpuram sacro velamine commutavit.*

Mais, précisément parce qu'elle a méprisé la gloire mondaine, elle a mérité d'êtr davantage glorifiée. Parce qu'elle a quitté le royaume terrestre, elle a été mise en possession d'une royauté immortelle La grandeur humaine meurt bientôt ; la grandeur de la sainteté va toujours s'élevant. Qui se souvient aujourd'hui de tant d'autres reines de France qui ont vécu dans les délices, dans les richesses, dans les honneurs, et qui sont mortes sur le trône ? Le temps n'a pas même respecté leur tombe, et personne ne songe à elles. Et voici qu'après treize cents ans, Radegonde est plus que jamais présente au souvenir de la nation.

Ce qu'un poëte a dit d'un de nos monarques : « seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire », je le dirai avec bien plus de vérité de Radegonde. Certes, je n'entends pas diminuer la gloire de Clotilde, ni de Bathilde, ni de Jeanne de France, ni même la gloire de Blanche qui, si elle n'a pas eu les honneurs de la canonisation, porte sa tête toute rayonnante de l'auréole de son fils saint Louis. Mais pourtant Radegonde est demeurée plus populaire que toutes les autres. Seule de qui le peuple ait gardé la mémoire, seule à qui le peuple ait conservé son culte, sa confiance, son amour : autour de sa royale dépouille, chaque année la foule est plus compacte, les clients plus nombreux ; nos rues sont remplies, nos places sont couvertes ; le matin, avant le lever de l'aurore, les abords de l'église sont as-

siégés. Voilà ce que c'est d'avoir su échanger la pourpre contre la bure, le bandeau royal contre le voile sacré: *Radegundis, Franciadum decus, regiam purpuram sacro velamine commutavit.*

IV. L'antienne des Laudes est celle-ci : « La bienheureuse « Radegonde, imitant la piété d'Hélène, soupira après la « croix du Seigneur, et elle enrichit nos plages occidentales « de ce gage de notre salut » : *Beata Radegundis, Helenæ pietatem æmulata, crucem Domini concupivit, et salutis humanæ pignus ad Occidentis plagas transmisit.* Elle avait quitté son époux humain, le roi couronné d'un diadème terrestre; en épousant un autre roi, le Roi couronné d'épines, elle avait épousé sa croix sans réserve. Or, elle avait conçu un dessein, elle nourrissait un désir qui allait s'enflammant toujours davantage. Elle qui portait la croix incessamment dans son cœur, et qui accomplissait dans son corps ce qui manque à la passion de Jésus, elle n'avait point de repos qu'elle n'eût obtenu un fragment de l'arbre du salut, un morceau du vrai bois de la croix, de ce bois détrempé et imprégné du sang rédempteur. L'empereur Justin se rendit à ses vœux.

Me demandez-vous ce qu'est devenu ce morceau de la vraie croix, cette portion, non pas la plus considérable, mais certainement la plus historique et la plus célèbre qui ait été apportée en Occident ? M. F., nous la possédons toujours. Elle est toujours dans ce monastère de Radegonde auquel elle a donné son nom, dans l'antique et vénérable monastère de Sainte-Croix.

Des trésors de Clovis, de Clotaire, et du mobilier de toute la première race de nos souverains, que reste-t-il aujourd'hui ? A peine deux ou trois objets curieux, que les musées profanes conservent avec soin. Le trésor de Radegonde a eu un meilleur sort; le musée sacré de ses filles nous montre le pupitre de bois pieusement sculpté, sur lequel

elle posait son livre pour étudier et pour prier ; la croix de métal avec laquelle elle imprimait les stigmates de Jésus-Christ sur sa chair ; et, non loin de là, la coupe ou le calice en corne dans lequel elle s'abreuvait d'eau pure ou de la boisson vulgaire des pauvres ; enfin l'émail byzantin qui forme l'encadrement immédiat de la relique telle qu'elle a été envoyée d'Orient.

La dynastie mérovingienne a disparu depuis plus de mille ans. La postérité de sainte Radegonde vit encore, et nous avons la confiance que la royale abbaye, n'ayant pas survécu en vain à tant de causes de ruine, verra toujours se grouper autour du bois sacré une élite de vierges et de veuves jalouses d'être comptées parmi les filles spirituelles de la sainte Reine. Il est vrai, après avoir été pendant douze siècles le plus riche et le plus glorieux entre les monastères, il est compté parmi les plus humbles. Qu'importe, s'il a conservé la richesse de ses traditions et les sentiments qu'elles inspirent ?

Enfin, les chants guerriers ou patriotiques de nos origines nationales, on les a perdus, ou l'on n'en possède que des débris. Les hymnes de Fortunat, les chants de Radegonde, composés pour l'arrivée et la réception de la vraie croix dans nos murs, l'Église universelle les chante encore, les chantera jusqu'à la fin des siècles. Dans toute l'étendue de la catholicité, toutes les fois qu'il s'agit de célébrer l'étendard du Roi, et le grand combat de la vie contre la mort, ce sont nos hymnes poitevines qui sont sur toutes les lèvres : *Vexilla Regis prodeunt ; Pange lingua, gloriosi lauream certaminis*. Monuments impérissables, qui rattachent à l'histoire générale de l'Église et de sa liturgie le fait célébré dans notre antienne : « La bienheureuse Radegonde, rivalisant avec la piété d'Hélène, soupira après la croix du « Sauveur, et enrichit notre Occident de gage du salut. »

V. Mais notre invocation la plus familière à la fois et la

plus solennelle à sainte Radegonde est celle-ci : « O mère « de la patrie, illustre Radegonde, soyez le salut de votre « peuple ; conservez la foi, affermissez les mœurs, procurez « la paix par votre intercession. »

O mater patriæ, Radegundis inclyta, populi tui salus esto. Une nation ne s'enfante pas toute seule ; elle a ses pères, ses fondateurs, ses auteurs. Loin de moi que je conteste ce titre à nos chefs de race, à Clovis, à Charlemagne, et à quelques autres. Toutefois les véritables et les premiers pères de la patrie française, ce furent ses grands évêques, et, par-dessus tous les autres, les saints Hilaire et Martin. Ils avaient fait une Gaule chrétienne, une France catholique toute prête pour le roi Franc qui allait se convertir, et que Remi allait évangéliser et baptiser. Mais ce n'était pas assez. Pour la formation et l'éducation des peuples, comme pour celle des particuliers, il n'est pas bon que l'homme soit seul : *Non est bonum hominem esse solum*[1]. La France devait avoir des mères. Radegonde en est une. Les mères, c'est leur destinée de souffrir ; elles enfantent dans la douleur. Et qui de nous, en étudiant les origines de la nation, n'a été frappé du douloureux enfantement de la France par Clotilde et par Radegonde ? Radegonde, en particulier, a immensément souffert pour la France, elle a beaucoup travaillé pour elle, elle l'a beaucoup aimée. Jamais elle n'a plus efficacement rempli les fonctions de reine qu'après qu'elle eut cessé de l'être. Entendons le vénérable Hildebert, résumant les récits des biographes primitifs. Faisant l'office pieux du bourreau et du sacrificateur par rapport à sa propre chair : *corporis sui pia carnifex et sacrifex*, par ses jeûnes, ses cilices, ses macérations, elle intercédait auprès de Dieu pour tous les ordres de l'Église : *ad Deum pro universis Ecclesiæ gradibus intercessit* : pour l'Église d'abord, car elle savait déjà

1. Gen., II, 18.

que la prospérité de la France est inséparable des destinées de l'Église. Puis, non-seulement par ses très-saintes prières, mais par ses lettres et ses correspondances, adressées à toutes les têtes couronnées, aux rois et à leurs ministres, elle travaillait à éteindre les guerres, à rétablir la concorde entre les princes divisés; et ainsi le repos fut obtenu aux églises, la paix rendue à la patrie » : *Parta est ecclesiis requies, pax patriæ restituta*[1]. C'est donc à bon droit que nous la saluons de ce titre de « mère de la patrie », et que nous appelons le peuple français « son peuple » : *O mater patriæ, Radegundis inclyta, populi tui salus esto.*

Oui, ô Radegonde, ce peuple est toujours le vôtre. Il se souvient que vous avez bercé son enfance sur vos genoux, que vous avez instruit et formé sa jeunesse, et il vous aime d'un amour fidèle. Quelle reine sur le trône est autant aimée, autant servie, autant priée, autant invoquée que vous? En échange, donnez à ce peuple les gages de votre protection.

Serva fidem : « Conservez la foi ». Cette nation très-chrétienne de France, qui est la fille aînée de l'Église, parmi ses malheurs et ses désastres, elle a eu la fortune de ne jamais se ranger sous l'étendard de l'hérésie ; elle a toujours marché en tête des puissances catholiques. Aussi ne vous demandons-nous pas, ô sainte Reine, de nous rendre la foi. Par la miséricorde de Dieu, c'est un trésor que nous n'avons point perdu. Dans l'opinion de tous les peuples, la France est en son fonds le pays orthodoxe par excellence. Mais, que d'adversaires acharnés, que d'ennemis conjurés contre cette orthodoxie ! Et parmi ceux qui la professent, que d'indifférence chez les uns, que d'alliages mauvais, que de défaillances doctrinales chez les autres ! *Serva fidem.*

Mores corrobora : « Fortifiez, affermissez les mœurs ». La

1. Bolland., T. III, Aug., p, 90. Edit. Palmé.

mollesse est partout : mollesse des convictions, mollesse des principes, mollesse des sentiments, et, par une suite nécessaire, mollesse des volontés ; mollesse des mœurs privées et des mœurs domestiques, mollesse des mœurs publiques et sociales ; mollesse des esprits, mollesse des corps. On nous le dit tous les jours : nous sommes une race d'amollis. O vous la femme forte, vous qui avez dominé votre siècle au lieu de vous traîner à sa remorque, relevez, soutenez nos mœurs qui s'affaissent : *Mores corrobora*. Rappelez à la France que Dieu lui a dit, comme à l'ancien Israël : *Constitui te in caput et non in caudam :* « Je t'ai faite pour être à la tête, et « non à la queue, pour être en avant et non en arrière ; ton « rôle est d'être toujours en dessus, jamais en dessous » : *et eris semper supra, et non subter* [1]. Mais rappelez-lui aussi qu'elle ne peut garder ou reconquérir son rang qu'à la condition d'élever et de maintenir ses mœurs privées et ses mœurs publiques à la hauteur de sa vocation : *Mores corrobora.*

Tribue pacem sancta intercessione : Enfin, ô grande Reine, « procurez-nous la paix par votre sainte intercession ». La paix, c'est toute notre ambition à cette heure. Peuple vaincu, nous ne demandons pas la gloire, nous ne demandons pas les conquêtes et les revanches ; nous demandons la paix, mais la paix honorable et digne, la paix qui ne soit pas l'humiliation d'un joug chaque jour plus appesanti, le servilisme muet, l'assujettissement honteux et coupable à tous les caprices de la force ; nous demandons une paix durant laquelle nous puissions nous relever d'abord aux yeux de Dieu et à nos propres yeux, pour nous relever ensuite aux yeux des peuples : *Tribue pacem sancta intercessione.*

Tel est le vœu, telle est la prière que perpétuera, devant la tombe et devant l'autel de Radegonde, le lampadaire que

1. Deuter., XXVIII, 13.

les habitants de la capitale ont aujourd'hui suspendu dans ce sanctuaire. Autrefois Anne d'Autriche fonda ici une lampe perpétuelle en action de grâces de la naissance de son fils, de celui qui fut Louis XIV, et qui reçut à bon droit le nom de Louis le Grand. La lampe éteinte et détruite par les révolutions, ennemies de toute durée et de toute perpétuité, vous l'avez rétablie, vous l'avez rallumée, pieux pèlerins de Paris; elle nous restera comme un souvenir et un gage de votre visite; elle sera pour vous et votre grande cité un titre permanent à la protection de notre puissante Reine. J'aime à me le persuader : vous laisserez ici quelque chose de la liqueur de piété qui est dans vos âmes ; et, ce quelque chose s'unissant à l'huile qui alimentera cette lampe, sa flamme redira incessamment en votre nom les invocations que nous venons de commenter, celle-ci en particulier : « O mère de la patrie, illustre Radegonde, soyez le « salut de votre peuple. Conservez la foi, affermissez les « mœurs, procurez-nous la paix par votre sainte interces- « sion »

Ainsi soit-il.

XV

ORAISON FUNÈBRE

DE MONSEIGNEUR CHARLES FILLION, ÉVÊQUE DU MANS, PRONONCÉE DANS LA CATHÉDRALE DU MANS.

(XXVII AOUT MDCCCLXXIV.)

Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis,... ad dandam scientiam salutis plebi ejus.

Et toi, enfant, tu es appelé à devenir le prophète du Très-Haut,... à l'effet de donner la science du salut à son peuple.

LUC., I, 76, 77.

Seize ans et plus se sont écoulés, Mes Très-Chers Frères, depuis que le pontife qui gouvernait alors cette Église, m'invitait à vous rompre le pain de la divine parole dans une circonstance demeurée présente à vos esprits. Il s'agissait d'une consécration épiscopale. Le consécrateur et l'évêque élu s'accordaient à me demander d'être l'orateur de la solennité. Les exigences de la visite pastorale y apportèrent un obstacle invincible. « Mon regret sera d'autant plus vif, écrivais-je, que la promotion de notre nouveau collègue est une des meilleures joies de mon âme. »

A part la perspective d'un éloignement qu'il n'avait pas

tenu à vous de conjurer et de prévenir, le sentiment que j'exprimais était ici le sentiment de tous. Jamais applaudissement plus général, jamais plus unanimes suffrages n'avaient éclaté. On le vit bien dans cette cérémonie du sacre qui réunit de nouveau, comme dans une seule famille, les deux diocèses du Mans et de Laval. Il ne manqua rien à la solennité; et mon absence y fut un gain, puisqu'elle vous valut de tressaillir aux accents d'une voix qui est devenue celle d'un confesseur exilé, d'un évêque que ses épreuves ont rendu cher à toute la chrétienté.

Voûtes sacrées de la basilique, vos échos redisent encore les souvenirs et les émotions de cette journée, qui sembla se renouveler, quatre ans après, plus joyeuse et plus triomphale, alors que l'oint du Seigneur revenait s'asseoir, comme dans sa propre chaire, sur le siége où son devancier l'avait intronisé.

Seigneur mon Dieu, que les vicissitudes des choses humaines sont rapides ! Aujourd'hui j'obéis au désir du vénérable chapitre de cette église en deuil ; et moi, qui n'avais pu chanter l'épithalame, voici que j'entreprends l'éloge funèbre du pontife sitôt enlevé à notre amour. En cela, dirai-je avec un saint évêque de l'antiquité, je me libérerai moi-même le premier d'une dette contractée : *Ita enim me primum ipse velut ære quodam alieno liberabo* [1]. Puisqu'il m'a précédé dans la tombe, il était juste que celui qui m'excita tant de fois à prendre la parole, et qui se glorifiait de mes discours comme il ne fit jamais des siens, m'en offrît maintenant la matière et le sujet dans sa personne et dans sa vie : *Hoc profecto supererat, ut cum multa nobis orationum argumenta Basilius ille proposuisset, qui meis orationibus gloriabatur ut nunquam suis, seipsum nunc nobis argumentum daret* [2].

1. S. Greg. Naz., Orat. XLIII, 1. — 2. *Ibid.*

Cette tâche, amère et pénible à plus d'un titre, sera pourtant un soulagement pour mon cœur. Je ne commettrai pas le contre-sens de recourir aux pompes oratoires pour louer celui dont le caractère distinctif fut une exquise et constante simplicité. Les rhéteurs eux-mêmes n'enseignent-ils pas que les règles de l'art prescrivent parfois de s'abstenir de tout art ? Je me contenterai donc de faire appel à vos souvenirs, et nous verrons, dans cette existence qui s'est écoulée presque tout entière sous vos yeux, comment la providence surnaturelle de Dieu prépare un évêque à son Église, et comment un évêque ainsi préparé répond aux desseins de Dieu sur lui. Tel sera l'objet de cet entretien consacré à la mémoire de votre Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur Charles-Jean FILLION, Évêque du Mans, Assistant au Trône Pontifical, membre de la Congrégation de la Discipline dans le saint Concile du Vatican.

I.

C'est une loi divinement établie, M. T.-C. F., que les hommes ici-bas doivent être régis par les hommes. Dieu, cause première et universelle, gouverne et perpétue son œuvre au moyen des causes secondes et particulières. A cet effet, faisant un choix parmi ses créatures, il écoule en elles une part de son autorité et de ses droits.

Ces mandataires de Dieu, dans la sphère de la vie civile, ce sont les rois, les princes, les magistrats ; dans l'ordre du gouvernement religieux, ce sont les pontifes, les ministres du sanctuaire. Et parce que Dieu est le principe et l'auteur de toute hiérarchie, le pouvoir, comme tel, est toujours divin. Ce n'est pas quelque chose qui procède originairement d'en bas, par exemple, d'une volonté humaine quelconque, ni d'un fait, ni d'un pacte, ni d'un prétendu droit populaire et du suffrage des foules. Même quand ces sortes de causes contribuent extérieurement à la naissance historique et à la

constitution du pouvoir, elles en fournissent tout au plus la matière en en déterminant le sujet ; mais elles n'y donnent jamais et elles ne sauraient y donner la forme, c'est-à-dire ce qui fonde dans l'homme le droit moral de commander les autres. « Que toute âme, disait l'apôtre, soit soumise aux « puissances supérieures ; car il n'y a de puissance que de « Dieu, et celles qui existent ont été ordonnées de lui [1]. » Le pouvoir donc n'est pas quelque chose qui ait sa racine en bas. Non ; comme la lumière, comme l'intelligence, comme la grâce, comme tout ce que la terre reçoit du ciel et ne peut recevoir que du ciel, le pouvoir vient et ne peut venir que d'en haut [2]. D'où il suit, M. F., que ceux-là, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, sont les destructeurs de toute autorité, et par conséquent de tout ordre, qui, bien que se qualifiant conservateurs et hommes d'ordre, font profession de rejeter de l'état de choses moderne toute notion de pouvoir divin. L'autorité créée n'a droit à l'obéissance, à la soumission, au respect, que parce qu'elle provient au moins médiatement de Dieu, et que lui résister, c'est encourir la réprobation pour crime de résistance à l'ordre voulu ou permis de Dieu même : *qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit ; qui autem resistunt, sibi damnationem acquirunt* [3].

Remarquez, M. F. : en disant que le pouvoir est fondé sur un principe divin dans l'un et dans l'autre ordre, je n'ai garde de dire qu'il y soit divin au même titre et en la même manière. Dieu est auteur de la nature, et il est auteur de la grâce. Par suite, il y a un droit divin de la nature, et un droit divin de la grâce ; il y a une providence naturelle de Dieu sur la société temporelle, et une providence surnaturelle de Dieu sur la société que son divin Fils Jésus a fondée

1. Rom., XIII, 1.
2. Voir le beau traité : *De l'obéissance*, dans l'ouvrage de M. l'abbé Ch. Gay : *De la Vie et des Vertus chrétiennes*. etc. T. II, p. 152 et suiv.
3. Rom., XIII, 2.

ici-bas. Et comme j'ai promis de vous montrer, dans la première partie de ce discours, par quelles voies régulières la providence surnaturelle de Dieu produit un évêque, souffrez que nous établissions encore quelques principes avant d'en venir à l'application.

Les Écritures nous apprennent que Dieu a confié à ses anges de grands et importants services, qu'il les fait ses messagers et ses ministres[1], qu'il leur a donné un mandat par rapport aux hommes, afin qu'ils les gardent dans toutes leurs voies et les protégent contre toutes sortes de périls[2]. « N'y a-t-il pas, dit saint Paul, des esprits administrateurs » (je traduis comme Bossuet[3]) : *administratorii spiritus*, « des « esprits chargés d'un ministère et d'une mission en faveur « de ceux qui doivent recueillir l'héritage du salut[4] ? » Or, pourquoi à des attributions si considérables et si diverses Dieu n'a-t-il pas ajouté la fonction du sacerdoce, et mis ainsi le sort du ministère sacré au-dessus des hasards de la succession et des défaillances de la condition humaine ?

Nul de nous, mes Frères, n'a le droit de poser à Dieu cette question. Ce que nous savons, c'est qu'il ne l'a pas voulu ; et ce que nous comprenons, c'est qu'il a eu de très-hautes raisons de ne le vouloir pas. Le grand apôtre nous en instruit dans l'épître même où il vient d'exalter les fonctions des anges : « Car, demande-t-il, auquel des anges Dieu a-t-il « dit jamais : Tu es mon Fils[5] ? » Mais ce que Dieu n'a pas dit à l'ange, il l'a dit à l'homme dans la personne de son Verbe incarné Jésus. Or, si le Fils de Dieu ne s'est point uni à la nature angélique, mais à la descendance d'Abra-

1. Ps. CIII, 4 ; Hebr., I, 7. — 2. Ps. XC, 11, 12.
3. Élévations sur les mystères, IVe semaine, Elév. 3. Edit. Lebel, T. VIII, p. 99.
4. Nonne sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capiunt salutis? Hebr., I, 14.
5. Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu ? *Ibid.*

ham [1] ; si, parce que les fils d'Adam participent à la chair et au sang, le pontife rédempteur a dû y participer pareillement [2] ; s'il a dû être en tout semblable à ses frères afin d'offrir efficacement en sa personne le sacrifice de propitiation pour la race pécheresse [3] ; la même économie ne demandait-elle pas que le sacerdoce continué de Jésus résidât dans cette race même à laquelle il a voulu et dû appartenir ? Pour offrir à Dieu l'hommage de la création visible et invisible, matérielle et spirituelle, pour administrer aux hommes les gages du salut voilés sous des signes sensibles, il convenait que le prêtre réunît en lui les deux substances, le corps et l'esprit. Enfin et surtout, à l'humanité faible et déchue il ne fallait pas un pontife qui, étant étranger à ses infirmités, n'y saurait pas compatir. C'est pourquoi, poursuit l'apôtre, « tout pontife est pris d'entre les hommes pour « faire auprès de Dieu les affaires des hommes, pour com« patir à ceux qui sont dans l'ignorance et l'erreur, étant « lui-même entouré d'infirmité [4] ».

Or, ici commence la difficulté, et l'apôtre se l'objecte aussitôt. Le pontife doit être tiré d'entre les hommes : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus* ; mais qui fera l'appel et le discernement ? Car nul ne s'arroge à soi-même cet honneur, mais seulement celui qui a été appelé de Dieu. C'est ainsi que le Christ même ne s'est pas attribué de son chef la gloire de devenir pontife : il l'a reçue de celui qui lui a

1. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit. Hebr., II, 16.

2. Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et similiter participavit eisdem. *Ibid*, 14.

3. Unde debuit per omnia fratribus similari.... ut repropitiaret delicta populi. *Ibid.*, 17.

4. Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum.... qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate. *Ibid.* V, 1, 2.

dit : « Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchi-« sédech [1] ».

La difficulté s'accroît par ce dernier mot. A la différence du sacerdoce et du pontificat judaïque qui étaient héréditaires dans la famille de Lévi et dans la postérité d'Aaron, le prêtre et le pontife de la loi nouvelle sont, comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie [2] : c'est-à-dire, ainsi que l'explique le pape saint Léon, la dignité sacerdotale ne se propage plus par la trame et le cours naturel des générations, elle n'est pas le fruit de la chair et du sang : *non per generationum tramitem currit, nec quod caro et sanguis creavit eligitur* ; l'Église reçoit pour pasteurs et pour guides ceux que l'Esprit saint a préparés : *eos rectores Ecclesia accipit, quos Spiritus sanctus præparavit* : de telle sorte que ce n'est point la prérogative de l'origine terrestre qui donne droit à l'onction, mais c'est le libre choix de la grâce céleste qui enfante l'évêque : *ut non prærogativa terrenæ originis obtineat unctionem, sed dignatio cœlestis gratiæ gignat antistitem* [3].

Mais, encore une fois, comment Dieu manifeste-t-il sa volonté ? Quand l'Église en prière lui demande, comme autrefois les apôtres, comme aujourd'hui cette grande Église du Mans : Vous, Seigneur, qui connaissez les cœurs de tous, montrez quel est entre plusieurs celui que vous avez choisi pour prendre l'héritage de ce ministère : *Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his unum* [4], de quelle façon se fait la réponse à une invocation si grave et si solennelle ?

Je n'ai point à vous exposer ici, mes très-chers Frères, toutes les formes selon lesquelles l'oracle divin peut se faire

1. Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo ; sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum : Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech. *Ibid.*, 4, 5, 6. — 2. *Ibid.*, VII, 3.
3. S. Leo, Serm. II in annivers. ordinat. — 4. Act., I, 24.

entendre. Il nous suffit que celle qui va se produire devant nous soit une des plus expressives et des plus concluantes.

A quoi bon vous raconter ce que vous savez mieux que moi : de ce berceau qu'il plut à Dieu de placer au centre d'une province renommée par sa fidélité religieuse durant les jours de la grande épreuve ; de ces années de l'enfance écoulées dans une atmosphère de famille si honorablement et si pleinement chrétienne, que, sur quatre fils, trois sont devenus prêtres, marchant en cela sur les traces d'un *oncle* vénérable dont la sollicitude paternelle ne les quitta jamais ; de cette première éducation classique et déjà lévitique qui ne dura pas moins de huit ans, pendant lesquels le jeune Charles Fillion figura toujours au premier rang dans l'esprit de tous ?

Est-ce bien d'un autre que de lui-même qu'il faudra entendre ce témoignage rendu par lui à votre saint compatriote, l'évêque martyr de la Corée ? « La providence, vous écrira-t-il un jour, prépare de longue main les instruments qu'elle destine à ses œuvres... Il nous serait doux de remonter jusqu'à ses plus jeunes années pour vous le montrer prévenu, comme Samuel, des bénédictions divines, se distinguant, par sa candeur autant que par une précoce intelligence, des enfants de son âge, et préludant déjà, au milieu d'eux, aux fonctions de l'apostolat ; il nous serait doux de le représenter tel qu'il nous a été donné de le connaître : au petit séminaire de Précigné, comme le modèle des écoliers vertueux par sa piété, sa régularité, son application au travail ; au grand séminaire de Saint-Vincent, comme l'ornement de la tribu lévitique, tenant un rang aussi élevé dans l'estime de ses maîtres que dans l'affection de ses condisciples, dont aucun n'a pu être étonné en apprenant les grandes choses qu'il a réalisées[1] ». Prenez garde à votre mo-

1. Lettre pastorale à l'occasion du martyre de Mgr Siméon-François

destie, ô vous qui tracez ces lignes : n'est-ce point votre propre histoire que vous écrivez? *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis* : « Et vous, enfant, et vous, jeune homme, vous êtes appelé à devenir quelque chose de grand dans l'Église ». Plus d'une fois déjà ces mots avaient été murmurés sur votre tête ; et voici que votre judicieux évêque a pris un parti qui marque les espérances qu'il a fondées sur vous.

Être jeté à vingt ans au milieu de la capitale pour y fréquenter des chaires laïques et y suivre les leçons des maîtres célèbres, c'est un péril dans lequel la vertu de plus d'un jeune homme, hélas! et de plus d'un jeune clerc a succombé. Entendons saint Grégoire de Nazianze dans son panégyrique de saint Basile. « Pour ce qui est du salut et de la santé de l'âme, dit-il, Athènes est une ville pestiférée, et les hommes pieux n'en ont pas pris à tort cette opinion. Elle est pleine de merveilles de mauvais aloi ; les idoles y abondent plus que dans tout le reste de la Grèce, et il est difficile de ne point s'y laisser aller à des curiosités malsaines, à des entraînements pernicieux de l'esprit et des sens. Cependant, par la grâce de Dieu, ajoute-t-il, nous n'en avons éprouvé aucun détriment, parce que nous étions intérieurement munis et fortifiés [1]. »

Il en fut ainsi de notre pieux étudiant. Lui aussi, pendant trois ans de séjour, il ne connut que deux rues : la première et la meilleure le conduisait dans la maison de Dieu et chez les hommes vénérables dont il était l'hôte ; la seconde, de

Berneux, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée (14 octobre 1867).

1. Pestiferæ quidem aliis, quantum ad animæ salutem attinet, Athenæ (nec enim id a piis viris temere existimatur); malis namque opibus, hoc est idolis, supra reliquam omnem Græciam affluunt, difficileque factu est non simul cum eorum laudatoribus et patronis in errorem abripi. Nobis autem nihil detrimenti ab iis allatum est, utpote qui animo communiti et obsepti eramus. Orat. XLIII, XXI.

moindre prix, aboutissait chez les précepteurs du dehors. Quant à toutes les autres, qui menaient aux fêtes, aux spectacles, aux assemblées les plus en renom, il les ignorait absolument, n'accordant aucune estime à ce qui ne rend pas l'homme meilleur et plus soucieux de sa propre perfection[1]. Livré à lui-même, et n'ayant que sa conscience pour unique surveillant, il suivait du matin au soir, avec la régularité parfaite du séminariste, les leçons de langues orientales, allant d'un cours à un autre et n'en perdant aucun, quelque temps qu'il fît, se trouvant parfois seul en tête à tête avec le professeur. Il aborda ce genre d'études avec une aisance merveilleuse, avec une facilité sans égale, et il y acquit en peu de temps une véritable réputation. Son intelligence autant que son assiduité le firent grandement apprécier des sommités scientifiques d'alors ; et le célèbre M. de Quatremère l'aimait à ce point que, le cours fini, il voulait toujours s'en faire accompagner en retournant à sa demeure. Jusqu'aux derniers jours de sa vie, plusieurs savants qui avaient reçu de lui une direction et d'utiles conseils, n'ont cessé de lui envoyer leurs publications ; naguère encore, l'un d'entre eux lui exprimait sa gratitude à l'occasion de son entrée dans l'Institut[2].

Ainsi se préparait-il à l'enseignement de l'Écriture et aux leçons d'exégèse qu'il considérait comme devant être l'occupation de sa vie. Mais en même temps, par les heures qu'il lui était donné de passer en la très-salutaire société de ces hommes de Dieu, la plupart aujourd'hui disparus, de

1. Duæ nobis viæ erant notæ, altera prima et præstantior, secunda altera et inferioris pretii ; illa quidem ad sacras ædes nostras et ad doctores qui illic erant ferebat ; hæc autem ad externos præceptores. Cæteras omnes quæ ad festa, spectacula, celebres conventus, epulas, ducebant, æquo ac libenti animo aliis reliqueramus. Nihil enim, mea quidem sententia, magni faciendum est, quod ad recte honesteque vivendum nihil affert, nec sui studiosos meliores reddit. *Ibid.*

2. Lettre de M. Pavet de Courteilles, 18 mars 1874.

ces maîtres de la vie spirituelle qui ont laissé de si grands souvenirs dans la compagnie de Jésus et dans la société de Saint-Sulpice, il s'élevait à vue d'œil dans la pratique de la perfection chrétienne et ecclésiastique : l'habitude de l'union à Dieu, le dévouement au salut des âmes, l'abnégation totale de soi-même, vertus qui brilleront en lui jusqu'à la dernière heure de sa vie.

Ici, mes dignes frères dans le sacerdoce, c'est à vous qu'il appartient de parler. Professer, diriger, dites à quel point le maître qui vous sera éternellement cher a excellé dans ces deux choses. Ses cours d'Écriture sainte, préparés avec soin, excitaient non-seulement votre intérêt, mais votre enthousiasme : il avait allumé en vous la flamme sacrée. Dans les diverses chaires qu'il occupa successivement, il eut le même succès, je dirai le même éclat, et il montra toujours, avec la plus parfaite justesse d'esprit, la plus ferme rigueur de l'orthodoxie. Sur quelques points, il dut embrasser l'avis contraire au texte du manuel que les élèves avaient entre les mains. Sa loyauté le porta à informer son évêque, qui était en même temps l'auteur du manuel, de la liberté qu'il se sentait obligé de prendre. L'évêque s'en vengea noblement en lui donnant la preuve la moins équivoque de sa confiance personnelle, et en l'élevant, encore jeune, à la double dignité de chanoine et de vicaire général. Malgré tout, il ne cessa jamais de vivre au séminaire et pour le séminaire. Ni l'assistance obligée au chœur de la cathédrale, ni les devoirs de l'administration diocésaine, ni les rapports extérieurs qu'entraînaient, soit la direction des Enfants de Marie et des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, soit le ministère de confesseur extraordinaire ou de supérieur des maisons religieuses, rien ne put lui faire abandonner les fonctions du professorat ni la vie de communauté. Il ne s'écartait du règlement que pour multiplier les heures du travail. Ses veilles se prolongeaient très-avant dans la nuit,

ce qui ne l'empêchait pas de monter régulièrement au saint autel à cinq heures du matin, avant l'exercice de l'oraison, dont il ne se dispensait jamais. Sévère pour lui-même, d'une austérité presque monastique, il était d'une bonté sans bornes pour les jeunes clercs, et leur confiance était sans bornes envers lui. Doux, charitable, très-clairvoyant, il ne désespérait jamais de personne : plus d'une fois, des âmes très-imparfaites, se transformant entre ses mains, furent conduites, par sa direction ferme et éclairée, jusque sur les hauteurs de la profession religieuse. La douce gravité de ses traits, jointe au sérieux et à la précision de son enseignement, rappelait quelque chose du type de saint Thomas d'Aquin. Le respect qu'il inspirait était mêlé d'une affection si ingénue qu'il en résultait une touchante familiarité, à ce point qu'il n'eut jamais d'autre nom parmi les séminaristes que celui de « M. Charles » : appellation qui prit cours dans le diocèse, et qui rendait témoignage du sentiment universel dont il était l'objet.

Ne vous apercevez-vous pas, mes très-chers Frères, de tout le chemin parcouru par cette existence ? Le lévite est monté rapidement, mais graduellement, jusqu'aux premières dignités, jusqu'aux plus hautes fonctions du prêtre. Tous les regards, tous les cœurs sont tournés vers lui. Il a en sa faveur, selon que le demande saint Paul, le bon témoignage de ceux même du dehors[1]. Les pensées et les vues du ciel sur sa personne deviennent de jour en jour plus transparentes et plus visibles. Pour ma part, la première fois qu'il me fut donné de le voir et de l'entendre chez le regrettable pontife dont il devait être plus tard le successeur, ma sympathie fut acquise, ma conviction fut formée. *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis* : Et vous, mon jeune frère, vous avez votre place marquée parmi les prophètes,

1. I Timoth., III, 7.

parmi les pontifes du Très-Haut. Oui, c'est ainsi que, selon le conseil et la prescience de Dieu, qui jette longtemps d'avance les premières fondations des grandes choses : *secundum magnum Dei consilium ac præscientiam, quæ magnarum rerum materiam longe ante præstruit*; c'est ainsi que sont préparés les chefs spirituels des peuples, les hommes appelés à manier et à régir ce grand corps du Christ qui est son Église : *eos qui plebis antistites futuri, magnumque Christi corpus tractaturi sunt*[1].

Ainsi parle saint Grégoire de Nazianze, et il ajoute : « Combien il serait honorable pour ceux qui interviennent dans nos affaires d'en agir toujours de la sorte envers nous, et de se conduire invariablement selon ces règles » : *Quam præclare nobiscum ageretur, si idem esset semper rerum nostrarum status*[2] ! Sans doute, la validité des actes est assurée par l'institution canonique et par le caractère sacré de l'ordre. Mais quelle destinée douloureuse que celle d'une Église où la grâce personnelle du ministère de l'évêque fait défaut ! Que de souffrance pour les âmes, et quel sort lamentable pour l'évêque lui-même ! Par la miséricorde de Dieu, il n'en sera point ainsi de notre prélat. Ni la partialité, ni l'intrigue n'ont eu de part à son élection ; il a été cherché par l'honneur, et n'a pas cherché l'honneur ; que dis-je, il a résisté pour ne le point subir : *non honorem prosecutus, sed ab honore quæsitus*; il n'est point entré par la porte de la faveur humaine, mais par celle de la volonté et de la grâce divine : *nec humano favore, sed divinitus et Dei gratia, sacerdotium consecutus*[3]. Un épiscopat ainsi amené par la providence surnaturelle de Dieu ne peut que tourner au très-grand profit de l'Église de Dieu. Nous l'allons voir dans notre seconde partie.

1. S. Greg. Nazianz., Orat. XXI, in laud. Athan., VII.
2. S. Greg. Nazianz., Orat. XLIII, in laudem Basil., XXVI.
3. *Ibid.*, XXVII.

II.

« La hiérarchie, dit saint Denis, est un système sacré o l'ordre, la science et l'activité, qui sont éminemment e Dieu, prennent par sa volonté une existence et une consis tance créées à l'effet de constituer les hiérarques eux-même à l'état d'images très-claires et très-pures de sa lumière et d sa divinité, et de faire d'eux des miroirs puissants et fidèle qui en reflètent les rayons dans les autres créatures [1]. D'o il suit que la hiérarchie étant la coopératrice de Dieu dan l'œuvre de la déification universelle, elle est le plus divi de tous les dons divins[2]. »

En d'autres termes, M. T.-C. F., recevoir en soi toutes le semences de la vie divine, et les répandre dans les autre par une fécondité génératrice et déifique, voilà propremer ce qu'est l'épiscopat. Et voilà ce qu'a été au milieu de vou votre très-vénérable évêque Monseigneur Charles Fillion considéré dans sa vie et dans ses œuvres.

Les débuts de son pontificat ne furent pas pour vous Dieu, je ne dis pas le donna, mais le montra d'abord à un autr peuple. Ce peuple était digne de lui. Les longs et unanime regrets qu'il a laissés chez les religieuses populations de ce montagnes, les liens si forts d'affection et de confiance qu son départ n'a pu rompre, l'impression générale de deu causée par sa mort après douze ans de séparation, prouven à quel point il avait pris déjà possession des âmes, à que point aussi elles avaient su l'apprécier dès son arrivée. Pa un des aspects sous lesquels nous aurons à le considérer ici n'a été inaperçu sur ce premier théâtre de son action pas torale. Sans être marqué par des événements extraordi naires, son court épiscopat y a laissé une profonde em preinte. Par des choix et par des actes heureux, il a main

1. De eccles. hierarch., c. I, 2. — 2. De cœlest. hierarch., c. III, 2.

tenu l'enseignement et la direction ecclésiastique dans la ligne droite des bons principes et de la soumission pleine et filiale à tous les enseignements du saint-siége; il a vivifié dans les prêtres l'esprit et les vertus qui font de ce clergé l'un des plus remarquables par sa régularité et la générosité des caractères; il a imprimé l'essor et il a donné la vie et la forme aux maisons religieuses, encore tout embaumées de son souvenir. Il n'a fait que passer là; mais, comme le divin évêque de nos âmes, « il a passé en faisant le bien [1] », et sa mémoire y sera éternelle.

L'Église du Mans, confiée pour trop peu de jours aux mains fidèles de Mgr Jacques Nanquette, venait de retomber dans le veuvage, et elle dut aspirer à un nouveau pasteur. Quel autre pouvait-elle désirer que celui qu'elle aimait et dont elle était fière, celui qu'une première fois déjà elle avait demandé par acclamation? Laissé à lui-même, jamais il n'eût consenti à cette translation: il connaissait les règles de la sainte antiquité; il aimait l'épouse à laquelle, d'un cœur ferme et ardent, il avait engagé sa foi dans l'acte solennel de la consécration. Il fallut, non pas seulement la dispense, mais la volonté suprême du vicaire de Jésus-Christ, pour légitimer à ses yeux un fait dont il n'aurait pas pris l'initiative et dont il regrettait de donner l'exemple. Les bénédictions dont son ministère sera comblé vont nous dire éloquemment que la double exception accordée à vos vœux était voulue du ciel.

Je dis la double exception: car Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas proclamé que le prophète qui revient vers sa patrie, est exposé à y être méconnu comme nulle part ailleurs [2]? Règle générale, qui, sans nul doute, comporte des dérogations: l'histoire des prophètes eux-mêmes, ainsi que l'observe saint Jérôme, nous en fournit la preuve, et les

1. Act., x, 38. — 2. Matth., xiii, 57.

annales de votre Église du Mans en contiennent plus d'un exemple précieux. Celui-ci restera l'un des plus frappants.

La providence s'était plu à rassembler dans ce digne prélat les qualités que l'on voit rarement réunies : une sérénité d'âme qui l'empêchait de prendre jamais la passion pour règle de ses jugements, un coup d'œil ferme et simple qui le conduisait toujours au vrai, une aptitude à toute science, un tact exquis des personnes et des choses, une franchise et une indépendance complète dans la profession des principes, un esprit très-délicat et très-fin, un cœur aimant et ouvert, une pureté de l'âme égale à sa bonté, un détachement complet de soi-même et de ses aises personnelles, l'absence de toute prétention, et une générosité sans bornes. Ajoutez à cela ce qu'ont si bien dit ceux qui, après avoir été les auxiliaires de son autorité, en sont aujourd'hui les dépositaires : « Mélange admirable de simplicité et de dignité tout à la fois, d'indulgence et de fermeté, on ne savait ce qui dominait en lui ou de la douce et paternelle familiarité, ou du respect pour lui-même et pour les autres [1]. »

Avec cet assemblage de dons naturels, perfectionnés par l'éducation et par la grâce, le pontife, en venant parmi les siens, n'exposait à aucun échec ni l'autorité ni l'honneur de la charge dont il était revêtu. Les grandes choses qu'il avait commencées ailleurs, il les pourra faire dans sa patrie, où tous, laïques et prêtres, riches et pauvres, hommes publics et simples particuliers, auront pareillement foi à sa personne et à son ministère, et lui porteront le tribut de l'estime et du respect égal à celui de la confiance et de l'attachement. Venez donc, ô homme de Dieu ; vos compatriotes seront mieux inspirés que les nazaréens [2]. Ils avaient auguré de bonne heure que vous seriez rangé parmi les

1. Mandement de MM. les vicaires capitulaires (5 août 1874).
2. Luc., IV, 22 et seq.

prophètes du Très-Haut; vous leur enseignerez très-librement et très-efficacement la science du salut: *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis... ad dandam scientiam salutis plebi ejus*.

Enseigner la science du salut, M. T.-C. F., c'est là toute notre œuvre. Si nous nous efforçons de n'être pas étrangers aux autres sciences, c'est que, grandes et nobles par elles-mêmes, elles sont en outre les tributaires et les servantes de l'unique science nécessaire, la science du salut. « A quoi « sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre « son âme », a dit Jésus-Christ [1]. L'homme ne sauve son âme qu'en atteignant la fin pour laquelle il a été mis au monde, et cette fin n'est autre que l'éternelle vision et l'éternelle possession de Dieu dans le ciel. La science du salut est donc la science de tout ce qu'il faut connaître et pratiquer pour arriver à ce terme bienheureux. Tout l'ensemble de la religion, symbole, commandements, sacrifice, sacrements, prière, toute la constitution et l'enseignement de l'Église, se rapportent là.

Eh bien! M. T.-C. F., le pontife auquel vous accordez de si unanimes regrets n'a vécu, n'a respiré que pour donner à son peuple cette science du salut. Avant tout, les yeux attachés sur le divin modèle qui a commencé de faire, puis d'enseigner [2], il vous offrait en sa personne un type très-élevé et très-excellent de la conformité avec l'image du Fils de Dieu [3], et il était pour vous comme une seconde apparition de la bénignité et de l'humanité de ce Dieu Sauveur [4]. N'ayant jamais omis, en quoi que ce soit, l'enseignement de l'exemple, il y puisait plus de force pour vous donner l'enseignement de la doctrine.

Enseignement écrit. Ses instructions et ses lettres pas-

1. Matth., XVI, 26. — 2. Act., I, 1.
3. Rom., VIII, 9. — 4. Tit., III, 4.

torales attestent son zèle à défendre et à propager la vérité. Toutes les questions qui aujourd'hui importent à l'Église et à la société furent tour à tour traitées par lui sans aucune faiblesse, et jamais il ne connut les égards envers l'erreur. Sa piété profonde était d'accord avec son savoir pour le maintenir personnellement dans l'intégrité de la doctrine, et pour lui faire une loi principale d'y maintenir les autres. Il n'y faillit jamais. Il savait que les amoindrissements en matière religieuse sont le grand fléau d'aujourd'hui, et que l'énervement pratique aussi bien que l'avortement intellectuel de beaucoup d'individualités contemporaines procède particulièrement de là. L'homme d'Église qui tempère et affaiblit la doctrine, sous prétexte de la rendre plus accessible à son siècle, se trouve à la fin de sa carrière avoir prodigieusement faussé les esprits et abaissé les caractères qu'il avait la prétention de redresser et de soutenir.

Enseignement verbal. Après la prière, la prédication est le devoir propre de l'apôtre : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus*[1]. Dans la visite des paroisses, il se livrait à toute l'énergie de son zèle, et il ne comptait point avec la fatigue. A en juger par la force dont il était doué, il y a lieu de croire que des ménagements vous l'eussent conservé ; il ne s'y prêta jamais. Sa parole, sans être éloquente, était pleine, substantielle, toujours appropriée. Le concile de Trente, s'adressant à tous ceux qui ont charge d'âmes, pose comme règle de leur enseignement ordinaire « la brièveté et la facilité du discours » : *cum brevitate et facilitate sermonis*[2]. Règle, me direz-vous, plus aisée à tracer qu'à suivre : ne se donne pas la facilité qui veut. Je l'accorde. Pour dire bien et dire juste en peu de mots, pour présenter une exposition facile et limpide de la doctrine, beaucoup de

1. Act., VI, 4. — 2. Sess. V, de Reform., c. II.

travail et de savoir acquis est présupposé. Votre pasteur possédait cette plénitude moyennant laquelle on peut aborder tous les sujets sans être pris au dépourvu. Il avait le mot propre de toutes choses, et il le disait avec cet accent pénétré d'où découle l'onction. J'ajouterai que, sans viser jamais à l'effet, sa diction, même improvisée, était pure, noble, exacte; et volontiers je dirai de lui ce qu'a dit Sulpice-Sévère du grand évêque de Tours: « J'atteste que j'ai rarement recueilli de la bouche de personne autant d'instruction, de sens, de bon et pur langage[1] ». Enfin ses entretiens privés achevaient les conquêtes commencées par sa parole publique. Ici encore j'aime à répéter ce que vous avez déjà entendu. « Jamais, N. T.-C. F., a-t-il traversé vos paroisses, visité vos villes et vos campagnes, sans laisser après lui comme un parfum de charité, et nous ne savons quelle impression de paix qui calmait les esprits les plus troublés et adoucissait les cœurs les plus ulcérés?[2] »

Mais son triomphe, dans l'enseignement de la science du salut, ce sont ces correspondances particulières, ces lettres de direction qui occupaient une partie notable de son temps. « Jésus-Christ, dit saint Paul, en montant au ciel, a légué « ses dons aux hommes » : *ascendens in altum... dedit dona hominibus* ; mais il n'a pas conféré à tous les mêmes aptitudes surnaturelles, les mêmes grâces gratuites, « faisant les « uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, « ceux-là pasteurs et docteurs, pour la consommation des « saints par l'œuvre du ministère multiple de l'Église[3] ». Une étoile diffère d'une autre étoile en clarté[4]; et, selon la remarque de saint Grégoire de Nazianze, « la diversité n'est

1. Et quia multos ad hanc partem incredulos scio,... testor me ex nullius ore tantum ingenii, tam boni et tam puri sermonis audivisse De vita B. Martini, XXV.
2. Mandement de MM. les vicaires capitulaires.
3. Ephes., IV, 8, 11, 12. — 4. I Corinth., XV, 41.

pas moins accusée entre les hommes qui gouvernent, qu'entre ceux qui sont gouvernés[1] ». Le don éminent de votre évêque fut le don de conseil.

Je lis dans la vie de saint Antonin, archevêque de Florence, qu'il était un conseiller si expérimenté, que non-seulement ses prêtres, ses diocésains, mais les étrangers, les hommes en charge, les prélats même, attachaient un prix extrême à connaître son sentiment : d'où lui était venu un surnom connu de ses contemporains[2], et rapporté dans le bréviaire romain : *ita ut communi elogio Antoninus consiliorum diceretur*[3]. J'ose dire, mes Frères, que votre évêque a été durant sa vie « l'Antonin des conseils ». Qui de vous et de nous, dans une circonstance ou dans une autre, ne s'est applaudi d'avoir recouru à ses lumières, de s'en être rapporté à son jugement ? C'est une confiance qui ne s'accorde pas à tous. S'il s'agit de vivre sur un pied de paix et de bons rapports, étendez votre cercle tant que vous voudrez ; mais s'il s'agit d'un conseiller, prenez-le entre mille : *Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille*[4]. L'ami fidèle est celui qui nous enseigne et qui nous aide à gouverner notre propre vie. « Un ami de cette trempe est une « protection et une force ; celui qui l'a trouvé, a trouvé un « trésor[5]. » Prêtres de ce diocèse, vous avez expérimenté ce que je dis. Combien d'âmes, combien de familles en avaient fait l'expérience comme vous ! Car il ne faisait point acception des personnes[6]. Grands et petits, lettrés et illettrés, tous avaient auprès de lui le même accès et le même accueil ; tous trouvaient en lui la même patience à écouter, la même douceur dans les réponses[7].

1. Quemadmodum inter eos qui subsunt permagnum discrimen reperitur, eodem modo inter præfectos quoque non parva differentia est. Orat. XXXII, de moderat. in disputando, XI.
2. Bolland. ad diem II maii. Vit. S. Anton., c, II, n° 11. Edit. Palmé. t. XIII. p. 328. — 3. Brev. Rom. ad diem X maii.
4. Eccli., VI, 6. — 5. Eccli., VI. 14. — 6. I Petr., I, 17.
7. Neminem inauditum, nec vilissimum quemque a se demittebat.

Demandez-le à ces épouses de Jésus-Christ qu'il dirigeait avec tant de soin et de dévouement dans les voies de la spiritualité. Homme de recueillement et de prière, le sens surnaturel qu'il possédait avec richesse éclatait spécialement dans le souverain respect qu'il professait pour l'état religieux. Quel monastère de vierges ne fut pas l'objet de sa sollicitude, je dirai de sa tendresse paternelle ? Pour prêcher plus pertinemment la science du salut à cette élite du peuple de Dieu, il s'était pénétré de l'esprit propre de chacun des ordres et des instituts : saint Jean de la Croix ne lui était guère moins familier que saint François de Sales. Dans le cours de son épiscopat, il fut béni de Dieu par l'accroissement de cette portion choisie de l'héritage d'un évêque. Son cœur aimait particulièrement à se réjouir de l'érection du sanctuaire qui s'élève sur les bords de la Sarthe en l'honneur de la reine de l'harmonie, et dont l'édifice spirituel dépasse encore de beaucoup celui qui frappe les regards du visiteur de Sainte-Cécile.

Mais, quoi que fasse l'évêque, quelque soin qu'il prenne de se multiplier, il ne suffira jamais pleinement à lui seul à donner la science du salut à son peuple, De là cette attention à favoriser les études ecclésiastiques, à préparer les semeurs de la sainte parole, à encourager et à fortifier le ministère pastoral, à lui ménager le concours des milices auxiliaires.

Fils de saint François, le pieux évêque, par estime de la sainte pauvreté, mais aussi par un mouvement de charité et pour obtenir le salut d'une âme, s'était fait un des vôtres ; vous perdez en lui à la fois un père et un frère. Vous avez été l'objet de ses libéralités jusqu'à sa dernière heure : du fond de sa tombe, il parlera encore par vos lèvres, et moyen-

Satisfaciebat omnibus quantum in se erat, quippe qui audiendo patientissimus, ac respondendo mitissimus esset. Vit. S. Antonin., *loc. cit.*

nant cette fondation à laquelle il s'était tant employé, il continuera de donner puissamment la science du salut à son peuple : *ad dandam scientiam salutis plebi ejus.*

La science du salut, elle doit présider aux premières années de la vie, si l'on veut obtenir des caractères forts, des cœurs généreux, des chrétiens armés pour la résistance et pour le combat, des hommes de foi et d'action capables de toutes les grandes pensées, de toutes les résolutions vigoureuses, de tous les dévouements et de tous les sacrifices à la religion et la patrie. Collége de Sainte-Croix, tes murs répéteront sans fin à la jeunesse de cette province qu'il n'en coûte point à un évêque de dire le *Nunc dimittis*, quand, après avoir remué ciel et terre et triomphé d'obstacles réputés invincibles, il laisse après lui une école et des maîtres qui, ne le cédant à personne dans la culture des lettres et des beaux-arts, donneront par-dessus tout et transmettront de génération en génération la science du salut : *ad dandam scientiam salutis plebi ejus.*

Enfin, que pourrions-nous, les uns et les autres, pour l'enseignement de la science du salut, si nous n'étions appuyés sur la forte constitution de l'Église et sur l'inébranlable fondement du siége apostolique ? Ici, mes Frères, le rôle de votre évêque s'élève et s'élargit. Si sa bonté n'a été un mystère pour personne, les grands côtés de son caractère n'ont pas été compris de tous au même degré. Cette vie si simple, et longtemps si calme, si placide, devait connaître le mouvement et l'agitation. Dieu lui avait préparé les grandes obligations et les grandes émotions. Les unes et les autres achèveront de montrer tout ce qui était en lui.

Ce fut d'abord le concile œcuménique, dont il pénétra de suite la convocation providentielle. Dieu ayant fait l'homme essentiellement sociable, la science du salut est nécessaire pour les sociétés comme pour les individus. Votre évêque, qui avait été des premiers à comprendre et à signaler l'ur-

gence du service rendu au monde par la publication ae l'encyclique de mil huit cent soixante-quatre et du *Syllabus*, pouvait-il ne pas apprécier l'importance des solennelles assises de la hiérarchie épiscopale, au moment où l'Europe, par la rupture des derniers liens et des derniers traités, marchait visiblement à la dissolution ?

Mais voici qu'au rebours des nécessités flagrantes de la situation, des plumes et des voix mal inspirées, voulant faire de l'assemblée du Vatican un écho de l'assemblée de Constance, proposent d'ébranler la constitution monarchique de l'Église, d'affaiblir la souveraineté de son chef, de transporter et de réserver à des assemblées périodiques l'exercice de l'autorité suprême, en un mot, d'abaisser l'œuvre divine et séculaire de Jésus-Christ au niveau des institutions mobiles et hasardeuses de nos temps modernes.

Que les hommes, à leurs risques et périls, touchent et retouchent, défassent et refassent la constitution politique de leur pays ; qu'ils en viennent à tenir ce pays, après quatorze siècles d'existence nationale, suspendu provisoirement en l'air sans constitution déclarée et définie : ce sont là des expérimentations fort graves assurément, mais qui ne sortent pas du cercle des accidents humains, et dans lesquelles on peut ne voir qu'un usage dangereux ou qu'un abus regrettable de l'activité et de la liberté inhérentes à l'homme. Mais que l'immuable constitution donnée par le Fils de Dieu à son Église, soit assujettie à un remaniement qu'il faut bien appeler sacrilége puisqu'il s'attaque à une œuvre divine ; et que cet effort se produise à l'heure où les sociétés humaines ont tant à souffrir de l'imperfection et de l'instabilité de ces institutions sur le type desquelles on veut plus ou moins réformer l'établissement chrétien : toutes les facultés, toutes les puissances intérieures de votre évêque, sa raison, son expérience, sa prévoyance, sa foi, se récriaient, se révoltaient à cette pensée. Lui, si grave, si posé, il devint ar-

dent, entreprenant. Il voyait l'Église en face d'un des plus grands périls qu'elle ait jamais courus. Il n'hésita donc point, et il apposa son nom en tête des signatures qui réclamaient une prompte solution de la question ainsi agitée ; il se remua, il négocia pour hâter la définition souveraine qui devait mettre à tout jamais en dehors de contestation une doctrine si essentielle et si capitale : je dis à dessein ce dernier mot, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de la tête, c'est-à-dire du siége de la souveraineté dans l'Église. Sa part d'influence et d'action fut considérable. Peu d'hommes de ce temps ont eu le privilége de compter autant d'amis et d'inspirer autant de confiance que l'évêque du Mans. Je n'exagère point en disant que, dans sa sphère, il fut une des personnalités prépondérantes du concile ; et j'oublierais une des gloires de votre Église si je n'ajoutais que, par les soins et les encouragements de son évêque, elle apporta à notre grand œuvre un autre concours des plus efficaces.

D'anciens oracles ont prédit qu'encore que de nouveaux besoins dussent faire éclore successivement dans l'Église d'autres familles militantes, la descendance de saint Benoît subsisterait toujours, et que, dans le combat des derniers âges contre l'antichristianisme, ses fils se retrouveraient au premier front de l'armée. Je n'en dois pas dire davantage : je ne suis pas monté dans cette chaire pour louer un vivant. Que celui-ci se console de n'avoir pas apporté son vote dans l'urne conciliaire, au nom de la hiérarchie monastique si fructueusement rétablie en sa personne. Son infirmité nous a valu des écrits plus précieux encore que sa présence, et l'histoire dira que l'Église du Mans n'a pas compté pour une simple unité dans les suffrages du Vatican.

Et maintenant que la pluie vienne, que les fleuves débordent, que les vents soufflent, qu'ils se précipitent avec fureur, la maison de l'Église est assise sur la pierre ferme;

sa cohésion avec le fondement le met à l'abri de la ruine[1]. Voilà ce que l'assemblée œcuménique a fait en quelques mois. Ses plus amers censeurs lui rendront justice peut-être s'ils veulent rentrer en eux-mêmes, et s'ils établissent la comparaison avec le fruit de leurs propres œuvres depuis quatre ans.

Que ne puis-je arrêter ici ce discours, mes très-chers Frères? Aussi bien il a été déjà trop long, et il ne me reste rien que de douloureux à dire. Seigneur mon Dieu, un abîme appelle un autre abîme, quand une fois vos cataractes sont ouvertes; désormais tous les flots et toutes les inondations allaient passer sur nous : *Abyssus abyssum invocat in voce cataractarum tuarum; omnia excelsa tua et fluctus tui super me transierunt*[2]. Les sages l'avaient prévu ; mais les sages sont-ils crus dans ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties? Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés d'y croire[3]. Oui, il était dans l'enchaînement naturel des choses, il était dans l'ordre de la logique comme dans l'ordre du châtiment, qu'une première unité consommée aux dépens de l'Église, serait suivie d'une autre unité faite au préjudice de la France.

Calmez vos appréhensions, Messieurs, et ne redoutez de moi aucun excès de langage. Si nous savons jeter le cri d'alarme, quand il en est temps encore, pour prévenir les maux de la religion et du pays ; s'il nous arrive, même après les faits accomplis, d'élever de nouveau la voix quand l'injustice menace de prescrire ; il n'est point dans le caractère de l'Église d'aggraver de parti pris les difficultés et les périls du vaincu en poussant le vainqueur à de nouveaux

1. Matth., VII, 25. — 2. Ps. XLI, 8.
3. Bossuet, Or. funèbre de Henriette de France (1er point).

excès. Qu'on n'intervertisse pas les rôles et les responsabilités. Notre sacerdoce a conquis le droit, au contraire, de vous prendre à témoin qu'il est innocent de tant de sang et de ruines : *Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium* ; attendu qu'il n'a pas usé de détour pour vous annoncer dès le début les conséquences des choses : *non enim subterfugi quominus annuntiarem vobis*[1]. Ce que je vais dire, il m'est permis de le révéler aujourd'hui. Quand, pour ma part et sans y vouloir compromettre qui que ce soit que moi-même, en vue d'arrêter la plus fatale des déterminations, j'ai cru devoir pousser de ma poitrine d'évêque et de français, dans une conjoncture extrême, un de ces cris perçants, une de ces clameurs sacerdotales comme les empereurs en ont entendu quelquefois depuis les jours de saint Hilaire, la première lettre d'adhésion qui me parvint était signée de l'évêque de Saint-Claude qu'un décret impérial venait de transférer au siége du Mans. N'en soyez pas étonnés : jamais votre évêque ne demeura froid et indifférent devant un acte de courage dicté par la conscience et le devoir.

Nous étions à peine de retour du concile, que l'invasion prussienne venait fondre sur la France, et le programme des envahisseurs portait que la limite de leur violente incursion serait la ville même du Mans. Le mois de janvier, par les froids d'un hiver des plus rigoureux, les vit arriver : votre ville, déjà épuisée, fut inondée des flots d'une armée immense. La terreur était partout. Monseigneur Charles Fillion se montra sans effort à la hauteur d'une situation que connurent avant nous nos grands évêques des Gaules, lors des invasions des cinquième et sixième siècles. On retrouva en sa personne le type vénéré du pontife défenseur de la cité. Attentif à tous les besoins des siens, il débattit

1. Act., xx, 26, 27

avec une noble fermeté les intérêts de sa ville, menacée d'exigences sans proportions avec ses ressources. Sa parole n'étant pas écoutée, ce fut dans Versailles même qu'à la demande de vos édiles, à travers les routes coupées de toutes parts et encombrées de neiges, il alla porter au vainqueur ses énergiques réclamations. Sa démarche ne fut pas sans succès : le chiffre exigé par les conquérants fut diminué de plus de moitié.

Les maux de son peuple adoucis, il ne se préoccupa nullement des siens. Les siens pourtant étaient immenses. Les Prussiens évacuaient le Mans en février, et laissaient en flammes le palais épiscopal. Tout ce qui pouvait intéresser le prélat dans sa demeure, périt sans retour en cet affreux désastre. Les archives de sa vie entière, les travaux manuscrits, les effets personnels, les correspondances, les souvenirs que chaque année laisse après elle, furent, avec deux précieuses bibliothèques, la proie de l'incendie. Ses livres, dans lesquels il se complaisait tant, ses livres, la seule acquisition à laquelle il eût employé ses épargnes : nul ne pouvait ressentir plus cruellement que lui une perte de cette nature. Le voyez-vous jeté dehors, avec sa seule soutane, une partie de bréviaire et un volume de la patrologie à la main ? Calme et résigné en face de ce feu qui dévorait tout ce qu'il avait de précieux, et qui vint atteindre jusqu'au chapeau dont sa tête était couverte, il ne prononça pas une parole de plainte. *In omnibus his non peccavit labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est*[1]. Non-seulement on ne l'entendit pas murmurer ; mais son égalité d'âme ne l'abandonna pas un instant. On put voir alors à quel point le sentiment de la volonté de Dieu le régissait, et combien il était supérieur aux événements de la vie présente. « Mon peuple avait tant souffert, s'écria-t-il ; il fallait bien que le pasteur partageât le sort du troupeau ! »

1. Job, I, 22.

Dans une de ses lettres intimes, écrite dix ans auparavant, j'ai trouvé cette phrase : « A quoi servirait-il de porter l'habit de saint François, si l'on n'en avait un peu l'esprit ? » Dieu ayant demandé de lui plus que l'esprit de pauvreté et de dénûment, et lui en ayant fait subir toute la réalité, il ne fut point au-dessous du juste de l'Idumée, et il accepta de sortir nu de ce monde comme il y était entré : *Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc*[1].

Dieu jugea que cette carrière était désormais remplie. Quelque nouveau coup venait, jour par jour, le détacher de la terre : la perte d'un frère tendrement chéri, l'aggravation progressive du mal contracté depuis longtemps dans l'exercice de son laborieux ministère. Les murs et les toits du palais épiscopal se relevaient ; mais la vie de l'évêque fuyait, et tout faisait craindre qu'il ne durât pas assez pour reprendre possession de l'édifice reconstruit. Que dis-je ? l'humble demeure où il s'était réfugié sembla se disloquer elle-même, comme la maison terrestre de son corps, pour l'avertir qu'il n'avait plus d'habitation que celle qui n'a pas été faite de main d'homme et qui sera éternelle dans les cieux[2]. Parmi ces contre-temps, ces privations, ces souffrances, sa vertu achevait de s'épurer ; sa lumière, comme le sentier du juste, allait grandissant, et s'élevant jusqu'au jour parfait[3]. Il remit son âme entre les mains de Dieu avec une entière sérénité, et son trépas, précédé d'une courte et tranquille agonie, offrit une dernière fois l'image de cette grande douceur qui avait fait le fond de sa vie. Il est mort laissant un vide immense à combler, un vide dans l'Église, un vide

1. Job, I, 21.
2. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cœlis. II Corinth., V, 1.
3. Prov., IV, 18.

dans vos cœurs. Mais ne soyons pas moins généreux que lui. « Dieu l'avait donné, Dieu l'a retiré » : *Dominus dedit, Dominus abstulit*. Bénissez le Seigneur, M. T.-C. F., de vous avoir fait jouir de lui pendant tant d'heureuses années qui ne vous étaient pas dues : *sicut Domino placuit, ita factum est ; sit nomen Domini benedictum* [1].

« J'ai grand deuil de toi, mon frère Jonathas » : *Doleo super te, frater mi, Jonatha* [2]. Ainsi débutait, il y a six siècles, le panégyriste du saint évêque et docteur Bonaventure ; et c'est tout ce que l'histoire du second concile de Lyon nous a transmis du discours funèbre de l'évêque d'Ostie, discours souvent interrompu par les larmes de l'orateur et par celles de l'assistance [3]. Pardonnez, mes Frères, si je n'ai pu vaincre toute mon émotion. Votre évêque m'aima et je l'aimai comme un frère ; le pacte de David et de Jonathas ne fut pas plus étroit que celui qui vint unir nos cœurs à un âge où les liens n'ont plus coutume de se nouer si fortement [4].

Ce deuil toutefois n'est pas seulement mon deuil et le vôtre. Il est le deuil de Pie IX qui n'omit jamais une occasion de dire et de montrer en quelle estime il avait votre évêque. Il est le deuil de l'épiscopat répandu sur toute la surface du monde : je l'ai dit, impossible de compter tous les cœurs dans lesquels l'évêque du Mans avait jeté les racines de l'affection ; le témoignage nous en revient chaque jour d'au delà des mers. Aussi, je ne puis me le dissimuler, ses amis, en lisant ce discours, trouveront bien imparfait l'hommage rendu à sa mémoire. A vous, et à tous ceux qui l'ont connu, le soin d'achever cet éloge. A lui, du haut des cieux, dont

1. Job, I, 21. — 2. II Reg., I, 26.
3 Vita S. Bonav., c. VII, 84. Bolland. Edit. Palmé, T. III Jul. p. 818.
4. Inierunt autem David et Jonathas fœdus, diligebat enim eum quasi animam suam. I Reg., XVIII, 3.

ses vertus et vos prières lui ont ouvert l'entrée, en particulier le sacrifice offert aujourd'hui par un prélat qui fut si longtemps son collègue et son ami[1]; à lui de vous obtenir ce qu'il a demandé pour vous en mourant : un évêque qui vous aime autant qu'il vous a aimés, un évêque appelé visiblement de Dieu comme lui pour continuer de donner la science du salut à son peuple. Ainsi soit-il.

Monseigneur l'évêque d'Angoulême.

XVI

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA CÉRÉMONIE DE CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ DE NIORT.

(II SEPTEMBRE MDCCCLXXIV.)

I. Votre joie est grande, Mes Très-Chers Frères, et la mienne aussi, en voyant s'accomplir avec une pompe si solennelle la consécration de cette basilique.

L'éminent prince de l'Église qui préside depuis trente-six ans à la province ecclésiastique de Bordeaux, avait visité à plusieurs reprises, non-seulement les villes épiscopales, mais la plupart des autres villes de sa vaste circonscription métropolitaine. La ville de Niort, chef-lieu d'un département civil, n'avait pas eu jusqu'ici l'honneur de le recevoir. Elle a été heureuse et fière de s'en dédommager. Dans la magnifique réception d'hier, le vénéré cardinal a pu lire sur tous les fronts ce qui était dans tous les cœurs, les sentiments de respect et de reconnaissance pour sa personne sacrée, ainsi que pour les augustes prélats qui ont bien voulu franchir de longues distances, et qui honorent de leur pré-

sence et de leur participation cette fête religieuse de la cité niortaise[1].

Avant de pénétrer dans l'église et d'y introduire les fidèles, à la suite des reliques des saints martyrs, le cérémonial sacré veut que l'évêque adresse au peuple quelques paroles appropriées à la fonction religieuse qui va se poursuivre. J'obéirai à cette prescription.

Il est à croire, M. F., que le temple ici érigé en l'honneur de Dieu, sous le vocable de l'apôtre saint André, remonte aux premiers temps de la prédication de la foi chrétienne dans ces contrées. L'église cathédrale étant dédiée au prince des apôtres, il était juste que son glorieux frère, patron de la métropole, de la province, possédât un sanctuaire insigne dans la seconde ville du diocèse. Reconstruit à diverses reprises, cet édifice sacré, dans sa forme dernière, était principalement l'œuvre du quinzième siècle. Mais que de dégradations la main du temps et celle des révolutions ne lui avaient-elles pas fait subir !

Le Poitou se glorifie d'unir le respect du passé et le culte de la tradition avec une juste appréciation des exigences du présent et des besoins de l'avenir. La paroisse de Saint-André a donc voulu avoir une église neuve, qui serait encore son ancienne église, mais son ancienne église dont la jeunesse se renouvellerait comme celle de l'aigle, son ancienne église élargie, dilatée, embellie, transformée, sans perdre son type et son caractère primitifs.

Ce résultat a été obtenu avec un succès merveilleux. Il est de mon devoir de dire en ce moment à qui nous en sommes redevables.

II. Je ne reviendrai pas sur le tribut qu'il m'a été donné

1. Étaient présents à cette solennité, outre S. E. le cardinal archevêque de Bordeaux, NN. SS. les évêques de Luçon, de La Rochelle, de Nantes, d'Angoulême le RR. Abbé de la Trappe de Bellefontaine.

de payer déjà à la mémoire du très-regrettable artiste qui a présidé à cette réédification[1]. J'ajouterai seulement deux mots à son éloge. C'est un rare talent que de savoir rebâtir totalement la maison sans que le propriétaire cesse un seul instant d'y habiter. Il en a été ainsi de cette maison du Seigneur, dont toutes les parties ont été refaites par des procédés si bien calculés, que le culte divin n'y a jamais été interrompu, et que les revenus paroissiaux n'ont presque jamais subi de diminution : avantage très-appréciable, qui s'est cumulé avec celui du désintéressement absolu de l'architecte. Son talent, ses soins et sa peine ont été sa très-large part de contribution. Si Dieu prodigue à pleines mains les dons gratuits, nous savons qu'il n'en accepte point de tels de sa créature. Le salaire divin n'aura donc pu manquer au bâtisseur si généreux de la maison terrestre du Seigneur.

Mais le véritable auteur de cette œuvre, celui auquel vous êtes unanimes à en renvoyer le mérite, c'est le pieux pasteur dont l'absence serait aujourd'hui sentie bien douloureusement de nous tous, si nous n'avions la confiance que, du fond de sa tombe creusée dans les fondations mêmes de ce temple, et mieux encore, du sein de la gloire céleste, il assiste et il applaudit à ce spectacle tant désiré de lui durant sa vie.

Actif, entreprenant, et, au même degré, pieux et recueilli, M. Hippolyte Rabier, homme de prière et homme de mouvement, également entendu aux choses de Dieu et aux choses de la terre, a laissé parmi vous la réputation d'un saint prêtre et d'un ami dévoué et intelligent de tous vos intérêts ; se dépensant si largement lui-même, qu'il avait le droit d'attendre beaucoup des autres : on savait qu'il faisait et qu'il donnait toujours plus qu'il ne demandait aux autres de donner et de faire.

1. *Voir* T. VI, p. 198 et suiv.

Avec des natures généreuses comme celles qu'on trouve dans la ville de Niort, et particulièrement dans la paroisse de Saint-André, que ne peut pas entreprendre et conduire à terme un prêtre et un homme de cette trempe ?

Aussi, quelle multitude de saintes œuvres M. Hippolyte Rabier n'a-t-il pas léguées à son très-digne successeur! Par-dessus tout, il laisse après lui ce monument qui éternisera le souvenir de son zèle et de sa générosité. Au témoignage de la sainte antiquité, rien ne peut recommander davantage auprès des générations à venir la mémoire d'un ministre des saints autels [1]. Je le sais, il a été constamment aidé de vos largesses. A défaut du secours de l'État, celui du budget municipal n'a pas été refusé. Les membres de la fabrique ont apporté un concours très-énergique et très-efficace. Les libéralités successives des habitants de la paroisse ont paru couler durant vingt ans comme d'une source intarissable : si les riches ont donné beaucoup, ceux qui avaient moins se sont peut-être encore signalés davantage, les existences étrangères au faste et au luxe étant presque toujours les plus libérales. Mais, malgré tout, la voix publique me crie que l'œuvre est proprement l'œuvre du pasteur : *populi sane largitione adjutus, majorem autem partem e suo impendens.*

Le saint docteur à qui j'emprunte ces paroles, ajoute : « Quand on bâtit une église, il ne faut pas que le prêtre y manque ». Et vous savez, et nous savons tous, M. F., si le prêtre était ici à la hauteur du monument [2]. Trop souvent on a vu le dispensateur des choses saintes, occupé à la

1. Quoniam autem magnanimitatis ipsius monumentum quoque posteris relinqui oportebat, quidnam aliud potius conveniebat, quam hoc templum, quod Deo et nobis extruxit, populi sane largitione nonnihil adjutus, majorem autem partem e suo impendens. S. Greg. Naz., Orat. XVIII. funebr. in Patrem, XXXIX. Edit. Migne, T. I, p. 1036.

2. Ac templum quidem ad hunc modum se habet. Quoniam autem sacerdote etiam opus erat, hunc quoque e suo largitur. *Ibid.*

construction de l'édifice matériel, se matérialiser en quelque sorte lui-même, et négliger une grande partie de ses fonctions spirituelles. Les doléances que contient la tradition ecclésiastique à cet égard, n'ont pas eu ici leur application. Jamais le soin apporté au temple du dehors n'a fait négliger à cet homme de Dieu ni ses exercices personnels de piété, ni ses obligations de pasteur des âmes.

Ce n'est pas tout d'avoir le temple, l'autel et le prêtre ; il faut encore la victime. Et il se trouve qu'ici le sacrificateur lui-même a été l'hostie du sacrifice. Par la constance avec laquelle il a poursuivi son labeur à travers des temps semés de calamités, par la patience courageuse qu'il a opposée à la maladie, par la résignation avec laquelle il a fait l'abandon de la vie avant son entreprise pleinement achevée, par l'acceptation de la plus grande des privations, celle d'assister au couronnement de ses travaux, il a offert l'holocauste en sa propre personne ; victime spirituelle grandement supérieure à toutes les victimes légales, il s'est consumé tout entier au service de Dieu et au service de ses frères [1].

III. Et maintenant, M. T.-C. F., que ce temple soit vraiment au milieu de vous une source de bénédiction et de sanctification ! Que la vertu divine et les grâces particulières attachées à ces autels par la consécration de ces prélats vénérés et par les rescrits du siége apostolique [2], se répandent dans vos âmes et les changent elles-mêmes en autant de temples et d'autels vivants ! Que ce jour ne soit pas seulement un jour de fête; qu'il devienne un jour de salut pour la ville de Niort ! Cette faveur vous sera accordée, Dieu,

1. Quandoquidem vero victimæ quoque requirebantur, has etiam adjungit, nempe calamitates atque in rebus acerbis patientiam, ut Deus ab eo rationale holocaustum habeat, victimam spiritualem quæ legalis victimæ loco pulchre consumatur. *Ibid.*

2. L'église de Saint-André a obtenu l'indulgence des sept autels comme dans la basilique vaticane de Saint-Pierre.

nous l'avons dit, ne se laissant jamais vaincre en générosité.

Si je vous traduisais en détail, M. F., la longue allocution que le pontifical me propose ici, vous verriez que ceux-là sont cruellement ennemis d'eux-mêmes qui, en refusant ou en négligeant d'offrir à Dieu quelque partie des biens reçus de lui, se privent à la fois des récompenses de la terre et de celles du ciel : *Cum et terrena et cælestia possis præmia promereri, quare pro avaritia duplici benedictione defraudaris?* « Car c'est la très-juste coutume de Dieu : *Hæc est Dei justissima consuetudo*, de ramener à la contribution forcée le peuple qui ne lui offre plus la contribution volontaire » : *ut si tu illi decimam non dederis, tu ad decimam revoceris*. Entendez quelles sont les terribles revendications du Tout-Puissant. *Dabis impio militi, quod non vis dare sacerdoti* : « Tu donneras au soldat impitoyable, ce que tu ne veux pas donner au prêtre » ; *et hoc tollit fiscus, quod non accipit Christus* : « et le fisc vient prendre ce que ne reçoit pas le Christ[1] ». N'avons-nous pas eu ce spectacle sous les yeux ? N'avons-nous pas vu des contrées enrichies des dépouilles de la religion, et qui ne savaient plus nourrir leurs prêtres ni entretenir leurs temples et leurs autels, abattues sous les pieds du soldat étranger, condamnées à vider leur trésor au profit d'un conquérant avide ? Loin de nous d'attribuer à nos mérites la protection dont nous avons été l'objet ! Toutefois, si votre cité, si cette province sont largement favorisées des avantages terrestres, il nous est permis d'y reconnaître la main du Seigneur ouverte sur ceux qui l'honorent de leur substance, comme parle l'Écriture, et qui lui donnent les prémices de tous leurs fruits. Encore que les promesses faites sous l'ancienne alliance ne subsistent pas sous la loi nouvelle, Dieu ne s'est point interdit d'accorder la bénédiction des rosées du ciel et de la graisse de la terre à ses ser-

1. Pontif. Roman. De eccles. consecr., Allocut. ante fores eccles.

viteurs généreux, et il se plaît souvent encore à remplir d'abondance leurs greniers et à faire regorger de vin leurs pressoirs [1].

IV. Messieurs de la cité, nous avions posé ensemble la première pierre de l'agrandissement de ce temple il y a bientôt vingt ans, et voici aujourd'hui cette œuvre solennellement consacrée. Nous posions un peu plus tard la première pierre de la nouvelle église Saint-Hilaire, et le culte y est en plein exercice depuis plusieurs années [2]. Des réparations considérables sont en voie d'exécution à l'église de Notre-Dame, elles se poursuivront : puisque, pour la commodité publique, la désorientation opérée depuis plus d'un siècle a été maintenue, la régularité et la beauté du monument exigent qu'une abside soit construite là où aurait dû s'ouvrir la principale entrée. Mais ce que nous attendons désormais, c'est une église définitive dans le quartier du Port. Cette intéressante portion de la cité appelle de tous ses vœux un édifice religieux proportionné à ses besoins. Le moment est venu de lui donner satisfaction. Je fais donc ici appel à tous, au zèle et à l'activité du pasteur et de la fabrique paroissiale, à la bonne volonté incontestable des paroissiens qui ne sont pas hélas ! les plus fortunés, à la générosité de leurs concitoyens qui se feront honneur en leur venant en aide, enfin à l'esprit d'équité des magistrats municipaux. Ce quartier a reçu déjà de nombreuses améliorations par l'établissement des ponts et des voies de communication. Messieurs, posons la première pierre de l'église de Saint-Étienne du Port : nous ouvrirons ainsi la voie d'accession et nous jetterons les piles du pont qui relient les âmes, à travers le fleuve du temps, au rivage de la patrie éternelle. Ainsi soit-il.

1. Honora Deum de tua substantia, et de primitiis omnium frugum tuarum. Et implebuntur horrea tua saturitate, et vino torcularia tua redundabunt. Prov., III, 9, 10. — 2. *Voir* T. VI, p. 196 et suiv.

XVII

ENTRETIEN

A LA SUITE
DE LA CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE RESTAURÉE
DU PALAIS ÉPISCOPAL[1].

(XXVIII SEPTEMBRE MDCCCLXXIV.)

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. L'apôtre saint Paul, écrivant aux Corinthiens, leur adressait cette leçon :

« Le temps est court ; durant le peu qui en reste, c'est à « ceux qui pleurent d'être comme ne pleurant point, à ceux « qui jouissent d'être comme ne jouissant point, à ceux « qui acquièrent d'être comme ne possédant point, à ceux « qui usent de ce monde d'être comme n'en usant point : « car la figure de ce monde passe[2]. »

Telle est aussi la leçon que nous devons tirer de la cérémonie qui vient de s'accomplir sous nos yeux. Tout est si mobile sur la terre, la figure des choses y est si

1. Cet entretien est reproduit d'après les notes d'un des assistants.
2. I Corinth., VII, 29, 30, 31.

variable et si changeante, qu'en vérité il n'y a lieu de s'attacher à quoi que ce soit ici-bas, ni pour le pleurer si on le perd, car qui sait si on ne le recouvrera pas? ni pour s'en réjouir si on le possède, car qui sait si on le possédera longtemps? Le mieux est donc d'en user comme n'en usant point : de telle sorte que nous ne soyons pris au dépourvu par aucune éventualité favorable ou défavorable. Ce qui ne nous empêche pas de goûter et d'apprécier le retour avantageux des choses, le jour où la bonne providence de Dieu daigne nous l'accorder.

Voici, par exemple, qu'aujourd'hui ce lieu sacré, après quatre-vingts ans et plus de sécularisation, sinon de profanation, vient d'être rendu à son emploi légitime. Vous le savez, à la date lugubre qui inaugura chez nous l'ère des révolutions, cette demeure, quelque temps occupée par une intrusion schismatique, tomba dans le domaine national, et ne tarda pas à devenir l'habitation des premiers magistrats civils du département. Durant tout ce laps de temps, la chapelle où nous sommes rassemblés perdit son caractère. Pour s'approprier à des usages vulgaires, elle fut mutilée, dénaturée : non pas pourtant au point d'avoir perdu les dernières traces de sa consécration, encore gravées sur ses murailles.

Mais ce que le prophète appelle « le péché de la désolation », ne devait pas durer toujours; le sanctuaire ne devait pas être indéfiniment foulé sous des pieds profanes, et le jour de la réparation allait venir[1].

Ce jour étant venu, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nous de nous remettre en mémoire l'historique de ces lieux.

II. On sait que les premières basiliques chrétiennes, bâties sur le modèle des temples antiques, gardèrent longtemps des

1. Dan., VIII, 13, 14.

proportions relativement restreintes. C'est ainsi que notre église cathédrale, vraisemblablement jusqu'à la fin du dixième siècle, se terminait avec l'emplacement occupé aujourd'hui par le transept. La maison épiscopale, adjacente à la basilique, s'élevait là où est la demeure actuelle de nos oblats de Saint-Hilaire. La façade de l'église de Saint-Pierre aboutissait sur un même plan avec celle du temple Saint-Jean, qui lui servait de baptistère ; et la rue, devenue plus tard l'impasse Saint-Jean, se continuait également devant les deux édifices, reliés entre eux par les deux oratoires qu'on n'avait pas tardé à élever sur la chambre de saint Hilaire et sur la cellule de saint Martin.

A partir du onzième siècle, un grand nombre d'édifices sacrés furent rebâtis dans des dimensions qu'ils n'avaient pas eues jusque-là. C'est l'époque où Fulbert de Chartres donnait à ses cryptes l'étendue qui les rendit célèbres. Guillaume le Grand, qui invitait ce prélat à la consécration de sa cathédrale de Poitiers, venait également d'augmenter celle-ci de toute la longueur de la nef actuelle. L'habitation des évêques, circonscrite jusqu'alors sur le terrain attenant au côté méridional du chevet, se trouva ne plus suffire à leurs besoins, d'autant que les chapelles de Saint-Hilaire et de Saint-Martin-entre-les-églises y tenaient une place assez grande. Le nouveau palais épiscopal fut donc élevé sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui, l'entrée n'en étant d'ailleurs séparée de l'ancien que par la voie d'accès vers la porte latérale du midi[1]. Et comme ç'a été la prérogative immémoriale des évêques de posséder un oratoire

1. Toute la distribution ancienne de la demeure épiscopale indique qu'elle ouvrait primitivement de ce côté. — On s'est quelquefois étonné que les portes latérales de la cathédrale ne fussent pas placées dans le transept même, ainsi que cela est ordinaire. L'existence antérieure des deux sanctuaires de Saint-Hilaire et de Saint-Martin, et des bâtiments de l'enceinte dont ils dépendaient, explique cette particularité.

personnel, celui que nous venons de rendre au culte divin remonte jusque-là. Nos plus anciens cartulaires mentionnent l'église de Saint-Martial en la demeure épiscopale.

Outre que le vocable du fondateur de l'Église poitevine convenait par lui-même, un fait ecclésiastique contemporain était venu ajouter à cette convenance. Deux conciles récents, tenus à Limoges et à Poitiers, avaient débattu et tranché la question du titre liturgique sous lequel devait être honoré le disciple du Sauveur, et cette décision avait été sanctionnée par le siége apostolique. Il était donc naturel que saint Martial reçût solennellement les honneurs attribués aux apôtres, dans le lieu même où il venait d'être investi d'un privilége désormais acquis et imprescriptible. Aussi n'avons-nous point omis tout à l'heure, dans le chant des litanies, de placer l'invocation de saint Martial parmi celle des saints apôtres, conformément à la tradition et au droit de notre Église.

Aux antiquaires de dire les transformations subies par cet édifice depuis l'origine. Si les murailles, mises à nu pendant les réparations qui viennent de s'achever, accusent par leurs ouvertures cintrées la date certaine du onzième siècle, la charpente qui les surmonte indique un remaniement opéré au quinzième. Et enfin, dans l'état où l'a trouvée la révolution, cette chapelle avait été restaurée et de nouveau consacrée à une époque assez récente. Par un rapprochement digne d'intérêt, le préfet de la Vienne qui a pris l'initiative de la restitution de ce palais à sa destination religieuse, se trouve être, du côté maternel, l'arrière-neveu du pontife qui, en l'année mil sept cent dix-sept, y avait tracé avec le chrême les signes de consécration demeurés apparents jusqu'à ce jour. Nous n'avons pas tardé jusqu'à cette heure pour lui exprimer publiquement notre gratitude[1].

1. *Voir* T. VI, p. 259.

III. En reprenant possession de cet oratoire, c'est pour nous aussi un devoir de remercier de nouveau les pouvoirs publics. Rien n'a été épargné pour lui rendre un aspect plus satisfaisant peut-être qu'à aucune des phases du passé. De notre côté, nous n'avons rien négligé des traditions qui s'y rapportaient. En lui conservant le titre principal du saint apôtre de l'Aquitaine, nous nous sommes souvenu que notre saint évêque Fortunat avait été aussi l'objet d'une vénération particulière dans cette maison. Aux images de ces deux patrons, représentés dans la verrière absidiale, nous avons ajouté celles de tous les saints évêques de Poitiers qui jouissent des honneurs d'un culte public. Enfin, dans le tombeau de cet autel, nous avons déposé des reliques des saints pontifes et martyrs qui ont habité ces lieux mêmes, et dans la protection desquels nous avons spécialement droit de nous confier.

Les canonistes sont d'accord pour reconnaître que l'oratoire épiscopal appartient à la catégorie des oratoires publics, et que par conséquent, à la différence des oratoires simplement domestiques, il est susceptible de recevoir la consécration solennelle. Nous n'avons donc point hésité à rendre à ce lieu saint le caractère auguste que des détériorations de tout genre lui avaient fait perdre. Comment nous résignerions-nous à nous priver des grâces que nous avons tant à cœur de procurer aux fidèles en dédiant si souvent des temples à leur usage? La fréquence d'ailleurs et l'importance des actes liturgiques qui s'accompliront ici, se concilieraient mal avec la présence d'un simple autel portatif; et il est bien juste que le sanctuaire d'où doivent dériver tant de bénédictions et de consécrations des choses et des personnes destinées au service de Dieu dans toute l'étendue du diocèse, ait été enrichi lui-même des effusions du saint chrême, et sacré par tous les rites de la liturgie ecclésiastique.

Béni soit le Seigneur qui nous a permis de solenniser cette dédicace nouvelle au jour du vingt-cinquième anniversaire de notre préconisation épiscopale, et de préluder ainsi, par une fête plus intime, à celle que nous célébrerons tous ensemble au prochain anniversaire de notre consécration ! Quand il nous a proclamé votre évêque, le chef de l'Église était dans l'exil : c'était le temps du deuil et des pleurs. Des jours meilleurs sont venus pour lui : les grandes œuvres auxquelles ils ont été employés, nous avaient apporté plus d'une joie. Mais voici qu'aujourd'hui l'exil a fait place à la captivité : nouveau sujet de tristesse et de larmes pour tous les enfants de l'Église. Nous-même, qui venons d'être réintégré dans ce sanctuaire et cette demeure, combien de temps les révolutions incessantes de notre pays nous permettront-elles d'en jouir ? C'est à travers ces vicissitudes que notre vie s'écoule, la joie succédant parfois aux pleurs, et les pleurs plus souvent à la joie. Mais pleurer aux pieds du tabernacle, mouiller de ses larmes le marchepied de l'autel eucharistique, verser ses douleurs et ses angoisses dans le sein du divin consolateur, c'est goûter déjà la joie dans la tristesse. Apporter aux pieds du bon pasteur Jésus les préoccupations, les sollicitudes, les tourments de notre ministère pastoral, c'est y trouver la lumière, le conseil, l'inspiration, la force : en attendant que, la figure de ce monde s'étant évanouie, nous soyons transportés au sein des tabernacles éternels, là où il n'y a plus de changements et de révolutions.

XVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE LE JOUR DE LA TOUSSAINT, SUR L'IDENTIFICATION DE JÉSUS-CHRIST ET DES ÉLUS DANS LE MYSTÈRE DE LA PRÉDESTINATION ÉTERNELLE.

(I NOVEMBRE MDCCCLXXIV).

Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu dilexisti eos sicut et me dilexisti.
Moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans notre propre unité, et que le monde connaisse que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé.
JOANN., XVII, 23.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. En cette solennité de tous les bienheureux habitants de la gloire, méditant sur ce que la sainte Écriture m'apprend des suprêmes desseins de Dieu dans la création de ce monde terrestre, je voudrais concilier dans mon esprit et dans le vôtre deux paroles qui, au premier aperçu, sembleraient

se contredire. En effet, d'une part, les oracles sacrés nous disent que toute l'œuvre de Dieu se rapporte à ses élus : *Omnia vestra sunt* [1] ; et, d'autre part, les mêmes oracles nous enseignent que Dieu a tout fait en vue de son Fils incarné, Jésus-Christ, lequel est le premier-né de toute créature [2], et celui dans lequel se concentrent toutes les complaisances de son Père [3]. Si je dis que les élus ont la préférence dans l'esprit de Dieu, et qu'il a mis ses saints au-dessus de tous ses ouvrages, ne vais-je point usurper à leur profit la primauté de rang qui n'appartient qu'à Jésus-Christ ? Si je pose Jésus-Christ comme le terme unique des choses, ne vais-je pas démentir la parole que Jésus-Christ lui-même adressera aux élus, quand il leur dira : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume préparé pour vous dès la constitution du « monde » : *Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi* [4] ? Cherchons donc ensemble, M. T.-C. F., la réponse à cette apparente contradiction. Ou plutôt la sainte théologie nous l'a donnée d'avance en nous apprenant que Dieu a compris dès l'origine dans un même décret et son Fils incarné et tous ses élus, et qu'il a si bien attaché ceux-ci à la personne de celui-là qu'une même vie leur est commune ici-bas et une même gloire là-haut, et qu'ils deviennent pour Dieu un seul et même objet de ses pensées et de ses affections, selon cette parole de mon texte : *Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu dilexisti eos sicut et me dilexisti* : « Moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils entrent en partage de « notre propre unité, et que le monde sache que votre dilec- « tion s'est portée sur eux comme elle s'est portée sur moi. »

II. *Omnia propter electos* [5] : « tout pour les élus ». Qu'est-ce à dire ? Dieu, étant unique et incomparable dans le

1 I Corinth., III, 22 — 2. Coloss., I, 15. — 3. Matth., XVII, 5. — 4. Matth , XXV, 34. — 5. II Timoth , II, 10.

rang qu'il tient, n'est-il pas forcément lui-même la fin de toutes ses actions et le centre de tous ses desseins? Incontestablement. Mais comme Dieu, dans la souveraine abondance et plénitude de sa grandeur et de sa félicité, ne peut retirer d'autre profit de ses œuvres, sinon la gloire et le bonheur qu'il a de faire du bien aux autres, son esprit et son bon plaisir se portent vers les natures les plus capables de goûter ce bien et d'en bénir l'auteur. Les créatures inférieures n'ont été faites qu'en vue et pour l'usage des natures intelligentes et raisonnables. Or, tandis que tous les êtres subalternes montent et gravitent vers l'être intelligent et moral, Dieu a voulu que l'être intelligent et moral s'élevât jusqu'à lui; et, entendez bien, non pas seulement jusqu'à lui auteur de la nature et de toutes les choses visibles et intelligibles dans l'ordre créé, mais jusqu'à lui envisagé dans sa propre essence et dans sa souveraine béatitude. C'est à cette fin, c'est à cette félicité, à cette gloire qu'il a librement et libéralement appelé les hommes; et tout ce qu'il a fait, toute l'économie de la nature comme de la grâce, tend à les y conduire. Les éléments et les causes créées ne persistent que parce que Dieu a enveloppé ses élus dans leur ordre, et qu'il veut les faire sortir de leur action [1]. Les peuples ne durent que tant qu'il y a des élus à tirer de leur multitude: *Constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël*[2]. Jusque-là toute créature, dit saint Paul, est dans le gémissement et comme dans le travail de l'enfantement: *Omnis creatura ingemiscit et parturit usque adhuc*; elle attend avec impatience la manifestation des enfants de Dieu: *revelationem filiorum Dei expectat*[3]. Oui, tout l'effort que font les causes naturelles elles-mêmes tend à produire la famille des élus. Jusque-là, elles se plaignent du

1. Bossuet, 1er Sermon sur la Toussaint.
2. Deuter., XXXII, 8. — 3. Rom., VIII, 19, 22.

désordre du péché qui leur cache les favoris et les héritiers de leur maître ; et leur motif de durer, c'est l'attente de la découverte qui en sera faite au jour du jugement. Dans ce grand jour, Dieu, qui a communiqué même à la création inanimée le mouvement et l'inclination de servir ses élus, « appellera le ciel et la terre au discernement de « son peuple » : *advocabit cælum et terram discernere populum suum* [1]. Ils ne manqueront pas d'y accourir, d'une part pour combattre avec lui contre les insensés : *pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos* [2] ; mais avec bien plus d'empressement encore pour applaudir et rendre hommage à ses enfants. Ce sera une jubilation universelle : la mer et tout ce qu'elle contient, l'univers et tous ceux qui l'habitent, seront en mouvement ; les fleuves battront des mains et les montagnes bondiront d'allégresse à la vue du Seigneur, parce qu'il sera venu juger la terre. [3] « Venez, les « bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été « préparé dès ce commencement. » Comme s'il disait : Mon Père n'a rien fait qu'en vue de vous ; la création du monde n'était qu'un préparatif du grand ouvrage, dont la gloire des saints serait le dernier accomplissement ; et quand il posait les premiers fondements de cet univers, c'est votre royaume qu'il préparait. *Omnia propter electos.*

III. Mais Jésus, qui tient ce langage aux élus de Dieu, n'entrait-il donc pour rien lui-même dans le plan primitif de Dieu ? Le grand apôtre me répond : « Béni soit Dieu et le « Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous a bénis en « son Christ de toutes les bénédictions spirituelles et céles« tes, alors qu'il nous a élus en ce même Christ avant la « constitution du monde, afin que nous soyons saints et im« maculés en sa présence par la charité, et qui nous a pré« destinés à l'adoption des fils par Jésus-Christ, selon le

1. Ps. XLIX, 4. — 2. Sap., V, 21. — 3. Ps. XCVII, 7, 8.

« bon plaisir de sa volonté, pour la louange de sa gloire
« dans laquelle il nous a gratifiés en ce Fils bien-aimé [1]. »

Que Dieu, s'il l'avait voulu, nous eût pu appeler à l'éternelle gloire sans la médiation de son Fils incarné, et que tel eût dû être son premier plan, s'il eût prévu que sa créature ne déchoirait pas de la hauteur à laquelle il la destinait, ce sont là des investigations abstraites et hypothétiques, placées en dehors des réalités et des faits. Assurément, il ne nous appartient point de poser des bornes ni de tracer des règles à la toute-puissance divine. Par cela seul qu'il eût été appelé à voir Dieu tel qu'il est, l'homme eût contracté une relation surnaturelle avec Dieu, et la vision intuitive impliquait d'elle-même pour la créature une assimilation divine: *Similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est* [2]. Mais cette divine affinité eût-elle entraîné non-seulement le nom, mais la réalité de la filiation divine, et pouvions-nous sans le Fils de Dieu fait homme devenir proprement et réellement les fils de Dieu, en la façon où nous le sommes devenus par suite du mystère de l'incarnation? Bossuet, ce sévère disciple de saint Augustin et de saint Thomas, Bossuet, l'écho grave et fidèle de toute la tradition, répond: « Pour nous faire devenir enfants de Dieu, il a fallu que son Fils unique se fît homme. C'est par le Fils unique et naturel, que nous devions recevoir l'esprit d'adoption. Cette nouvelle filiation qui nous est venue, n'a pu être qu'un écoulement et une participation de la filiation véritable et naturelle [3]. » Et ailleurs: « L'héritage ne nous regarde qu'à cause que nous sommes les enfants de Dieu. Nous ne sommes les enfants de Dieu que parce que nous sommes un avec son Fils naturel: d'autant que nous ne pouvions participer à la qualité d'enfants de Dieu que par dé-

1. Ephes., I, 3-6. — 2. I Joann., III, 2.
3 Élév. sur les mystères, XIIe semaine, Xe Élév.

pendance de celui à qui elle appartient par préciput. C'est pourquoi Dieu a envoyé dans nos cœurs l'esprit de son Fils qui crie : Père, Père » : *Misit Deus in corda nostra spiritum Filii sui clamantem : Abba Pater*[1]. Donc, poursuit le grand évêque, et notre qualité de fils, et la nouvelle vie qui procède de la régénération spirituelle, et la prétention à l'héritage, nous ne l'avons que par société avec Jésus-Christ : *quasi in uno*[2] : comme dans un seul, dit l'apôtre[3]. »

III. Nous ayant ainsi appelés et prédestinés et adoptés en son Fils, Dieu nous a donné de vivre de sa vie ; et pour cela il nous a unis à lui par des liens plus étroits que ceux qui, dans le corps humain, attachent les membres à la tête. Ici ce sont des nerfs et des cartilages qui, au moindre effort, se rompent et se détendent. Là c'est une liaison intime et miraculeuse en vertu de laquelle le Christ devient la propre vie des élus : *Christus vita vestra*[4] : vie de grâce durant le voyage, vie de gloire au terme de la course. Ils sont son corps et sa plénitude : *corpus ipsius et plenitudo ejus*[5] : c'est-à-dire que, sans eux, il serait comme mutilé et diminué d'une partie de lui-même.

C'est pourquoi le Fils de Dieu dit à son Père : « Moi en « eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans « une même unité avec nous, et afin que le monde sache que « vous les avez aimés comme vous m'avez aimé » : *ut sciat mundus quia tu dilexisti eos sicut me dilexisti.* « Père, ceux que « vous m'avez donnés ainsi », non seulement comme mes compagnons, mais comme mes frères, mais comme mes membres, comme les parties intégrantes de mon être : *Pater, quos dedisti mihi*, « je veux » : *volo* ; entendez-vous, ô Père : j'ai bien le droit d'avoir cette volonté ; si vous me laissez la disposition de moi-même, vous me devez laisser celle de

1. Galat., IV, 6. — 2. *Ibid.*, III, 16.
3. Bossuet, 1er Sermon pour la Toussaint.
4. Coloss., III, 4. — 5. Ephes., I, 23.

mes membres : *volo*, « je veux que là où je suis, ils y soie
« aussi » : *ut ubi sum ego et illi sint mecum*[1]. « Père, je suis
« eux » ; il faut donc « que l'amour que vous avez pour m
« soit en eux » : *dilectio qua dilexisti me*, *in ipsis sit*[2]
et il faut aussi que la joie et la gloire que vous me do
nerez soient en eux : sans quoi ma gloire, pas plus que m
joie, ne serait pas complète : *ut habeant gaudium meu
impletum in semetipsis*[3].

IV. Ah ! M. T.-C. F., puisque telles sont nos destinée
que faisons-nous donc, et à quoi songeons-nous, de no
attarder ici-bas dans la poursuite de ces ombres et de c
chimères qui passent ? Les choses de ce monde sont-ell
donc si attrayantes, que nous puissions y chercher not
bonheur, et la patrie terrestre nous offre-t-elle tant de séc
rité que nous n'ayons point de souci de la patrie éternell
Le monde présent, tel surtout qu'il est devenu depu
qu'il a rompu et divorcé avec Dieu, vaut-il donc la pei
que nous nous arrêtions aux misérables petits incidents
ce qu'on appelait autrefois la vie publique et de ce qui
pu passionner d'autres générations ? Seigneur mon Die
n'est-ce point pour nous détacher, pour nous dégoûter de
terre que vous avez permis qu'elle devînt le sujet et
théâtre de l'humiliation et de la honte ? Chrétiens, chr
tiens, consolons-nous : les titres de notre noblesse divine
seront pas lacérés avec ceux de notre dignité nationale ; l
fondements de notre espérance et de notre gloire sont plac
trop haut pour être atteints par les grands coupables, j'ai
mieux dire, par les ambitieux et les téméraires, par les ign
rants et les incapables, qui ont tout réduit ici-bas à l'i
puissance et au déshonneur. Les yeux levés vers les just
qui nous attendent là-haut, et, aussi, les yeux arrêtés s
les fidèles de la terre en qui Jésus vit déjà par sa grâ

1. Joann., XVII, 24. — 2. *Ibid.*, 26. — 3. *Ibid*, 13.

'est à peine si nous nous apercevons de tout ce qui r.oule et s'effondre autour nous. Planant dans des ré-ions mille fois supérieures à toutes les bassesses et les pau-retés humaines, nous prêtons l'oreille à Jésus disant à son 'ʻre : « Moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans une même unité avec nous, et que le monde sache que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé moi-même dès la constitution du monde. Père saint, je veux que là où je suis, ils y soient avec moi, afin que la lumière de gloire dont vous m'avez investi devienne leur lumière de gloire [1] ». Ainsi soit-il.

1. Joann., XVII, 23 et seq.

XIX

LETTRE

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE PARA, AU BRÉSIL,
A L'OCCASION DE SON EMPRISONNEMENT, POUR LA CAUSE DE LA LIBERTÉ ECCLÉSIASTIQUE.

Poitiers, 13 octobre 1874.

MONSEIGNEUR,

Avec quelle pieuse consolation j'ai reçu les quelques lignes que vous avez pu m'adresser du fond de votre prison, et combien j'aimerai à posséder sous mes yeux les traits du captif de Jésus-Christ !

Le libéralisme porte ses fruits dans le monde entier. Depuis son apparition, il n'avait pas cessé d'être une contre-vérité, et il s'était à peu près constamment montré intolérant et oppresseur. Mais du jour où il s'est appelé catholicisme libéral, il a pris à tâche de mentir plus odieusement à son nom. L'Église libre dans l'État libre, comme l'entendent ces sectaires, c'est l'Église muette devant l'État libre de violer la loi naturelle et la loi chrétienne, sans

qu'aucune représentation lui puisse être faite. Et si le sacerdoce sort de son mutisme, encore qu'il n'agisse que dans la sphère de l'ordre moral et spirituel, sans aucun moyen de coaction extérieure, c'est lui qui est accusé et convaincu d'attenter aux lois et aux libertés publiques.

Mais les successeurs des apôtres ne sauraient oublier que le *non possumus* de leurs devanciers s'appliquait précisément à cette injonction de silence. *Non possumus non loqui*: « Nous ne pouvons pas ne pas parler [1] ».

Comment se taire, en effet, quand le vicaire de Jésus-Christ donne le signal de réclamer, de protester, de condamner ? Comment s'abstenir quand tous les principes divins et humains sont foulés aux pieds, quand tout l'édifice religieux et social est miné et renversé, quand la contagion de l'erreur et du mal, gagnant de proche en proche, menace de tout envahir ?

Quoi que puissent dire vos perfides adversaires, Monseigneur, la religieuse admiration et la fraternelle sympathie de l'épiscopat du monde entier vous sont acquises. Grâce à Dieu, nous formons un corps uni et compacte ; et ce qu'un des membres souffre, tous les autres membres le souffrent avec lui. Nous plaignons vos persécuteurs, dont plusieurs sans doute agissent à contre-cœur. Eux-mêmes ne sont-ils pas les esclaves de ce libéralisme autocrate, qui impose ses volontés aux chefs des États, à l'heure même où ceux-ci ordonnent l'emprisonnement des évêques ?

Dieu rendra à chacun selon la mesure de sa participation au mal. Mais à vous, vénéré Seigneur, et à votre digne *concaptivus in Christo* [2], le vénérable évêque de Pernambuco, appartiennent devant Dieu et devant les hommes, en ce monde et dans l'autre, les palmes glorieuses du courage, de la foi, de la patience, enfin les récompenses dues à l'amour

1. Act., IV, 20. — 2. Philem., 23.

de la vérité et de la justice, poussé jusqu'au mépris de la vie présente.

Monseigneur l'ancien évêque d'Angoulême, retiré auprès de moi à cause de ses infirmités, unit ses chaleureuses assurances à toutes celles qui partent de mon cœur et de celui des prêtres qui m'entourent, dont plusieurs se font honneur d'être connus de vous. Ma mère, qui a gardé un pieux souvenir de la visite et des bénédictions de Votre Grandeur, se recommande aux prières du prisonnier de Jésus-Christ.

Agréez, très-cher et honoré Seigneur, l'hommage de mon tendre respect et de mon dévouement à la vie et à la mort.

XX

LETTRE

A N. S. P. LE PAPE PIE IX,

A L'EFFET D'OBTENIR QUE SAINT FRANÇOIS DE SALES SOIT DÉCLARÉ DOCTEUR DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

XIV OCTOBRE MDCCCLXXIV.)

Très-Saint-Père,

Je dépose très-humblement à vos pieds la supplique par laquelle, de concert avec mon vénérable frère, Monseigneur l'ancien évêque d'Angoulême, et aussi avec mon chapitre cathédral, avec le très-révérend abbé de Saint-Martin de Ligugé, et autres personnages distingués de l'ordre séculier et régulier, j'implore de Votre Sainteté la sentence suprême qui honorera saint François de Sales du titre de docteur de l'Église.

J'ai la confiance d'ajouter à cette requête mes instances personnelles. Lecteur assidu des œuvres du saint évêque de Genève, j'ai nourri, toute ma vie, l'espoir qu'il serait inscrit tôt ou tard parmi les docteurs de l'Église universelle. A ceux qui objecteraient la jurisprudence des congréga-

tions romaines et les règles posées par Benoît XIV en cette matière, la réponse est faite aujourd'hui d'une façon triomphante par les documents qui se rapportent à la cause de saint Alphonse de Liguori. J'ai donc pu dire sans témérité à mon clergé, dans l'assemblée synodale où j'ai promulgué le décret et le bref relatifs à celui-ci :

« En définitive, il reste désormais acquis que l'antiquité n'est point une condition expresse de la jurisprudence ecclésiastique quand il s'agit de décerner à un personnage saint le titre de docteur. Cette solution, nous en avons la confiance, hâtera le succès d'une autre cause qui nous est infiniment chère : nous voulons dire la cause, depuis longtemps posée et de nouveau engagée, du doctorat de saint François de Sales, de ce pontife qui a exercé une si sainte et si salutaire influence sur toute notre époque moderne, et contre lequel on n'objectera plus ni que ses écrits soient composés en langage vulgaire, ni que la date de sa mort soit encore récente. A cette condition, nous ne serons point jaloux que le dix-huitième siècle ait pris pour quelque temps le pas sur le dix-septième. [1] »

Dans une exhortation adressée aux membres de l'association de Saint-François-de-Sales (29 janvier 1873), après avoir envisagé dans ce grand homme le théologien, le controversiste, le moraliste, l'écrivain ascétique et le directeur des âmes, je me suis cru en droit d'ajouter :

« Aussi n'est-ce point être téméraire désormais que d'espérer une prochaine déclaration du siége apostolique qui rangera le saint évêque de Genève parmi les docteurs de l'Église. Avant saint Alphonse de Liguori, et dans une sphère plus haute et plus étendue que lui, il a vraiment enseigné l'Église, et les ruisseaux de sa doctrine ont dérivé

1. Entretien ecclésiastique pendant les exercices de la retraite et du synode diocésain. Juillet 1871. — *Voir* T. VII, p. 272.

et dérivent encore dans toutes les classes et tous les ordres de la société chrétienne [1]. »

Benoît XIV fait observer que la dénomination officielle et liturgique de docteur appartient, non pas aux docteurs qui ont été dans l'Église, mais aux docteurs mêmes de l'Église : *nec enim pertinet ad doctores qui fuerunt in Ecclesia, sed ad Doctores ipsius Ecclesiæ* [2] : c'est-à-dire, comme il s'explique plus loin conformément au chapitre *Gloriosus* de Boniface VIII et au commentaire pratique de la sacrée congrégation des Rites, « à ceux par la doctrine desquels les ténèbres de l'erreur ont été dissipées, les obscurités éclaircies, les doutes résolus, les énigmes des Écritures expliquées » : *doctrina hæc requisita in Ecclesiæ Doctoribus, quod videlicet per eam errorum tenebræ fuerint profugatæ, obscura fuerint dilucidata, dubia declarata, scripturarumve ænigmata reserata* [3].

Or, pour quiconque a étudié l'histoire et la vie intime de la société chrétienne depuis trois siècles, n'est-il pas clair comme l'évidence même, que saint François de Sales n'a pas été seulement un personnage docte dans l'Église, mais qu'en beaucoup de points doctrinaux et pratiques ses écrits ont fait loi comme étant l'expression de la doctrine même de l'Église ? Partout où s'est produite, en ces derniers âges, la sainteté héroïque que l'Église a placée ou qu'elle songe à placer sur les autels, chez tous les prêtres et les fidèles en qui la science et la vertu ont été éminentes, dans le monde comme dans le cloître, peut-on disconvenir que les livres du saint évêque de Genève n'aient exercé une influence marquée, et que le plus vif et le plus pur éclat de toutes ces âmes ne soit un rayonnement de la lumière et de la chaleur émanées de lui ? Ce sera donc justice de lui décerner

1. *Ibid.*, p. 437.
2. De beatif. L. IV, p. II, c. XI, n. 11. — 3. *Ibid.*, n. 11.

l'*auréole doctorale*, qui est la reconnaissance authentique de cette puissance de communication et de cette vertu diffusive de science et de piété.

Pour moi, Très-Saint-Père, je fais acte de justice comme de gratitude en le déclarant : parmi les préjugés d'école qui avaient cours encore dans la première moitié de ce siècle, notamment en ce qui est de la constitution monarchique de l'Église et du magistère suprême de son chef, c'est l'étude familière des œuvres de saint François de Sales qui a écarté de moi les ténèbres de plus d'une erreur, qui a éclairci dans mon esprit plus d'une obscurité, résolu plus d'un doute ; et si j'ai pu avancer tant soit peu dans le mystère de la grâce et dans le sanctuaire secret des Écritures, je l'ai appris principalement à l'école de ce grand maître. Combien d'autres que moi ne sont-ils pas dans le cas de rendre le même témoignage ? Qu'il nous soit donc accordé, avant d'aller lui porter notre hommage reconnaissant dans la gloire, de saluer, dès ici bas, ce Docteur très-bon, cette lumière de la sainte Église, le bienheureux François, l'amateur de la divine loi, et d'obtenir ainsi plus efficacement de lui qu'il nous rende favorable par ses prières le Fils de Dieu.

Que votre bénédiction apostolique daigne descendre sur celui qui aime à se dire, de Votre Béatitude, etc.

XXI

LETTRE CIRCULAIRE

A L'OCCASION

DU XXV[e] ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

Poitiers, le 4 novembre 1874.

Messieurs et chers Coopérateurs,

I. Le mois dans lequel nous venons d'entrer amènera le vingt-cinquième anniversaire de notre consécration épiscopale. Avec l'aide de Dieu, nous avons pu jusqu'ici observer sans interruption la règle établie par le pontifical romain, et nous avons célébré annuellement le « jour natal » de notre ordination d'évêque selon la mesure de solennité compatible avec les temps et les circonstances. Entouré de cette portion de la famille sacerdotale et lévitique qui vit près de nous, nous nous sommes efforcé, conformément à l'exhortation du grand apôtre, de raviver en nous la grâce de l'Esprit-Saint, reçue en ce jour par l'imposition des mains des pontifes [1]. Pour en faire partager le fruit à nos frères et à nos fils dans le sacerdoce, nous n'avons point omis de

1. I Timoth., IV, 14; II Timoth., I, 6.

remplir à cette occasion le ministère de la parole, obéissant en cela aux recommandations et aux exemples de ces grands évêques du passé, qui demeurent nos maîtres et nos modèles, alors même que nous ne savons les suivre que de si loin.

Nous aurions pu avoir la pensée de donner quelque surcroît d'éclat à la célébration de ce vingt-cinquième anniversaire, qu'il est passé en usage dans les familles d'appeler du nom de « noces d'argent ». Mais l'heure actuelle n'est point aux fêtes et à la joie. Les deuils de la religion et de la patrie, les humiliations du présent, les incertitudes et les menaces de l'avenir ne laissent point de place à la manifestation tant soit peu retentissante de sentiments qui doivent plus que jamais se renfermer dans l'enceinte domestique.

Raison de plus pour nous, Messieurs et chers Coopérateurs, de ne pas laisser passer cette échéance jubilaire de notre carrière épiscopale sans vous demander à tout le moins un souvenir filial devant Dieu. Nous espérons ressentir l'effet de la piété particulière avec laquelle vous réciterez les oraisons que la sainte liturgie mettra sur vos lèvres le vingt-cinq de ce mois.

Hélas! quel fardeau écrasant que celui d'un quart de siècle de responsabilités si graves et si étendues! Nous ne pouvons dissimuler notre frayeur à la vue de tant de négligences, d'omissions, de fautes qui ont mis obstacle à l'action de la grâce et affaibli la fécondité de notre ministère au milieu de vous. Obtenez-nous, pour le reste de notre vie, avec une union plus constante et plus intime à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ, un redoublement d'ardeur et de fidélité dans l'accomplissement quotidien de la tâche laborieuse qui nous est imposée. Si les longs épiscopats, comme les longs règnes, sont en eux-mêmes des bienfaits de la providence de Dieu sur les peuples, c'est à la condition de n'être pas marqués par le ralentissement qui, trop souvent,

vient en paralyser les périodes finales : périodes de lassitude et de laisser-aller, durant lesquelles tout se relâche et s'affaisse. Combien nous serions à plaindre, vous et moi, si l'attachement invincible qui a lié et qui lie mon humble personne au diocèse de Poitiers, à l'Église et au peuple de saint Hilaire, devait tourner à leur détriment !

II. Pour prévenir ce malheur, nous mettons en ce moment la dernière main aux statuts diocésains, élaborés avec votre concours, dans la longue série de nos assemblées synodales, spécialement dans celles des années mil huit cent cinquante-sept et cinquante-huit. La difficulté de rédaction de ce corps de discipline diocésaine s'est accrue par la richesse même et l'abondance des monuments de notre discipline provinciale. Les cinq conciles célébrés de nos jours par les évêques de la circonscription métropolitaine de Bordeaux sont si bien entrés dans le fond et dans le détail de toutes choses, qu'ils semblaient ne laisser presque aucune matière aux statuts diocésains, à moins que ceux-ci ne devinssent la reproduction textuelle des décrets provinciaux. Et, de fait, on nous a insinué plus d'une fois qu'on attendait, comme résultat des synodes diocésains, un ensemble de codification qui dispenserait de la lecture et de l'étude ultérieure des conciles de la province.

A aucun prix nous ne pouvions partager ce sentiment. Après la grâce que Dieu nous a faite de participer au concile œcuménique dont les premiers débuts ont été si visiblement providentiels, le plus grand bienfait accordé d'en haut à notre épiscopat a été la part que nous avons pu prendre aux cinq assemblées conciliaires qui resteront l'honneur et la force de notre métropole de Bordeaux. Verra-t-on de notre vivant la reprise et la continuation du concile général ? C'est le secret de Dieu. Mais l'avenir constatera ce que le passé a déjà constaté : je veux dire que, sur toutes les questions doctrinales et pratiques, nos conciles

particuliers, assistés du même Esprit, ont préparé et résolu dans le même sens, quoique avec moins d'autorité, les définitions et les décisions du synode œcuménique. Le meilleur service que nous puissions donc vous rendre, c'est de vous persuader de ne pas laisser tomber dans le vide une grâce de Dieu si signalée [1]. Une expérience durable nous l'a démontré : le prêtre le plus complet parmi nous, tant au point de vue de l'esprit ecclésiastique et de la saine doctrine, qu'à celui du gouvernement pastoral, c'est le prêtre qui a fait de notre législation provinciale la substance et la règle de ses enseignements, de sa conduite et de ses études. Loin de frapper de déchéance et d'inutilité les décrets de nos conciles, il faut que nos statuts nous y renvoient sans cesse, et nous en rendent la lecture plus familière et plus nécessaire.

Il en sera ainsi. Seulement, ayant à préciser un certain nombre de points pratiques dont les conciles ont dû laisser la détermination à la législation diocésaine, nous avons recueilli à cet égard vos avis et vos sentiments, et nous nous sommes appuyé des monuments synodaux qu'une tradition, continuée depuis près de cinq siècles, plaçait sous nos yeux. Sans négliger des textes intéressants et respectables par leur antiquité, nous nous en sommes tenu ordinairement aux règles posées par deux de nos plus vénérables prédécesseurs, Claude de la Poype de Vertrieu et Jean-Baptiste de Bouillé, dans les statuts diocésains de 171[illegible] et de 1829. C'est ainsi que, selon le précepte de Notre-Seigneur, nous avons tiré de notre trésor les choses nouvelles et les choses anciennes, ou plutôt, que nous avons rattaché ce qui est nouveau à ce qui était déjà ancien.

Il s'offrait à notre œuvre une autre objection vraiment grave. Le concile du Vatican, commencé, mais non fini

1. II Corinth., VI, 1.

contient dans son programme plusieurs projets de décrets qui apporteraient des modifications sérieuses à la discipline générale actuellement en vigueur. Dans cette donnée, y avait-il lieu de presser l'exécution d'un droit commun qui semble devoir être infirmé ? Par exemple, les évêques, que la législation de Trente obligerait à faire accomplir tous les deux ans par des délégués la visite canonique des paroisses, quand ils ne peuvent les visiter personnellement dans ce laps de temps, ne seraient tenus, d'après le *schema* du Vatican, qu'à la visite de tous les quatre ou cinq ans, là où l'étendue des diocèses le commande de la sorte. Sur ce point et sur quelques autres, les nécessités manifestes de notre situation, et l'existence des faits qui en ont résulté, nous ont permis de préjuger les résolutions à intervenir, et nous avons évité de formuler des prescriptions susceptibles d'être prochainement rapportées.

Il y a donc lieu d'espérer que cette œuvre, longtemps mûrie et délibérée, répondra au besoin qui s'en faisait sentir. Publiée après un quart de siècle d'observation, et datée de la vingt-sixième année commençante de notre épiscopat, vous nous permettrez d'emprunter, en vous l'adressant, les paroles d'un de vos vieux évêques [1], et de vous dire : « *Il m'estoit impossible de recevoir, en cette arrière-saison de ma charge et inclination de mon aage, plus de bonheur que de voir vostre compagnie réduicte à un plus grand désir que jamais de florir et fructifier en l'effect de l'observance de vostre estat* ».

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, ma bénédiction d'évêque pour vous et pour les fidèles de vos paroisses, avec l'assurance des sentiments d'estime et d'affection qui m'unissent pour jamais à vous et à eux.

1. Geoffroy de Saint-Belin, mort en 1611.

XXII

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE

DU XXV[e] ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXXIV.)

Et dignum ducis super hujusce mod[i] aperire oculos tuos, et adducere eu[m] tecum in judicium?

Et vous trouvez digne de vous, Seigneur, d'ouvrir vos yeux sur une telle créature, e[t] de la faire entrer avec vous en jugement?

(AU LIVRE DE JOB, XIV, 3.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES TRÈS-CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Le prophète royal a posé à deux reprises la même question que le juste de l'Idumée, et il a demandé : « Seigneur, « qu'est-ce donc que l'homme pour que vous lui accordiez « seulement un souvenir, et que vous fassiez attention à ce « qui naît de lui ? [1] » David n'ignorait pas ce que Job avait

1. Ps. VIII, 5. — Ps. CXLIII, 3.

dit avant lui : « L'homme, né de la femme, vit peu de « temps, et ce court espace est rempli de beaucoup de « misères. Il est pareil à la fleur, qui n'est pas plus tôt « éclose qu'elle est foulée aux pieds ; il fuit comme l'ombre « et ne reste jamais dans un même état[1]. » Voilà ce qu'est l'homme par sa condition mortelle périssable. « Or, Sei- « gneur, c'est sur un être de cette sorte que vous daignez « ouvrir les yeux, c'est avec lui que vous prenez la peine « de compter » : *Et dignum ducis super hujusce modi aperire oculos tuos et adducere eum tecum in judicium* ! Convient-il à la grandeur de Dieu de s'abaisser jusqu'à considérer le détail des démarches d'une créature aussi basse et aussi fragile ?

A la vérité, mes Frères, l'homme est peu de chose ; et toutefois ce peu de chose offre dans sa nature même des côtés si grands qu'ils touchent à l'infini. Par cela seul qu'il est doué d'une âme intelligente et libre, ses actes moraux sont susceptibles de prendre une direction absolument contraire, selon que la volonté divine y est observée ou méconnue ; et de ce libre exercice des facultés humaines résulte un bien ou un mal, un état d'ordre ou de désordre. auquel le Dieu de toute perfection et de toute justice ne saurait être indifférent.

Mais cette réponse n'est que la réponse ébauchée. *Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam reputas eum?* Ce que c'est que l'homme ? Eh bien ! considérez-le dans celui de qui il a été dit : « Voici l'homme » : *Ecce homo*[2]. Ce que c'est que le fils de l'homme ? Eh bien ! envisagez-le en celui à qui le Père a dit dans le temps, comme il le lui avait dit dans l'éternité : « Vous êtes mon « Fils » : *Filius meus es tu*[3]. Comprenez, après cela, que Dieu se souvienne de l'humanité et qu'il ne la traite pas en étran-

1. JOB, XIV, 1, 2. — 2. Joann., XIX, 5. — 3. Ps. II, 7.

gère. Oui, ô Dieu, dès là qu'il s'agit non-seulement de la personne de votre Christ, mais de tout ce qui représente, de tout ce qui continue et prolonge, dans la race humaine, ce Fils de Dieu devenu le fils de l'homme, oui, il y a là de quoi attirer vos regards, il y a là un légitime objet de vos pensées et de vos attentions. Le plus petit d'entre les baptisés y a un droit rigoureux : quoi d'étonnant que vous fassiez une plus grande part à vos prêtres, à vos pontifes, à ceux en qui revit le royal sacerdoce, la suprême sacrificature de votre Fils incarné ? Oubliez, ô Dieu, oubliez tout ce qui est propre et personnel à votre misérable créature, et regardez en elle la face de votre Christ : *Respice in faciem Christi tui*[1].

Placé à ce point de vue, chrétiens mes Frères, rien ne m'étonne de tout ce qui s'accomplit aujourd'hui autour de moi. Ce serait une fausse modestie à l'ambassadeur de refuser des manifestations et des hommages qui se rapportent à son maître ; et ni vous ni moi ne sommes assez ingénus pour que je songe à vous rappeler, comme autrefois Paul et Barnabé aux Lycaoniens[2], que je suis un homme mortel comme vous, et, par beaucoup d'endroits, inférieur à plusieurs de vous. Mais je gère depuis un quart de siècle auprès de vous la charge d'ambassadeur pour Jésus-Christ[3] ; et, depuis ce même temps, ayant été pris d'entre les hommes et constitué votre chargé d'affaires auprès de Dieu, je remplis le ministère de pontife et de sacrificateur pour la sanctification de vos âmes et l'expiation de vos péchés[4]. A ce titre je ne récuse aucune de vos marques de respect, d'obéissance et d'affection. Et quand aujourd'hui vous vous pressez autour de cet autel, quand de tous les points m'arrivent des congratulations et des vœux, vous ne faites que vous associer, plus nombreux et plus ardents, en ce vingt-cinquième

1. Ps. LXXXIII, 10. — 2. Act., XIV, 10, 14.
3. II Corinth., V, 20. — 4. Hebr., V, I.

anniversaire de mon investiture sacrée, à une solennité dont l'Église commande le renouvellement chaque année.

La liturgie catholique, si sévèrement jalouse de l'honneur de Dieu, ne fait pas difficulté, en ce jour-là, de mettre dans les oraisons mêmes du sacrifice le nom de l'évêque avec celui de l'Église qu'il a reçue pour épouse; et si c'est le pontife lui-même qui célèbre, il lui appartient d'appeler les regards de Dieu sur sa propre personnalité, associée au gouvernement divin. « O Dieu, pasteur et gouverneur de « tous les fidèles, regardez-moi d'un œil propice, moi votre « serviteur indigne, que vous avez voulu donner pour pas- « teur et pour gouverneur à cette église de Poitiers ; accor- « dez-moi, je vous prie, d'être utile par la parole et par « l'exemple à ceux sur lesquels je préside, afin qu'avec le « troupeau qui m'est confié j'arrive à la vie éternelle[1]. » Encore une fois, ô majesté suprême de mon Dieu, vous ne jugez pas indigne de vous un tel spectacle quand il vient s'offrir à vos yeux : *Et dignum ducis super hujusce modi aperire oculos tuos.*

II. Mais le même texte m'apprend, ô mon Dieu, que vous faites entrer avec vous en jugement le mortel que vous honorez ainsi de votre regard : *Et dignum ducis super hujusce modi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium?* Vous l'appelez à entrer en jugement avec vous, c'est-à-dire d'abord que vous l'appelez à être jugé lui-même dans ses œuvres. Vous l'appelez à entrer en jugement avec vous, c'est-à-dire ensuite que vous l'appelez à juger le siècle avec vous, selon la parole de l'apôtre : *et in vobis judicabitur mundus*[2].

Hélas ! mes vénérables Frères dans le sacerdoce, s'il est redoutable pour tous, combien il le sera davantage pour

1. Missal. rom., Missa in anniversar. consecrat. episc.
2. I Corinth., VI, 2.

ceux qui auront eu charge d'âmes, cet examen rigoureux de nos œuvres auquel nul de nous n'échappera ! Pour moi, je l'avoue, à mesure que j'avance vers le terme de la vie, je deviens tremblant et plein de frayeur à la pensée de cette discussion sévère qui se fera, soit à l'heure du trépas, soit au dernier jour parmi le bouleversement des cieux et de la terre : *Tremens factus sum ego et timeo, dum discussio venerit atque ventura ira, quando cœli movendi sunt et terra*[1]. Et pourtant je me rassure dans la même pensée qui m'effraie, je veux dire dans cette longue durée de mon ministère auprès de vous.

Sans nul doute, l'œuvre de Dieu y a été plus d'une fois et en plus d'une façon compromise par la multitude de mes manquements et de mes défauts. Je m'abîme et me confonds à la vue de tous les biens que vous aurait apportés une vie plus fervente, une volonté plus généreuse, une ardeur plus soutenue. Et si mes propres yeux n'ont pu s'aveugler à cet égard, combien moins les vôtres et surtout ceux de Dieu ! « Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre « grande miséricorde ; et, selon l'immensité de vos bontés « et de vos pardons, effacez ma faute : car je connais, moi, « mon iniquité, et mon péché se dresse sans cesse contre « moi[2]. »

Toutefois, mes bien chers Frères, à côté des profondes lacunes creusées par tant d'imperfections et de misères, dont les effets se sont additionnés durant un quart de siècle, je trouve un précieux soulagement à penser que le peu de bien opéré parmi vous est dû à l'action lente et suivie d'un épiscopat prolongé. Je le sais, il est des natures si extraordinairement douées, qu'elles savent faire beaucoup en peu de temps, imprimer d'un premier choc un mouvement qui ne s'arrête plus, donner un branle puissant après lequel il

1. Responsor. *Libera*. — 2. Ps. L, 1-4.

leur est permis de porter ailleurs le bienfait de leur activité, en laissant à d'autres mains la tâche facile d'achever ce qui a été si énergiquement commencé. Quoi qu'il en soit de ces exceptions, en règle ordinaire, c'est ici-bas le temps qui, après la grâce de Dieu, — et le temps n'est-il pas lui-même une grâce très-signalée? — c'est le temps, dis-je, qui est l'instrument le plus sûr et le plus efficace de tout bien sérieux et solide. Béni soit donc le Seigneur qui m'a donné de compenser par la quantité des années ce que chacune d'elles ne vous aurait pas apporté de fruit; et merci à la bonté divine d'avoir uni de prime abord ma destinée à une chrétienté si attachante, à un clergé si sûr et si fidèle, à une Église si glorieuse, qu'en dehors même d'une discipline sacrée, toujours présente à mon esprit, je n'eusse jamais pu raisonnablement aspirer à d'autres noces, n'ayant point, comme Jacob, la perspective d'en trouver de meilleures [1]. Vous savez que je n'ai point attendu d'avoir vieilli pour vous donner cette assurance de fidélité [2].

Et maintenant, mes vénérables Frères, c'est à Dieu de juger la valeur des quelques œuvres que nous avons accomplies; c'est à lui de donner la vitalité et le développement à celles que nous avons entreprises. Si nous pouvions mettre la moindre complaisance à nous les énumérer à nous-même, combien plus à les énumérer aux autres, nous savons de l'Écriture que le seul fait de ce dénombrement nous ravirait le peu de mérite qui s'y attache. Elles sont d'ailleurs si peu de chose, nos œuvres, à côté des peines et des fatigues de nos frères, les évêques apôtres qui vont porter l'évangile jusqu'aux extrémités du monde [3]! Certes

1. Gen., XXIX, 30.
2. Homélie pour le VIIe anniversaire de notre consécration épiscopale. T. II, p. 583, 584.
3. Mgr Faraud, évêque d'Anemour, vicaire apostolique du Mackenzie, était présent à la solennité.

l'évêque a mieux à faire que d'imiter ces monarques idolâtres (idolâtres surtout d'eux-mêmes), dont la distraction favorite était d'entendre le récit de leurs propres faits et gestes, et de se faire lire, jusque pendant les heures destinées au sommeil, les annales des temps écoulés de leur règne[1]. Notre règle est celle que l'apôtre nous a tracée, en se la traçant à lui-même : « Frères, dit-il, je n'estime pas « avoir atteint le but » : *Fratres, ego me non arbitror comprehendisse* : « Tout ce que j'ai à faire, c'est d'oublier ce qui « est par derrière, et de m'étendre tout entier vers les « choses qui s'offrent devant moi » : *Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum*[2].

Et ce qui est vrai de nos œuvres, ne l'est pas moins des épreuves qui s'y sont mêlées. Si nous imaginions de nous poser en martyr du devoir, nous ne serions pas seulement coupable de vaine suffisance, mais encore de mensonge et d'ingratitude. Car, par la miséricorde de Dieu, les plus grandes douceurs que nous ayons goûtées dans notre vie sont nées de ces grandes contradictions; et, en consultant aujourd'hui encore le fond de notre âme, nous pouvons dire avec le psalmiste : *Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, annis quibus vidimus mala* : « Il ne nous est « resté qu'un sentiment de joie au souvenir des jours où « nous avons été humilié et des années où nous avons « rencontré les maux[3] ». A Dieu seul d'apprécier la mesure de profit que laisseront à ses apôtres des outrages qu'ils se sont réjouis d'être trouvés dignes d'endurer pour le nom de Jésus[4], pour la cause du Christ qui est au ciel, et du Christ qui préside sur la terre. Poursuivons.

III. Le même Dieu qui fera le compte et qui pèsera dans

1. Esther, VI, 1, 2. — 2. Philip., III, 13.
3. Ps. LXXXIX, 15. — 4. Act., V, 41.

sa balance le poids de nos œuvres, de nos souffrances et de nos mérites, a déclaré à ses apôtres qu'étant d'abord ses justiciables, ils étaient en outre ses assesseurs : *sedebitis et vos super sedes, judicantes tribus Israel*[1] : ce qui, d'après saint Paul, se rapporte même au siècle présent : *an nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt*[2] ?

L'évêque ne commet donc pas une usurpation de fonctions, quand, placé comme une sentinelle pour observer l'esprit et la marche des temps, il dit à la génération qui l'entoure ce qu'il faut penser d'elle, ce qu'elle doit craindre, ce qu'on peut espérer. Et parce que nous avons plus d'une fois rempli cet office, aujourd'hui encore, pour être plus sûr d'associer notre jugement au jugement même de Dieu, nous emprunterons notre enseignement aux oracles sacrés.

Sommes-nous donc perdus, perdus sans ressource ? et pourquoi toute porte de salut semble-t-elle se fermer devant nous ? C'est Isaïe qui va faire la réponse, c'est lui qui va caractériser la nature de nos méfaits et mettre en relief l'inanité de nos agitations[3].

Qu'on le sache bien, avant tout : « La main du Seigneur « n'est point raccourcie pour ne pouvoir plus sauver, et « son oreille n'est point devenue plus dure pour ne plus « entendre » : *Ecce non est abbreviata manus Domini, ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus, ut non exaudiat*. Il y a toujours en Dieu la même puissance pour agir, la même facilité pour pardonner : « Mais la nature de vos « iniquités a établi une séparation entre vous et votre Dieu, « et le caractère de vos péchés le force à cacher son visage « pour ne point vous écouter » : *Sed iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum, et peccata vestra absconderunt faciem suam a vobis ne exaudiret*. Cette rupture entre vous et Dieu, c'est vous qui l'avez faite en disant à Dieu

1. Matth., XIX, 28. — 2. I Corinth., VI, 2. — 3. Is., LIX, 1 et seq.

de se retirer, et en vous faisant forts d'opérer le salut en dehors de lui. « Vos lèvres se sont obstinées à parler le langage du mensonge, et votre langue à proférer avec emphase des systèmes qui ne sont ni selon la vérité, ni selon la justice » : *labia vestra locuta sunt mendacium, et lingua vestra iniquitatem fatur*. Voyez-les à l'œuvre, poursuit le prophète : dédaigneux envers nos enseignements qui sont les enseignements mêmes de Dieu, la recette dans laquelle ils ont mis leur confiance, c'est le rien, le néant, et leurs aphorismes sont des pauvretés cent fois mises à nu : *sed confidunt in nihilo, et loquuntur vanitates* ; d'où il résulte que leurs conceptions très-laborieuses n'aboutissent qu'à des avortements, ou plutôt qu'à des enfantements sinistres : *conceperunt laborem et pepererunt iniquitatem*. Tout le compte de leur actif se réduit à deux choses : : « ils ont cassé des « œufs d'aspic, et ils ont tissé des toiles d'araignées » : *ova aspidum ruperunt, et telas araneæ texuerunt*. Qu'entend par là le prophète ? Ce que nous avons sous les yeux nous en rend l'intelligence trop facile.

Entendez-le, prudents et modérés de ce siècle, qui vous êtes faits les apologistes cauteleux et les manipuleurs avisés d'un principe condamné par la raison et par l'histoire, non moins que par la religion et par l'Église. On ne joue point impunément avec le germe révolutionnaire. Cet œuf d'aspic est toujours funeste : « celui qui en mangera, en mourra » : *qui comederit de ovis eorum, morietur* ; « et si on le couve, « il en sortira un basilic » : *et quod confotum est, erumpet in regulum*. Le prophète sait ce qu'il dit ; il n'ignore pas les lois invariables de la nature d'après lesquelles toute espèce d'être engendre un semblable à lui. Mais il veut, par cette hardiesse de langage, nous apprendre qu'un principe mauvais produira des conséquences sociales plus mauvaises encore, et qu'en cette matière les effets enchérissent inévitablement sur la cause. Eh bien ! oui : le dernier mot de ce

que nous voyons, c'est que ceux qui avaient mission de nous sauver ont mangé de cet œuf pernicieux, et qu'ils en meurent ; c'est qu'ils ont couvé cet œuf néfaste, et qu'il en est sorti des serpents dont les morsures n'épargneront personne : *qui comederit de ovis eorum, morietur ; et quod confotum est, erumpet in regulum.*

Disons tout : ils ont fait encore autre chose : *et telas araneæ texuerunt* : « ils ont filé aussi des toiles d'araignée ». Mais, poursuit le prophète, « ce sont là des toiles dont on ne « se fait point de vêtements » : *telæ eorum non erunt in vestimentis* ; combien moins s'en fera-t-on des cuirasses contre la dent des ennemis dont on a favorisé l'éclosion et la multiplication ! « Seigneur, a dit le psalmiste, vous avez appelé nos œuvres à comparaître devant votre justice, vous avez placé notre siècle sous l'éclair illuminant de votre visage : *posuisti... sæculum nostrum in illuminatione vultus tui.* Regardés à la lumière de ce flambeau, tous nos jours n'ont été qu'une suite de défaillances ; et nous aurons beaucoup médité pour remplir nos années d'un labeur qui ne nous aura point profité, véritable travail d'araignée » : *Omnes dies nostri defecerunt, et anni nostri sicut aranea meditabuntur*[1]. En fin de compte, poursuit Isaïe, « leurs œuvres, « œuvres inutiles ; leurs conceptions, leurs combinaisons, « conceptions, combinaisons inutiles » : *opera eorum, opera inutilia ; cogitationes eorum, cogitationes inutiles.* Ils n'ont point dirigé leurs pas dans le sentier marqué par le jugement doctrinal de l'Église : *non est judicium in gressibus eorum* ; ils se sont tracé à eux-mêmes des chemins tortueux et recourbés comme leurs esprits : *semitæ eorum incurvatæ sunt eis* : quiconque foule de pareilles routes, n'arrivera jamais à l'ordre et à la paix : *omnis qui calcat in eis, ignorat pacem.* Aussi voyez : nous attendions la lumière, et nous

1. Ps. LXXXIX, 8, 9, 10.

voilà enfoncés plus que jamais dans les ténèbres ; on nous annonçait le grand jour, et nous marchons à tâtons en palpant le long des murailles, comme des aveugles ; c'était le salut, et il s'est éloigné de plus en plus de nous : *expectavimus lucem, et ecce tenebræ ; splendorem, et palpavimus sicut cæci parietem ; salutem, et elongata est a nobis* [1].

Encore une fois, tout espoir est-il désormais évanoui, et faut-il faire un pacte définitif avec le sépulcre et la mort ? Non, puisque, du côté de Dieu, ni son bras n'est raccourci pour agir, ni son oreille appesantie pour entendre. Renversons le mur que nous avons élevé de nos propres mains entre nous et lui, et ne demandons plus à nos compromis avec l'erreur ce que l'erreur est impuissante à donner. Surtout ne confondons pas les choses au point d'assimiler le sage chrétien qui n'attend que de la vérité et de la justice le triomphe du bien, avec le coupable qui commet le mal dans l'espoir que le bien en pourra sortir ; et n'ayons pas le malheur de préluder aux sophismes, plus ou moins prestigieux, au moyen desquels les pseudochrists, annoncés pour la fin des âges, réussiraient à induire en erreur, s'il était possible, les élus eux-mêmes [2].

IV. Plus d'une fois déjà, mes vénérables Frères et mes très-chers Fils, nous avons demandé au récit des stations du peuple de Dieu dans le désert la signification mystique du nombre correspondant à celui de l'anniversaire que nous célébrions avec vous. Le vingt-cinquième campement des fils d'Israël portait un nom qui signifie « la nouvelle mort » : *Fixere tentoria in Metcha* [3]; *Metcha autem latine dicitur nova mors* [4]. Et, en vérité, la tente mobile et précaire sous laquelle nous avons abrité l'année qui s'achève, a-t-elle été autre chose sinon une agonie renouvelée, et la mort sous

1. Isa., LIX, 1-11. — 2. Matth., XXIV, 24. — 3. Numer., XXXIII, 28.
4. S. Ambr. Opp, de XLII mansionibus Filior. Israël.

une de ses formes nombreuses ? « De là, dit l'historien sacré, les Israélites passèrent à Esmona [1] », ce qui veut dire « accélération » : *Esmona latine dicitur acceleratio.* Et vraiment ne pouvons-nous pas craindre, nous aussi, que ce nom ne s'accorde trop bien avec l'année qui va suivre : *quod nomen congrue huic mansioni aptatur* [2] ? Ne semble-t-il pas que les crises soient à la veille de se précipiter ? Et la phase qui s'avance n'a-t-elle pas reçu son signalement du prophète, quand il a dit : *Voca nomen ejus : Accelera spolia detrahere, festina prædari* [3] ? N'est-ce pas là ce que vocifèrent les passions ? n'est-ce pas ce qu'aménerait la logique naturelle des choses ? Seigneur, Seigneur, nous avons de meilleures espérances ; et ces espérances, nous les plaçons uniquement en vous. Nous ne vous demandons point de précipiter chez les enfants des hommes la division et la confusion des langues : *præcipita, Domine, divide linguas eorum* [4] : l'œuvre est plus que faite. Mais, dans ce désarroi universel, nous vous demandons d'intervenir avec la puissance de votre bras, et d'accélérer pour nous la délivrance ; *accelera ut eruas nos* [5].

V. Vierge Marie, c'était sous vos regards maternels, dans le plus religieux et le plus magnifique des sanctuaires élevés à votre gloire par la main des hommes, que je recevais, il y a vingt-cinq ans à cette heure, l'onction du chrême qui fait les pontifes. Vous m'avez permis ce jour-là de vous adjuger le reste de ma vie, comme vous en aviez eu les prémices, et je n'ai voulu d'autre devise que celle qui me proclamait « vôtre » : *Tuus sum ego.* Ma jeunesse s'était passée à votre école, et jusqu'à mon dernier souffle je publierai les merveilles de votre puissance et de votre amour : *Docuisti me a juventute mea, et usque nunc pronuntiabo mirabilia tua.*

1. Numer., XXXIII, 29. — 2. Opp. S. Ambros., ibid. — 3. Isa., VIII, 3.
4. Ps. LIV, 10. — 5. Ps, XXX. 3.

Vos mains m'ont conduit, m'ont soutenu jusqu'à présent tout le long de la route ; vous m'avez donné plus d'un gage de votre protection et de votre miséricorde. Maintenant, ô mère, ne m'abandonnez pas jusque dans le temps de la vieillesse et de l'âge avancé : *Et usque in senectam et in senium ne derelinquas me*[1]. Gouvernez vous-même cette Église, que mes mains, bientôt affaiblies, ne sauraient plus régir. Bénissez ce clergé et ce peuple que vous m'avez donnés, et qui me multiplient depuis quelques jours les témoignages de leur docilité et de leur amour. Gardez-moi longtemps celle qui, pour moi, porte et partage avec vous le nom et la fonction de mère. Enfin, si les vaillants pontifes dont l'imposition des mains m'a engendré au sacerdoce suprême, sont entrés depuis longtemps déjà dans la voie de toute chair[2], merci, ô Marie, merci, ô Jésus, prince des pasteurs, de ce que, par un phénomène inouï durant dix-huit siècles, le même pontife romain qui me faisait évêque il y a vingt-cinq ans, a pu bénir aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de ma consécration. Elles seront le plus riche ornement de la fête, ces félicitations paternelles et spontanées de Pie IX qu'une attention délicate me fit parvenir hier au soir ; et sa bénédiction de vicaire du Christ, d'évêque des évêques, venue *ad cautelam* sur l'aile des éclairs dans la crainte que les chars conduits par le feu ne fussent pas assez rapides, sa bénédiction deux fois envoyée sera pour vous et pour moi le complément des grâces de cette journée.

Puisse cette journée, à son tour, être pour vous et pour moi le prélude des jours sans fin, dans cette bienheureuse éternité où il n'y aura plus d'anniversaires, parce qu'il n'y aura plus de temps, mais la possession toujours présente du Dieu que nous aurons toujours aimé et servi ici-bas !

Ainsi soit-il.

1. Ps. LXX, 17, 18. — 2. III Reg., II, 2.

XXIII

HOMÉLIE

PRÊCHÉE

DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE POITIERS,

AU XXV[e] ANNIVERSAIRE DE NOTRE INTRONISATION ÉPISCOPALE.

(VIII DÉCEMBRE MDCCCLXXIV.)

Æquo animo estote, fratres, et expectemus a Deo misericordiam.

Ayez bon courage, frères, et attendons de Dieu pitié et miséricorde.

JUDITH, VII, 23.

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Ainsi parlait aux Béthuliens le prince du peuple, Ozias. Et Judith, avec une foi plus ferme et un abandon plus entier, leur recommandait d'humilier leurs âmes devant Dieu, et d'attendre humblement sa consolation : *Humiliemus illi animas nostras, et expectemus humiles consolationem ejus*[1]. A toutes les pages des prophètes, nous lisons cette même exhortation à la patience. L'homme n'a pas plus tôt demandé, qu'il voudrait être exaucé ; et si la délivrance est

1. Judith, VIII, 16, 20.

différée, il perd bientôt tout espoir et tout courage. Or, Dieu n'est pas aux ordres de sa créature. Il est fidèle à sa parole : ce qu'il a promis, il le fera ; mais il le fera à son jour et à son heure, et il n'accepte point d'être assigné à court délai ni à terme fixe. Quoi que nous disions, il ne s'émeut point de nos impatiences et de nos récriminations ; ou, s'il s'en émeut, c'est pour nous en punir en prolongeant davantage notre épreuve.

Les entendez-vous, ces prophètes ? disait-on autrefois en Israël sur un ton railleur : ils nous chantent toujours le même refrain. On dirait que le Seigneur leur a donné pour toute mission de nous répéter et de nous répéter de nouveau, de nous répéter encore et de nous répéter toujours : « Attendez, attendez donc ; attendez, attendez encore : là, « là, un peu encore, encore un peu » : *manda, remanda ; manda, remanda : expecta, reexpecta ; expecta, reexpecta : modicum ibi, modicum ibi* [1].

Mes très-chers Frères, n'en est-il pas ainsi de plusieurs d'entre vous ? A la pensée que c'est aujourd'hui le vingtième anniversaire depuis que le pontife romain, aux acclamations du monde entier, proclamait la définition dogmatique de la conception immaculée de Marie ; au souvenir de toutes les espérances, de tous les pronostics qui s'attachaient à cet acte solennel ; et, finalement, à la vue de toutes les tristesses, de toutes les calamités qui depuis sont venues fondre sur l'Église et sur le monde ; si j'ose encore vous adresser des paroles de confiance et d'espoir, ne vois-je pas errer sur vos lèvres un sourire de doute et d'incrédulité ? C'est toujours, du haut de la chaire de vérité, semblez-vous nous dire, même promesse dépourvue d'effet, même perspective sans résultat ; nous savons par cœur votre thème prophétique cent fois répété : c'est qu'il faut attendre et attendre

1. Is., XXVIII, 10.

encore, attendre et attendre toujours ; qu'il ne s'agit plus que d'un peu, d'un petit peu de temps : *expecta, reexpecta : modicum ibi, modicum ibi*. Au milieu de ces illusions et de ces mécomptes, notre siècle s'écoule et marche vers sa fin, sans que rien fasse prévoir désormais le secours et la délivrance.

Je ne me dissimule point, M. T.-C. F., la gravité de cette objection. Et cependant je vous dis avec le Seigneur Jésus : *Modicæ fidei, quare dubitasti* [1] : « Hommes de peu de foi, « pourquoi avez-vous douté ? » Vous ne voulez regarder qu'aux maux survenus depuis vingt ans. Voyez donc aussi la protection dont nous avons été couverts au milieu de ces temps orageux, protection qui est le signe de celle que l'avenir nous réserve.

II. Je l'avoue : le dogme de l'immaculée conception venait à peine d'être défini, quand, sous la sommation du poignard, la trame du complot officiel contre le siége apostolique commençait à s'ourdir. Les armées du Piémont étaient admises à combattre avec les nôtres en Orient, dans l'unique but d'ouvrir à cette puissance l'entrée de ce congrès de Paris, qui semblerait le congrès de la paix, et qui serait celui de la déclaration de guerre au souverain de Rome. Là est le point de départ de la longue série de crimes et de malheurs sous lesquels la chrétienté succombe.

Mais est-ce que le pontife-roi, brutalement assailli, criminellement démembré, puis totalement spolié, a fléchi sous les coups de l'orage ? Est-ce que l'adversité ne l'a pas fait plus grand, plus fort, plus éloquent, plus intrépide ? Sur la motte de terre qui le portait encore, quels actes surprenants n'a-t-il pas accomplis ? Le dixième anniversaire de la définition, c'était, au huit décembre mil huit cent soixante-quatre, la promulgation de cette encyclique et de ce *Syllabus*, qui

1. Matth., XIV, 31.

seront le salut des nations après en avoir été l'épouvantail. Le quinzième anniversaire de la définition, c'était, au huit décembre mil huit cent soixante-neuf, l'ouverture de ce concile du Vatican, qui a frappé à mort les erreurs modernes, et posé comme dans un fort inexpugnable l'autorité infaillible sous les coups de laquelle tomberont toutes les erreurs à venir. Le vingtième anniversaire de cette même définition, c'est aujourd'hui, sur le rocher nu du Vatican, Pie IX toujours debout, toujours parlant, toujours enseignant, et dont la voix nous réserve encore plus d'un fruit de sa féconde et prodigieuse longévité.

Et quand partout la société humaine expie si chèrement ses agressions ou ses défaillances sacriléges; quand les nations qui ont péché contre Dieu et contre le Christ. reçoivent de si dures et si sanglantes leçons, et, s'interrogeant elles-mêmes, n'entendent que des réponses de mort; quand l'Église seule tient bon dans la tempête, poursuivant son œuvre à travers toutes les passions débordées, et apparaissant aux yeux de tous comme l'unique phare de salut : est-ce donc pour le chrétien le cas de se livrer au découragement et au désespoir? D'ailleurs la Vierge proclamée pure et sans tache dans sa conception ne s'est-elle pas montrée plusieurs fois à la terre depuis vingt ans? Et, en preuve que c'est bien elle qui a parlé, ne multiplie-t-elle pas les miracles de guérison corporelle et spirituelle? Or, là où le miracle se produit, le miracle manifeste et populaire, le miracle patent et démontré, comment perdre confiance, puisque la toute-puissance exigée pour tout acte miraculeux est apte à guérir le mal public aussi bien que le mal particulier, à remettre sur pied un peuple perclus et impotent aussi promptement qu'un individu boiteux ou paralytique?

Je reprends donc la parole d'Ozias aux Béthuliens, et je vous dis : *Æquo animo estote, fratres, et expectemus a Deo misericordiam* : « Ayez bon courage, frères, et attendons de

« Dieu la miséricorde » dont il nous a déjà donné tant de gages. Assurément, par beaucoup de côtés, nous en sommes demeurés indignes : c'est pourquoi il faut nous courber devant lui avec grande humilité : *humiliemus illi animas nostras*. Mais si nous apportons devant les saints autels cette disposition d'humilité sincère, Marie, la nouvelle Judith, ne nous aura point trompés en nous promettant de nous faire goûter bientôt la consolation que nous attendons : *et expectemus humiles consolationem ejus.*

Car, écoutez ce que dit le Seigneur des armées : *Quia hæc dicet Dominus exercituum.* « Encore un peu de temps, et « j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et le continent, et « je remuerai toutes les nations » : *Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cœlum et terram, et mare et aridam, et movebo omnes gentes*[1]. Et du sein de cette immense commotion, je ferai sortir le salut de mon Église par des voies qui ne sont connues que de moi. Jusque-là, c'est le devoir de mes prophètes de dire et de redire, de répéter et de réitérer : *manda, remanda; manda, remanda* : « attendez, attendez « encore; attendez, attendez de rechef » : *expecta, reexpecta; expecta, reexpecta* : « là, là, encore un peu, un peu encore » : *modicum ibi, modicum ibi.*

Tant pis pour ceux qui rient de ce qu'ils appellent notre refrain, et qui haussent les épaules de pitié. La parole d'en haut ne nous aura point égarés. « J'ai attendu et attendu « encore le Seigneur, et il a enfin tourné son regard vers « moi. Et il a exaucé mes prières, et il m'a tiré du lac de « la misère, du bourbier de l'opprobre. Et il a posé mes « pieds sur la terre ferme, et il a dirigé mes pas. Et il a fait « éclater sur mes lèvres un cantique nouveau, un hymne « à notre Dieu, hymn de reconnaissance et d'amour [2]. »

1. Agg., II, 7, 8.
2. Expectans expectavi Dominum et intendit mihi. Et exaudivit

III. Cette date du huit décembre, qui est l'anniversaire de l'ouverture du concile du Vatican, l'anniversaire de l'encyclique et du *Syllabus*, l'anniversaire de la définition dogmatique de l'immaculée conception, elle se recommande à vous et à moi, M. T.-C. F., par un autre souvenir beaucoup moins important sans doute. C'est l'anniversaire de notre arrivée au milieu de vous, il y a vingt-cinq ans.

Quand Samuel se présenta à Bethléem. les anciens de la cité lui posèrent cette question : « Votre entrée est-elle paci« fique » : *Pacificusne est ingressus tuus?* Le grand prêtre répondit : « Mon entrée est pacifique » : *Et ait : pacificus;* « je viens ici en qualité de pontife et de sacrificateur » : *ad immolandum Domino veni* [1]. Pour moi, en donnant au respectable chef de votre édilité la même assurance, je ne vous dissimulai point que l'Église d'ici-bas, essentiellement amie de la paix, s'appelait pourtant l'Église militante, et que ses ministres ne pouvaient jamais promettre de ne point faire la guerre pour la défense de la vérité. Mais alors, vous disais-je, ce n'est faire la guerre que pour faire la paix, puisque la paix est le fruit de la vérité [2].

Un quart de siècle écoulé peut faire aujourd'hui la réponse : Oui, mon entrée chez vous était une entrée pacifique : *Et ait : pacificus*. A travers les révolutions du temps et des choses, ma conscience me dit que, comme je l'avais promis, j'ai été et je demeure « du parti de Dieu [3] », et qu'étant l'homme de Dieu, j'ai été et je demeure l'homme de tous. Avoir défendu les principes, c'est avoir servi les intérêts de

preces meas, et eduxit me de lacu miseriæ et de luto fæcis. Et statuit super petram pedes meos, et direxit gressus meos. Et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro. Ps. XXXIX, 1-4.

1. I Reg., XVI, 4, 5.

2. Discours d'arrivée, prononcé à la suite de l'intronisation solennelle dans la cathédrale de Poitiers, le 8 décembre 1849. — *Voir* T. I, p. 118 et suiv.

3. Lettre Pastorale pour la prise de possession du siége épiscopal.— *Voir* T. I, p. 102 et suiv.

tous, sans combattre en particulier personne. Viennent les jours mauvais : il ne tiendra pas à moi qu'au frontispice de ma maison d'évêque on puisse graver l'inscription que j'y voulus inaugurer dès le premier jour : ***Et in tempore iracundiæ, factus est reconciliatio*** [1].

Vierge sainte, en arrivant dans cette cité, c'est par vos mains de mère que j'ai voulu être présenté à l'Église qui m'était donnée pour épouse. Ce qui s'est fait de bien dans l'étendue de ce vaste territoire pendant tout ce laps de temps, c'est à vous qu'il le faut rapporter, c'est de vous qu'il procède. J'ai espéré en vous, ô sainte mère de Dieu, et cette espérance ne sera pas confondue, parce que vous êtes ma forteresse et mon refuge : ***In te speravi, non confundar in æternum,... quoniam firmamentum meum et refugium meum es tu.*** Vous m'avez soutenu aux jours de mes souffrances, et mon espoir a été en vous depuis les jours de ma jeunesse : ***quoniam tu es patientia mea, spes mea a juventute mea;*** c'est sur vous que j'ai été appuyé dès mon entrée dans la vie ; à peine sorti du sein de ma mère, vous avez été ma protection : ***in te confirmatus sum ex utero, de ventre matris meæ.*** J'ai toujours aimé à vous rendre hommage, et vous avez été le sujet incessant de mes cantiques : ***in te cantatio mea semper.*** Mon élévation, ma vie, a été un prodige aux yeux de plusieurs ; mais c'est de vous que me venait l'aide et la force : ***Tanquam prodigium factus sum multis, et tu adjutor fortis.*** O Marie, que ma bouche soit toujours remplie de votre louange : ***repleatur os meum laude;*** et que durant toutes les journées de mon existence mortelle je chante votre gloire et publie vos grandeurs : ***ut cantem gloriam tuam, tota die magnitudinem tuam.*** Ne me rejetez pas dans le temps de ma vieillesse ; et quand mes forces viendront à défaillir, ne m'abandonnez pas : ***Ne projicias me in tempore senectutis : cum defecerit virtus mea, ne derelinquas me.***

1. Eccli., XLIV, 17. — 2. Ps. LXX, 1-9.

O Vierge immaculée, entourez et protégez cette cité qui se glorifie d'être vôtre, et qui vous honore comme sa gardienne, comme son fondement et son mur de défense : *Tuam hanc civitatem, quæ te tanquam turrim ac fundamentum habet, circumcingens custodito.* Revêtez ses prêtres du lumineux vêtement de la justice, et de cette joie qui naît d'une foi sincère et sans tache : *sacerdotes justitia et immaculatæ ac sinceræ fidei exultatione induito*. Préservez de tout mal et de toute crainte vos serviteurs qui vous louent et qui vous aiment : *laudatores tuos ab omni discrimine et animi angore exime*. Tendez au monde entier votre main secourable et protectrice : *Universo mundo auxiliatricem manum tuam porrige* : et parce que le monde en détresse va périr si votre Église ne le sauve, joignez vous-même votre main à celle du pilote pour diriger le gouvernail de tout l'ordre ecclésiastique, et le conduire au port tranquille : *ecclesiastici ordinis gubernacula fac dirigas, et ad portum tranquillum perducas.* De telle sorte que nous célébrions dans l'allégresse et le tressaillement toutes vos solennités, celle-ci en particulier, la plus belle désormais de toutes ; et que, par le plus splendide dénouement, après vous avoir honoré sur la terre, nous entrions avec vous en la société de Jésus votre Fils, le roi universel et notre vrai Dieu, à qui soit la gloire et la force, en même temps qu'à son Père, principe de sa vie, et au Saint-Esprit qui règne avec lui dans une même éternité et une même substance maintenant et toujours et dans les siècles des siècles [1]. Amen.

1. Ut in lætitia et exultatione solemnitates tuas, simul cum ista quam modo celebramus, splendidissimo exitu transigamus in Christo Jesu universorum rege ac vero Deo nostro, cui gloria et fortitudo, una cum sancto vitæque principio Patre, et coæterno et consubstantiali et conregnante Spiritu, nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen. S. German. Constantinopol., Orat. in Præsent. Deiparæ.

ÉPILOGUE

VINGT-CINQ ANS D'ÉPISCOPAT[1]

...En annonçant la nouvelle édition et le complément des huit volumes qui forment la première série des œuvres de Monseigneur l'évêque de Poitiers, que voulons-nous entreprendre ? Un éloge ? Tâche en vérité bien superflue. De tels serviteurs de l'Église ne sont bien loués que par elle, et c'est, croyons-nous, agréer à leur délicatesse que de leur épargner d'autres louanges. Essaierons-nous de la critique littéraire ? Nous en aurions quelque honte, du moins à n'entendre ce mot que dans l'acception habituelle.

1. NOTE DES ÉDITEURS.— Ce huitième volume est la fin d'une première série d'écrits et de discours, où se résument vingt-cinq années d'enseignement épiscopal.

Nous y joignons un double index analytique et scripturaire, dû aux soins des RR. PP. Bénédictins de Ligugé : complément précieux, indispensable pour l'étude.

Mais il semble de plus qu'on doive trouver plaisir et profit à envisager d'ensemble et comme d'un seul coup d'œil l'admirable unité de cette œuvre si multiple et si diverse en apparence, véritable livre écrit au jour le jour, suivant l'heure et le besoin, mais toujours sous l'influence d'une même pensée et à l'honneur d'une même doctrine. Voilà pourquoi Monseigneur l'Évêque de Poitiers a bien voulu nous autoriser à reproduire ici, sous forme d'épilogue, un travail récemment publié par le R. P. Longhaye dans les *Etudes religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus.

Le neuvième volume des Œuvres de l'illustre prélat va être mis sous presse. — Ce sera le premier de ceux qui se rapporteront à la seconde période de son épiscopat. Dieu veuille mesurer largement à cette nouvelle période des jours si fructueusement consacrés à travailler pour sa gloire !

En présence d'un pareil monument, qui voudrait s'amuser aux détails d'ornementation? Que l'évêque soit un écrivain de la meilleure veine, orateur précisément comme il convient à son haut ministère ; capable d'ailleurs de tous les tons et de toutes les nuances, depuis la pleine majesté de l'exposition dogmatique jusqu'aux grâces et aux finesses aimables de la causerie, depuis la profondeur du théologien et du philosophe jusqu'à cet esprit qui sert à tout s'il ne suffit à rien : Dieu nous garde de n'apprécier point ces dons magnifiques ou charmants, si bien employés du reste ! Malgré tout, il y a mieux à faire et de plus hautes leçons à recueillir. Le détail les préparait, mais elles ne ressortent bien que de l'ensemble. Eût-on connu dès leur apparition tous les morceaux dont le recueil se compose, encore faudrait-il s'accorder la satisfaction de tout relire, et comme on le doit faire d'après Joseph de Maistre, à tête reposée, la plume à la main. Quelle différence de l'aspect des parties à celui du tout ! Et de combien la valeur des pièces isolées n'est-elle point dépassée par l'intérêt de l'œuvre ainsi envisagée d'un seul regard !

Intérêt historique avant tout ; car cette œuvre épiscopale c'est l'histoire d'un diocèse, l'histoire de la France et de l'Église universelle pendant un quart de siècle. La docte et religieuse cité poitevine, depuis le jour où son jeune évêque lui vient du pied de Notre-Dame de Chartres, jusqu'au jour où il célèbre ses *noces d'argent* parmi les acclamations d'une église à laquelle il s'est donné pour la vie ; la France, depuis l'aurore chrétienne qui suit l'orage de 1848 jusqu'à la nuit où nous semblons descendre ; l'Église, Pie IX, depuis l'exil de Gaëte jusqu'à la captivité du Vatican : tout est là, tout revit dans ces volumes, avec sa note exacte et sa physionomie vraie. L'évêque

a eu le sens de toutes ces choses, il en a vu le fond, il en a dit le dernier mot. Où donc lisions-nous naguère que les *cléricaux* ne doivent point être admis à écrire l'histoire? Serait-ce parce qu'ils peuvent seuls la comprendre? ou parce qu'eux seuls n'ont pas besoin de la faire mentir?

Et comme il y a unité dans l'histoire de ces vingt-cinq années, il y a unité dans cette œuvre épiscopale si multiple et si diverse en apparence. D'une part, c'est le *naturalisme* croissant, la négation toujours plus radicale du règne de Jésus-Christ, mais par-dessus tout de son règne social, de son droit à inspirer les institutions et les lois. De l'autre, c'est le surnaturel, c'est le même droit de Jésus-Christ revendiqué par une affirmation incessante, variée à l'infini dans ses formes comme les rébellions qu'elle combat, toujours une dans son fond comme la vérité qu'elle proclame. Qu'ont fait les hommes depuis un quart de siècle? Qu'ont fait les hommes d'État? et tout le monde l'est un peu en ce temps de souveraineté populaire. Ils ont dit, écrit, mis en acte le mot des révoltés de l'Évangile : « Nous ne voulons pas que Celui-ci règne sur nous[1] ». Et s'il fallait une épigraphe aux œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers, quelle autre choisir que le cri passionné de saint Paul : « Il faut qu'Il règne[2] »? Tout y est plein de cette pensée. Elle préoccupe dès 1844 le jeune et brillant panégyriste de Jeanne d'Arc[3]. Elle inspire, en 1848, le grand vicaire de Chartres appelé, chose piquante, à bénir un arbre de la liberté[4]. L'évêque lui devra ses plus fiers accents. J'oserais presque dire qu'il lui devra tout; car

1. Nolumus hunc regnare super nos. Luc, XIX, 14.
2. Oportet autem illum regnare. I Cor., XV, 25.
3. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. I, p. 3. — 4. T. I, p. 85.

dans son enseignement répandu selon le jour et le besoin, sans intention d'unité ni de méthode, prédication solennelle, homélies familières, entretiens avec le clergé, polémique avec les ministres, la pensée du règne social de Jésus-Christ reparaît toujours. Là même où elle n'est pas directement en vue, on la sent qui circule pour ainsi dire à fleur des choses, comme un feu latent qui donne à tout chaleur et vie. Ainsi l'œuvre devient une, et en jetant sa parole à tout vent comme une semence, le maître a fait un livre sans y prétendre et sans le savoir.

Il y a plus. La grande pensée a été si puissante, elle a si complétement absorbé tout le reste, qu'elle a pu se conserver durant vingt-cinq ans, libre de toute hésitation, pure de tout alliage, toujours sûre d'elle-même dans ses applications multiples, sans avoir jamais besoin de se reprendre et de se redresser. Voilà l'unité glorieuse entre toutes, unité d'une intelligence et d'un vouloir qui marchent à leur but suivant une ligne inflexible. Qui n'y prétend? Mais combien peu y atteignent? Certes il y a grand honneur à écrire humblement et fermement le livre de ses *rétractations*. Mais comme tout cède au privilége de l'innocence persévérante, ainsi doit-on reconnaître dans l'inviolable intégrité de la doctrine, dirai-je un mérite hors de pair? dirai-je une grâce de choix? L'un et l'autre sont vrais, je pense.

Il y faut en effet bien des choses. Sénèque, un païen, avait déjà noté la condition indispensable, le sacrifice de la pensée propre toujours changeante à la vérité qui ne change pas. *Si vis eadem semper velle, vera oportet velis*[1].

1. Sénèque, Lettre XCV à Lucilius.

C'est le devoir élémentaire du chrétien ; combien plus, de l'évêque ! « Qu'il aime la vérité, lui dit l'Église en le sacrant, et qu'il ne l'abandonne jamais, vaincu par la flatterie ou par la crainte[1]. » Or le chrétien, l'évêque, sait où la trouver à coup sûr. Elle est dans l'Écriture sainte, dans la tradition, dans l'enseignement rigoureux ou dans la simple direction de l'Église ; car ici le maître, le docteur, n'est point exempt du besoin d'apprendre ni de l'obligation d'être docile[2]. Écoutez plutôt ses promesses.

« Voulez-vous accommoder, assujettir votre intelligence, votre raison, aux maximes de la sainte Écriture, aux enseignements du Verbe divin ? Juge de la foi et interprète de la parole révélée, voulez-vous identifier votre esprit avec le dépôt de la révélation, n'être plus l'homme de votre sens privé, mais contracter avec les livres saints une relation nouvelle, une alliance éternelle ? — J'ai répondu : Je le veux. »

« Voulez-vous obéir à la tradition catholique, aux décrets du saint-siége, à l'autorité de Pierre et de ses successeurs ? Législateur du peuple, voulez-vous ne point gouverner d'après vos idées, mais d'après les lois ? Voulez-vous vous familiariser avec l'enseignement de tous les siècles chrétiens, témoigner foi, soumission et obéissance en toutes choses envers le vicaire de Jésus-Christ ? — J'ai répondu : Je le veux[3]. »

Voilà bien le secret de l'invariable unité dans la doctrine : le sens propre captivé sous l'obéissance du Verbe divin et de l'infaillible magistère de l'Église ; la personnalité disparue, absorbée dans la fonction, l'homme effacé

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. II, p. 595. — 2. T. VI, p. 473. — 3. T. I, p. 124.

par le ministre de Jésus-Christ. » Qui êtes-vous? » se demandait, au jour même de son intronisation, le nouveau successeur de saint Hilaire : et il répondait par les fières paroles de son modèle : *Episcopus ego sum :* « Je suis évêque. Ce mot contient tout; ce mot dit tout[1] ». Le programme n'a point menti. Parcourez l'œuvre doctrinale de ces vingt-cinq années : vous y trouverez un évêque, disons mieux, vous y trouverez l'évêque, et, Dieu soit loué! vous n'y trouverez pas autre chose.

Mais, à tout prendre, l'abnégation du sens propre, l'effacement de la personnalité n'écartent que la déviation volontaire. La méprise innocente reste encore possible. Parmi les applications et complications sans nombre où sont engagés les principes, l'esprit le moins personnel et le plus docile peut encore prendre le change, biaiser, gauchir. Qui lui donnera l'exquise sagacité, le coup d'œil sûr, le sens délicat, le pressentiment infaillible? Dans la correspondance de ses dernières années, le comte de Maistre, « ce voyant d'Israël qu'aucun de nos contemporains n'a dépassé ni atteint[2] », répétait souvent, avec une intention légèrement détournée, le mot de saint Paul : *Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi?* Où est le sage? où est l'écrivain expert? où est l'exact appréciateur de ce siècle? » Pour nos contemporains, les œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers ne laissent point place à une question semblable. Tout le siècle est bien là, compris, analysé, deviné. L'Église y est aussi, toujours suivie, devancée quelquefois. Mais que l'on ne se trompe point sur le mot. A Dieu ne plaise que nous prétendions glorifier le prélat d'avoir, à certains moments, conduit l'Église

1. T. I, p. 130. — 2. T. V, p. 267 — 3. I Cor., I, 20.

et régenté le Saint-Esprit! En présence de l'infaillible vérité, ces attitudes de précurseur et d'inspirateur ne conviennent à personne, et l'évêque de Poitiers y répugnerait plus que tout autre. Mais voici qui restera vrai. Juge particulier de la foi, il n'a dû réformer aucun de ses jugements. Quelques-uns des plus solennels ont même eu cette glorieuse fortune d'être adoptés et sanctionnés presque en propres termes par l'autorité décisive et irréformable. Nous ne disons pas autre chose. Encore écarterons-nous, si l'on veut, l'idée de gloire. Il semble du reste qu'à ces hauteurs rien d'humain ne doive plus trouver accès. Mgr l'évêque de Poitiers a dit à propos d'un éloquent religieux : « Ce n'est qu'avec le secours très-particulier d'en haut qu'on peut tant dépenser sans s'appauvrir[1] ». A plus forte raison faut-il un secours de premier ordre pour livrer pendant vingt-cinq ans sa pensée à toute occasion qui la réclame, sans dévier jamais de la vérité la plus sévère et de l'opportunité la plus exquise. Que l'admiration s'absorbe donc dans la reconnaissance, et que toute gloire soit à Dieu!

La guerre doctrinale si vigoureusement menée dans ces huit volumes contre le naturalisme contemporain présente trois phases assez bien distinguées par la diversité des époques. De 1849 à 1860, le principal ennemi sera le naturalisme rationaliste, éclectique, soi-disant respectueux et modéré, mais conduisant nécessairement dans l'ordre des doctrines au naturalisme radical et athée, mais d'ailleurs base logique du naturalisme social. — De 1860 à 1870, l'intérêt suprême est à Rome. Il faut disputer au naturalisme militant et envahisseur, à la révolution, le dernier

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. VIII, p. 425.

asile de la politique chrétienne, du règne social de l'Évangile.—Puis viennent nos désastres. Que faire alors, sinon rappeler sans relâche à qui l'oublie qu'un peuple ne se relève pas sans Dieu, mais qu'en particulier la nation très-chrétienne ne se reconstituera jamais sans Jésus-Christ?

Or, dans ces deux dernières phases de la lutte, les difficultés ne seront pas seulement au dehors. Il y aura au dedans les timides, les effrayés, les illogiques, les rêveurs de conciliation, faibles et complaisants devant l'opinion naturaliste, défiants et superbes devant leurs guides et leurs frères ; quelques-uns généreux mais sans discipline, tous plus gênants, plus redoutés de leurs chefs que les adversaires eux-mêmes [1]. Il faudra rallier les siens, tout en repoussant l'ennemi.

Suivons rapidement sur tous ces champs de bataille le chevalier du Christ-Roi.

I.

Ce fut une époque pleine d'intérêt et de vie, que celle où Pie IX exilé instituait évêque de Poitiers le prêtre bien jeune encore dont l'Église de Chartres était fière. Que de menaces, mais que de promesses ! Le pape était à Gaëte ; mais la France tenait encore l'épée de Charlemagne. L'Église d'ailleurs avait rompu quelques mailles du réseau de tyrannies savamment ourdi par la main des légistes. Les provinces ecclésiastiques revoyaient leurs conciles. On pressentait une victoire des droits de l'ensei-

1. Discours de Pie IX à la députation française présente à Rome pour le vingt-cinquième anniversaire de son élection, 18 juin 1871.

gnement catholique sur le monopole de l'État. Respectée ou négligée tout d'abord par le nouveau régime, la religion avait paru bientôt l'unique rempart de l'ordre. Une fois de plus, la crainte acheminait les esprits à la sagesse. Pour les ouvriers de Dieu, l'heure était belle ; la moisson paraissait blanchir.

C'est alors que le nouvel évêque arrivait avec une grave émotion dans son diocèse, dans sa terre encore inconnue [1], dans cette vieille ville de Poitiers, « capitale religieuse d'un pays granitique [2] », dans cette cathédrale d'apparence austère, mais de proportions grandioses et harmonieuses, représentation vive et naturelle d'une province où de vraies richesses en tout genre s'enveloppent volontiers sous de modestes dehors [3]. Un éloquent manifeste l'y avait précédé [4]. Déjà l'on pouvait savoir que le nouveau venu estimait l'apostasie sociale comme le signe propre de l'antechrist, et qu'il serait, quant à lui, l'homme de Dieu, l'homme du parti de Dieu [5]. On avait pu remarquer cette énergique parole : « Le règne des expédients est fini ; il faut que celui des principes commence ». Était-ce un écho de cette autre phrase célèbre : « Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent [6] » ? En tous cas, le programme de l'évêque disait plus que celui du politique ; et lui, du moins, devait être fidèlement rempli.

« Si le prêtre ne transforme pas la société, écrivait encore à son peuple le nouveau successeur de saint Hilaire, il faut désespérer de l'avenir [7]. » Mais le prêtre ne trans-

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 218. — 2. T. VII, p. 411. — 3. T. IV, p. 479. — 4. T. I, p. 96. — 5. Cf. T. VIII, p. 260.
6. Proclamation de Louis-Napoléon, président de la République, 13 mai 1849.
7. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. I, p. 116.

forme la société qu'en gagnant les individus à la foi vraie, entière, pratique. C'était la grande tâche du moment. Trop de conservateurs appelaient la religion à leur défense, qui n'en voulaient point pour leur usage. Tout d'abord l'évêque alla droit à eux. Il leur dénonçait leur propre inconséquence, il les pressait avec une vigueur de logique et une ardeur d'apostolat qui sont le caractère propre et l'honneur spécial de ses débuts. Aussi rencontrez-vous dans les discours de l'époque nombre de mots qui brillent et frappent comme l'épée. « Il ne s'agit plus d'être honorables ; il s'agit d'être vraiment et profondément religieux[1]. » —« Parlez d'ordre tant qu'il vous plaira. Aussi longtemps que vous violerez publiquement la loi de Dieu et de son Église, vous resterez anarchistes au premier chef[2]. » Ailleurs c'est une sorte d'ultimatum prophétique. « Sachez-le donc bien, hommes d'ordre et de conservation : si le désordre finit par triompher en France, s'il vient un jour de complète ruine, vous serez responsables au tribunal de l'histoire d'avoir opté pour tous ces malheurs plutôt que de revenir à la pratique d'une religion qu'avaient pratiquée vos pères depuis plus de quatorze siècles. LE SALUT ÉTAIT POSSIBLE ; VOUS N'AUREZ PAS VOULU L'ACHETER A CE PRIX. Que ces paroles soient écrites pour la génération à venir[3]. » Après vingt-cinq ans, la génération nouvelle est venue : qu'elle en soit juge. Aussi bien l'évêque l'annonçait dès lors : les positions intermédiaires et illogiques seraient de plus en plus intenables. Les fils de cette bourgeoisie orgueilleuse et inconséquente ne ressembleraient pas à leurs pères; ils seraient pires ou meilleurs,

1. T. I, p. 318. — 2. T. I, p. 456. — 3. T. I, p. 158.

plus franchement révolutionnaires ou plus franchement chrétiens [1]. L'évêque s'est-il trompé?

Dieu bénit les premiers efforts de son zèle, et les deux jubilés successifs de 1851 et de 1852 furent marqués par de consolants retours. Cependant la situation n'était déjà plus la même. Le coup d'État du 2 décembre 1851 avait comprimé le socialisme. Chez un bon nombre les velléités religieuses s'en allaient avec la crainte évanouie. Les intérêts rassurés inclinaient, suivant leur pente naturelle, au sensualisme égoïste. Il fallait prévoir que la parole épiscopale allait éveiller, comme jadis, les susceptibilités et les défiances [2]. L'opinion redevenait ombrageuse ; le pouvoir se faisait hautain ; il était clair qu'à certains yeux la religion ne devait être qu'un instrument de règne ou de sécurité matérielle [3]. On se rendormait dans cet ordre tout extérieur, dans cette fausse paix, si funeste depuis quarante ans à l'âme de la France [4]. Pour tout dire, le *naturalisme*, un moment déconcerté, commençait à se reconnaître. Le rationalisme éclectique, ce père légitime de toutes les théories antisociales vaincues hier dans les faits, se croyait quitte pour renier son lignage, et ambitionnait un regain de popularité. Mal rajeuni sous des formules à peine atténuées, il recommençait contre la religion positive, contre le surnaturel, contre le christianisme, sa guerre déloyale, sournoise, élégamment hypocrite. Les corps savants ne lui ménageaient pas leurs sourires [5]. L'académie française couronnait *ex æquo* la *Connaissance de Dieu*, par le P. Gratry, et le *Devoir*, par M Jules Simon, ce livre de morale naturaliste, ce code des vertus « dont l'enfer est

1. T. I, p. 427. — 2. T. I, p. 460, 574. — 3. T. I, p. 607. — 4. T. II, p. 167. — 5. T. II, p. 158.

plein [1] ». Au reste, une trop nombreuse fraction des classes dirigeantes n'en revenait-elle pas à ce déplorable système de bascule, toujours insultant pour le vrai, toujours profitable au faux, quoi qu'on en dise, à ce libéralisme doctrinal qui n'est que scepticisme au fond et impuissance comme résultat? Pauvre société, enveloppée dans ses volontaires contradictions, « la plume en main pour enseigner toujours les mêmes principes, l'arme au bras pour en exterminer les conséquences; descendant volontiers le soir dans la rue pour fusiller les actes provoqués par les doctrines et les exemples du matin [2] »! Qui l'éclairerait, sinon les évêques? Et comment l'éclairer, sinon en affirmant à tout propos le surnaturel, la seule religion vraie, précise, orthodoxe, rigoureuse ; mais aussi en combattant l'orgueil humanitaire qui la repoussait, en démasquant le philosophisme hypocrite, — oui, bien réellement hypocrite, — qui la ruinait de fond en comble avec l'inconcevable prétention de n'y toucher pas!

Pour sa part l'évêque de Poitiers entreprend vaillamment cette double tâche. L'affirmation du surnaturel devient sa préoccupation constante. Ici, que d'autres admirent, s'il leur plaît, la variété des formes et la souplesse du talent. Ce qui nous frappe, nous, plus que tout le reste, c'est la puissance d'une grande pensée, c'est l'inépuisable fécondité de la vérité divine, c'est le sens délicat et ferme des besoins du temps, c'est l'opportunité, cette opportunité supérieure et providentielle, si importune d'ordinaire au sens humain, et jamais si bien prouvée que par les cla-

1. On se rappelle qu'à propos de ce mot, des catholiques crurent devoir adresser à Mgr l'évêque de Poitiers une leçon de tolérance. On eut bientôt la leçon de catéchisme en réponse. Cf. t. II, p. 377.
2. T. II, p. 170.

meurs qui la nient. Tout ramène la pensée du prélat au point capital de la lutte, au règne surnaturel de Dieu par Jésus-Christ sur l'humanité réparée. Que la définition dogmatique de l'Immaculée Conception soit un triomphe pour la piété, un gage de bénédictions spéciales, il le dira dans un magnifique langage. Mais il n'oubliera pas d'y montrer la solennelle affirmation de la déchéance originelle, de ce dogme si naturellement hostile au naturalisme [1]. Chaque saint dont l'Église rajeunit ou inaugure le culte apporte à notre temps une pareille leçon. Theudosie est la femme chrétienne qui a seule raison parce qu'elle garde seule l'idée du surnaturel effacée du cœur de l'homme [2]. Les humbles vertus de Germaine Cousin sont « le triomphe de la vraie sagesse et de la vraie science étudiées au pied du crucifix », tout comme nos crimes et nos malheurs trop vite oubliés sont le fruit naturel de la fausse science et de la fausse philosophie [3]. Et que sera Benoît Labre, sinon le vivant défi de la dignité surnaturelle à l'orgueil naturaliste [4] ? Renonçons à choisir des exemples. L'affirmation du surnaturel éclate à chaque page de l'œuvre épiscopale. Avec un don merveilleux d'appropriation et d'à-propos, le maître la ramène sans effort comme sans relâche ; disons mieux : elle jaillit spontanément de chaque sujet. Après tout, est-ce donc merveille ? Le surnaturel est au fond de toutes choses ; il est le dernier mot de l'homme et du monde. Bien aveugle qui le nie, bien distrait qui n'y prend garde, mais heureux qui sait le voir avec cette profondeur et le montrer dans cette lumière !

L'autre tâche est plus ingrate, celle de démasquer l'erreur. En parlant ainsi, nous étonnerons peut-être quel-

1. T. II, p. 223. — 2. T. II, p. 9. — 3. T. II, p. 117. — 4. T. III, p. 663.

ques esprits. Il est assez de mode de supposer dans le polémiste catholique un goût de lutte, une fougue native, un irrésistible besoin de batailler. Vraiment c'est oublier trop de choses. Si par vocation le catholique est conquérant, par situation il n'est point agressif. Il possède, il défend ; l'attaque seule peut le troubler dans la jouissance pacifique d'une vérité qui est pour lui hors de doute. Il le sent trop d'ailleurs : cette vérité perd toujours aux conflits de paroles quelque chose de sa majesté propre, comme une reine obligée de se commettre avec ses suivantes révoltées. Qui a mieux dit que le grand polémiste catholique de notre époque la supériorité de l'exposition sur la discussion[1] ? Encore faut-il noter que cette escrime aventureuse doit agréer à l'évêque beaucoup moins qu'au journaliste. Chef du peuple et juge de la foi, sa place normale et préférée est sur les hauteurs d'où il dirige et commande, non dans la plaine et parmi les poussières de la mêlée Osons tout dire. Les adversaires qui le provoquent savent-ils ce qu'il lui en coûte pour descendre jusqu'à eux de ces hauteurs sereines, où il a commerce avec les Pères, ses devanciers illustres, et avec les écrivains sacrés des deux alliances, c'est-à-dire avec les plus hauts génies et avec l'Esprit même de Dieu? Pour qui a fait de l'Écriture sainte l'aliment continuel de son intelligence ; pour qui, si je puis parler de la sorte, marche et se meut parmi les Pères de l'Église familièrement et comme un d'entre eux, croirons-nous qu'il y ait un plaisir, même le plus médiocre, à feuilleter, pour les combattre, les journaux, les revues, les brochures, les minces livres de la li-

1. Louis Veuillot, *Vie de N.-S. J.-C.*, introduction.

bre pensée ? Ceux qui les écrivent apprécieront mal peut-être la force de cette considération. Du moins comprendront-ils qu'un évêque n'expose pas sans raisons supérieures et sa tranquillité personnelle et « cette renommée de tolérance, de conciliation, cette réputation d'esprit pratique et expérimenté, que les maîtres de l'opinion, les oracles du goût et des convenances, les princes de la science et de la politique ne refuseraient peut-être pas de lui faire [1] ».

Malgré tout, il y renonce quelquefois [2]. Des moments viennent où « un silence plus long de la part des pasteurs finirait par autoriser dans l'esprit des peuples ces doctrines perfides, qui font des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres, et dont les sophismes vont séduisant ce trop grand nombre d'intelligences flottantes et incertaines qui tournent à tout vent de doctrines [3] »

On en était bien là en juillet 1855, lorsque Mgr l'évêque de Poitiers porta son premier grand coup au naturalisme rationaliste dans la première de ses trois *Instructions synodales sur les principales erreurs du temps présent.*

Un mot d'explication à propos de ce titre. L'homme du monde n'est peut-être pas obligé de savoir que, chaque année, l'évêque s'entoure du plus grand nombre possible de ses prêtres, et tient avec eux, après les exercices de la retraite, son synode ou assemblée. Là se promulguent certains actes plus solennels de l'autorité épiscopale ou pontificale. Là chacun peut apporter ses difficultés et ses doutes sur les matières de discipline pratique. Ce sont les états du diocèse, états pacifiques, mais où règne, avec le respect

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. II, p. 342. — 2. T. IV, p. 539. — 3. T. II, p. 342.

profond de la hiérarchie, une très-réelle et très-large liberté. Prescrite par le concile de Trente, longtemps interrompue par le malheur des temps, la pratique des synodes refleurissait en France depuis 1850, avec celle des conciles provinciaux. Frappante coïncidence! A l'heure même où le pays, fatigué de parlementarisme, se rejetait de guerre lasse dans les bras du gouvernement personnel, l'Église revenait avec bonheur à ses traditions délibératives : tant il est vrai qu'elle seule possède le sens, le goût et le secret pratique de toutes les libertés mesurées et légitimes [1]. Pourquoi faut-il que le temps nous manque ici pour une étude souverainement intéressante, celle des relations de l'évêque avec son clergé? Nous en prendrions l'idée dans les entretiens synodaux, dans les homélies fidèlement renouvelées à chaque anniversaire de la consécration épiscopale. Tout s'y rencontre : épanchements douloureux, encouragements paternels, corrections charitables mais loyales. C'est encore l'instruction avec son ampleur, c'est le jugement avec sa fermeté ; c'est la causerie avec son abandon, c'est l'élan du cœur avec tout ce qu'il peut donner parfois de grâce et même de poésie. Et quelles leçons de prudence en même temps que de zèle! Hauts et difficiles problèmes de conduite, détails familiers de tenue, voire même de costume ecclésiastique, tout se trouve touché d'une main aussi délicate que sûre. Qu'il s'agisse d'un changement de régime politique [2], d'une loi d'enseignement [3], d'une question de pédagogie [4], la ligne du devoir chrétien et sacerdotal est tracée avec une prudence et une fermeté lumineuses quelquefois jusqu'à la divination. Nous

1. Œuvres de Mgr de Poitiers. t. I, p. 562. — 2. T. I, p. 303. — 3. T. I, p. 362. — 4. T. II, p. 324.

savons, quant à nous, des hommes du monde qui marcheraient d'étonnements en étonnements, s'ils voulaient bien prendre leur part de ces confidences et de ces directions épiscopales. N'en doutons pas du reste : moins remarquées peut-être de la masse des lecteurs contemporains, elles recevront du temps une valeur toujours croissante. L'histoire y viendra prendre sur le vif l'exacte physionomie du clergé français, et tout ensemble les traits immuables du gouvernement honnête, doux et fort de l'Église. Oui, voilà bien l'Église, voilà bien le clergé tel qu'il est, mais combien différent des préjugés qui ont cours ! Par-dessus tout, voilà l'évêque ; le voilà mieux manifesté et, pour ainsi dire, plus complet que dans les parties moins intimes et plus retentissantes de son ministère : gardien très-instruit et très-jaloux de la législation ecclésiastique et du trésor des traditions locales ; connaissant les prérogatives de son ordre et les soutenant avec une fidélité généreuse ; aussi incapable d'abdiquer par je ne sais quelle complaisance que dévoué de cœur et d'âme à la monarchie spirituelle du vicaire de Jésus-Christ ; mêlé, comme l'Église même, aux choses humaines dont on s'efforce en vain de la séparer, mais n'y entrant qu'avec elle et pour elle, sans goût d'ingérence indiscrète comme sans mollesse devant les appels du devoir ; enseignant de plein droit au nom de son autorité propre, mais heureux surtout de prêter sa voix aux enseignements du pasteur suprême et de les faire passer au peuple par l'entremise des pasteurs secondaires. En sorte que, dans ces communications synodales, on suit des yeux la marche normale de la doctrine descendant du chef aux membres ; on touche de la main, pour ainsi dire, toute la chaîne de la hiérarchie enseignante.

Et de fait, la première *Instruction sur les principales erreurs du temps présent* suit et commente l'allocution pontificale du 9 décembre 1854. Le pape avait dénoncé les attentats du Piémont contre la propriété ecclésiastique ; l'évêque met en lumière la folie des prétendus conservateurs qui encouragent ces spoliations sacriléges, sans voir qu'elles ruinent le principe même de la propriété. Le pape avait réprouvé l'orgueil de la philosophie jalouse d'égaler la religion, et se targuant de suffire, elle aussi, au bonheur de l'homme ; l'évêque la poursuit et la démasque sur le terrain de la théorie et de la pratique. En théorie, c'est le vieil éclectisme essayant de faire peau neuve, et préparant, entre deux exhumations galantes, des rééditions philosophiques un peu plus hypocrites peut-être, à coup sûr aussi radicalement hostiles. Adversaire déloyal! Il jure qu'il respecte le surnaturel, qu'il n'y touche pas, qu'il se renferme dans un tout autre domaine, celui de la philosophie : comme si cette prétention même n'était point une négation catégorique. Le surnaturel n'est pas tout ; mais s'il est quelque chose, il touche à tout, il se mêle à tout, il domine tout, la philosophie comme le reste. Aussi bien voici venir l'attaque ouverte. Ce même christianisme auquel on ne veut pas toucher, on le flétrit poliment du nom de mysticisme. Et pourquoi? Parce que entre Dieu et l'homme il suppose un médiateur autre que la raison ; parce qu'il fait de Dieu l'objet direct de l'amour ; parce qu'il estime la sainteté réalisable dès cette vie... Que sais-je encore? — En tout cas, plus d'équivoque ; c'est le surnaturel même qui est mysticisme, entendez illuminisme, rêverie, chimère. Dès lors, que parle-t-on de paix et de respect? Les respects mentent, et la paix trahit. Cette paix, c'est la guerre qui

recommence entre Jésus-Christ et la déesse Raison. Elle recommence dans la morale comme dans la doctrine spéculative. Au devoir il ne faut, dit-on, qu'une base, la nature ; du moins en est-ce assez pour l'élite. Laissez aux privilégiés de l'humanité le droit de s'en tenir à la nature, le droit de récuser tout ce qui prétend l'élever au-dessus d'elle-même, comme la force de résister à tout ce qui la ferait déchoir. Admirons en passant la morgue naïve de ces égalitaires, de ces *humanitaires*, qui parquaient *a priori* le genre humain en deux castes, accordant à la foule le secours grossier des symboles et des lois positives, réservant pour l'élite, c'est-à-dire pour eux et leurs amis, l'honneur et le courage de s'en passer. Injure gratuite et présomption insoutenable ; outrage au souverain domaine de Dieu qui impose le surnaturel en droit, s'il le propose en fait ; outrage à la dignité de Jésus-Christ dont on ne peut refuser avec ce nonchaloir superbe les bienfaits et le sang ; mensonge à la situation vraie de l'homme déchu, blessé dans sa nature, impuissant de fait à rester homme s'il n'accepte la main de Dieu pour monter plus haut que l'homme. En vain déclare-t-on ne se point préoccuper du salut individuel, mais seulement de la conservation sociale. La morale naturelle, impraticable d'ailleurs sans la grâce, ne suffit pas plus au maintien des sociétés qu'au bonheur éternel des âmes. Et devançant le *Syllabus* [1] et le concile du Vatican [2], le vengeur du surnaturel avertit, en terminant, les païens modernes que l'autre vie est pour eux sans espérances. Le dilemme de la destinée se pose clair, simple et terrible : le surnaturel ou l'enfer.

Une tempête s'en suivit. La diplomatie et l'éclectisme

1. *Syllabus*, propos. 17. — 2. Conc. Vatic., constitutio de fide, cap. III.

la soulevèrent à la fois. Le Piémont trouva mauvais qu'on eût parlé tout haut de ses faits et gestes. Le naturalisme rationaliste se récria contre l'agression épiscopale. Depuis le déclinatoire poli jusqu'à l'invective absolument inintelligente et grossière, son dépit prit tous les tons et tous les styles. Au fond il avait senti le coup et il appréciait l'adversaire. L'adversaire ne tarda pas à redoubler.

Par malheur, il nous faut courir sur la deuxième *Instruction synodale*, vigoureuse instance aux arguments de la première, et tout ensemble grave dénonciation des progrès du naturalisme dans le sens du radicalisme athée. De vrai, l'orgueil ne sait pas être fier, et le rationalisme se charge d'en administrer la preuve. Il s'appelle la science, et il refuse avant tout de savoir ; il fait profession d'éclairer tout, et il craint par-dessus tout la lumière. Veut-on, par exemple, lui faire lire dans les faits le témoignage convaincant d'une révélation divine? Il ne se prononce pas, il n'examine pas : ce n'est plus de sa compétence, il est laïque, il est philosophe; à ce double titre il revendique le droit d'ignorer. En un mot, la fin de non-recevoir est sa tactique favorite; il fuit, il se refuse, il se dérobe, quitte à lancer son trait du Parthe, ses négations implicites qu'il niera tout à l'heure elles-mêmes avec une candeur imperturbable. A tout prendre, cette façon d'agir n'est pas glorieuse; ténèbres volontaires ou hypocrisie, il est difficile d'y trouver autre chose que des lâchetés à choisir. Et pourquoi ces marches et contre-marches tortueuses? Pour sauver la prétention fondamentale, celle de séparer la philosophie de la religion positive, d'isoler la raison de la foi. Mais la prétention fondamentale est irrationnelle, car elle étouffe la science et mutile la raison. Elle est chimérique :

oyez plutôt ces philosophies que l'on veut à la fois complètes et purement naturelles et qui demeurent pleines de lacunes, bien que riches encore des dépouilles de la révélation. Elle est impie, car elle arrache à Jésus-Christ la nature qui est sa conquête ; apostasie ou infidélité persévérante, incompatible en toute hypothèse avec le baptême, vrai paganisme par conséquent. D'autre part, quel amoindrissement déplorable pour l'intelligence humaine! Est-ce que la foi, tout au contraire, n'assure pas et ne complète pas la philosophie ? Est-ce que la raison ne garde pas dans les limites du dogme une large liberté d'allures, un magnifique champ de labeur ? Qu'a-t-elle perdu de ses naturelles appartenances ? Et n'a-t-elle pas de plus l'honneur de recevoir et de vérifier les titres historiques de la révélation divine ? N'est-elle pas admise à sonder respectueusement le mystère lui-même, à en étudier le sens, les relations et les harmonies ? Pour tant de gloire, on ne lui demande que de se reconnaître bornée, c'est-à-dire de confesser que l'homme n'est pas Dieu. Belle et simple doctrine que l'évêque de Poitiers se félicitera plus tard de voir adoptée et sanctionnée presque en propres termes par l'Église universelle. On souffre de retomber de si haut sur les arguties de la libre pensée aux abois. Que viennent faire ici, par exemple, les conquêtes de 89 et la tolérance civile ? Ont-elles supprimé les droits de Dieu ? et la liberté légale d'apostasier rend-elle l'apostasie moins criminelle ? Que vient-on objecter que l'enseignement donné par l'État doit, comme l'État lui-même, faire abstraction des religions positives ? Outre que la loi de l'État dit encore formellement le contraire, le bon sens n'ignore pas que cette prétendue neutralité est en fait une hostilité radicale. Ainsi les sophismes ne tiennent pas, les compromis sont à bout,

les masques tombent. La guerre devient de plus en plus manifeste : étrange guerre entreprise contre le christianisme au nom de la philosophie naturelle, de la loi naturelle. de la religion naturelle, alors que toutes ces grandes choses ne subsistent réellement que dans le christianisme et par lui.

Cependant parmi ces combats de pensée, les événements marchent, le mystère d'iniquité se poursuit [1]. Les antechrists de toute nuance [2], ligués surtout contre Rome, accomplissent leur œuvre dans les faits comme dans la doctrine, soigneux d'attester la connexion, tant niée par eux, de la doctrine avec les faits. Voilà pourquoi tout en défendant, et de quel courage! nous le dirons tout à l'heure, *la motte de terre du temporel*, l'évêque ne perd point un moment de vue les erreurs théoriques, vraies causes de toutes les voies de fait sacriléges.

On peut examiner à loisir si la *Troisième instruction synodale* [3] est, parmi tant d'insignes productions, le chef-d'œuvre théologique et littéraire. On nous permettra de nous y intéresser surtout comme au grand effort de la lutte contre le naturalisme. Nous avons vu des combats ; mais c'est ici la vraie bataille ; cette fois l'engagement est sur toute la ligne et à fond.

Avant tout, l'ennemi est reconnu et ses positions signalées. Voici d'abord ces étranges auxiliaires, ces demi-transfuges, qui s'appellent *catholiques sincères et indépendants :* gens pratiques, gens avisés, qui somment respectueusement l'Église de se retirer des affaires humaines et qui évincent Jésus-Christ de la vie sociale. C'est le naturalisme politique. — En seconde ligne marchent les *éman-*

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 145. — 2. T. IV, p. 585. — 3. T. V, p. 29.

ipateurs, les *sécularisateurs*, plus prononcés dans leur ttitude. Ceux-là nous sont déjà connus ; ils se passent du urnaturel comme d'une superfluité brillante, sans lui ire d'injures, mais sans même l'honorer d'une discussion. – Derrière eux, les déistes rationalistes le rejettent bravement comme faux et impossible. — Enfin l'arrière-ban u, si l'on veut, l'élite, se compose des panthéistes, des matérialistes, des athées de toutes armes. Le positivisme i'est pas nommé : en 1862, il ne comptait pas encore. Telle est, avec ses quatre corps principaux, la grande armée du naturalisme, l'armée de la dernière et radicale hérésie, l'armée de Satan, n'en déplaise aux pauvres dupes qui font nombre et qui auraient horreur de leur chef.

Et maintenant il faut combattre. Or, pour la vérité, combattre c'est avant tout se montrer. Les dogmes attaqués vont donc tour à tour être mis en lumière. Dieu tout d'abord, Dieu dont le naturalisme laisse tôt ou tard périr l'idée : preuve manifeste que la raison, si elle prétend se suffire, ne sait pas garder les premières vérités de raison. Et comme on ne défend pas froidement l'existence du bien suprême, après quelques pages vraiment splendides de théodicée chrétienne empruntées au concile provincial d'Agen, la confession solennelle d'une foi inébranlable, « irremédiable », jaillit spontanément du cœur de l'évêque pour se perdre dans un hymne d'adoration et d'amour.

Mais le champion de Dieu et du surnaturel est aussi le vengeur de la nature humaine. S'il lui refuse d'égaler Dieu par elle-même, il lui reconnaît une aptitude surnaturelle d'union à la divinité, soit dans la gloire de l'unité personnelle, soit dans la gloire de l'adoption. Le premier mode se réalise en Jésus-Christ à la fois unique et premier

né d'une multitude de frères : tel est le fait capital rejeté ou négligé par le naturalisme et qui va se déployer avec l'indication de ses preuves dans une grandiose et magistrale exposition. Le dirai-je ? Quand on a lu ces pages, quand on a vu la vérité, soutenue par sa propre force encore plus que par le talent de son interprète, monter, monter toujours, assurée, majestueuse, irrésistible, à la manière des grandes eaux ; quand on s'est laissé avec bonheur emporter à ce mouvement magnifique, on ne peut se défendre d'un retour de tristesse en pensant aux adversaires. Que feront-ils? Ils refuseront même de lire, ou, si quelque curiosité les y pousse, ils déclareront ne pas comprendre. Après tout, que leur veut-on? Ils sont laïques, ils sont philosophes, ils ne sont pas théologiens. Incompétents s'il s'agit d'entendre, leur compétence ne va qu'à disputer et à blasphémer. Et ils disputent, et ils blasphèment, répétant sans relâche leurs objections, les sachant réfutées dix fois pour une, mais n'ignorant pas non plus la puissance désespérante de la répétition inepte et obstinée. L'évêque ne désespère pas cependant, il les argumente, il les gourmande, il les presse en toute patience et doctrine. Il rappelle le droit de Jésus-Christ, droit suprême trop cruellement outragé par leurs fins de non-recevoir. Il détruit la fausse hypothèse où s'appuie toute leur sophistique, celle d'un état primitif de nature pure, où il doit être loisible de se borner et possible de se tenir. Non, l'élévation à une destinée surnaturelle est contemporaine de la création même ; et de ce fait, joint à celui de la déchéance originelle, une loi ressort, loi universelle, vérifiée dans l'ordre des connaissances, de la morale et de l'histoire. En pratique, le surnaturel est indispensable au maintien de la nature. Désormais la nature sera inévita-

blement au-dessus ou au-dessous d'elle-même : c'est-à-dire que, sans la révélation et la grâce, ni elle ne garde les vérités, ni elle ne pratique les vertus qui sont pourtant proportionnées en elles-mêmes à sa puissance propre de connaître et d'agir ; c'est-à-dire qu'en fait on ne peut se maintenir dans sa naturelle dignité d'homme sans l'influence surnaturelle du Dieu-homme ; c'est-à-dire que la vérité naturelle, la loi naturelle, la religion naturelle, tout ce qu'on peut appeler d'un mot la nature, ne subsiste en réalité qu'englobé, encadré dans l'ordre supérieur où Dieu nous établit merveilleusement dès l'origine et nous rétablit plus merveilleusement en Jésus-Christ. Cela dit, l'apologiste chrétien peut se taire ; il a touché le fond des choses et le point vital de la doctrine. Voilà le vrai, le pur christianisme ; tranchons le mot : c'est à prendre ou à laisser.

Vienne le concile du Vatican. En commentant la première constitution de l'assemblée œcuménique, l'évêque de Poitiers pourra remercier Dieu de retrouver dans l'enseignement suprême et infaillible tous les traits de son enseignement privé. Digne récompense de cette inaltérable unité de vues, consécration solennelle de cette particulière justesse de coup d'œil qui lui ont été données pour la gloire et la défense de la sainte Église catholique.

Dans une étude comme celle-ci, le plus difficile et le plus méritoire est d'être court. Passons vite à une autre phase de la lutte. Aussi bien l'ennemi restera le même ; le terrain seul aura changé.

II.

En 1862, Mgr l'évêque de Poitiers essayait de faire

comprendre à un ministre de Napoléon III le vrai sens et la portée de la question romaine : « Vers quel but le *monde nouveau* fait-il hautement profession de tendre, sinon vers une complète *sécularisation*, ce qui veut dire, dans le langage actuel, vers la rupture absolue entre la société et le principe chrétien ?... Et comme notre siècle est hardi à tirer les conséquences, voici que l'alliance du pouvoir civil et de l'orthodoxie est spéculativement et pratiquement attaquée dans son dernier représentant et dans sa suprême personnification, qui est le roi pontife ! La démolition radicale et raisonnée de ce qui reste de la chrétienté européenne, voilà le fait et la théorie qui se dressent en face de nous [1]. »

Et que disait autre chose le comte de Cavour ? Ne dénonçait-il pas comme le vice essentiel de la souveraineté pontificale la subordination du temporel au spirituel ? Il fallait avoir bien complétement oublié ces paroles pour se laisser prendre aux hypocrisies subséquentes. Ainsi donc, ce qu'on voulait faire disparaître, au dire du plus actif et du plus intelligent des conspirateurs, c'était directement et avant tout le dernier type complet de l'ordre chrétien dans la politique ; c'était non pas précisément et uniquement l'union des deux sceptres dans la même main et des deux couronnes sur la même tête, condition exceptionnelle de la royauté papale ; c'était l'alliance et la subordination du temporel au spirituel, seule condition normale de toute souveraineté chrétienne, si laïque soit-elle. Voilà le premier but, l'objectif immédiat des attaques, en attendant qu'on s'en prît au pouvoir sprituel lui-même et au fonde-

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 527.

ment visible de l'Église. Voilà ce que les évêques ont défendu par la parole comme d'autres par le sang.

Écartons la tentation de redire sur pièces quelle fut dans cette admirable défense la part de Mgr l'évêque de Poitiers. A qui apprendrions-nous que, en union parfaite avec ses vénérables collègues [1] et dans une mesure plus large que d'autres, il a parlé, agi pour l'ordre chrétien, c'est-à-dire pour le principe conservateur de toute société? Ses œuvres sont là, qui racontent au jour le jour ses efforts, ses luttes, les persécutions inspirées par les rancunes du pouvoir, aggravées dans le détail par le zèle toujours gauche des subalternes. Ici encore, que de curieux détails pour l'histoire, et de quelle valeur ne seront-ils pas après nous! Isolé dans son palais, faisant ses visites pastorales sous l'œil inquiet de la police, épié dans sa chaire, « sa seule tribune [2] », poursuivi par une malignité qui travestit ses plus inoffensives paroles, menacé de voir démembrer son diocèse [3], interné d'ailleurs dans ce même diocèse par la crainte de n'y pouvoir rentrer s'il s'en éloigne [4]; malgré tout, l'évêque de Poitiers ne semblera jamais à plaindre, et l'on croira sans peine que ses tribulations aient fait « sa meilleure joie [5] ». La gloire non plus n'est point pour ses adversaires, et tel puissant d'alors ne devra guère qu'aux écrits du prélat une immortalité d'ailleurs peu flatteuse. En vérité, si les rôles officiels ont leurs moments désagréables, c'est surtout quand ils mettent aux prises avec un évêque et sur une question théologique un homme du monde fort peu théologien. Plaignons ces gens de gouver-

1. T. IV, p. 252, 445; T. VI, p. 94. — 2. T. IV, p. 576. — 3. T. V, p. 216. — 4. T. IV, p. 458. — 5. T. VIII, p. 248.

nement obligés de mentir tant bien que mal dans une langue qu'ils n'entendent point! Que si, par aventure, l'évêque est encore homme d'esprit, c'est le comble, et le ministre fera bien, comme M. Billaut par exemple, de décliner toute controverse épistolaire [1]. Mais ne sourions pas. On inclinerait plutôt vers une pitié grave, au souvenir de ces grands dignitaires, alors si hautains envers l'Église, si jaloux des droits de la couronne et si sûrs de l'éternité du régime qu'ils s'honoraient de servir.

Que sont d'ailleurs les personnes auprès des questions en litige? Or, ces questions, Mgr l'évêque de Poitiers excelle à les dégager, à leur rendre toute leur lumière et toute leur hauteur. Dès 1856, parlant à ses prêtres de Rome considérée comme siége de la papauté [2], il avait tout dit sur l'histoire, sur le droit, sur les objections des politiques; mais surtout il avait posé le principe inflexible. Rome est, de par Dieu, le siége de la primauté ecclésiastique, primauté nécessairement indépendante et partant nécessairement souveraine. Pas d'intérêt légitime qui soit incompatible avec cet ordre de choses; nulle difficulté de détail qui puisse infirmer ce droit. Voilà qui était simple, clair, lumineux comme la vérité et la justice.

Mais la justice n'entrait point dans les calculs du naturalisme politique, et ceux qui devaient plus tard se laver les mains du fait accompli disaient volontiers dès lors : « Qu'est-ce que la vérité? » Voués au complot antichrétien, ils devaient, pour le servir, mettre toute leur étude à égarer l'esprit et à corrompre la conscience publique. L'effort fut immense. Dieu seul pourrait dire combien on a baissé l'in-

1. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. IV, p. 449. — 2. T. II, p. 466.

telligence française déjà si tristement affaiblie [1]. Et tandis que la séduction conspirait avec la force, que, selon le mot énergique du poëte, les canons rayés vomissaient des pamphlets [2], l'attaque toute-puissante bâillonnait la défense, écrasait la presse catholique et excluait l'épiscopat du bénéfice commun de la publicité. Malgré tout, la vérité fut dite ; elle demeure. On la retrouve dans l'œuvre qui nous occupe, encore vivante et palpitante comme au jour où elle sortait de la conscience indignée de l'évêque. Elle avertit, elle dénonce, elle proteste, elle pleure quelquefois, elle prie toujours, car son dernier recours n'est point sur terre ; elle ne sait pas maudire, mais elle a des sévérités calmes qui font trembler, parfois des éclats vengeurs, des cris superbes dont retentit le monde. Par-dessus tout, elle enseigne, elle éclaire. Avec une patience que rien ne décourage, avec une obstination, disons mieux, avec un saint acharnement de zèle, elle recommence à tout moment les mêmes réponses, les mêmes distinctions, les mêmes explications, si élémentaires pour le bon sens que la foi garde, si étonnantes, hélas! et si hautes pour les politiques incrédules, aventureux enfants qui jouent avec nos destinées sans y rien entendre, aveugles redoutables qui peuvent tant et ne savent rien !

La vérité suit et distingue, en s'y adaptant, les diverses phases des choses. D'abord c'est l'angoisse, l'angoisse dès longtemps prévoyante, disant et redisant le cri d'alarme qu'on ne veut pas écouter [3]. Vient plus tard la lutte ouverte, ardente, infatigable, contre les événements qui se précipitent et les attentats qui s'accumulent. Puis, dans

1. T. V, p. 4. — 2. V. de Laprade, *les Muses d'État*.
3. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. II, p. 133 ; t. III, p. 398, 456, 531.

la période d'affaissement qui succède, alors que la question suprême paraît sommeiller parmi les expédients et les équivoques, la vérité, qui ne s'abandonnne et ne s'oublie pourtant jamais, se fait discrète, prudente, mesurée. Elle voit le naturalisme révolutionnaire déborder ceux qui l'ont servi, elle pressent le naufrage du régime impérial. Trop généreuse et trop sage, elle refuse d'ajouter aux embarras de la situation, d'accabler des adversaires qui par ailleurs sont déjà des vaincus [1]. Mais voulez-vous reconnaître le vrai caractère et, pour ainsi dire, le naturel génie de la vérité divine? Quand l'heure est venue de sa défaite apparente; quand les attentats sont consommés; quand la croix excommuniée de Savoie est entrée à Rome et que le Christ est prisonnier dans son vicaire; quand les âmes de peu de foi, toujours complaisantes au fait, inclinent à croire la question tranchée et la cause perdue : c'est alors que la vérité se redresse de toute sa hauteur, qu'elle retrouve ses plus fiers accents contre la violence triomphante et ses chants les plus enthousiastes pour le captif du Vatican, pour ce vaincu du naturalisme qui, en résistant au siècle, a ravi l'admiration du siècle, pour ce vieillard, le dernier homme et le dernier roi de l'époque [2], pour cette Rome toujours fidèle, tombeau d'un mort que ne contiendrait pas le monde [3], ou mieux, sépulcre où dort la vie, attendant la gloire prochaine de la résurrection [4].

Est-il nécessaire après cela de justifier la vérité de sa résistance aux puissants de la terre, de la montrer exempte d'animosité mesquine, s'inspirant d'elle seule, et non de je

1. T. VI, p. 210. — 2. T. VII, p. 480. — 3. T. VII, p. 362. — 4. T. VII, p. 504.

ne sais quel goût frivole d'opposition et de bruit? Elle-même l'a fait dans des pages dont rien ne supplée la lecture, et nous plaindrions celui qui n'y reconnaîtrait pas son accent [1].

III.

Ne l'oublions pas du reste : quoi qu'elle fasse, le naturalisme moderne l'accusera toujours d'indiscrétion, d'empiétement, d'usurpation, pour peu qu'elle ose toucher aux choses de la terre. Que l'Église s'occupe innocemment de théologie spéculative et prêche à petit bruit les vertus privées; que l'évêque prodigue ses bénédictions à qui en veut et gouverne souverainement pour qui en use les questions de gras et de maigre : soit. Mais que l'Eglise intervienne dans la vie publique ; qu'elle prétende avoir un avis et le dire en matière d'institutions politiques ou sociales; qu'elle revendique pour son Christ un droit quelconque sur les affaires d'État : voilà qui est absolument intolérable. « Les gouvernements sont laïques, et les conseils de l'Europe ont été sécularisés. »

Pareil langage est tout simple chez l'incrédule ; mais qui le conçoit sur des lèvres chrétiennes? Et comment le naturalisme devrait-il jamais trouver des alliés dans les rangs catholiques? On a pu voir là tout ce qu'il y a dans les choses humaines d'inattendu et de complexe, combien droite et inflexible est la ligne de la vérité, mais combien brisée et capricieuse, combien *ondoyante* et *diverse* celle

1. Voir en particulier deux lettres au comte de Persigny, décembre 1862, t. IV, p. 508.

des intérêts et des amours-propres. Pour les uns, ce fut séduction et lassitude, faiblesse de caractère venant du manque de convictions profondes ; christianisme appauvri et débilité, sans énergie contre l'opinion, désespérant d'ailleurs de reconquérir la société contemporaine et s'arrangeant une théorie pour se dispenser d'y faire effort. La perversion d'idées sciemment poursuivie d'en haut à propos de la question romaine eut là peut-être son plus notable et son plus fatal succès. Chez d'autres, chez les meilleurs et les plus illustres, ce fut tout au contraire antipathie pour le gouvernement d'alors, aversion politique pour un pouvoir qui, tout en ruinant l'Église, la protégeait encore en apparence et précisément de façon à la rendre odieuse. De cette disposition au rejet absolu du régime protecteur, au système de la séparation de l'Église et de l'État, la pente était glissante. Joignez que plus d'une cause y poussait encore : secrète influence d'erreurs longtemps caressées, bien que loyalement abjurées depuis, prédilections politiques facilement transportées dans un autre domaine, souvenir malentendu de certains triomphes personnels, imperceptible faiblesse qui empêche l'homme de s'avouer que les choses n'ont pas cessé de marcher le jour où il a cessé de les conduire. Nous permettra-t-on d'aller jusqu'au bout de notre pensée ? Volontiers nous dirions que d'illustres champions du catholicisme estimèrent trop peu leurs propres services et comprirent mal leur propre gloire. Les principes ne changent pas, mais les circonstances changent, et avec elles les attitudes et ce qu'on pourrait appeler la dernière forme pratique du devoir. En défendant si noblement l'Église sur le terrain du droit commun et de la liberté universelle, le seul ouvert alors, on lui avait

fait peu à peu une situation meilleure ; on avait en réalité rendu moins stérile et moins périlleuse l'affirmation de son droit exclusif. Sans prétendre confisquer jamais des *libertés* dont on avait argumenté vingt ans, on avait disposé les esprits à s'entendre dire que ces *libertés* ne sont point l'idéal ni même le seul régime désormais expédient pour le bien de la cause. Il eût fallu s'en rendre compte. Il eût fallu ne point paraître accepter le désordre comme l'ordre même, ou du moins comme l'indispensable condition des sociétés modernes. Par-dessus tout, il eût fallu écouter l'Église mère et maîtresse, et ne point rêver — déplorable renversement du sens catholique ! — je ne sais quel honneur à défendre contre elle ses propres vues jusqu'à l'heure où elle parle en reine et prend le glaive en main.

Ainsi les timides faiblirent et les ardents s'égarèrent. Mais ni aux uns ni aux autres les avertissements n'avaient manqué. Le plus complet, le plus grave peut-être, remonte encore à cette *Troisième instruction synodale* que nous avons en partie analysée [1]. Tout prêt à l'indulgence pour certains écarts de la polémique religieuse, Mgr l'évêque de Poitiers n'hésitait pas à prédire que, si l'on s'obstinait en des affirmations téméraires, l'Église élèverait la voix. Puis, écartant les personnalités qui, dans ce triste débat, allaient jouer un si grand rôle, il allait droit, suivant sa coutume, au fond même des questions. Que les Pères aient pu condamner dans quelques princes néophytes, leurs contemporains, les excès d'un zèle qui n'était point suivant la science : à la bonne heure ! Mais qu'en conclure en faveur du naturalisme politique et contre l'alliance de

1. T. V, p. 170.

l'Église et de l'État ? Histoire, tradition, Écriture, toutes les autorités, d'accord avec la nature même des choses, proclament légitime et nécessaire le règne social de Jésus-Christ. Toutes les nations sont à lui ; mais combien plus la France! Donc en France, donc partout, « il faut qu'il règne[1] » : voilà l'ordre, et rien ne le peut changer. Que valent d'ailleurs les pauvres objections qu'on y oppose? Chimère, dit-on, affirmation inopportune, dangereuse, bonne à écarter les chrétiens de la vie utile et pratique. L'évêque fait justice de tous ces dires, et, en terminant, il laisse la conscience catholique en face des directions et intentions évidentes de l'Église. Il laisse la pauvre et courte sagesse de l'homme en face de la providence spéciale qui toujours mène l'Église, en dehors même des actes souverains et définitifs auxquels est garantie l'infaillibilité. On vient d'entendre les seuls termes vrais de la question. L'y ramener c'était la résoudre, c'était d'un mot supprimer la controverse.

La controverse ne fut point supprimée : notre sujet ne nous oblige point de rappeler comment ni pourquoi. Ce qu'il nous appartient de dire, c'est la bonne et loyale guerre que fit l'évêque de Poitiers aux indocilités comme aux faiblesses. Cette guerre, cette croisade à l'intérieur devient, à partir de 1861 ou de 1862, son premier soin et le premier emploi de son zèle. Qui s'en étonnera? L'ennemi entrait dans la place ; par le côté de la politique, le naturalisme se glissait jusque parmi les champions du surnaturel. Dès lors, plus de trêve. L'évêque le poursuit, le dénonce, le démasque ; il sonde et met à néant les banalités creuses qui

1. I Cor. xv, 25.

lui servent de mots de passe. L'œil ouvert sur ces congrès catholiques, si féconds en nobles fruits, mais que l'indocilité ferait à tout le moins stériles, il relève avec une grave modération les confusions d'idée et de langage; d'ailleurs plein d'égards pour les services, mais attentif à ramener dans la voie une éloquence plus riche, hélas! de fougue et d'indignation généreuse que de logique et de théologie [1]. Bientôt, comme il l'avait annoncé, retentit la parole de l'Église. Le 8 décembre 1864, Pie IX publie l'encyclique *Quanta cura* et le catalogue des principales erreurs du temps présent, le *Syllabus*, objet de toutes les colères. La presse est libre de le travestir; les évêques ne le sont point de le promulguer. Que faire? Adhérer simplement et absolument, sans explications ni commentaire [2]. A quoi bon du reste? Le commentaire existe déjà. Le voilà, lentement élaboré dans cet enseignement épiscopal de vingt-cinq ans, mais surtout dans ces *Instructions synodales* dont le titre même accuse un objet identique, et dont le fond montre assez l'identité absolue des doctrines. Encore une fois, l'évêque de Poitiers n'a point dicté par avance les jugements de l'Église; mais il a mérité que l'Église adoptât les siens. S'il en renvoie à Dieu la gloire, au moins ne voudrait-il pas répudier, en ce qui le concerne, l'impopularité que soulève l'ombre même d'une part prise à ces jugements si mortels pour le naturalisme de tous les degrés et de toutes nuances. Mortels, disons-nous: car enfin le débat était clos, la question tranchée, la cause finie. Désormais il y avait témérité insoutenable à reprendre les thèses condamnées [3]. Dût-on renverser de chères

1. T. V, p. 345. — 2. T. V, p. 393 — 3. T. V, p. 436.

idoles, il fallait s'y résoudre, comme Lamoricière par exemple, comme ce glorieux vaincu de toutes les causes par lui servies, encore docile enfant, docile écolier de l'Église, après en avoir été le défenseur et le héros [1].

Malgré tout, la lutte continue ; même le théâtre va s'étendre et s'agrandir. Un concile œcuménique est annoncé. Non qu'il s'agisse de « remettre l'épiscopat en possession de sa puissance et de ses droits [2] ». Les évêques seront dans l'assemblée du Vatican ce qu'ils furent toujours dans l'Église, vrais juges de la foi, bien qu'isolément faillibles et d'ailleurs sans qualité pour juger Pierre leur chef [3]. Mais parce que l'évêque doit être docile, Pierre, l'évêque des évêques, se montre docile comme il sied à son magistère suprême; il étudie, il consulte pour enseigner. Et quel sera l'enseignement de Pierre, l'enseignement de l'Église unie tout entière à son chef? Sans rien préjuger des questions qui s'imposent comme d'elles-mêmes [4], il est impossible de douter que le concile ne frappe le naturalisme politique, ce naturalisme « qui n'est rien moins que l'apostasie, s'il n'est pas l'athéisme [5] », et qui par là menace de mort la société moderne établie par lui.

Telles étaient longtemps d'avance les prévisions de Mgr l'évêque de Poitiers. On sait qu'elles étaient partagées, espérances chez lui, craintes ailleurs. L'infaillibilité pontificale définie n'allait-elle point rejeter sur le *Syllabus* comme un nouveau rayon d'autorité ? N'allait-elle point tout de nouveau condamner implicitement, mais évidemment, tout ce qu'il condamne? On saura de plus en plus com-

1. T. V, p. 493. — 2. T. VI, p. 404. — 3. T. VI, p. 465. — 4. T. VI, p. 415. — 5. T. VI, p. 434.

bien cette pensée eut d'influence pour créer dans le concile ce qu'on nomma l'opposition. Dieu fit son œuvre parmi les agitations humaines. Le récit en appartient à l'histoire universelle de l'Église ; l'heure viendra de l'écrire. On y verra quel fut dans ces conjectures le rôle du docte et docile évêque. Me trompé-je? Il me semble qu'on y admirera surtout les vues profondes qui, sept ans auparavant, lui faisaient nous promettre, j'allais dire nous prophétiser « le spectacle de rapprochements qui, pour être inattendus, n'en sont pas moins très-explicables », entendez l'étrange mais naturelle alliance du libéralisme et du césarisme sur le terrain du naturalisme politique. A la veille du concile, il la signalait encore comme déjà nouée par la communauté d'intérêts [1]. Personne ne dut être moins étonné quand on vit le libéralisme catholique souffler aux derniers politiques de l'empire ces notes menaçantes qui contribuèrent largement à rendre nécessaire ce qu'elles déclaraient inopportun. La logique des choses va plus loin que l'intention des hommes. Elle les accule parfois à des extrémités où ils devraient ouvrir les yeux. Mais la volonté reste libre de contester l'évidence, et nous ne pouvons que redire le triste refrain du comte de Maistre : *Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi* [2]?

IV.

Quelques semaines plus tard, la France livrait Rome à l'Italie, et Dieu livrait la France à la Prusse. N'était-ce

1. T. VI, p. 435. — 2. I Cor., I, 20.

là que le commencement des douleurs? L'expérience, « la maîtresse impérieuse [1] », serait-elle mieux écoutée que l'Église, que la mère? Ou bien faudrait-il reconnaître une fois de plus avec Bonald que les principes sont nécessaires pour acquérir de l'expérience, tout comme le jour pour trouver son chemin ? Les épreuves se sont multipliées; l'expérience est plus que jamais à venir. Or, c'était l'heure d'affirmer à tort et à travers, *opportune, importune* [2], l'heure de crier sur les toits pour qui voudrait et pour qui ne voudrait pas entendre [3], ces mêmes principes que les faits mettent en pleine lumière, mais dont une première lueur est indispensable à l'intelligence des faits. Mgr l'évêque de Poitiers n'a point failli à ce ministère. Il n'a point cessé d'accuser le naturalisme politique, l'athéisme social, comme le péché mortel à l'Europe et particulièrement à la France, de montrer le christianisme social comme l'unique chance de salut. Comment oublier ces fines et profondes analyses de la situation présente? L'un bâtit, l'autre renverse; l'un prie, l'autre blasphème [4]. Quelques-uns ont cette frénésie de refuser positivement tout salut qui viendrait de Dieu [5] et qui serait montré par le doigt du prêtre [6]. D'autres ont la confiance de tout sauver par eux-mêmes, incapables de comprendre la stérilité de leurs expédients, de leur politique, de leur petit savoir-faire. Et « comment seraient-ils des guides sûrs quant aux questions pratiques de second ordre, ceux pour qui la question première et principale n'existe pas encore [7]? » Mais le pire

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Marie-Henriette de France.*
2. II Tim. IV, 2,
3. Œuvres de Mgr de Poitiers, t. VIII, p. 83. — 4. T. VII, p 58 — 5. T. VII, p. 73. — 6. T. VII, p. 367. — 7. T. VIII, p. 2.

n'est-ce pas, chez plusieurs, le mélange de christianisme et d'instincts révolutionnaires, de surnaturel et de naturalisme, de catholicisme et de libéralisme, qui fait que la même main bâtit et renverse, que le même cœur invoque et renie la vérité [1]? Pauvre France, travaillée, comme le lunatique de l'Évangile, de ce *morbus comitialis* qui est le mal caduc, ou, si l'on veut, le mal parlementaire [2], toute meurtrie de ses chutes, impuissante à se rasseoir, à se tenir, à se constituer [3]! Pauvres sages, prudents et modérés du siècle! Ils ont cassé des œufs d'aspic et tissé des toiles d'araignée [4]. Ils ont déchaîné ou flatté le principe révolutionnaire, et ils s'épuisent en conceptions, en combinaisons misérables pour empêcher le monstre de dévorer ses enfants [5]. Pas de sauveurs, pas d'hommes, parce qu'il n'y a plus de principes [6]. Pas d'hommes, parce qu'il nous manque Dieu [7].

Mais si l'évêque n'est point de ces augures complaisants auxquels on peut dire : « Ayez des visions qui nous plaisent, annoncez-nous des erreurs qui nous agréent [8] », il n'est pas non plus un prophète de malheur, encore moins un de ces esprits chagrins et personnels qui se soulagent en récriminant et qui aiment dans les angoisses d'autrui le triomphe de leur sagesse méconnue. Sa plainte instruit, console, encourage ; rien n'y sent la faiblesse non plus que l'aigreur et le dépit ; tout y est généreux et pratique ; tout y est plein, j'oserais dire tout y est chaud de foi et d'espérance. Il a vu, il a noté comme les autres, il a dit plus éloquemment que d'autres le réveil du sens chrétien, la

1. T. VII, p. 65. — 2. T. VIII, p. 19. — 3. T. VII, p. 542.
4. Ova aspidum ruperunt et telas araneæ texuerunt. (Isaïe, LIX, 5).
5. T. VII, p. 249. — 6. T. VII, p. 260. — 7. VII, p. 352.
8. Loquimini nobis placentia ; videte nobis errores. (Isaïe, XXX, 10.)

prière redevenue publique et sociale, non pas seulement par le nombre, mais par l'intervention des pouvoirs [1]; le culte du Sacré Cœur, ce culte si français par toute son histoire [2], soulevant dans les âmes françaises des tressaillements inattendus. Il annonce avec une fière assurance que l'épreuve aura son terme. Le concile du Vatican est déjà grand; il le sera plus encore [3]. Si les conseils divins l'ont interrompu, c'est pour préparer les voies à ce qui lui reste à faire, c'est d'abattre le naturalisme politique comme le naturalisme doctrinal [4]. N'en doutez pas. « Retournez à Rome dans quelques années : vous y verrez le concile du Vatican se poursuivant autour du trône du pontife-roi [5]. » Mais, si quelque chose peut en hâter l'heure, c'est la prière, c'est l'espérance conservée contre l'espérance même, c'est la foi vigoureuse et intègre, c'est l'indépendance devant l'opinion, c'est la rupture absolue avec le libéralisme catholique plus redouté de Pie IX que le radicalisme et ses fureurs [6]. Et dussions-nous laisser en mourant le naturalisme encore maître du monde, abaissant et avilissant toute société, le surnaturel demeurerait notre grandeur et notre joie personnelles. « Chrétiens, chrétiens, consolons-nous : les titres de notre noblesse divine ne seront pas lacérés avec ceux de notre dignité nationale ; les fondements de notre espérance et de notre gloire sont placés trop haut pour être atteints par les grands coupables, j'aime mieux dire par les ambitieux et les téméraires, par les ignorants et les incapables qui ont tout réduit ici-bas à l'impuissance et au déshonneur [7] ».

1. T. VII, p. 582; T. VIII, p. 4. — 2. T. III, p. 42. — 3. T. VII, p. 256. — 4. T. VII, p. 7. — 5. T. VII, p. 363. — 6. T. VII, p. 261. — 7. T. VIII, p. 228.

Restons sur une si fière et si fortifiante parole. Ne résume-t-elle pas, avec l'histoire de ce quart de siècle, l'enseignement de ces vingt-cinq premières années d'épiscopat ? Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la société périt, dupe, esclave et victime du naturalisme, du moins l'âme baptisée sera-t-elle toujours maîtresse de trouver dans le surnaturel et l'indispensable condition du bonheur suprême et la seule garantie efficace pour les lumières, pour la dignité, pour l'indépendance de la nature.

Il est des vœux qui cessent d'être des banalités selon le temps et les personnes. Et qui donc, en embrassant du regard cet épiscopat si riche, ne se prend à répéter comme l'instinct l'acclamation liturgique : *Ad multos annos!* Certes, dans l'Église de Dieu il n'y a pas d'homme nécessaire. Ceux-là se trompent misérablement, qui l'estiment perdue ou désarmée quand une grande voix vient à s'éteindre, quand un soldat illustre s'endort dans la gloire de son dernier combat. Et cependant nous avons appris de Mgr l'évêque de Poitiers lui-même que, suivant l'ordre accoutumé de la providence, les longs épiscopats sont un bienfait comme les longs règnes ; que du reste « jamais la disparition des pontifes n'a été plus redoutée des enfants de Dieu et des amis de l'Église[1] ». Pourquoi donc lui-même semble-t-il craindre d'égaler par le nombre de ses années épiscopales les quarante-deux stations d'Israël au désert[2] ? Que plutôt il vive une seconde fois les années de Pierre ! Qu'il vive les années de Pie IX ! Que la seconde série de ses œuvres soit aussi riche et la seconde moitié de son épiscopat aussi féconde ! Il nous sera bon d'entendre longtemps

1. T. V, p. 469. — 2. T. IV, p. 505.

rediré avec cette conviction et cette doctrine, avec un accent si profondément catholique et français, la devise qui nous sauvera si elle ne sauve pas le monde : « Il faut que Jésus-Christ règne » : *Oportet illum regnare* [1].

G. LONGHAYE.

1. I Cor., xv, 25.

TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE

COMMENTÉS OU CITÉS

DANS LES HUIT PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES

DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

TABLE GÉNÉRALE

DES

TEXTES DE L'ÉCRITURE SAINTE

COMMENTÉS OU CITÉS

DANS LES HUIT PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES

DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

GENESIS.

CAP.	VERS.	
I	4	Et vidit Deus lucem quod esset bona, et divisit lucem a tenebris. III, 350 ; VII, 65 ; VIII, 167.
	10	Vidit Deus quod esset bonum. III, 185, 350.
	26	Et ait : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram ; et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli. II, 458 ; V, 520.
	28	Crescite et multiplicamini, et replete terram et subjicite eam. II, 20 ; V, 520 ; VII, 347.
II	2, 3	Et requievit Deus die septimo ab omni opere quod patrarat ; et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum. — Exponuntur. III, 349, 350.
	7	Et factus est homo in animam viventem. — Exponitur. VIII, 66, 67.
	15	Tulit ergo Dominus Deus hominem, et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur et custodiret illum. I, 91 ; II, 25, 522 ; III, 354.
	18	Non est bonum esse hominem solum. I, 629 ; III, 334 ; VIII, 175.

CAP. VERS.

III 5 Et eritis sicut dii. I, 98 ; VIII, 59.

15 Ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus. II, 240 ; VII, 69.

16 Mulieri quoque dixit : Multiplicabo ærumnas tuas, et conceptus tuos : in colore paries filios. VI, 362 ; VII, 594, 641.

17 Maledicta terra in opere tuo ; in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. II, 522, 621 ; III, 351, 585 ; VII, 594.

18 Spinas et tribulos germinabit tibi, et comedes herbam terræ. II, 52, 522 ; VII, 594.

19 In sudore vultus tui vesceris pane. III, 351 ; VII, 594.

IV 1 Eva concepit et peperit Caïn, dicens : Possedi homi[illegible] per Deum. — Exponitur. VII, 347 et seqq.

2 Fuit autem Abel pastor ovium, et Caïn agricola. [illegible] 522.

4 Abel quoque obtulit de primogenitis gregis [illegible] de adipibus eorum. V, 523.

9 Qui respondit : Nescio : num custos fratris m[illegible] sum? I, 140.

17 Et ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus [illegible] nomine filii sui, Henoch. II, 522.

20-22 Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium [illegible] tentoriis, atque pastorum. Et nomen fratris ejus Jubal : ipse fuit pater canentium cithara et organo. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator et faber in cuncta operis æris et ferri. — Exponuntur. I, 35, 36 ; II, 522, 523.

26 Sed et Seth natus est filius, quem vocavit Enos : iste cœpit invocare nomen Domini. II, 522.

VI 1, 6 Cumque cœpissent homines multiplicari super terram, et filias procreassent, videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant... I, 36 ; II, 522.

3 Dixitque Deus : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est. VI, 454.

6 Pœnituit eum quod hominem fecisset in terra. V, 74.

14 Fac tibi arcam de lignis lævigatis ; mansiunculas in arca facies, et bitumine linies intrinsecus et extrinsecus. II, 523.

VII 2, 4, 10 Ex omnibus animantibus mundis tolle septena, masculum et feminam... et post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus et quadraginta

CAP.	VERS.	
		noctibus... Cumque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram. III, 576.
VII	6-11	Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram... Anno sexcentesimo vitæ Noë, mense secundo, septimodecimo mensis, rupti sunt omnes fontés abyssi magnæ, et cataractæ cœli apertæ sunt. IV, 86.
VIII	10, 12	Expectatis autem ultra septem diebus aliis, rursum dimisit columbam ex arca... Expectavitque nihilominus septem alios dies. III, 576.
	13	Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminutæ sunt aquæ super terram. IV, 88.
	17	Crescite et multiplicamini super terram. I, 408.
	22	Cunctis diebus terræ, sementis et messis, frigus et æstus, æstas et hiems, nox et dies, non requiescent. III, 351.
IX	11-16	Statuam pactum meum vobiscum, et nequaquam ultra interficietur omnis caro aquis diluvii... arcum meum ponam in nubibus eritque arcus in nubibus et videbo illum, et recordabor fœderis sempiterni. V, 384.
	26, 27	Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus. Dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem... — Exponuntur. II, 479, 480.
XI	1	Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem. II, 565.
	8	Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, et cessaverunt ædificare civitatem. III, 353.
	9	Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel, quia tibi confusum est labium universæ terræ; et inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum. V, 317.
XII	1	Dixit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, et de cognatione tua et de domo patris tui, et veni in terram quam monstravero tibi. — Exponitur. III, 652; VI, 333.
XIV	18, 19, 20	At vero Melchisedech rex Salem, proferens panem et vinum... et benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus. V, 522.
XVII	4, 5, 6	Dixitque ei Deus : Ego sum, et pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium... faciam te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur. IV, 38.

CAP: VERS.

XVIII 25 Absit a te, ut rem hanc facias, et occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum : qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc. VII, 67.

XIX 14 Et visus est eis quasi ludens loqui. I, 286.

XXII 16, 17 Quia fecisti hanc rem et non pepercisti filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi et multiplicabo semén tuum... VII, 593.

XXIV 12, 14 Domine Deus Domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie... igitur puella cui dixero : Inclina hydriam tuam ut bibam : et illa responderit : Bibe, quin et camelis tuis dabo potum. — Exponuntur. III, 475, 476.

XXVI 4, 5 Et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli... eo quod obedierit Abraham voci meæ et custodierit præcepta, et mandata mea, et cæremonias legesque servaverit. II, 567.

XXVII 14 Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius. I, 299.

27 Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus. III, 34 ; IV, 98, 220.

39, 40 Motus Isaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ ; et in rore cœli desuper, erit benedictio tua. Vives in gladio et fratri tuo servies. III, 2.

XXVIII 12, 13 Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cœlum... et Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Deus Abraham patris tui. II, 460.

20-22 Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, et custodierit me in via... reversusque fuero prospere ad domum patris mei : erit mihi Dominus in Deum, et lapis iste quem erexi in titulum vocabitur domus Dei : cunctorum quæ dederis mihi, decimas offeram tibi. — Exponuntur. III, 311 ; V, 359, 523.

XXIX 17, 18 Sed Lia lippis erat oculis : Rachel decora facie, et venusta aspectu, quam diligens Jacób, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, septem annis. II, 584 ; VII, 445, 448.

30 Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis. II, 584 ; VIII, 247.

CAP. VERS.

XXXV 3,8 Surgite, et ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo... et sepulta est ad radices Bethel subter quercum : vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletus. — Exponuntur. IV, 473, 474.

XXXVI 7 Divites enim erant valde, et simul habitare non poterant : nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum. III, 651.

XXXVII 4 Videntes autem fratres ejus quod a patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacifice loqui. VII, 172.

7, 8 Putabam nos ligare manipulos in agro... responderunt fratres ejus : Numquid rex noster eris ? aut subjiciemus ditioni tuæ ? IV, 360; VII, 172.

10 Increpavit eum pater suus et dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti ? Num ego et mater tua, et fratres tui, adorabimus te super terram ? IV, 360; VII, 172.

11 Invidebant ei fratres sui : pater vero rem tacitus considerabat. III, 487.

19, 20 Et mutuo loquebantur : Ecce somniator venit : venite, occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem... VII, 172.

XXXVIII 9, 10 Ille sciens non sibi nasci filios... et idcirco percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret. — Exponuntur. III, 56; VI, 362.

XXXIX 5 Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph. I, 299.

XLI 2, 18 De quo ascendebant septem boves, pulchræ et crassæ nimis... aliæ quoque septem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie...: sed simili macie et squalore torpebant. II, 584.

12-14 Erat ibi puer Hebræus... protinus ad regis imperium eductum de carcere Joseph totonderunt; ac veste mutata, obtulerunt ei. VIII, 6.

40-43 Tu eris super domum meam, et ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantum regni solio te præcedam... ecce constitui te super universam terram Ægypti ; tulitque annulum de manu sua et dedit eum in manu ejus... fecitque eum ascendere super currum suum secundum. VII, 471.

XLV 26 Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit, et ipse dominatur in omni terra... VII, 600.

XLIX 22 Filius accrescens Joseph, filius accrescens, et decorus

CAP. VERS.

aspectu : filiæ discurrerunt super murum. — Exponitur. V, 167, 284; VII, 117, 171, 172.

23 Sed exasperaverunt eum, et jurgati sunt, inviderunt-que illi habentes jacula. VII, 172.

24 Sedit in forti arcus ejus, et dissoluta sunt vincula brachiorum et manuum illius per manus potentis Jacob; inde pastor egressus est lapis Israël. — Exponitur. VII, 169 et seqq.

29, 31 Sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici, quæ est in agro Ephron Hettæi, contra Mambre in terra Chanaan... ibi sepelierunt eum, et Saram uxorem ejus... II, 623, 624.

L. 7-13 Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domus Pharaonis, cunctique majores natu terræ Ægypti... domus Joseph cum fratribus suis... fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis; et portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici. II, 624.

EXODUS.

I 10 Venite, sapienter opprimamus eum, ne forte multiplicetur. III, 534.

II 9 Ad quam locuta filia Pharaonis : Accipe, ait, puerum istum, et nutri mihi, ego dabo tibi mercedem tuam. I, 44.

III 2 Apparuitque ei Dominus in flamma ignis de medio rubi; et videbat quod rubus arderet, et non combureretur. III, 470; VII, 505.

3 Dixit ergo Moyses : Vadam et videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus. — Exponitur. VII, 504 et seqq.

5 At ille : Ne appropries, inquit, huc : solve calceamentum de pedibus tuis : locus enim, in quo stas, terra sancta est. II, 419.

14 Dixit Deus ad Moysen : Ego sum qui sum. Ait : Sic dices filiis Israël : Qui est, misit me ad vos. V, 73; VI, 554.

CAP.	VERS.	
III	15	Dixitque iterum Deus ad Moysen : ... Hoc nomen mihi est in æternum, et hoc memoriale meum in generationem et generationem. V, 71.
IV	11	Dixit Dominus ad eum : Quis fecit os hominis? aut quis fabricatus est mutum et surdum, videntem et cæcum? Nonne ego? — Exponitur. III, 330 et seqq.
VIII	19	Et dixerunt malefici ad Pharaonem : Digitus Dei est hic. VII, 322.
IX	34, 35	Videns autem Pharao quod cessasset pluvia, et grando et tonitrua, auxit peccatum : et ingravatum est cor ejus, et servorum illius, et induratum est nimis... I, 460.
X	4	Ecce ego inducam cras locustam in fines tuos. V, 563.
	5	Quæ operiat superficiem terræ, ne quidquam ejus appareat. — Exponitur. V, 563, 565, 566, 567.
	16, 17	Quam ob rem festinus Pharao vocavit Moysen et Aaron, et dixit eis : Peccavi in Dominum Deum vestrum, et in vos... rogate Dominum Deum vestrum. — Exponuntur. V, 563, 566, 567.
	19	Qui flare fecit ventum ab occidente vehementissimum, et arreptam locustam projecit in mare Rubrum. — Exponuntur. V, 563, 565, 566, 567.
	22	Extenditque Moyses manum in cœlum, et factæ sunt tenebræ horribiles in universa terra Ægypti tribus diebus. VIII, 466.
XII	11	Sic autem comedetis illum : renes vestros accingetis, et calceamenta habebitis in pedibus, tenentes baculos in manibus, et comedetis festinanter : est enim phase (id est transitus) Domini. III, 654.
	16	Dies prima erit sancta atque solemnis, et dies septima eadem festivitate venerabilis. III, 352.
	17	Et observabitis azyma : in eadem enim ipsa die educam exercitum vestrum de terra Ægypti, et custodietis diem istum in generationes vestras ritu perpetuo. III, 352.
XIV	13	Et ait Moyses ad populum : Nolite timere : state, et videte magnalia Domini quæ facturus est hodie. V, 29.
XV	25	At ille clamavit ad Dominum, qui ostendit ei lignum : quod cum misisset in aquas, in dulcedinem versæ sunt. V, 446.
XVI	23, 26	Qui ait eis : Hoc est quod locutus est Dominus :

CAP.	VERS.	
		Requies sabbati sanctificata est Domino cras : sex diebus colligite : in die autem septimo sabbatum est Domini. III, 352.
	29, 30	Videte quod Dominus dederit vobis sabbatum... maneat unusquisque apud semetipsum, nullus egrediatur de loco suo die septimo : et sabbatizavit populus die septimo. III, 352.
	35	Filii autem Israël comederunt Man quadraginta annis. III, 648.
XX	5	Non adorabis ea, neque coles : ego sum Dominus Deus tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios. VII, 572.
	8, 11	Memento ut diem sabbati sanctifices; sex diebus operaberis, et facies omnia opera tua, septimo autem die sabbatum Domini Dei tui est... idcirco benedixit Dominus diei sabbati, et sanctificavit eum. — Exponuntur. III, 354.
	10	Septimo autem die sabbatum Domini Dei tui est : non facies omne opus in eo... III, 579.
	12	Honora patrem tuum et matrem tuam. VIII, 79.
	15, 17	Non furtum facies... Non concupisces domum proximi tui. I, 327.
	19	Dicentes Moysi : Loquere tu nobis, et audiemus : non loquatur nobis Dominus, ne forte moriamur. — Exponitur. VII, 474.
XXI	1	Hæc sunt judicia quæ propones eis. III, 355.
	2	Si emeris servum Hebræum, sex annis serviet tibi, in septimo egredietur liber gratis. II, 429.
	24	Oculum pro oculo, dentem pro dente. VIII, 90.
XXIII	2	Non sequeris turbam ad faciendum malum; nec in judicio, plurimorum acquiesces sententiæ, ut a vero devies. VII, 368.
	10, 11	Sex annis seminabis terram tuam, et congregabis fruges ejus. Anno autem septimo dimittes eam, et requiescere facies. II, 429.
XXXI	13, 17	Loquere filiis Israël, et dices ad eos : Videte ut sabbatum meum custodiatis : quia signum est inter me et vos... Sex enim diebus fecit Dominus cœlum et terram, et in septimo ab opere cessavit. — Exponuntur. III, 355.
XXXIII	19	Respondit : Ego ostendam omne bonum tibi, et vocabo in nomine Domini coram te : et miserebor cui voluero, et clemens ero in quem mihi placuerit. VII, 299.

CAP.	VERS.	
XXXIV	12	Cave ne umquam cum habitatoribus terræ jungas amicitias. VII, 573.
	14	Noli adorare deum alienum; Dominus zelotes nomen ejus, Deus est æmulator. VII, 572.
XXXV	1, 2	Igitur congregata omni turba filiorum Israël, dixit ad eos : Hæc sunt quæ jussit Dominus fieri. Sex diebus facietis opus : septimus dies erit vobis sanctus, sabbatum, et requies Domini : qui fecit opus in eo, occidetur. III, 356.

LEVITICUS.

XIX	14	Non maledices surdo, nec coram cæco pones offendiculum : sed timebis Dominum Deum tuum, quia ego sum Dominus. III, 341.
XXV	4	Septimo autem anno sabbatum erit terræ, requietionis Domini... III, 581.
	8-11	Numerabis quoque tibi septem hebdomadas annorum, id est septies septem, quæ simul faciunt quadraginta novem... Revertetur homo ad possessionem suam, et unusquisque rediet ad familiam pristinam : quia jubilæus est et quinquagesimus annus. — Exponuntur. I, 258, 417; V, 459; VI, 260.
XXVI	1-5	Ego Dominus Deus vester : Non facietis vobis idolum et sculptile, nec titulos erigetis... custodite sabbata mea et pavete ad sanctuarium meum... Apprehendet messium tritura vindemiam, et vindemia occupabit sementem... IV, 210.
	12	Ambulabo inter vos, et ero Deus vester, vosque eritis populus meus. VI, 515.
	13-19	Ego Dominus Deus vester, qui eduxi vos de terra Ægyptiorum, ne servieritis eis... conteram superbiam duritiæ vestræ. Daboque vobis cœlum desuper sicut ferrum, et terram æneam. IV, 210.

NUMERI.

CAP. VERS.

XVIII 21-32 Filiis autem Levi dedi omnes decimas Israëlis in possessionem, pro ministerio quo serviunt mihi in tabernaculo fœderis... et non peccabitis super hoc, egregia vobis et pinguia reservantes, ne polluatis oblationis filiorum Israël, et moriamini. — Exponuntur. V, 525, 526, 527.

XXIII 10 Quis dinumerare possit pulverem Jacob, et nosse numerum stirpis Israël? moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia. VI, 281.

XXV 11 Phinees filius Eleazari filii Aaron sacerdotis avertit iram meam a filiis Israël: quia zelo meo commotus est contra eos, ut non ipse delerem filios Israël in zelo meo. V, 74.

XXXIII 23 Unde profecti, castrametati sunt in monte Sepher.— Exponitur. VI, 477.

24 Egressi de monte Sepher, venerunt in Arada, VI, 477.

28 Unde egressi, fixere tentoria in Methca.—Exponitur. VIII, 252.

29 Et de Methca, castrametati sunt in Hesmona.—Exponitur. VIII, 253.

DEUTERONOMIUM.

IV 7 Nec est alia natio tam grandis, quæ habeat duos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest cunctis obsecrationibus nostris. — Exponitur. VI, 514 et seqq.

35 Ut scires quoniam Dominus ipse est Deus, et non est alius præter eum, V, 73.

VI 5 Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota fortitudine tua.— Exponitur. III, 48; VI, 454.

VIII 7-9 Dominus enim Deus tuus introducet te in terram bonam, terram rivorum aquarumque et fontium... ubi absque ulla penuria comedes panem tuum, et rerum omni abundantia perfrueris. — Exponuntur. VII, 456.

10 Ut cum comederis, et satiatus fueris, benedicas Do-

CAP. VERS.

mino tuo pro terra optima, quam dedit tibi. VI, 457.

IX 5 Neque enim propter justitias tuas, et æquitatem cordis tui, ingredieris ut possideas terras earum... sed ut compleret verbum suum Dominus, quod sub juramento pollicitus est patribus tuis. VII, 302.

6 Scito ergo quod non propter justitias tuas Dominus tuus dederit tibi terram hanc optimam in possessionem, cum durissimæ cervicis sis populus. VII, 302.

X 9 Quam ob rem non habuit Levi partem, neque possessionem cum fratribus suis : quia ipse Dominus possessio ejus est. V, 523.

XI 2 Cognoscite hodie quæ ignorant filii vestri, qui non viderunt disciplinam Dei vestri, magnalia ejus, robustam manum, extentumque brachium. V, 2[illegible]

14 Dabit pluviam terræ vestræ temporaneam et serotinam, ut colligatis frumentum, et vinum, et [illegible] III, 465.

XII 18 Sed coram Domino Deo tuo comedes ea, in [illegible] elegerit Dominus Deus tuus, tu et filius tuus, et filia tua, et servus, et famula, atque Levites qui [illegible]net in urbibus tuis... V, 539.

19 Cave ne derelinquas Levitem in omni tempore quo versaris in terra. V, 538.

XIV 22 Decimam partem separabis de cunctis fructibus tuis qui nascuntur in terra per annos singulos. V, 524.

29 Venietque Levites, qui aliam non habet partem nec possessionem tecum, et peregrinus ac pupillus et vidua, qui intra portas tuas sunt, et comedent et saturabuntur... V, 524, 539.

XVII 12 Qui autem superbierit, nolens obedire sacerdotis imperio, qui eo tempore ministrat Domino Deo tuo, et decreto judicis, morietur homo ille, et auferas malum de Israël. VII, 379.

XVIII 1 Non habebunt sacerdotes et Levitæ et omnes qui de eadem tribu sunt, partem et hereditatem cum reliquo Israël. V, 523.

2 Et nihil aliud accipient de possessione fratrum suorum; Dominus enim ipse est hereditas eorum, sicut locutus est illis. V, 523.

11, 12 Nec incantator, nec qui pythones consulat, nec divinos, aut quærat a mortuis veritatem : omnia enim hæc abominatur Dominus, et propter istius modi scelera delebit eos in introitu tuo. III, 53.

AP. VERS.

XIII 7 Non abominaberis Idumæum, quia frater tuus est : nec Ægyptium, quia advena fuisti in terra ejus. I, 6.

XVIII 12 Aperiet Dominus thesaurum suum optimum, cœlum, ut tribuat pluviam terræ tuæ in tempore suo : benedicetque cunctis operibus manuum tuarum. IV, 209 ; VII, 162.

13 Constituet te Dominus in caput, et non in caudam : et eris semper supra et non subter ; si tamen audieris mandata Domini Dei tui, quæ ego præcipio tibi hodie, et custodieris et feceris. — Exponitur. VII, 106, 107, VIII, 177.

38 Sementem multam jacies in terram et modicum congregabis : quia locustæ devorabunt omnia. V, 563.

XXXI 30 Locutus est ergo Moyses, audiente universo cœtu Israël, verba carminis hujus, et ad finem usque complevit. VI, 382.

XXXII 6 Hæccine reddis Domino, popule, stulte et insipiens ? numquid non ipse est pater tuus, qui possedit te, et fecit et creavit te ? V, 181.

7 Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas : interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi ; majores tuos, et dicent tibi. VII, 186.

8 Quando dividebat Altissimus gentes, quando separabat filios Adam, constituit terminos populorum juxta numerum filiorum Israël. II, 484 ; V, 181 ; VIII, 224.

9 Pars autem Domini, populus ejus : Jacob funiculus hæreditatis ejus. V, 181.

13 Constituit eum super excelsam terram : ut comederet fructus agrorum, ut sugeret mel de petra, oleumque de saxo durissimo. II, 422.

15 Incrassatus est dilectus et recalcitravit. V, 224.

31 Non est Deus noster ut dii eorum : et inimici nostri sunt judices. IV, 269.

37 Et dicet : Ubi sunt dii eorum in quibus habebant fiduciam ? VII, 76.

38 Surgent et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant. VII, 76.

40 Levabo ad cœlum manum meam, et dicam : Vivo ego in æternum. V, 67.

XXXIV 7 Moyses centum et viginti annorum erat, quando mortuus est : non caligavit oculus ejus, nec dentes illius moti sunt. VI, 382.

LIBER JOSUE.

CAP. VERS.

VI 25 Rahab vero meretricem, et domum patris ejus, e
omnia quæ habebat fecit Josue vivere, et habitave
runt in medio Israël usque in præsentem diem : e
quod absconderit nuntios, quos miserat ut explora
rent Jericho. V, 26.

VII 8, 9 Mi Domine Deus, quid dicam, videns Israëlem hosti
bus suis terga vertentem; audient Chananæi..
atque delebunt nomen nostrum de terra : et qui
facies magno nomini tuo? VII, 324, 327.

XIV 7,10,11 Quadraginta annorum eram quando misit me Moy
ses famulus Domini de Cadesbarne, ut considera
rem terram... Illius in me temporis fortitudo us
que hodie perseverat, tam ad bellandum quam a
gradiendum. — Exponuntur. V, 466; VI, 383.

XV 18 Quæ cum pergerint simul, suasa est a viro suo ut pe
teret a patre suo agrum : suspiravit ut sedebat i
asino. Cui Caleb : Quid habes, inquit? IV, 220.

19 At illa respondit : Da mihi benedictionem : terram
australem et arentem dedisti mihi, junge et irri
guam. Dedit itaque ei Caleb irriguum superius e
inferius.— Exponitur. IV, 220, 221.

XXIV 15 Sin autem vobis videtur ut Domino serviatis, opti
vobis datur. VIII, 7.

LIBER JUDICUM.

II 3 Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra : ut ha
beatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam
I, 5.

III 4 Dimisitque eos ut in ipsis experiretur Israëlem
utrum audiret mandata Domini quæ præceperat pa
tribus eorum per manum Moysis, an non. I, 5.

CAP. VERS.

7 Feceruntque malum in conspectu Domini; et obliti sunt Dei sui. I, 5.

8 Iratusque contra Israël Dominus, tradidit eos in manus Chusan Rasathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis. I, 5.

9 Et clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet, filium Cenez, fratrem Caleb minorem. I, 5.

14 Servieruntque filii Israël Eglon regi Moab decem et octo annis. VI, 112.

15 Et postea clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis Salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. VI, 112.

V 2, 9 Qui sponte obtulistis de Israël animas nostras ad periculum, benedicite Domino. Cor meum diligit principes Israël : qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino. — Exponuntur. VI, 112 ; VII, 144.

7 Cessarunt fortes in Israël, et quieverunt : donec surgeret Debbora, mater in Israël. I, 9.

8 Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit. I, 9.

11 Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum. VI, 112.

12 Surge, surge Debbora, surge, surge et loquere canticum. I, 9.

13 Salvatæ sunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit. VI, 112.

20 De cœlo dimicatum est contra eos : stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt. I, 9, 10 ; II, 111.

23 Maledicite terræ Merotz, dixit Angelus Domini : Maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus. VI, 112.

31 Sic pereant omnes inimici tui, Domine ; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent. VI, 113.

XIII 1 Rursumque filii Israël fecerunt malum in conspectu Domini : qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis. I, 5.

18 Cui ille respondit : Cur quæris nomen meum, quod est mirabile ? II, 203 ; V, 71.



CAP. VERS.

XVI 30 Ait : Moriatur anima mea cum Philisthiim... multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus acciderat. I, 27.

LIBER RUTH.

I 20 Quibus ait : Ne vocetis me Noëmi, id est pulchram, sed vocate me Mara, id est amaram, quia amaritudine valde replevit me Omnipotens. IV, 475.

III 11 Noli metuere, sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi; scit enim omnis populus, qui habitat intra portas urbis meæ, mulierem te esse virtutis. I, 380 ; IV, 291.

15, 17 Et sursum, expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utraque manu... Et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo vacuam te reverti ad socrum tuam. — Exponuntur. III, 24, 29, 30.

IV 11 Respondit omnis populus, qui erat in porta, et majores natu : Nos testes sumus : faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur in domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ ædificaverunt domum Israël... VII, 286.

16 Susceptumque Noëmi puerum posuit in sinu suo, et nutricis ac gerulæ fungebatur officio.— Exponitur. V, 368.

LIBER I REGUM.

II 3 Nolite multiplicare loqui sublimia, gloriantes : recedant vetera de ore vestro : quia Deus scientiarum, Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes. I, 93 ; II, 243 ; VII, 249.

6 Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit. III, 624 ; VII, 13.

19 Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam offerebat statutis diebus, ascendens cum viro suo, ut immolaret hostiam solemnem. III, 9, 10.

III 1 Puer autem Samuel ministrabat Domino coram Heli, et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, non erat visio manifesta. III, 27.

CAP. VERS.

11 Dixitque Samuel ad Isai : Numquid completi sunt filii? Qui respondit : Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves. III, 169.

XVII 44 Dixitque ad David : Veni ad me, et dabo carnes tuas volatilibus cœli et bestiis terræ. V, 560.

45 Dixit autem David ad Philisthæum : Tu venis ad me cum gladio, et hasta et clypeo : ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israël, quibus exprobrasti. V, 560.

49 Et misit manum suam in peram, tulitque unum lapidem, et funda jecit et percussit Philisthæum in fronte; et infixus est lapis in fronte ejus, et cecidit in faciem suam super terram. — Exponitur. V, 560.

XVIII 1 Et factum est cum complesset loqui ad Saül : anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit eum Jonathas quasi animam suam. I, 54.

3 Inierunt autem David et Jonathas fœdus, diligebat enim eum quasi animam suam. VIII, 207.

16 Omnis autem Israël et Juda diligebat David : ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos. — Exponitur. II, 585 et seqq.

LIBER II REGUM.

I 22 A sanguine interfectorum, ab adipe fortium, sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum, et gladius Saül non est reversus inanis. II, 607.

25 Quomodo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est. II, 607.

26 Doleo super te, frater mi, Jonatha. VIII, 207.

27 Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica? II, 607.

III 28 Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, a sanguine Abner, filii Ner. II, 260.

3, 31 Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner... Sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis, sic corruisti.— Exponuntur. II, 260; VII, 347.

CAP. VERS.

VI 6, 7, 8 Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam... iratusque est indignatione Dominus contra Ozam et percussit eum super temeritate... et vocatum est nomen loci illius, percussio Ozæ, usque in diem hanc. — Exponuntur. VI, 581, 582, 583.

12 Nuntiatum est regi David quod benedixisset Dominus Obededom, et omnia ejus, propter arcam Dei... VII, 302.

22 Et ludam et vilior fiam plus quam factus sum : et ero humilis in oculis meis, et cum ancillis, de quibus locuta es, gloriosior apparebo. I, 64.

VII 21 Propter verbum tuum, et secundum cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo. VII, 302.

XX 16-18 Venerunt itaque et oppugnabant eum in Abela, et in Bethmaacha, et circumdederunt munitionibus civitatem... Rursumque illa, Sermo inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela : et sic perficiebant. — Exponuntur. V, 305, 306.

XXII 18 Liberavit me ab inimico meo potentissimo et ab his qui oderant me : quoniam robustiores me erant. VII, 71.

30-47 In te enim curram accinctus : in Deo meo transiliam murum... scutum est omnium sperantium in se... salvabis me a contradictionibus populi mei : custodies me in caput gentium... et exaltabitur Deus fortis salutis meæ. — Exponuntur. VII, 71, 72.

36 Dedisti mihi clypeum salutis tuæ : et mansuetudo tua multiplicavit me. II, 28.

XXIII 4 Sicut lux auroræ, oriente sole, mane absque nubibus rutilat, et sicut pluviis germinat herba de terra. I, 43.

XXIV 17 Dixitque David ad Dominum, cum vidisset angelum cædentem populum : Ego sum qui peccavi, ego inique egi : isti qui oves sunt, quid fecerunt ? II, 59.

LIBER III REGUM.

II 2, 3 Ego ingrediar viam universæ terræ : confortare et esto vir ; et observa custodias Domini Dei tui, ut

CAP. VERS.

ambules in viis ejus, ut custodias cæremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia...— Exponuntur. I, 550, 551, 552.

III 26 E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur. VII, 216.

IV 25 Habitabatque Juda et Israël absque timore ullo, unusquisque sub vite sua et sub ficu suo, a Dan usque ad Bersabee cunctis diebus Salomonis. II, 25.

V 4 Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum : et non est satan, neque occursus malus. III, 475.

VIII 22 Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israël et expandit manus suas in cœlum. IV, 213.

35 Si clausum fuerit cœlum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœnitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam. IV, 213.

36 Exaudi eos in cœlo et dimitte peccata servorum tuorum, et populi tui Israël... et da pluviam super terram tuam. IV, 213.

38, 39 Si quis cognoverit plagam cordis sui, et expanderit manus suas in domo hac, tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis. V, 274.

40-43 Ut timeant te cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.... tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui...ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere... — Exponuntur. V, 275, 276.

X 23, 24 Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ... Et universa terra desiderabat vultum Salomonis. VIII, 45.

XII 13, 14 Responditque rex populo suo dura, derelicto consilio seniorum, quod ei dederant, et locutus est eis secundum consilium juvenum... I, 303.

XVIII 21 Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum ; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum. I, 461.

XIX 3, 4 Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas... et perrexit in desertum, viam unius diei... et ait : Sufficit mihi, Domine, tolle animam meam ; neque enim melior sum quam patres mei. IV, 468.

CAP. VERS.

10 At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël. — Exponitur. IV, 465 et seqq.

XXI 29 Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? quia humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus. VII, 150.

LIBER IV REGUM.

IV 20 Qui cum tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem et mortuus est. VII, 630.

V 1-14 Naaman princeps regis Syriæ erat vir magnus apud dominum suum... erat autem vir fortis et dives, sed leprosus... descendit, et lavit in Jordane septies, juxta sermonem servi Dei; et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est. — Exponuntur. I, 300, 301.

VIII 19 Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, et filiis ejus cunctis diebus. VII, 286.

IX 6 Et surrexit et ingressus est cubiculum : at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israël : Unxi te regem super populum Domini Israël. I, 346.

13 Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu. — Exponitur. I, 346.

XIII 15-19 Et ait illi Elisæus : Offer arcum et sagittas... pone manum tuam super arcum.... Iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussisses quinquies, aut sexties, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem. — Exponuntur. VI, 606.

23 Et misertus est Dominus eorum et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham et Isaac et Jacob. VII, 302.

XX 2, 3 Qui convertit faciem suam ad parietem et oravit Dominum dicens : Obsecro, Domine, memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in

CAP.	VERS.	
		corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. — Exponuntur. V, 381.
	19	Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus sermo Domini, quem locutus es : sit pax et veritas in diebus meis. V, 382.
XXIII	7	Destruxit quoque ædiculas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci. — Exponitur. III, 484.
	22, 23	Nec enim factum est phase tale a diebus Judicum.... Sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domino in Jerusalem. III, 484.
	36, 37	Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset : et undecim annis regnavit in Jerusalem... et fecit malum coram Domino. IV, 404.
XXIV	18, 19	Vigesimum et primum annum ætatis habebat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem... et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim. IV, 404.

LIBER I PARALIPOMENON.

XV	2	Tunc dixit David : Illicitum est ut a quocumque portetur arca Dei nisi a Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam. VI, 583.
	12	Et dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, et afferte arcam Domini Dei Israël ad locum qui ei præparatus est. VI, 583.
	13	Ne ut a principio, quia non eratis præsentes, percussit nos Dominus : sic et nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus. — Exponitur. VI, 582, 583.
XVI	11	Quærite Dominum et virtutem ejus, quærite faciem ejus semper. — Exponitur. VIII, 168, 469.
	22	Nolite tangere christos meos; et in prophetis meis nolite malignari. IV, 587.
XXIV	5-18	Divisit utrasque inter se familias sortibus... VIII, 30.

LIBER II PARALIPOMENON.

CAP.	VERS.	
VII	13, 14	Si clausero cœlum, et pluvia non fluxerit, et mandavero et præcepero locustæ, ut devoret terram... conversus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus fuerit... ego exaudiam de cœlo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum. IV, 214.
XIV	2	Fecit autem Aza quod bonum et placitum erat in conspectu Dei sui, et subvertit altaria peregrini cultus, et excelsa. V, 320.
	6	Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, et nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente. V, 320.
	7	Dixit autem Judæ : Ædificemus civitates istas, et vallemus muris... eo quod quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, et dederit nobis pacem per gyrum. V, 320.
	11	Et invocavit Dominum Deum, et ait : Domine, non est apud te ulla distantia, utrum in paucis auxilieris, aut in pluribus... Domine, Deus noster es, non prævaleat contra te homo. I, 99 ; VII, 23, 24.
	12, 13	Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Aza et Juda : fugeruntque Æthiopes; et persecutus est eos Asa, et populus qui cum eo erat... VII, 24.
XVII	6	Cumque sumpsisset cor ejus audacia propter vias Domini, etiam excelsa et lucos de Juda abstulit. III, 393.
	7, 9	Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis... ut docerent in civitatibus Juda... circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum. III, 393.
	10	Atque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat. III, 393.
XX	12	Deus noster, ergo non judicabis eos? Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te. — Exponitur. V, 483 ; VII, 536.
XXXVI	21	Et compleretur sermo Domini ex ore Jeremiæ, et celebraret terra sabbata sua : cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni. III, 357, 588.

LIBER I ESDRÆ.

CAP.	VERS.	
I	5	Et surrexerunt principes patrum de Juda et Benjamin, et sacerdotes et Levitæ, et omnis cujus Deus suscitavit spiritum, ut ascenderent ad ædificandum templum Domini, quod erat in Jerusalem. V, 526.
	6	Universi qui erant in circuitu adjuverunt manus eorum in vasis argenteis et aureis, in substantia et jumentis... V, 526.
III	11	Et concinebant in hymnis, et confessione Domino : Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus super Israël. III, 24.

LIBER II ESDRÆ.

II	20	Et reddidi eis sermonem, dixique ad eos : Deus cœli ipse nos juvat, et nos ejus servi sumus : surgamus et ædificemus. III, 326.
IX	2	Et separatum est semen filiorum Israël ab omni filio alienigena, et steterunt et confitebantur peccata sua et iniquitates patrum suorum. III, 404.
	3	Et consurrexerunt ad standum : et legerunt in volumine legis Domini Dei sui, quater in die, et quater confitebantur, et adorabant Dominum Deum suum. III, 404.
XIII	9	Præcepitque et emundaverunt gazophylacia, et retuli ibi vasa domus Dei.— Exponitur. III, 384, 385.
	11	Et egi causam adversus magistratus, et dixi : Quare dereliquimus domum Dei ? I, 644.
	15, 19	In diebus illis vidi in Juda calcantes torcularia in sabbato, portantes acervos et onerantes super asinos vinum... et de pueris meis constitui super portas ut nullus inferret onus in die sabbati. I, 614 ; III, 357.

LIBER TOBIÆ.

CAP.	VERS.	
I	5	Denique cum irent omnes ad vitulos aureos, quos fecerat Jeroboam rex Israël, hic solus fugiebat consortia omnium. I, 307.
	6	Sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deum Israël, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens. I, 307.
	20	Esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat. II, 645.
II	1-6	Post hæc vero, cum esset dies festus... memorans illum sermonem quem dixit Dominus, per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum.— Exponuntur. V, 482, 483.
III	20	Non est enim in hominis potestate consilium tum. V, 486.
	21	Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit quod vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur ; si autem in tribulatione fuerit, liberabitur. V, 486.
	22	Non enim delectaris in perditionibus nostris : quia post tempestatem tranquillum facis. V, 486.
IV	2-4	Dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe... memor enim esse debes, quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo. V, 300 ; VII, 634.
	9	Si multum tibi fuerit, abundanter tribue : si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude. II, 463.
	11	Quoniam eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras. V, 384, 385.
	12	Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam. IV, 385, 387.
	17	Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, de vestimentis tuis nudos tege. II, 490.
V	19	Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. III, 423.
X	4	Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te misimus peregrinari... spem posteritatis nostræ. I, 407.
	5	Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis. V, 430 ; VII, 641.

LIBER JUDITH.

CAP. VERS.

16 Et ideo humiliemus illi animas nostras. VIII, 255, 261.

20 Exspectemus humiles consolationem ejus, et exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum. IV, 146; VIII, 255, 261.

29 Nunc ergo ora pro nobis quoniam mulier sancta es et timens Deum. — Exponitur. VII, 286, 387.

X 18 Dixeruntque ad eum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his merito pugnare contra eos debeamus ? V, 270.

XIII 17 Dixit Judith : Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se. VII, 485.

XVI Canticum Judith citatur. I, 11, 12.

23 Porro Judith, universa vasa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus et conopeum, quod ipsa sustulerat de cubili illius obtulit in anathema oblivionis. VII, 336.

LIBER ESTHER.

VI 1 Noctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias et annales priorum temporum. VIII, 248.

9 Et primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, et per plateam civitatis clamet, et dicat : Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare. V, 491.

XI 9 Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, et præparata ad mortem. V, 8.

10 Clamaveruntque ad Deum : et illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, et in aquas plurimas redundavit. III, 27.

XIII 9 Et dixit : Domine, Domine rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ voluntati resistere, si decreveris salvare Israël. VIII, 3.

17 Exaudi deprecationem meam et propitius esto sorti et funiculo tuo, et converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, et ne claudas ora te canentium. I, 36.

LIBER JOB.

CAP.	VERS.	
	4	Sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secreto Deus erat in tabernaculo meo? I, 240; VI, 545.
	8	Videbant me juvenes, et abscondebantur : et senes assurgentes stabant. I, 175.
	11	Auris audiens beatificabat me, et oculus videns testimonium reddebat mihi. VI, 243.
	13	Benedictio perituri super me veniebat, et cor viduæ consolatus sum. I, 175.
	18	Dicebamque : In nidulo meo moriar, et sicut palma multiplicabo dies. VI, 545.
XXX	1, 2	Nunc autem derident me juniores... quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo. VIII, 64.
XXXI	1	Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. I, 177.
	23	Semper enim quasi tumentes super me fluctus timui Deum. IV, 386.
XXXII	17	Respondebo et ego partem meam, et ostendam scientiam meam. V, 32.
	18	Plenus sum enim sermonibus, et coarctat me spiritus uteri mei. II, 17; III, 131; V, 32; VII, 126.
XXXIV	29	Ipso enim concedente pacem, quis est qui condemnet? V, 318.
	30	Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi. I, 155.
XXXVI	5	Deus potentes non objicit, cum et ipse sit potens. I, 156.
	6	Sed non salvat impios, et judicium pauperi tribuit. I, 156.
	26	Ecce, Deus magnus vincens scientiam nostram, numerus annorum ejus inæstimabilis. V, 66.
XXXVIII	11	Et dixi : Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic confringet tumentes fluctus suos. I, 181; V, 598.
	13	Et tenuisti concutiens extrema terræ, et excussisti impios ex ea? I, 88.
	35	Numquid mittes fulgura, et ibunt; et revertentia dicent tibi : Adsumus? I, 33; II, 243.
	37	Quis enarrabit cœlorum rationem, et concentum cœli quis dormire faciet. I, 654.
XL	4	Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas? VII, 511.
	5	Circumda tibi decorem, et in sublime erigere, et esto gloriosus, et speciosis induere vestibus. VII, 540.

LIBER PSALMORUM.

PSAL.	VERS.	
I	1	Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiæ non sedit. — Exponitur. V, 201 ; VII, 97.
	4	Non sic impii, non sic ; sed tanquam pulvis quem projicit ventus a facie terræ. — Exponitur. VII, 540, 541.
	6	Quoniam novit Dominus viam justorum ; et iter impiorum peribit. — Exponitur. VII, 541.
II	2	Adstiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. II, 628 ; III, 515 ; V, 171 ; VII, 538.
	3	Dirumpamus vincula eorum ; et projiciamus a nobis jugum ipsorum. II, 628 ; III, 515.
	4	Qui habitat in cœlis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos. — Exponitur. III, 167 ; VII, 538.
	5	Tunc loquetur ad eos ira sua, et in furore suo conturbabit eos. — Exponitur. V, 74 ; VII, 539.
	6	Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus, prædicans præceptum ejus. VII, 538.
	7	Dominus dixit ad me : Filius meus es tu, ego hodie genui te. VII, 538 ; VIII, 243.
	8	Postula a me et dabo tibi hereditatem tuam, et possessionem tuam, terminos terræ. — Exponitur. III, 167, 513 ; IV, 588 ; VII, 538.
	9	Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos. — Exponitur. VII. 539, 540.
	10	Et nunc reges intelligite ; erudimini qui judicatis terram. I, 556.
	12	Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa. VII, 541.
V	8	Ego autem in multitudine misericordiæ tuæ ; adorabo ad templum sanctum tuum in timore tuo. I, 80.
VII	10	Consumetur nequitia peccatorum, et diriges justum, scrutans corda et renes Deus. I, 603 ; V, 157.
	12	Deus judex justus, et patiens, numquid irascitur per singulos dies ? V, 159.
	16	Lacum aperuit, et effodit eum : et incidit in foveam, quam fecit. I, 636.
VIII	3	Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et ultorem. I, 519 ; VI, 358.

PSAL. VERS.

14 Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus, in fimbriis aureis. III, 388; IV, 460; VII, 531.

XLIV 15 Adducentur regi virgines post eam: proximæ ejus afferentur tibi. III, 495.

17, 18 Pro patribus tuis nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram; memores erunt nominis tui in omni generatione et generationem. — Exponuntur. I, 406; VI, 543.

XLV 5 Fluminis impetus lætificat civitatem Dei : sanctificavit tabernaculum suum Altissimus. III, 7.

7 Conturbatæ sunt gentes, et inclinata sunt regna; dedit vocem suam, mota est terra. V, 332.

11 Vacate et videte, quoniam ego sum Deus : exaltabor in gentibus, et exaltabor in terra. VII, 401.

XLVII 9 Sicut audivimus, sic vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri; Deus fundavit eam in æternum. I, 439.

XLVIII 13 Et homo cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis. II, 397; III, 492; V, 92, 155.

14 Hæc via illorum scandalum ipsis : et postea in ore suo complacebunt. V, 92.

XLIX 3 Ignis in conspectu ejus exardescet : et in circuitu ejus tempestas valida. I, 236.

4 Advocabit cœlum desursum : et terram discernere populum suum. VIII, 225.

12 Si esuriero non dicam tibi : meus est enim orbis terræ, et plenitudo ejus. V, 528.

17-22 Tu vero odisti disciplinam : et projecisti sermones meos retrorsum. Hæc fecisti, et tacui. Existimasti inique quod ero tui similis... intelligite hæc qui obliviscimini Deum, nequando rapiat, et non sit qui eripiat. — Exponuntur. VII, 311, 312, 381.

L 1, 2 Miserere mei, secundum magnam misericordiam tuam : et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam. I, 418, 489; VI, 45.

4 Amplius lava me ab iniquitate mea. VIII, 246.

5 Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper. VI, 43; VIII, 246.

6 Tibi soli peccavi, et malum coram te feci. I, 401; IV. 55; V, 491; VI, 44.

7 Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum : et in peccatis concepit me mater mea. VI, 44.

PSAL.	VERS.	
LXXII	7	Prodiit quasi ex adipe iniquitas eorum : transierunt in affectum cordis. I, 35.
	10	Ideo convertentur populus meus hic : et dies pleni invenientur in eis. II, 467 ; VI, 390 ; VII, 426.
	24	Tenuisti manum dexteram meam ; et in voluntate tua d duxisti me, et cum gloria suscepisti me. I, 121, 122.
LXXIII	4	Et gloriati sunt qui oderunt te, in medio solemnitatis tuæ : posuerunt signa sua, signa. I', 628.
	6	Exciderunt januas ejus in idipsum : in securi et ascia dejecerunt eam. II, 628.
	8	Dixerunt in corde suo cognatio eorum simul : Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra. I, 398 ; II, 629.
	9	Signa nostra non vidimus, jam non est propheta ; et nos non cognoscet amplius. II, 629.
	16	Tuus est dies, et tua est nox : tu fabricatus es auroram et solem. III, 567.
	23	Ne obliviscaris voces inimicorum tuorum ; superbia eorum, qui te oderunt, ascendit semper. I, 99 ; V, 49 ; VII, 74.
LXXIV	4	Liquefacta est terra, et omnes qui habitant in ea : ego confirmavi columnas ejus. I, 461.
	8	Quoniam Deus judex est : hunc humiliat et hunc exaltat. I, 461.
	9	Quia calix in manu Domini vini meri, plenus misto ; et inclinavit ex hoc in hoc : verumtamen fæx ejus non est exinanita. I, 461.
	11	Et omnia cornua peccatorum confringam : et exaltabuntur cornua justi. I, 461.
LXXV	2	Notus in Judæa Deus : in Israël magnum nomen ejus. III, 501 ; V, 79 ; VI, 445.
	6	Turbati sunt omnes insipientes corde : dormierunt somnum suum ; et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis. I, 86.
	11	Quoniam cogitatio hominis confitebitur tibi : et reliquiæ cogitationis diem festum agent tibi. — Exponitur. V, 383 et seqq.
LXXVI	6	Cogitavi dies antiquos : et annos æternos in mente habui. III, 535 ; V, 579.
	7	Et meditatus sum nocte cum corde meo, et exercitabar et scopebam spiritum meum. III, 535.
	8	Numquid in æternum projiciet Deus, aut non apponat ut complacitior sit adhuc ? III, 535.

PSAL.	VERS.	
	10	Aut obliviscetur misereri Deus; aut continebit in ira sua misericordias suas? III, 535.
	11	Et dixi: Nunc cœpi; hæc mutatio dexteræ Excelsi. VII, 305.
LXXVII	8	Ne fiant sicut patres eorum: generatio prava et exasperans: generatio, quæ non direxit cor suum: et non est creditus cum Deo spiritus ejus. II, 628.
	10	Non custodierunt testamentum Dei: et in lege ejus noluerunt ambulare. II, 628.
	46, 47	Et dedit ærugini fructus eorum: et labores eorum locustæ. Et occidit in grandine vineas eorum et moros in pruina. II, 87; V, 564.
	57	Et averterunt se, et non servaverunt pactum. II, 628.
	72	Et pavit eos in innocentia cordis sui, et in intellectibus manuum suarum deduxit eos. V, 192; VII, 174.
LXXVIII	1	Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum: posuerunt Jerusalem in pomorum custodiam. III, 405.
	3	Effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu Jerusalem. III, 405.
	6	Effunde iram tuam in gentes quæ te non noverunt. III, 405; V, 176.
	9	Adjuva nos, Deus salutaris noster; et propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos. VII, 301, 308.
	10	Ne forte dicant in gentibus: Ubi est Deus eorum? VII, 304.
	11	Introeat in conspectu tuo gemitus compeditorum; secundum magnitudinem brachii tui, posside filios mortificatorum. II, 647.
	12	Et redde vicinis nostris septuplum in sinu eorum. III, 405.
LXXIX	1-15	Qui regis Israël, intende: qui deducis velut ovem Joseph... excita potentiam tuam et veni, ut salvos facias nos... Deus virtutum, convertere, respice de cœlo, et vide, et visita vineam istam. V, 7, 8.
	12	Extendit palmites suos usque ad mare: et usque ad flumen propagines ejus. V, 370.
LXXXI	1	Deus stetit in synagoga deorum: in medio autem deos dijudicat. V, 405.
	6	Ego dixi: Dii estis, et filii Excelsi omnes. I, 268.
	7	Vos autem sicut homines moriemini: et sicut unus de principibus cadetis. I, 100.

PSAL.	VERS.	
CIV	4	Quærite Dominum et confirmamini, quærite faciem ejus semper.— Exponitur. VIII, 466.
	34	Dixit et venit locusta, et bruchus cujus non erat numerus. V, 564.
CV	1	Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus. II, 57.
	3	Beati qui custodiunt judicium et faciunt justitiam in omni tempore. I, 55.
	21	Obliti sunt Deum, qui salvavit eos, qui fecit magnalia in Ægypto. V, 29 ; VIII, 2.
	22	Mirabilia in terra Cham ; terribilia in mari rubro. V, 29.
CVI	27	Turbati sunt et moti sunt sicut ebrius ; et omnis sapientia eorum devorata est. VII, 481.
	40	Effusa est contemptio super principes ; et errare fecit eos in invio, et non in via. VII, 542.
	42	Videbunt recti, et lætabuntur ; et omnis iniquitas oppilabit os suum. II, 239.
CIX	2	Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion ; dominare in medio inimicorum tuorum. III, 504.
	4	Juravit Dominus et non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. — Exponitur. I, 281 ; IV, 35.
	5-7	Dominus a dextris tuis, confregit in die iræ suæ reges ; judicabit in nationibus, implebit ruinas... de torrente in via bibet ; propterea exaltabit caput. I, 77 ; IV, 35, 55.
CX	4	Memoriam fecit mirabilium suorum ; misericors et miserator Dominus. III, 493.
	9	Redemptionem misit populo suo ; mandavit in æternum testamentum suum : sanctum et terribile nomen ejus. V, 71.
CXI	2	Potens in terra erit semen ejus ; generatio rectorum benedicetur. V, 26.
CXII	3	A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini. I, 653.
	7	Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem. I, 96.
	8	Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. I, 96.
CXIII	11	Deus autem noster in cœlo ; omnia quæcumque voluit, fecit. V, 67.
	13	Os habent et non loquentur ; oculos habent et non videbunt. VI, 235.

PSAL.	VERS.	
	14	Aures habent, et non audient; nares habent, et non odorabunt. VI, 235.
	15	Manus habent, et non palpabunt; pedes habent, et non ambulabunt. VI, 235.
	17	Non mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum. III, 628.
	18	Sed nos qui vivimus, benedicimus Domino, ex hoc nunc et usque in sæculum. III, 629.
CXVI	2	Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum. IV, 202; V, 35; VIII, 90.
CXVII	17	Non moriar, sed vivam; et narrabo opera Domini. IV, 469.
	23	A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. V, 336.
	24	Hæc est dies, quam fecit Dominus; exsultemus et lætemur in ea. III, 360.
CXVIII	1	Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini. IV, 500.
	2	Beati qui scrutantur testimonia ejus; in toto corde exquirunt eum. IV, 500.
	14	In via testimoniorum tuorum delectatus sum, sicut in omnibus divitiis. IV, 500.
	45	Et ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquisivi. V, 145.
	47	Et meditabar in mandatis tuis, quæ dilexi. V, 579.
	50	Hæc me consolata est in humilitate mea : quia eloquium tuum vivificavit me. VIII, 31.
	94	Tuus sum ego, salvum me fac; quoniam justificationes tuas exquisivi. I, 105.
	96	Omnis consummationis vidi finem; latum mandatum tuum nimis. V, 145.
	105	Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis. III, 191; VIII, 126.
	126	Tempus faciendi Domine, dissipaverunt legem tuam. VII, 112.
	131	Os meum aperui, et attraxi spiritum, quia mandata tua desiderabam. V, 579.
	136	Exitus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam. V, 579.
	137	Justus es Domine, et rectum judicium tuum. VII, 319.
	162	Lætabor ego super eloquia tua; sicut qui invenit spolia multa. VII, 243.

PSAL.	VERS.	
	171	Eructabunt labia mea hymnum, cum docueris me justificationes tuas. V, 579.
	172	Pronuntiabit lingua mea eloquium tuum, quia omnia mandata tua æquitas. V, 579.
CXIX	5	Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est; habitavi cum habitantibus Cedar. VII, 159.
	7	Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : cum loquebar illis, impugnabant me gratis. VII, 153.
CXX	1	Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi. I, 123, 656 ; V, 497.
	8	Dominus custodiat introitum tuum, et exitum tuum; ex hoc nunc, et usque in sæculum. IV, 223.
CXXI	1	Lætatus sum in his, quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus. I, 80.
	2	Stantes erant pedes nostri, in atriis tuis Jerusalem. I, 80.
	6	Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem, et abundantia diligentibus te. V, 316.
	9	Propter domum Domini Dei nostri, quæsivi bona tibi. V, 321 ; VII, 302.
CXXII	2	Ecce sicut oculi servorum, in manibus dominorum suorum... ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri. I, 297.
CXXV	6	Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua; venientes autem venient cum exsultatione, portantes manipulos suos. I, 489; III, 110.
CXXVI	1	Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam; nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.—Exponitur. I, 87, 176; V, 77; VIII, 2.
	3	Ecce hereditas Domini, filii ; merces, fructus ventris. I, 585.
CXXVIII	1	Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, dicat nunc Israël. II, 533.
CXXIX	7	Quia apud Dominum misericordia; et copiosa apud eum redemptio. V, 254.
CXXXI	1	Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus. I, 58.
	6	Ecce audivimus eam in Ephrata; invenimus eam in campis sylvæ. VII, 547.
	7	Introibimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco, ubi steterunt pedes ejus. III, 26 ; VII, 547.
CXXXII	1	Ecce quam bonum, et quam jucundum habitare fratres in unum ! II, 57 ; V, 579.

PSAL	VERS.	
	16	Aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione. II, 21, 81; V, 77.
	18	Prope est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate. VII, 485.
CXLVII	20	Non fecit taliter omni nationi, et judicia sua non manifestavit eis. IV, 289, 370.
CXLVIII	12	Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini; quia exaltatum est nomen ejus solius. I, 168.
CXLIX	1	Cantate Domino canticum novum; laus ejus in ecclesia sanctorum. V, 90.
CL	3-6	Laudate eum in sono tubæ; laudate eum in psalterio et cithara... laudate eum in chordis et organo; laudate eum in cymbalis benesonantibus... omnis spiritus laudet Dominum. — Exponuntur. VI, 10 et seqq.

LIBER PROVERBIORUM.

CAP.		
I	21	In capite turbarum clamitat, in foribus portarum urbis profert verba sua. VII, 235.
	26	Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo, cum vobis id, quod timebatis, advenerit. II, 119.
II	4	Si quæsieris eam quasi pecuniam, et sicut thesauros effoderis illam. III, 191.
III	9, 10	Honora Dominum de tua substantia; et de primitiis omnium frugum tuarum da ei; et implebuntur horrea tua saturitate, et vino torcularia tua redundabunt. V, 524; VIII, 215.
	17	Viæ ejus, viæ pulchræ, et omnes semitæ illius pacificæ. I, 16.
IV	8, 9	Arripe illam, et exaltabit te; glorificaberis ab ea, cum eam fueris amplexatus, dabit capiti tuo augmenta gratiarum, et corona inclyta proteget te. — Exponuntur. V, 280, 281.
	18	Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem.—Exponuntur. IV, 314; V, 492; VII, 478; VIII, 206.
	19	Via impiorum tenebrosa; nesciunt ubi corruant. V, 492.
V	18, 19	Sit vena tua benedicta; et lætare cum muliere adolescentiæ tuæ; cerva charissima et gratissimus

CAP.	VERS.	
		hinnulus; ubera ejus inebrient te in omni tempore, in amore ejus delectare jugiter. — Exponuntur. IV, 118 et seqq.
VI	12	Homo apostata, vir inutilis, graditur ore perverso. III, 213.
VIII	1	Numquid sapientia clamitat, et prudentia dat vocem suam? II, 183; VII, 125.
	3	Juxta portas civitatis in ipsis foribus loquitur. II, 183.
	6	Audite, quoniam de rebus magnis locutura sum. II, 183.
	10	Accipite disciplinam meam, et non pecuniam; doctrinam magis quam aurum eligite. VII, 125.
	12	Ego sapientia habito in consilio, et eruditis intersum cogitationibus, VI, 109.
	15	Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt. IV, 249; V, 177.
	22	Dominus possedit me in initio viarum suarum, antequam quidquam faceret a principio. V, 244.
	27	Quando præparabat cœlos, aderam, quando certa lege, et gyro vallabat abyssos. II, 183.
	28	Quando æthera firmabat sursum, et librabat fontes aquarum. II, 183.
	30	Cum eo eram cuncta componens; et delectabar per singulos dies, ludens coram eo omni tempore. II, 183.
	31	Ludens in orbe terrarum; et deliciæ meæ esse cum filiis hominum. V, 165; VII, 593.
	35	Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino. III, 175.
IX	1	Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem. III, 577.
	7	Qui erudit derisorem, ipse injuriam sibi facit, et qui arguit impium sibi maculam generat. II, 394.
	8	Noli arguere derisorem, ne oderit te. Argue sapientem, et diliget te. II, 394.
	18	Et ignoravit quod ibi sint gigantes, et in profundis inferni convivæ ejus. V, 159.
XII	11	Qui operatur terram suam, satiabitur panibus; qui autem sectatur otium, stultissimus est. II, 153.
XIII	10	Inter superbos semper jurgia sunt; qui autem agunt omnia cum consilio, reguntur sapientia. VI, 109.
	12	Spes quæ differtur, affligit animam; lignum vitæ desiderium veniens. VII, 184.
XIV	34	Justitia elevat gentem; miseros autem facit populos peccatum. I, 3, 57, 313.

ECCLESIASTES.

CANTICUM CANTICORUM.

LIBER SAPIENTIÆ.

CAP.	VERS.	
III	7, 8	Fulgebunt justi, et tanquam scintillæ in arundineto discurrent. Judicabunt nationes et dominabuntur populis et regnabit Dominus illorum in perpetuum. — Exponuntur. IV, 36 et seqq.
	13	Et incoinquinata quæ nescivit thorum in delicto, habebit fructum in respectione animarum sanctarum. IV, 38.
IV	1	O quam pulchra est casta generatio cum claritate! et in perpetuum coronata triumphat incoinquinatorum certaminum præmium vincens.— Exponuntur. I, 1 et seqq.
	19, 29	Et erunt post hæc decidentes sine honore, et in contumelia inter mortuos in perpetuum. Venient in cogitatione peccatorum suorum timidi, et traducent illos ex adverso iniquitates ipsorum. — Exponuntur. III, 552; VII, 482.
V	1, 2	Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt et qui abstulerunt labores eorum... videntes turbabuntur timore horribili. — Exponuntur. VII, 483.
	3	Dicentes intra se, pœnitentiam agentes, et præ angustia spiritus gementes : Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improperii. VII, 483.
	4, 6	Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam, et finem illorum sine honore... ergo erravimus a via veritatis, et justitiæ lumen non luxit nobis, et sol intelligentiæ non est ortus nobis. — Exponuntur. II, 10; VII, 483.
	8	Quid nobis profuit superbia? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? VII, 483.
	21	Acuet autem duram iram in lanceam, et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. IV, 491; VIII, 225.
VI	6	Horrende et cito apparebit vobis; quoniam durissimum judicium his qui præsunt, fiet. III, 214.
	7	Exiguo enim conceditur misericordia; potentes autem potenter tormenta patientur. I, 57, 59; VII, 510.
	14	Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis prior se ostendat. III, 192.
	17	Quoniam dignos se ipsa circuit quærens, et in viis ostendit se illis hilariter et in omni providentia occurrit illis. — Exponitur. II, 464; III, 458 et seqq.
VII	7	Optavi, et datus est mihi sensus; invocavi et venit in me spiritus sapientiæ. — Exponitur. VIII, 98.

CAP.	vers.	
VII	8, 10	Et præposui illam regnis et sedibus, et divitias esse duxi in comparatione illius... et proposui pro luce habere illam, quoniam inextinguibile est lumen illius.— Exponuntur. VIII, 104, 105, 106, 171.
	13	Quam sine fictione didici, et sine invidia communico, et honestatem illius non abscondo. V, 134.
	16	In manu enim illius, et nos, et sermones nostri, et omnis sapientia et operum scientia et disciplina. I, 138.
	22, 24	Est enim in illa spiritus intelligentiæ unicus, multiplex.... omnibus enim mobilibus nobilior est sapientia; attingit autem ubique propter suam munditiam. II, 461.
	26	Candor est enim lucis æternæ, et speculum sine macula Dei majestatis, et imago bonitatis illius. V, 72, 244.
VIII	2	Hanc amavi et exquisivi a juventute mea, et quæsivi sponsam mihi eam assumere, et amator factus sum formæ illius. I, 305.
	3	Generositatem illius glorificat, contubernium habens Dei; sed et omnium Dominus dilexit illam. I, 305; VI, 516.
	9	Proposui ergo hanc adducere mihi ad convivendum... I, 305.
	16	Intrans in domum meam, conquiescam cum illa; non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiam et gaudium. I, 305.
IX	4	Da mihi sedium tuorum assistricem sapientiam, et noli me reprobare a pueris tuis. I, 337.
	5	Quoniam servus tuus sum ego et filius ancillæ, homo infirmus, et exigui temporis, et minor ad intellectum judicii et legum. V, 73.
	6	Nam et si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur. VII, 229.
	10	Mitte illam de cœlis sanctis tuis et a sede magnitudinis tuæ, ut mecum sit et mecum laboret, ut sciam quid acceptum sit apud te. I, 305.
	18	Et sic correctæ sint semitæ eorum qui sunt in terris, et quæ tibi placent didicerint homines? I, 305.
X	10	Hæc profugum iræ fratris justum deduxit per vias rectas, et ostendit illi regnum Dei et dedit illi scientiam sanctorum. VII, 481.

CAP.	VERS.	
X	11, 14	In fraude circumvenientium illum affuit illi, et honestum fecit illum. Hæc venditum justum non dereliquit... et vinculis non dereliquit illum, donec afferret illi sceptrum regni... et dedit illi claritatem æternam. — Exponuntur. VII, 481, 482, 484.
	20	Et decantaverunt, Domine, nomen sanctum tuum, et victricem manum tuam laudaverunt pariter. VI, 237, 238.
	21	Quoniam sapientia aperuit os mutorum, et linguas infantium fecit disertas. VI, 237, 238.
XI	21	Sed et sine his uno spiritu poterant occidi persecutionem passi ab ipsis factis suis... Sed omnia in mensura et numero et pondere disposuisti. III, 575; V, 67.
	25	Diligis enim omnia quæ sunt, et nihil odisti eorum quæ fecisti. V, 77.
XII	18	Tu autem, Dominator virtutis, cum tranquillitate judicas, et cum magna reverentia disponis nos; subest enim tibi, cum volueris, posse. I, 164; III, 377.
XIII	1	Vani autem sunt homines, in quibus non subest scientia Dei... neque operibus attendentes agnoverunt quis esset artifex. V, 66; VII, 207.
	5	A magnitudine enim speciei et creaturæ, cognoscibiliter poterit creator horum videri. — Exponitur. VII, 215, 217.
	10	Infelices autem sunt, et inter mortuos spes illorum est, qui appellaverunt deos opera manuum hominum... VII, 207.
XIV	2	Illud enim cupiditas acquirendi excogitavit, et artifex sapientia fabricavit sua. V, 67.
	3	Tua autem, Pater, providentia gubernat. VII, 141.
	6	Sed et ab initio cum perirent superbi gigantes, spes orbis terrarum ad ratem confugiens, remisit sæculo semen nativitatis, quæ manu tua erat gubernata. I, 162; II, 11.
	21	Quoniam aut affectui aut regibus deservientes homines, incommunicabile nomen lapidibus et lignis imposuerunt. V, 71.
	22	Et non suffecerat errasse eos circa Dei scientiam, sed et in magno viventes inscientiæ bello, tot et tam magna mala pacem appellant. — Exponitur. I, 69, 70; V, 330.
	25, 26	Et omnia commista sunt, sanguis, homicidium... turbatio et perjurium, tumultus bonorum, Dei immemoratio, animorum inquinatio... I, 69; V, 330.



LIBER ECCLESIASTICI.

CAP.	VERS.	
	30	Memento quoniam nisi per illos natus non fuisses; et retribue illis, quomodo et illi tibi. III, 312.
X	4	In manu Dei potestas terræ; et utilem rectorem suscitabit in tempus super illam. I, 554.
	11	Omnis potentatus brevis vita. Languor prolixior gravat medicum. VII, 509.
	12	Brevem languorem præcidit medicus; sic et rex hodie est, et cras morietur. VII, 509.
XI	5	Multi tyranni sederunt in throno, et insuspicabilis portavit diadema. VII, 279.
	30	Ante mortem ne laudes hominem quemquam, quoniam in filiis suis agnoscitur vir. V, 462.
XIII	2	Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat. Et ditiori te ne socius fueris. — Exponitur. V, 143.
	3	Quid communicabit cacabus ad ollam? quando enim se colliserint, confringetur. V, 143.
	12	Advocatus a potentiore discede; ex hoc enim magis te advocabit. I, 218.
XIV	14	Non defrauderis a die bono, et particula boni doni non te prætereat. I, 275; III, 465.
XV	2	Et obviabit illi quasi mater honorificata. V, 303.
	5	Et in medio Ecclesiæ aperiet os ejus, et adimplebit illum spiritu sapientiæ et intellectus. — Exponitur. VIII, 162, 163.
	9	Non est speciosa laus in ore peccatoris. VII, 149.
XVI	8	Non exoraverunt pro peccatis suis antiqui gigantes qui destructi sunt confidentes suæ virtuti. I, 36.
XVII	6	Creavit illis scientiam spiritus, sensu implevit cor illorum. VIII, 67.
	12	Et mandavit illis unicuique de proximo suo. I, 140.
XVIII	22	Non impediaris orare semper, et ne verearis usque ad mortem justificari; quoniam merces Dei manet in æternum. V, 435.
	23	Ante orationem præpara animam tuam; et noli esse quasi homo qui tentat Deum. V, 435; VII, 253.
XIX	4	Qui credit cito, levis corde est, et minorabitur. III, 189.
XXI	10	Stuppa collecta synogoga peccantium, et consummatio illorum flamma ignis. VII, 142.
	16	Scientia sapientis tanquam inundatio abundabit. VIII, 100.
XXIII	29	Domino enim Deo antequam crearentur, omnia sunt agnita; sic et post perfectum respicit omnia. V, 67.
XXIV	5-16	Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam, et omnium excellentium et humilium

CAP. VERS.

Altissimus aspiciat... donec judicet judicium plebis suæ et oblectabit justos misericordia sua. IV, 216.

26 Speciosa misericordia Dei, in tempore tribulationis, quasi nubes pluviæ in tempore siccitatis. IV, 216.

XXXVI 11 Et qui pessimant plebem tuam, inveniant perditionem. I, 86.

6-18 Innova signa, et immuta mirabilia; glorifica manum et brachium dextrum... Miserere plebi tuæ super quam invocatum est nomen tuum, et Israël quem coæquasti primogenito tuo... ut prophetæ tui fideles inveniantur. — Exponuntur. III, 30, 31.

XXXVIII 5 Nonne a ligno indulcata est aqua amara? V, 146.

25-39 Sapientia scribæ in tempore vacuitatis; et qui minoratur actu, sapientiam percipiet : qua sapientia replebitur qui tenet aratrum... Sed creaturam ævi confirmabunt, et deprecatio illorum in operatione artis, accommodantes animam suam, et conquirentes in lege Altissimi. — Exponuntur. VII, 459 et seqq.

XLII 21 Magnalia sapientiæ suæ decoravit : qui est ante sæculum et usque in sæculum, neque adjectum est. V, 30.

XLIII 12, 13 Vide arcum et benedic eum qui fecit illum; valde speciosus est in splendore suo, gyravit cœlum in circuitu gloriæ suæ, manus Excelsi aperuerunt illum. — Exponuntur. III, 16.

26 Qui navigant mare, enarrent pericula ejus; et audientes auribus nostris admirabimur. III, 16.

XLIV 1 Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua. IV, 93.

2 Multam gloriam fecit Dominus magnificentia sua a sæculo.— Exponuntur. V, 471 et seqq.

3, 4 Dominantes in potestatibus suis, homines magni virtute, et prudentia sua præditi... et imperantes in præsenti populo et virtute prudentiæ populis sanctissima verba. IV, 93; VII, 62.

6 Homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes, pacificantes in domibus suis. II, 125; VI, 257.

7 Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, et in diebus suis habentur in laudibus. IV, 93.

8 Qui de illis nati sunt reliquerunt nomen narrandi laudes eorum. IV, 93.

CAP. VERS.

24 Et nunc orate Deum omnium qui magna fecit in omni terra, qui auxit dies nostros a ventre matris nostræ... V, 315, 321.

25 Det nobis jucunditatem cordis, et fieri pacem in diebus nostris in Israël per dies sempiternos. V, 321.

26 Credere Israël nobiscum esse Dei misericordiam, ut liberet nos in diebus suis. V, 315.

LI 31 Appropiate ad me, indocti, et congregate vos in domum disciplinæ. II, 183.

32 Quid adhuc retardatis? et quid dicitis in his? animæ vestræ sitiunt vehementer. II, 184.

33 Aperui os meum, et locutus sum : Comparate vobis sine argento. II, 184.

34 Et collum vestrum subjicite jugo ; et suscipiat anima vestra disciplinam ; in proximo est enim invenire eam. II, 184.

35 Videte oculis vestris, quia modicum laboravi, et inveni mihi multam requiem. II, 184.

38 Operamini opus vestrum ante tempus, et dabit vobis mercedem vestram in tempore suo. I, 331.

ISAIAS.

I 2 Audite, cœli, et auribus percipe, terra, quoniam Dominus locutus est. Filios enutrivi, et exaltavi ; ipsi autem spreverunt me. VII, 208.

3 Cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui ; Israël autem me non cognovit, et populus meus non intellexit. III, 469.

5 Super quo percutiam vos ultra, addentes prævaricationem? omne caput languidum, et omne cor mœrens. V, 6.

6 A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas. I, 138.

II 2 Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes.—Exponitur. II, 484 ; VI, 525 ; VII, 235.

3 Et ibunt populi multi, et dicent : Venite et ascendamus ad montem Domini... II, 484.

CAP. VERS.

15 Quomodo si elevetur virga contra elevantem se, et exaltetur baculus qui utique lignum est. VII, 142.

XI 10 In die illa radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum gentes deprecabuntur, et erit sepulchrum ejus gloriosum. VI, 577 ; VII, 317.

12 Et levabit signum in nationes, et congregabit profugos, et dispersos Juda colliget a quatuor plagis terræ. VII, 235.

XIV 1 Prope est ut veniat tempus ejus, et dies ejus non elongabuntur. Miserebitur enim Dominus Jacob, et eliget adhuc de Israël. V, 386 ; VII, 13.

5-11 Contrivit Dominus baculum impiorum, virgam dominantium, cædentem populos in indignatione, plaga insanabili... Detracta est ad inferos superbia tua, concidit cadaver tuum ; subter te sternetur tinea, et operimentum tuum erunt vermes. —Exponuntur. V, 387 ; VII, 13.

14 Ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo. I, 236 ; VIII, 59.

XVIII 2 Qui mittit in mare legatos, et in vasis papyri super aquas... ad gentem expectantem et conculcatam, cujus diripuerunt flumina terram ejus. V, 600.

XXII 2 Clamoris plena, urbs frequens, civitas exultans ; interfecti tui, non interfecti gladio, nec mortui in bello. IV, 59.

22 Et dabo clavem domus David super humerum ejus ; et aperiet, et non erit qui claudat, et claudet et non erit qui aperiat. I, 182.

XXIII 8 Quis cogitavit hoc super Tyrum quondam coronatam, cujus negotiatores principes, institores ejus inclyti terræ ? I, 100.

XXIV 2 Et erit sicut populus, sic sacerdos ; et sicut servus, sic dominus ejus. VI, 328.

5 Et terra infecta est ab habitatoribus suis, qui transgressi sunt leges ; mutaverunt jus. II, 86.

6 Propter hoc maledictio vorabit terram, et peccabunt habitatores ejus... II, 86.

7, 9 Luxit vindemia, infirmata est vitis... cum cantico non bibent vinum ; amara erit potio bibentibus eam. II, 86.

16 Et dixi : Secretum meum mihi ; secretum meum mihi : væ mihi ; prævaricantes prævaricati sunt, et prævaricatione transgressorum prævaricati sunt. I, 559.

13 Domine Deus noster, possederunt nos domini absque te, tantum in te recordemur nominis tui. VI, 576.

XXVI 14 Morientes non vivant, gigantes non resurgant ; prop-

CAP. VERS.

terea visitasti et contrivisti eos, et perdidisti omnem memoriam eorum. VII, 389.

19 Vivent mortui tui, interfecti mei resurgent. IV, 59; VI, 82.

20 Vade, populus meus, intra in cubicula tua, claude ostia tua super te, abscondere modicum ad momentum, donec pertranseat indignatio. IV, 267; VI, 542.

XXVII 1 In die illa visitabit Dominus in gladio suo duro, et grandi, et forti. VII, 485.

XXVIII 10 Quia manda, remanda; manda, remanda; exspecta, reexspecta; exspecta, reexspecta; modicum ibi, modicum ibi. — Exponitur. VIII, 256, 257, 259.

15 Dixistis enim : Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum. Flagellum inundans cum transierit, non veniet super nos, quia posuimus mendacium spem nostram, et mendacio protecti sumus. I, 162; IV, 409.

16 Idcirco hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem, lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum : qui crediderit non festinet. — Exponitur. II, 473 et seqq.

17 Et ponam in pondere judicium, et justitiam in mensura, et subvertet grando spem mendacii; protectionem aquæ inundabunt. IV, 409.

18 Et delebitur fœdus vestrum cum morte... flagellum inundans cum transierit, eritis ei in conculcationem. IV, 409.

21 Sicut enim in monte divisionum stabit Dominus... ut operetur opus suum, peregrinum est opus ejus ab eo.— Exponitur, VII, 304, 305.

XXX 1 Væ filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium et non ex me. VII, 482.

9 Populus enim ad iracundiam provocans est, et filii mendaces, filii nolentes audire legem Dei. VI, 574.

10 Qui dicunt videntibus : Nolite videre; et aspicientibus : Nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt; loquimini nobis placentia; videte nobis errores. VI, 574.

29 Canticum erit vobis sicut nox sanctificatæ solemnitatis, et lætitia cordis sicut qui pergit cum tibia, ut intret in montem Domini ad fortem Israël. VI, 181.

XXXII 17 Et erit opus justitiæ pax, et cultus justitiæ silentium et securitas usque in sempiternum. V, 348.

CAP.	VERS.	
	20	Beati, qui seminatis super omnes aquas, immittentes pedem bovis et asini. III, 626.
XXXIII	1	Væ qui prædaris, nonne et ipse prædaberis? et qui spernis, nonne et ipse sperneris? cum consummaveris deprædationem, deprædaberis; cum fatigatus desieris contemnere, contemneris. III, 18.
	7	Ecce videntes clamabunt foris, angeli pacis amare flebunt.. III, 490.
	18	Cor tuum meditabitur timorem; ubi est litteratus? ubi legis verba ponderans? ubi doctor parvulorum? VII, 586.
	21	Quia solummodo ibi magnificus est Dominus noster. — Exponitur. V, 14 et seqq.
XXXIV	8	Quia dies ultionis Domini, annus retributionum judicii Sion. — Exponitur. VII, 309 et seqq.
XXXV	1-6	Lætabitur deserta et invia, et exultabit solitudo, et florebit quasi lilium... tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt, tunc saliet sicut cervus claudus, et aperta erit lingua mutorum... — Exponuntur. III, 341 ; VI, 236, 237.
	4	Dicite pusillanimis · Confortamini et nolite timere : ecce Deus vester ultionem adducet retributionis; Deus ipse veniet, et salvabit nos. I, 276.
XXXVII	35	Et protegam civitatem istam, ut salvem eam propter me, et propter David servum meum. VII, 304.
XXXVIII	1	In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad montem... hæc dicit Dominus : Dispone domui tuæ, quia morieris tu, et non vives. IV, 138 ; VII, 425.
	17	Ecce in pace amaritudo mea amarissima. III, 324.
XXXIX	8	Et dixit Ezechias ad Isaïam : Bonum verbum Domini quod locutus est. Et dixit : Fiat tantum pax et veritas in diebus meis. V, 318.
XL	2	Loquimini ad cor Jerusalem, et advocate eam; quoniam completa est malitia ejus, dimissa est iniquitas illius. VII, 550.
	17	Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatæ sunt ei. V, 68.
	29-31	Qui dat lasso virtutem, et his qui non sunt, fortitudinem et robur multiplicat. Qui autem sperant in Domino mutabunt fortitudinem, assument pennas sicut aquilæ, current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient. — Exponuntur. V, 468.
XLII	1	Ecce servus meus, suscipiam eum; electus meus, complacuit sibi in illo anima mea; dedi spiritum meum super eum, judicium gentibus proferet. V, 130.

CAP. VERS.

16 Et ducam cæcos in viam quam nesciunt, et in semitis, quas ignoraverunt, ambulare eos faciam; ponam tenebras coram eis in lucem, et prava in recta. VII, 79.

XLV 1 Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram ut subjiciam ante faciem ejus gentes, et dorsa regum vertam, et aperiam coram eo januas, et portæ non claudentur. I, 453.

2 Ego ante te ibo; et gloriosos terræ humiliabo. I, 453.

6 Ut sciant hi, qui ab ortu solis, et qui ab occidente. quia absque me non est. Ego Dominus, et non est alter. V, 73; VIII, 45.

7 Formans lucem, et creans tenebras, faciens pacem, et creans malum; ego Dominus faciens omnia hæc. V, 318; VIII, 45.

11 Hæc dicit Dominus Sanctus Israël, plastes ejus. V, 67.

16 Confusi sunt, et erubuerunt omnes; simul abierunt in confusionem fabricatores errorum. II, 119.

20 Nescierunt qui levant lignum sculpturæ suæ, et rogant Deum non salvantem. I, 453; VII, 77.

21 Numquid non ego Dominus, et non est ultra Deus absque me? Deus justus, et salvans non est præter me. I, 454.

XLVI 3, 4 Audite me, domus Jacob, et omne residuum domus Israël, qui portamini a meo utero, qui gestamini a mea vulva. Usque ad senectam ego ipse, et usque ad canos ego portabo: ego feci, et ego feram; ego portabo, et salvabo. — Exponuntur. IV, 192, 193; VII, 550.

8 Mementote istud, et confundamini; redite prævaricatores ad cor. VI, 613; VII, 550.

13 Prope feci justitiam meam, non elongabitur, et salus mea non morabitur. Dabo in Sion salutem, et in Israël gloriam meam. VII, 550.

XLVIII 11 Propter me, propter me faciam, ut non blasphemer; et gloriam meam alteri non dabo. VII, 302.

XLIX 8, 9 Et servavi te, et dedi te in fœdus populi, ut suscitares terram, et possideres hæreditates dissipatas... VIII, 55.

15 Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui. IV, 192.

20 Adhuc dicent in auribus tuis filii sterilitatis tuæ:

CAP. VERS.

angustus est mihi locus, fac spatium mihi ut habitem. III, 527.
23 Et erunt reges nutritii tui, et reginæ nutrices tuæ; vultu in terram demisso adorabunt te, et pulverem pedum tuorum lingent. V, 177.
LI 1 Attendite ad petram unde excisi estis. VIII, 118.
3 Gaudium, et lætitia invenietur in ea, gratiarum actio et vox laudis. VI, 181.
23 Et ponam illum in manu eorum, qui te humiliaverunt, et dixerunt animæ tuæ : Incurvare ut transeamus; et posuisti ut terram corpus tuum, et quasi viam transeuntibus. VI, 140.
LII 11 Recedite, recedite, exite inde; pollutum nolite tangere. V, 201.
LIII 1 Despectum et novissimum virorum, virum dolorum et scientem infirmitatem; et quasi absconditus vultus ejus et despectus; unde nec reputavimus eum. III, 661.
12 Et ipse peccata multorum tulit, et pro transgressoribus rogavit. IV, 204.
LV 1, 2 Omnes sitientes, venite ad aquas... VIII, 124.
7 Revertatur ad Dominum, et miserebitur ejus, et ad Deum nostrum; quoniam multus est ad ignoscendum. VII, 485.
10 Et quomodo descendit imber, et nix de cœlo, et illuc ultra non revertitur, sed inebriat terram, et infundit eam, et germinare eam facit, et dat semen serenti, et panem comedenti. IV, 209.
LVIII 1 Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam. II, 595.
3 Quare jejunavimus, et non aspexisti...?— Exponitur. VIII, 29.
4 Ecce ad lites et contentiones jejunatis, et percutitis pugno impie. I, 500.
9 Tunc invocabis, et Dominus exaudiet; clamabis et dicet : Ecce adsum. IV, 381.
LIX 1 Ecce non est abbreviata manus Domini ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus, ut non exaudiat. — Exponitur. V, 114 : VIII, 249.
2 Sed iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum. — Exponitur. I, 312; VIII, 249.
3, 4 Labia vestra locuta sunt mendacium, et lingua vestra iniquitatem fatur... conceperunt laborem, et pepererunt iniquitatem. — Exponuntur. VIII, 250.
5 Ova aspidum ruperunt et telas araneæ texuerunt;

CAP. VERS.

et quod confotum est erumpet in regulum. — Exponitur. VIII, 250.

8 Viam pacis nescierunt, et non est judicium in gressibus eorum; semitæ eorum incurvatæ sunt eis; omnis qui calcat in eis, ignorat pacem. V, 332; VIII, 254.

10 Palpavimus sicut cæci parietem. VIII, 252.

11 Expectavimus judicium, et non est; salutem, et elongata est a nobis. V, 332; VIII, 252.

14 Et conversum est retrorsum judicium, et justitia longe stetit; quia corruit in platea veritas, et æquitas non potuit ingredi. VII, 260.

16 Et vidit quia non est vir; et aporiatus est, quia non est qui occurrat. VII, 260.

21 Hoc fœdus meum cum eis, dicit Dominus: Spiritus meus, qui est in te, et verba mea quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo... amodo et usque in sempiternum. VII, 202.

LX 3 Et ambulabunt gentes in lumine tuo, et reges in splendore ortus tui. V, 177.

12 Gens enim et regnum, quod non servierit tibi, peribit; et gentes solitudine vastabuntur. V, 176.

LXI 1 Spiritus Domini super me, eo quod unxerit Dominus me; ad annuntiandum mansuetis misit me; ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam et clausis apertionem. I, 259, 525.

2 Ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro, ut consolarer omnes lugentes. I, 259.

LXII 1 Propter Sion non tacebo, et propter Jerusalem non quiescam, donec egrediatur ut splendor justus ejus, et salvator ejus ut lampas accendatur. I, 133; VII, 302.

6, 7 Super muros tuos Jerusalem constitui custodes, tota die et tota nocte in perpetuum non tacebunt... et ne detis silentium ei, donec stabiliat, et donec ponat Jerusalem laudem in terra. — Exponuntur. VII, 29.

LXIII 17 Convertere propter servos tuos, tribus hereditatis tuæ. — Exponitur. VII, 306.

LXIV 11 Domus sanctificationis nostræ, et gloriæ nostræ, ubi laudaverunt te patres nostri, facta est in exustionem ignis, et omnia desiderabilia nostra versa sunt in ruinas. II, 294; III, 25.

CAP. VERS.

LXV 4 Quæsierunt me qui ante non interrogabant, invenerunt qui non quæsierunt me ; dixi : Ecce ego ; ecce ego ad gentem quæ non invocabat nomen meum. VII, 79.

JEREMIAS.

I 6 Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ecce nescio loqui, quia puer ego sum. VI, 245, 508.

7 Et dixit Dominus ad me : Noli dicere, puer sum ; quoniam ad omnia quæ mittam te, ibis. VI, 245.

10 Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices, et plantes. IV, 120, 293.

14 Et dixit Dominus ad me : Ab Aquilone pandetur malum super omnes habitatores terræ. VI, 217.

II 5, 10, 11 Hæc dicit Dominus : Quid invenerunt patres vestri in me iniquitatis, quia elongaverunt se a me, et ambulaverunt post vanitatem, et vani facti sunt ? considerate vehementer ; et videte si factum est hujuscemodi. Si mutavit gens deos suos, et certe ipsi non sunt dii : populus vero meus mutavit gloriam suam in idolum. — Exponuntur. VII, 403 ; VIII, 91, 92.

12 Obstupescite, cœli, super hoc, et portæ ejus desolamini vehementer. VII, 403.

14, 16, 17, 19, 25, 31, 32, 33, 34. — Exponuntur. VIII, 91, 92, 93.

17 Numquid non istud factum est tibi, quia dereliquisti Dominum Deum tuum eo tempore, quo ducebat te per viam ? I, 139.

19 Arguet te malitia tua et aversio tua increpabit te. VII, 376.

20 A seculo confregisti jugum meum, rupisti vincula mea, et dixisti : Non serviam. VII, 376.

28 Ubi sunt dii tui, quos fecisti tibi ? surgant et liberent te in tempore afflictionis. VII, 76.

III 1, 2, 4, 23-25. — Exponuntur. VIII, 92, 93.

15 Et dabo vobis pastores juxta cor meum, et pascent vos scientia et doctrina. — Exponitur. VI, 398 ; VII, 161.

22 Convertimini, filii revertentes, et sanabo aversiones vestras. VII, 406.

CAP.	VERS.	
V	3	Domine, oculi tui respiciunt fidem ; percussisti eos, et non doluerunt ; attrivisti eos, et renuerunt accipere disciplinam. I, 491 ; IV, 160 ; VII, 74.
VI	14	Et curabant contritionem filiæ populi mei cum ignominia, dicentes : Pax, pax, et non erat pax. I, 329 ; V, 331.
VII	4	Nolite confidere in verbis mendacii, dicentes : Templum Domini, templum Domini est. IV, 409.
VIII	11	Et sanabant contritionem filiæ populi mei ad ignominiam. V, 331.
	15	Exspectavimus pacem, et non erat bonum, tempus medelæ, et ecce formido. V, 332.
	22	Numquid resina non est in Galaad ? aut medicus non est tibi ? quare igitur non est obducta cicatrix filiæ populi mei ? I, 473.
IX	21	Quia ascendit mors per fenestras nostras, ingressa est domos nostras, disperdere parvulos de foris, juvenes de plateis. I, 177.
XIV	8	Exspectatio Israël, salvator ejus in tempore tribulationis ; quare quasi colonus futurus es in terra, et quasi viator declinans ad manendum ? III, 671.
	10	Hæc dicit Dominus populo huic qui dilexit movere pedes suos et non quievit, et Domino non placuit : nunc recordabitur iniquitatum eorum, et visitabit peccata eorum. III, 671.
XVII	13	Exspectatio Israël, Domine : omnes qui te derelinquunt, confundentur ; recedentes a te, in terra scribentur, quoniam dereliquerunt venam aquarum viventium Dominum. VII, 551.
	14	Sana me, Domine, et sanabor ; salvum me fac, et salvus ero, quoniam laus mea tu es. VII, 552.
	16	Et ego non sum turbatus, te pastorem sequens ; et diem hominis non desideravi, tu scis.— Exponitur. VII, 162, 551.
	18	Paveant illi, et non paveam ego ; induc super eos diem afflictionis, et duplici contritione contere eos. I, 187.
XVIII	2-10	Surge et descende in domum figuli, et ibi audies verba mea... Ecce sicut lutum in manu figuli, sic vos in manu mea, domus Israël... VII, 540.
	13	Ideo hæc dicit Dominus : Interrogate gentes : Quis audivit talia horribilia, quæ fecit nimis virgo Israël ? VII, 152.
	16	Ut fieret terra eorum in desolationem et in sibilum sempiternum : omnis qui præterierit per eam

CAP. VERS.

obstupescet, et movebit caput suum. VII, 152.

XIX 3 Hæc dicit Dominus exercituum, Deus Israël : Ecce ego inducam afflictionem super locum istum, ita ut omnis, qui audierit illam, tinniant aures ejus. I, 99.

XXII 22 Omnes pastores tuos pascet ventus, et amatores tui in captivitatem ibunt; et tunc confunderis, et erubesces ab omni malitia tua. VII, 166.

30 Hæc dicit Dominus : Scribe virum istum sterilem, virum qui in diebus suis non prosperabitur. VII, 404.

XXIII 20 In novissimis diebus intelligetis consilium ejus. I, 73.

32 Cum ego non misissem eos, nec mandassem eis, qui nihil profuerunt populo huic. VI, 245.

XXV 3 A tertio decimo anno Josiæ filii Ammon regis Juda usque ad diem hanc : et locutus sum ad vos de nocte consurgens, et loquens, et non audistis. VII, 475.

12 Cumque impleti fuerint septuaginta anni, visitabo super regem Babylonis... Et super terram Chaldæorum, et ponam illam in solitudines sempiternas. III, 357; VII, 475.

28 Cumque noluerint accipere calicem de manu tua ut bibant, dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum : Bibentes bibetis. VII, 476.

29 Quia ecce in civitate in qua invocatum est nomen meum, ego incipiam affligere... Non eritis immunes : gladium enim ego voco super omnes habitatores terræ. VII, 476.

30 Et tu prophetabis ad eos omnia verba hæc, et dices ad illos : Dominus de excelso rugiet, et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam : rugiens, rugiet super decorem suum. — Exponitur. VII, 476.

31 Pervenit sonitus usque ad extrema terræ : quia judicium Domino cum gentibus; judicatur ipse cum omni carne, impios tradidi gladio, dicit Dominus. VII, 476.

XXVIII 2 Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israël : Contrivi jugum regis Babylonis. III, 385.

3 Adhuc duo anni dierum, et ego referri faciam ad locum istum omnia vasa domus Domini quæ tulit Nabuchodonosor rex Babylonis de loco isto, et transtulit ea in Babylonem. — Exponitur. III, 385.

6 Et ait propheta Jeremias : Amen, sic faciat Dominus : suscitet Dominus verba tua quæ prophetasti; ut

CAP.	VERS.	
		referantur vasa in domum Domini, et omnis transmigratio de Babylone ad locum istum. — Exponitur. III, 385, 386.
XXIX	7	Et quærite pacem civitatis, ad quam transmigrare vos feci; et orate pro ea ad Dominum; quia in pace illius erit pax vobis. V, 317.
XXXI	21	Statue tibi speculam, pone tibi amaritudines; dirige cor tuum in viam rectam in qua ambulasti : revertere virgo Israël, revertere ad civitates tuas istas. — Exponitur. V, 601 et seqq.
XXXII	1	Verbum quod factum est ad Jeremiam a Domino in anno decimo Sedeciæ, regis Juda : ipse est annus decimus octavus Nabuchodonosor. VI, 260.
	3	Ecce ego dabo civitatem istam in manus regis Babylonis, et capiet eam. VI, 260.
	19	Magnus consilio, et incomprehensibilis cogitatu. V, 66.
XXXIII	6	Ecce ego obducam eis cicatricem et sanitatem, et curabo eos; et revelabo illis deprecationem pacis et veritatis. V, 334.
	20	Hæc dicit Dominus : Si irritum potest fieri pactum meum cum die, et pactum meum cum nocte, ut non sit dies et nox in tempore suo. VII, 287.
	21	Et pactum meum irritum esse poterit cum David servo, ut non sit ex eo filius qui regnet in throno ejus, et Levitæ et Sacerdotes ministri mei. VII, 287.
L	14	Præparamini contra Babylonem per circuitum omnes qui tenditis arcum, debellate eam, non parcatis jaculis; quia Domino peccavit. I, 100.
	15	Clamate adversus eam, ubique dedit manum, ceciderunt fundamenta ejus... I, 100.
	24	Illaqueavi te, et capta es Babylon, et nesciebas; inventa es et apprehensa : quoniam Dominum provocasti. I, 100.
LI	9	Curavimus Babylonem, et non est sanata; quoniam pervenit usque ad cœlos judicium ejus et elevatum est usque ad nubes. — Exponitur. I, 153.

THRENI JEREMIÆ.

I	1	Quomodo sedet sola civitas plena populo; facta est quasi vidua domina gentium : princeps provinciarum facta est sub tributo. — Exponitur. V, 538; VII, 507.

BARUCH.

CAP.	VERS.	
II	5	Et facti sumus subtus et non supra ; quia peccavimus Domino Deo nostro, non obediendo voci ipsius. VII, 107.
III	35	Vocatæ sunt et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas. — Exponitur. II, 109 et seqq. VI, 81.
IV		Caput exponitur. VII, 108, 109.
	16	Qui non sunt reveriti senem, neque puerorum miserti sunt. I, 174.
	26	Delicati mei ambulaverunt vias asperas; ducti sunt enim ut grex direptus ab inimicis. I, 129.
V	1	Exue te, Jerusalem, stola luctus, et vexationis tuæ; et indue decore, et honore ejus, quæ a Deo tibi est, sempiternæ gloriæ. VII, 155.

EZECHIEL.

CAP.	VERS.	
II	3	Fili hominis, mitto ego te ad filios Israël, ad gentes apostatrices quæ recesserunt a me; et ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc. V, 7, 180 ; VII, 402.
III	5-6	Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ, tu mitteris ad domum Israël... Et si ad illos mittereris, ipsi audirent te. — Exponuntur. VI, 244 et seqq.
	7	Domus Israël, nolunt audire te, quia nolunt audire me; omnis quippe domus Israël attrita fronte est, et duro corde. VI, 251 ; VII, 376.
	17	Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israël : et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me. I, 429.
	18	Si dicente me ad impium : Morte morieris, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. I, 429.
	19	Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua... ipse quidem in iniquitate sua morietur : tu autem animam tuam liberasti. II, 344.

CAP.	VERS.	
	21	Si tu autem annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit, vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti. VI, 175.
VIII	6	Et dixit ad me : Fili hominis, putasne, vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas...? Et adhuc conversus videbis abominationes majores. VI, 227.
X	2	Ingredere in medio rotarum quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. III, 128.
XI	19	Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum; et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum. VII, 170.
XIII	2, 3	Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israël qui prophetant... Hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident. VII, 300.
	5	Ut staretis in prælio in die Domini. VIII, 36.
	10	Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax. II, 342; V, 332.
	15	Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento, dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum. V, 332.
XIV		Caput exponitur. II, 390, 391.
XVIII	31	Et quare moriemini, domus Israël ? I, 139.
XX	44	Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima, domus Israël, ait Dominus Deus. VII, 303.
XXXIII	2, 4	Fili hominis, loquere ad filios populi tui et dices ad eos... audiens autem quisquis ille est sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum; sanguis ipsius super caput ejus erit. I, 129.
	9	Ipse in iniquitate sua morietur; porro tu animam tuam liberasti. III, 369, 401.
	11	Dic ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus : nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua et vivat. Convertimini, convertimini a viis vestris pessimis : et quare moriemini, domus Israël. — Exponitur. I, 139, 140, 163.
	12-20	Tu itaque, fili hominis, dic ad filios populi tui : Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit... Et dicitis : Non est recta via Domini. Unum-

CAP.	VERS.	
		quemque juxta vias suas judicabo de vobis, domus Israël.— Exponuntur. III, 266.
	30	Et tu, fili hominis : filii populi tui, qui loquuntur de te juxta muros, et in ostiis domorum, et dicunt... Venite et audiamus quis sit sermo egrediens a Domino. I, 286.
	31	Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, et sedent coram te populus meus; et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos... I, 286.
	32	Et es eis quasi carmen musicum, quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua, et non faciunt ea. I, 286.
XXXIV	2	Væ pastoribus Israël, qui pascebant semetipsos; nonne greges a pastoribus pascuntur? I, 59; VI, 384.
	4	Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis... et quod perierat non quæsistis; sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.— Exponitur. III, 193, 194, 195.
	23	Et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David : ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.— Exponitur. VI, 384.
XXXVI	10	Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israël; et habitabuntur civitates, et ruinosa instaurabuntur.— Exponitur. III, 621 et seqq.
	11	Et replebo vos hominibus et jumentis; et multiplicabuntur et crescent; et habitare vos faciam sicut a principio... III, 628.
	30	Et multiplicabo fructum ligni, et genimina agni, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus. III, 628.
	32	Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus, notum sit vobis: confundimini et erubescite super viis vestris, domus Israël. VII, 303.
	34	Et terra deserta fuerit exculta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris. III, 628.
	36	Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata plantavique inculta. III, 628.
XL	26	Et in gradibus septem ascendebatur ad eam : et vestibulum ante fores ejus. V, 381.
	31	Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte: et octo gradus erant, quibus ascendebatur per eam. V, 381.
	32	Et introduxit me in atrium interius per viam orient[illegible]

CAP. VERS.

lem ; et mensus est portam secundum mensuras superiores. V, 381.

XLI 46 Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu; terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia. — Exponitur. I, 160.

XLVII 1 Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad orientem... aquæ autem descendebant in latus templi dexterum ad meridiem altaris. V, 138.

8 Et ait ad me : Aquæ istæ quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exibunt, et sanabuntur aquæ. V, 138.

9 Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet : et erunt pisces multi satis postquam venerint illuc aquæ istæ, et sanabuntur, et vivent omnia, ad quæ venerit torrens. — Exponitur. V, 139.

XLVIII 35 Per circuitum, decem et octo millia, et nomen civitatis ex illa die, Dominus ibidem. V, 90.

DANIEL.

I 20 Et omne verbum sapientiæ et intellectus, quod sciscitatus est ab eis rex, invenit in eis decuplum super omnes ariolos et magos, qui erant in universo regno ejus. III, 311.

II 35 Lapis autem qui percusserat statuam, factus est mons magnus, et implevit universam terram. I, 407.

III 33 Et nunc non possumus aperire os : confusio et opprobrium facti sumus servis tuis, et his qui colunt te. VII, 289 ; VIII, 63.

34 Ne, quæsumus, tradas nos in perpetuum propter nomen tuum, et ne dissipes testamentum tuum. VII, 286.

35 Neque auferas misericordiam tuam a nobis, propter Abraham dilectum tuum, et Isaac servum tuum, et Israël sanctum tuum. VII, 286.

37 Quia, Domine, imminuti sumus plus quam omnes gentes, sumusque humiles in universa terra hodie, propter peccata nostra. III, 26 ; VII, 289.

CAP. VERS.

nes populi, tribus, et linguæ ipsi servient... regnum ejus, quod non corrumpetur. VI, 548.

VIII 13, 14 Et audivi unum de sanctis loquentem : Usquequo visio?... Et dixit ei : Usque ad vesperam et mane : dies duo millia trecenti, et mundabitur sanctuarium. — Exponuntur. III, 482 et seqq.; VIII, 217.

IX 4-9 Et oravi Dominum Deum meum et confessus sum et dixi : Obsecro, Domine Deus magne et terribilis... Tibi autem Domino Deo nostro misericordia, et propitiatio, quia recessimus a te. — Exponuntur. VII, 344, 345.

18 Inclina, Deus meus, aurem tuam et audi : aperi oculos tuos, et vide desolationem nostram, et civitatem, super quam invocatum est nomen tuum. VII, 485.

24 Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum,... ut finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas et adducatur justitia sempiterna. — Exponitur. I, 348; VII, 340 et seqq.

25 Et rursum ædificabitur platea, et muri in angustia temporum. I, 345; VIII, 146.

XI 28-29 Et revertetur in terram suam cum opibus multis. Statuto tempore revertetur, et veniet ad austrum; et non erit priori simile novissimum. — Exponuntur. II, 1 et seqq.

XII 3 Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. — Exponitur. I, 467.

XIII 9 Et everterunt sensum suum, et declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum, neque recordarentur judiciorum justorum. I, 170.

52 Cum ergo divisi essent alter ab altero, vocavit unum ex eis, et dixit ad eum : Inveterate dierum malorum, nunc venerunt peccata tua, quæ operabaris prius. I, 170.

XIV 35 Et apprehendit eum Angelus Domini in vertice ejus et portavit eum capillo capitis sui, posuitque eum in Babylone supra lacum in impetu spiritus sui. II, 461.

OSEE.

CAP. VERS.

II 8 Et hæc nescivit, quia ego dedi ei frumentum, et vinum, et oleum, et argentum multiplicavi ei, et aurum, quæ fecerunt Baal. II, 85.

9 Idcirco convertar, et sumam frumentum meum in tempore suo. II, 85.

12 Et corrumpam vineam ejus et ficum ejus : de quibus dixi : Mercedes hæ, meæ sunt, quas dederunt mihi amatores mei. II, 85.

22 Et terra exaudiet triticum, et vinum, et oleum : et hæc exaudient Jezrahel. II, 89.

23 Et seminabo eam mihi in terra, et miserebor ejus, quæ fuit absque misericordia. II, 89.

IV 2 Maledictum, et mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit. VII, 456.

4 Verumtamen unusquisque non judicet, et non arguatur vir : populus enim tuus, sicut hi qui contradicunt sacerdoti. VI, 573 ; VII, 366.

5 Et corrues hodie, et corruet etiam propheta tecum ; nocte tacere feci matrem tuam. VII, 366.

9 Et erit sicut populus, sic sacerdos. VIII, 20.

VIII 4 Ipsi regnaverunt, et non ex me : principes extiterunt, et non cognovi : argentum suum et aurum suum fecerunt sibi in idola, ut interirent. I, 86 ; V, 176.

XIII 4 Ego autem Dominus Deus tuus ex terra Ægypti : et Deum absque me nescies, et salvator non est præter me. I, 237.

9 Perditio tua ex te, Israël : tantummodo in me auxilium tuum. I, 323.

JOEL.

I 4 Residuum erucæ comedit locusta, et residuum locustæ comedit bruchus. V, 564, 565.

II 12 Nunc ergo dicit Dominus : Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio, et in fletu, et in planctu. VII, 149.

13 Et scindite corda vestra, et non vestimenta vestra, et

CAP. VERS.

convertimini ad Dominum Deum vestrum : quia benignus et misericors est, patiens et multæ misericordiæ, et præstabilis supér malitia. VII, 300.

15-16 Canite tuba in Sion, sanctificate jejunium, vocate cœtum; congregate populum, sanctificate ecclesiam, coadunate senes. — Exponuntur. I, 167 et seqq.

25 Et reddam vobis annos, quos comedit locusta, bruchus, et rubigo, et eruca : fortitudo mea magna, quam misi in vos. V, 568.

26 Et comedetis vescentes, et saturabimini, et laudabitis nomen Domini Dei vestri, qui fecit mirabilia vobiscum, et non confundetur populus meus in sempiternum. V, 568.

28 Et erit post hæc : Effundam Spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ; senes vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt. IV, 452; V, 420.

AMOS.

I 5 Et conteram vectem Damasci, et disperdam habitatorem de campo idoli, et tenentem sceptrum de domo voluptatis. I, 78.

III 15 Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva, et peribunt domus eburneæ, et dissipabuntur ædes multæ, dicit Dominus. I, 129; II, 425; VI, 256.

V 13 Ideo prudens in tempore illo tacebit, quia tempus malum est. II, 79.

VI 7 Quapropter nunc migrabunt in capite transmigrantium; et auferetur factio lascivientium. I, 29.

VII 1 Hæc ostendit mihi Dominus Deus : et ecce fictor locustæ in principio germinantium serotini imbris, et ecce serotinus post tonsionem regis. V, 564.

2 Et factum est, cum consummasset comedere herbam terræ, dixi : Domine Deus, propitius esto, obsecro : Quis suscitabit Jacob, quia parvulus est? V, 564.

VIII 7-10 Juravit Dominus in superbiam Jacob : Si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum. Et convertam festivitates vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum. — Exponuntur. V, 481 et seqq.

JONAS.

CAP.	VERS.	
III	4	Et cœpit Jonas introire in civitatem itinere diei unius : et clamavit, et dixit : Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur. — Exponitur. I, 462.

MICHÆAS.

V	5	Et erit iste pax : cum venerit Assyrius in terram nostram, et quando calcaverit in domibus nostris. V, 318.

NAHUM.

II	3	Clypeus fortium ejus ignitus, viri exercitus in coccineis : igneæ habenæ currus in die præparationis ejus, et agitatores consopiti sunt. I, 336.
III	17	Custodes tui quasi locustæ; et parvuli tui quasi locustæ locustarum, quæ considunt in sepibus in die frigoris. V, 566.

HABACUC.

II	11	Quia lapis de pariete clamabit. VII, 549.
III	14	Maledixisti sceptris ejus, capiti bellatorum ejus, venientibus ut turbo ad dispergendum me. V, 509.

AGGÆUS.

I	6	Seminastis multum et intulistis parum, et non estis satiati. VI, 575.
	7-10	Hæc dicit Dominus exercituum : Ponite corda vestra super vias vestras. Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus... Propter hoc prohibiti sunt cœli ne darent rorem, et terra prohibita est ne daret germen suum. — Exponuntur. VII, 380.

CAP. VERS.

II 7-8 Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cœlum, et terram et mare, et aridam, et movebo omnes gentes. — Exponuntur. VIII, 259.

10 Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ. I, 345; VI, 190.

ZACHARIAS.

I 3 Convertimini ad me, dicit Dominus exercituum, et convertar ad vos. VII, 149.

12 Et respondit Angelus Domini, et dixit : Domine exercituum, usquequo tu non misereberis Jerusalem, et urbium Juda, quibus iratus es? iste jam septuagesimus annus est. — Exponitur. III, 536; VII, 180.

13 Et respondit Dominus Angelo, qui loquebatur in me verba bona, verba consolatoria. — Exponitur. III, 536.

14 Et dixit ad me Angelus, qui loquebatur in me : Clama, dicens : Hæc dicit Dominus exercituum : Zelatus sum Jerusalem et Sion zelo magno. VII, 142.

15 Et ira magna ego irascor super gentes opulentas. VII, 143.

16 Propterea hæc dicit Dominus : Revertar ad Jerusalem in misericordiis; et domus mea ædificabitur in ea. VII, 143.

17 Adhuc clama, hæc dicit Dominus exercituum... et consolabitur adhuc Dominus Sion, et eliget adhuc Jerusalem. VII, 43.

IV 11-14 Et respondi, et dixi ad eum : Quid sunt duæ olivæ istæ ad dexteram candelabri, et ad sinistram ejus? et dixit : Isti sunt duo filii olei qui assistunt Dominatori universæ terræ. — Exponuntur. II, 548; VII, 90.

VIII 19 Hæc dicit Dominus exercituum : Veritatem tantum, et pacem diligite. I, 133.

23 Hæc dicit Dominus exercituum : In diebus illis, in quibus apprehendent decem homines ex omnibus linguis gentium, et apprehendent fimbriam viri Judæi, dicentes : Ibimus vobiscum : audivimus enim quoniam Deus vobiscum est. — Exponitur. I, 237.

IX 9 Ecce rex tuus veniet tibi justus. VIII, 44.

CAP.	VERS.	
X	1	Petite a Domino pluviam in tempore serotino, et Dominus faciet nives, et pluviam imbris dabit eis, singulis herbam in agro. IV, 215.
	2	Vane consolabantur; idcirco abducti sunt quasi grex: affligentur, quia non est eis pastor. VII, 161, 166.
XII	10	Et effundam super domum David, et super habitatores Jerusalem, spiritum gratiæ et precum, et aspicient ad me, quem confixerunt. I, 105; IV, 380.
XIII	1	In die illa erit fons potens domui David, et habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris et menstruatæ. I, 290; VI, 612.
	5	Sed dicet: Non sum propheta, homo agricola ego sum: quoniam Adam exemplum meum ab adolescentia mea. — Exponitur. IV, 275, 283.
	6	Et dicetur ei: Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum? et dicet: His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me. III, 525.

MALACHIAS.

I	1	Onus verbi Domini ad Israël in manu Malachiæ. VI, 383.
II	7	Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus: quia Angelus Domini exercituum est. I, 186.
III	3	Et sedebit conflans, et emundans argentum, et purgavit filios Levi, et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia. III, 82.
	4	Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi, et sicut anni antiqui. VII, 13.
	6	Ego enim Dominus, et non mutor; et vos filii Jacob non estis consumpti. V, 115.
	10	Inferte omnem decimam in horreum, et sit cibus in domo mea, et probate me super hoc, dicit Dominus: si non aperuero vobis cataractas cœli. V, 525.
IV	6	Et convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum, ne forte veniam, et percutiam terram anathemate. I, 304.

I MACHABÆORUM.

CAP.	VERS.	
1	12	In diebus illis exierunt ex Israël filii iniqui, et suaserunt multis, dicentes : Eamus, et disponamus testamentum cum gentibus quæ circa nos sunt. VI, 278.
	13	Et bonus visus est sermo in oculis eorum. VI, 278.
	15	Et ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis, secundum leges nationum. VI, 278.
	42	Secundum gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus, et sublimitas ejus conversa est in luctum. III, 489.
	67	Et facta est ira magna super populum valde. VI, 279.
2	7-13	Væ mihi! ut quid natus sum videre contritionem populi mei, et contritionem civitatis sanctæ?... et ecce sancta nostra, et pulchritudo nostra, et claritas nostra, desolata est... quo ergo nobis adhuc vivere? — Exponuntur. III, 390, 391; VII, 485; VIII, 13.
	16	Et multi de populo Israël consentientes, accesserunt ad eos; sed Mathathias et filii ejus constantes steterunt. — Exponuntur. I, 625, 626.
	19, 20	Et respondit Mathathias, et dixit magna voce : Et si omnes gentes regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque a servitute legis patrum suorum, et consentiat mandatis ejus; ego et filii mei, et fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum. I, 166.
	34	Et dixerunt : Non exibimus, neque faciemus verbum regis, ut polluamus diem sabbatorum. III, 357.
	41	Et cogitaverunt in illa die dicentes : Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversus eum : et non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis. III, 357.
	50	Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum. VI, 279.
	51	Et mementote operum patrum quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum. VI, 279.
	61	Et ita cogitate per generationem... quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur. VI, 279.
	62	Et a verbis viri peccatoris ne timueritis : quia gloria ejus, stercus et vermis est. IV, 65; VI, 279.

CAP.	VERS.	
II	63, 64	Hodie extollitur, et cras non invenietur, quia conversus est in terram suam et cogitatio ejus periit. Vos ergo, filii, confortamini, et viriliter agite in lege, quia in ipsa gloriosi eritis. — Exponuntur. VI, 279, 280.
III	17	Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviam, dixerunt Judæ : Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, et tam fortem, et nos fatigati sumus jejunio hodie ? VII, 24.
	18	Et ait Judas : Facile concludi multos in manus paucorum ; et non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis et in paucis. VII, 24.
	19, 20, 21	Quoniam non in multitudine exercitus victoria belli, sed de cœlo fortitudo est ; ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci... nos vero pugnabimus pro animabus nostris, et legibus nostris. VII, 24.
	23	Ut cessavit loqui, insiluit in eos subito, et contritus est Seron. VII, 24.
	51, 52, 53	Et sancta tua conculcata sunt... quomodo poterimus subsistere, nisi tu, Deus, adjuves nos ? VIII, 13.
	59	Quoniam melius est, nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum. VIII, 32.
IV	37-55	Exponuntur. III, 24, 491.
	47, 56, 58	Et acceperunt lapides integros secundum legem, et ædificaverunt altare novum secundum illud quod fuit prius... Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, et obtulerunt holocausta cum lætitia... et facta est lætitia in populo magna valde, et aversum est opprobrium gentium. — Exponuntur. V, 477 et seqq.
V	62	Ipsi autem non erant de semine virorum, illorum per quos salus facta est in Israël. IV, 91 ; VII, 111.
VII	8	Et elegit rex ex amicis suis Bacchidem... IV, 57.
	9	Sed et Alcimum impium constituit in sacerdotium... IV, 57.
VIII	3	Et possederunt omnem locum consilio suo, et patientia. — Exponitur. II, 505.
IX	6	Et viderunt multitudinem exercitus, quia multi sunt, et timuerunt valde. IV, 57.
	14	Et vidit Judas quod firmior est pars Bacchidis in dextris, et convenerunt cum ipso omnes constantes corde. I, 625.
	18	Et Judas cecidit, et cæteri fugerunt. IV, 57.
XII	9	Nos, cum nullo horum indigeremus, habentes solatio

CAP. VERS.

sanctos libros, qui sunt in manibus nostris.— Exponitur. III, 622; VII, 20, 170.

XII 11 Nos ergo in omni tempore sine intermissione in diebus solemnibus... sicut fas est, et decet meminisse fratrum. V, 510.

XIII 3-6 Vos scitis quanta ego, et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis prælia... Et relictus sum ego solus. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis; non enim melior sum fratribus meis. — Exponuntur. VI, 264 et seqq.

8, 9 Et responderunt voce magna dicentes : Tu es dux noster loco Judæ, et Jonathæ fratris tui; pugna prælium nostrum; et omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus. VI, 277.

XVI 23-24 Et cætera sermonum Joannis, bellorum ejus, et bonarum virtutum quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos exstruxit, et rerum gestarum ejus : ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus. II, 545.

LIBER II MACHABÆORUM.

I 2-5 Benefaciat vobis Deus, et meminerit testamenti sui, quod locutus est ad Abraham... et det vobis cor omnibus ut colatis eum et faciatis ejus voluntatem corde magno et animo volenti. Exaudiat orationes vestras et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo.— Exponuntur. VII, 292, 293.

19-23 Nam cum in Persidem ducerentur patres nostri, sacerdotes, qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus... utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refulsit, qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus. — Exponuntur. III, 392, 393.

III 1, 2 Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, fiebat ut et ipsi reges et principes locum honore dignum ducerent, et templum maximis muneribus illustrarent. V, 320, 526.

12, 13, 15, 16, 17.— Exponuntur. VIII, 12.

CAP.	VERS.	
	34	Tu autem a Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, et potestatem. V, 30.
IV	9	Super hæc promittebat et alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur gymnasium et ephebiam sibi constituere. VI, 278.
	12	Etenim ausus est sub ipsa arce gymnasium constituere, et optimos quosque ephebos in lupanaribus ponere. VI, 278.
	13	Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, et profectus gentilis. VI, 278.
	15, 16	Et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur... quarum gratia periculosa eos contentio habebat, et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant. VI, 278, 279.
	17	In leges enim divinas impie agere impune non cedit; sed hoc tempus sequens declarabit. VII, 11.
	25	Animos crudelis tyranni, et feræ belluæ iram gerens. VII, 11.
V	17	Propter peccata habitantium civitatem, modicum Deus fuerat iratus; propter quod et accidit circa locum despectio. IV, 496.
	19	Verum non propter locum, gentem, sed propter gentem, locum Deus elegit. IV, 496.
	20	Ideoque et ipse locus particeps factus est populi malorum; postea autem fiet socius bonorum, et qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur. IV, 496.
VI	6	Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur. VI, 278.
	12-16	Obsecro autem eos, qui hunc librum lecturi sunt ne abhorrescant propter adversos casus... Propter quod nunquam quidem a nobis misericordiam suam amovet : corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit. I, 172; VII, 9.
	24, 27	Non enim ætatis nostræ dignum est, inquit, fingere... Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo. — Exponuntur. I, 172, 288.
	31	Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti memoriam mortis

SANCTUS MATTHÆUS.

CAP.	VERS.	
IV	9	Et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. — Exponitur. III, 517.
	11	Tunc reliquit eum diabolus : et ecce Angeli accesserunt, et ministrabant ei. III, 517, 518.
V	3	Beati pauperes spiritu; quoniam ipsorum est regnum cœlorum. I, 425 ; III, 649.
	4	Beati mites ; quoniam ipsi possidebunt terram. — Exponitur. I, 57; II, 28, 34; VII, 494.
	5	Beati qui lugent; quoniam ipsi consolabuntur. — Exponitur. V, 6.
	6	Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam; quoniam ipsi saturabuntur. — Exponitur. I, 57.
	7	Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur. — Exponuntur. I, 57; VII, 297.
	8	Beati mundo corde; quoniam ipsi Deum videbunt. VIII, 106.
	13	Vos estis sal terræ. I, 204; VIII, 126.
	14	Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita. V, 259; VII, 320.
	15	Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. — Exponitur. I, 115; VII, 319, 320.
	17	Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas : non veni solvere, sed adimplere. III, 224, 357.
	19	Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. IV, 141.
	26	Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem. — Exponitur. III, 82.
	29	Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te. III, 675
	34	Ego autem dico vobis, non jurare omnino, neque per cœlum, quia thronus Dei est. II, 460.
	35	Neque per terram, quia scabellum est pedum ejus; neque per Jerosolymam, quia civitas est magni regis. II, 460, 493, 494.
	44	Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros; benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos. III, 639; IV, 351; V, 279.
	45	Ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est; qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. IV, 214.
VI	2, 5	Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt... et cum oratis, non

CAP. VERS.

eritis sicut hypocritæ... Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. — Exponuntur. V, 156.

6 Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum... et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. III, 498.

9 Sic ergo vos orabitis: Pater noster, qui es in cœlis... — Exponitur. III, 498, 499; VIII, 28.

10 Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. III, 499; V, 166; VIII, 28.

11 Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie.— Exponitur. III, 647, 650.

13 Et ne nos inducas in tentationem; sed libera nos a malo. Amen. — Exponitur. III, 499, 529.

21 Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. — Exponitur. I, 187.

22 Lucerna corporis tui est oculus tuus. VIII, 126.

25 Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum? — Exponitur. II, 189; III, 380, 674.

32 Hæc enim omnia gentes inquirunt. Scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis. VI, 363.

33 Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus; et hæc omnia adjicientur vobis. II, 513, 592; VII, 553.

VII 6 Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis, et conversi dirumpant vos. III, 62.

7 Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis. VI, 607; VIII, 169.

21 Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum; sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est. — Exponitur. II, 348; III, 213.

22 Multi dicent mihi in illa die: Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus? — Exponitur. V, 494.

23 Et tunc confitebor illis: Quia numquam novi vos; discedite a me, qui operamini iniquitatem. V, 494.

25 Et descendit pluvia... Fundata enim erat super petram. VIII, 203.

27 Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et cecidit, et fuit ruina illius magna. IV, 127, 128.

CAP.	VERS.	
	29	Erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut scribæ eorum, et pharisæi. V, 365.
VIII	20	Et dicit ei Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos; Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. III, 649.
	22	Jesus autem ait illi : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos. VII, 575.
	25	Domine, salva nos, perimus. VII, 549.
	34	Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu, et viso eo rogabant ut transiret a finibus eorum. — Exponitur. III, 214, 215.
IX	2	Et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua. I, 319.
	6	Tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam. I, 319.
	7	Et surrexit, et abiit in domum suam. I, 319.
	21	Dicebat enim intra se : Si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. — Exponitur. III, 389.
	35	Et circuibat Jesus omnes civitates, et castella docens in synagogis eorum, et prædicans evangelium regni, et curans omnem languorem, et omnem infirmitatem. — Exponitur. III, 408 et seqq.
	36	Videns turbas, misertus est eis : quia erant vexati, et jacentes sicut oves non habentes pastorem. I, 389; III, 411 ; VII, 5, 162.
	37	Tunc dicit discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci. II, 24 ; III, 411.
X	6	Sed potius ite ad oves quæ perierunt domus Israël. IV, 285.
	8	Infirmos curate, mortuos suscitate. IV, 167.
	10	Dignus est enim operarius cibo suo. VII, 616.
	11	In quamcumque autem civitatem aut castellum intraveritis, interrogate quis in ea dignus sit. — Exponitur. IV, 369; V, 531.
	12	Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes : Pax huic domui. V, 328.
	13	Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam. — Exponitur. IV, 369; V, 327, 328.
	14	Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros, exeuntes foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris. II, 530; IV, 369.
	16	Estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. V, 394.

CAP. VERS.

17, 18 Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos; et ad præsides, et ad reges ducemini propter me. V, 394.

19 Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora, quid loquamini. IV, 363.

24 Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum. VII, 369.

25 Sufficit discipulo, ut sit sicut magister ejus, et servo sicut dominus ejus. Si patremfamilias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos ejus. IV, 539; VII, 369.

28 Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere; sed potius timete eum, qui potest et animam, et corpus perdere in gehennam. VI, 247.

32, 33 Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo, qui in cœlis est; qui autem negaverit me coram hominibus, negabo eum et ego coram Patre meo, qui in cœlis est — Exponuntur. III, 146, 147, 212; VIII, 77, 90.

34 Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram; non veni pacem mittere, sed gladium. — Exponitur. I, 70; VIII, 79, 80.

37 Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus; et qui amat filium, aut filiam super me, non est me dignus.— Exponitur. II, 587; III, 60, 287.

38 Et qui non accipit crucem suam et sequitur me, non est me dignus. — Exponitur. I, 592; VIII, 79.

40 Qui recipit vos, me recipit; et qui me recipit, recipit eum qui me misit. IV, 587.

42 Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli; amen dico vobis, non perdet mercedem suam. IV, 264; V, 519.

XI 4 Et respondens Jesus ait illis: Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis. III, 146.

5 Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt... III, 146, 342.

7 Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne: Quid existis in desertum videre? III, 634.

CAP. VERS.

12 A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. II, 645; III, 60; VI, 363; VIII, 78.

25 In illo tempore respondens Jesus dixit : Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. VII, 242.

28 Venite ad me, omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos. III, 579.

29 Tollite jugum meum super vos, et discite a me quia mitis sum et humilis corde. II, 28; VII, 494.

XII 8 Dominus enim est Filius hominis etiam sabbati. — Exponitur. III, 358.

30 Qui non est mecum, contra me est; et qui non congregat mecum, spargit. III, 242.

34 Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali ? ex abundantia enim cordis os loquitur. III, 434 ; V, 259.

35 Bonus homo de bono thesauro profert bona. IV, 364.

44 Tunc dicit : Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, et ornatam. — Exponitur. V, 446.

XIII 12 Qui enim habet, dabitur ei, et abundabit; qui autem non habet, et quod habet auferetur ab eo. VI, 59.

14 Et adimpletur in eis prophetia Isaïæ dicentis : Auditu audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non videbitis. VI, 239.

25 Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. II, 25; IV, 120.

31-32 Aliam parabolam proposuit eis dicens : Simile est regnum cœlorum grano sinapis... Cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, et fit arbor, ita ut volucres cœli veniant, et habitent in ramis ejus. — Exponuntur. I, 407 ; III, 475.

52 Ait illis : Ideo omnis scriba doctus in regno cœlorum, similis est patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera. — Exponitur. II, 542, 625 ; IV, 84.

55 Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria? Et fratres ejus, Jacobus, et Joseph, et Simon, et Judas? IV, 358.

57 Et scandalizabantur in eo. Jesus autem dixit eis :

CAP. VERS.

Non est propheta sine honore, nisi in patria sua, et in domo sua. IV, 358 ; VIII, 193.

XIV 15 Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus, et hora jam præteriit; dimitte turbas, ut euntes in castella, emant sibi escas. VI, 385.

19 Et cum jussisset turbam discumbere super fœnum, acceptis quinque panibus et duobus piscibus, aspiciens in cœlum, benedixit, et fregit, et dedit discipulis panes, discipuli autem turbis. VI, 385.

20 Et manducaverunt omnes, et saturati sunt. VI, 385.

31 Modicæ fidei, quare dubitasti ? VIII, 257.

XV 13 At ille respondens ait : Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur. I, 84.

14 Cæcus autem si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt. VIII, 167.

19 De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria... VI, 609.

22 Et ecce mulier Chananæa a finibus illis egressa clamavit, dicens ei : Miserere mei, Domine fili David; filia mea male a dæmonio vexatur. — Exponitur. IV, 190.

26 Non est bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus. III, 60.

XVI 13 Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi ; et interrogabat discipulos suos, dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis ? VII, 357.

14 At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam, aut unum ex prophetis. VII, 357.

15 Dixit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis ? — Exponuntur. II, 470 ; VII, 357.

16 Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi. — Exponitur. I, 223 ; II, 470 ; VII, 357.

17 Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est. — Exponitur. I, 223 ; II, 470 ; IV, 198 ; VII, 357.

18 Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. — Exponitur. I, 223, 341 ; II, 470 ; III, 481 ; IV, 586 ; VII, 40, 357 ; VIII, 42.

19 Et tibi dabo claves regni cœlorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis; et

CAP. VERS.

quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. — Exponitur. I, 223, 260, 341; II, 350, 470; IV, 586; V, 521; VI, 405; VII, 40, 357.

21-23 Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia oporteret eum in Jerosolymam, et multa pati a senioribus... Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum dicens : Absit a te, Domine, non erit tibi hoc. Qui conversus dixit Petro : Vade post me, satana, scandalum es mihi... Exponuntur. I, 78; II, 129, 130.

24 Tunc Jesus dixit discipulis suis : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me. II, 130, 368; VI, 50.

26 Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? VIII, 195.

XVII 5 Et ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui; ipsum audite. V, 246; VII, 641.

14, 15 Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, et male patitur : nam sæpe cadit in ignem, et crebro in aquam; et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum. — Exponuntur. VIII, 16 et seqq.

18, 19 Quare nos non potuimus ejicere illum?... Propter incredulitatem vestram... si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis monti huic : Transi hinc illuc, et transibit; et nihil impossibile erit vobis. IV, 495; VIII, 25.

20 Hoc autem genus non ejicitur, nisi per orationem et jejunium. — Exponitur. I, 119; VI, 53; VIII, 28.

26 Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, et mitte hamum; et eum piscem qui primus ascenderit, tolle : et aperto ore ejus, invenies staterem : illum sumens, da eis pro me et te. — Exponitur. VII, 40.

XVIII 1, 5 In illa hora accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis, putas, major est in regno cœlorum...? Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum; et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit. — Exponitur. V, 366.

6 Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris. VII, 441.

CAP. VERS.

7 Væ mundo a scandalis. Necesse est enim ut veniant scandala : verumtamen væ homini illi, per quem scandalum venit. — Exponitur. V, 35, 154, 223; VII, 441.

10 Videte ne contemnatis unum ex his pusillis : dico enim vobis, quia Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est.— Exponitur. I, 516, 517.

12 Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, et erraverit una ex eis, nonne relinquit nonaginta novem in montibus, et vadit quærere eam quæ erravit? III, 193.

17 Quod si non audierit eos, dic ecclesiæ; si autem ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. — Exponitur. II, 36, 260; III, 434; IV, 255, 425; VI, 410.

18 Amen dico vobis : Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. — Exponitur. — V, 246; VI, 405.

20 Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. — Exponitur. I, 205; II, 444, 445; III, 276, 431; VI, 177, 410; VIII, 163.

21 Tunc accedens Petrus ad eum, dixit : Domine, quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei? Usque septies? — Exponitur. I, 499; III, 276, 277.

22 Dicit illi Jesus : Non dico tibi usque septies; sed usque septuagies septies. I, 499; III, 276, 277.

XIX 5 Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. I, 653.

11 Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. V, 269; VI, 239.

14 Jesus autem ait eis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum cœlorum. I, 514.

16-19 Et ecce unus accedens, ait illi : Magister bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æternam...? Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata... Non homicidium facies; Non facies furtum... Honora patrem tuum et matrem tuam; et diliges proximum tuum sicut teipsum. II, 613; III, 223; VII, 297.

CAP. VERS.

20, 21 Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi a juventute mea ; quid adhuc mihi deest ? ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo : et veni, sequere me. - Exponitur. IV, 650 ; V, 515.

26 Aspiciens autem Jesus, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possibilia sunt. III, 524.

28 Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël. II, 177 ; VIII, 249.

29 Et omnis qui reliquerit domum... propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. III, 311.

XX 2 Conventione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam. — Exponitur. III, 310.

15 An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum ? I, 460.

16 Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi ; multi enim sunt vocati, pauci vero electi. I, 295 ; IV, 52.

26 Non ita erit inter vos. VIII, 47.

28 Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis. — Exponitur. I, 295 ; III, 377 ; VIII, 50, 52.

XXI 1 Et cum appropinquassent Jerosolymis, et venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos. — Exponitur. VI, 539.

5 Ecce rex tuus venit tibi mansuetus. VIII, 44, 47.

42 Dicit illis Jesus : Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ? VI, 584.

44 Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur ; super quem vero ceciderit, conteret eum. — Exponitur. VI, 583, 584.

45 Et cum audissent principes sacerdotum et Pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret. VI, 584.

XXII 12, 13 Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? At ille obmutuit. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus,

CAP. VERS.

mittite eum in tenebras exteriores; ibi erit fletus et stridor dentium. — Exponuntur. II, 384.

37 Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. I, 508, 607 ; III, 48.

38 Hoc est maximum et primum mandatum. I, 607 ; III, 295, 632.

XXIII 2 Dicens : Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi. I, 155, 156.

3 Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite. I, 156.

4 Alligant enim onera gravia, et importabilia, et imponunt in humeros hominum : digito autem suo nolunt ea movere. I, 155.

9, 10 Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim pater vester, qui in cœlis est. Nec vocemini magistri; quia Magister vester unus est, Christus.— Exponuntur. VI, 552.

25 Væ vobis Scribæ, et Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis; intus autem pleni estis rapina et immunditia. I, 317.

26 Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis, et paropsidis, ut fiat id quod deforis est, mundum. — Exponitur. I, 318.

28 Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi : intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate. I, 318.

37 Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti? V, 327.

XXIV 1 Et egressus Jesus de templo, ibat. Et accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi. IV, 74.

4 Et respondens Jesus, dixit eis : Videte ne quis vos seducat. IV, 581.

5 Multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus, et multos seducent. IV, 581.

6 Audituri enim estis prælia, et opiniones bellorum. Videte ne turbemini; oportet enim hæc fieri, sed nondum est finis. — Exponitur. II, 169 ; VII, 343.

7 Consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum... II, 169; VII, 343.

8 Hæc autem omnia initia sunt dolorum. II, 169 ; VII, 343.

CAP. VERS.

quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium domini tui. I, 116, 298.

24 Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti. I, 284.

34 Tunc dicet rex his qui a dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei ; possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. — Exponitur. I, 628 ; II, 190 ; III, 10 ; VIII, 223.

35 Esurivi enim, et dedistis mihi manducare ; sitivi, et dedistis mihi bibere ; hospes eram, et collegistis me. — Exponitur I, 628 ; II, 190, 645 ; IV, 382 ; V, 519 ; VI, 257.

36 Nudus, et cooperuistis me ; infirmus, et visitastis me... — Exponitur. I, 628 ; II, 190 ; III, 10 ; V, 519 ; VI, 258.

37, 38, 39 Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te : sitientem, et dedimus tibi potum... I, 628 ; II, 190 ; III, 10 ; V, 519.

40 Et respondens rex, dicet illis : Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. — Exponitur. I, 628 ; II, 190 ; IV, 382 ; V, 519.

41 Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. — Exponitur. I, 628 ; II, 190 ; III, 234.

42-46 Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare ; sitivi, et non dedistis mihi potum... Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. — Exponuntur. I, 628 ; II, 190 ; III, 234 ; V, 519.

XXVI 11 Nam semper pauperes habetis vobiscum, me autem non semper habetis. — Exponitur. II, 216, 619 ; III, 10.

24 Filius hominis vadit sicut scriptum est de illo : væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur. V, 255.

39 Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans et dicens : Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste ; verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. — Exponitur. I, 25, 97 ; VII, 640.

45, 46 Tunc venit ad discipulos suos et dicit illis : Dormite jam et requiescite ; ecce appropinquavit hora, et

CAP. VERS.

Filius hominis tradetur in manus peccatorum. Surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet. — Exponuntur. II, 25, 26.

XXVII 24, 26 Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua, lavit manus coram populo dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus ; vos videritis... Tunc dimisit illis Barabbam : Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.— Exponuntur. IV, 163 ; VII, 321.

45 A sexta hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam. VIII, 167.

46 Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna dicens : Eli, Eli, lamma sabacthani ? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? I, 26 ; VII, 640.

50 Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. VII, 540.

51 Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum, et terra mota est; et petræ scissæ sunt.— Exponitur. VII, 362.

XXVIII 2 Et ecce terræ motus factus est magnus. — Exponitur. VII, 363.

10 Tunc ait illis Jesus : Nolite timere. Ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam, ibi me videbunt. V, 44.

18 Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. — Exponitur. I, 213 ; II, 482 ; III, 467, 513 ; V, 246, 247, 363 ; VI, 406 ; VII, 377.

19, 20 Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti ; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis : et ecce vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. — Exponuntur. I, 205, 206, 385, 408 ; II, 135, 386 ; III, 148 ; IV, 47, 467, 534, 587 ; V, 145, 204 ; VI, 127, 406.

SANCTUS MARCUS.

II 27 Et dicebat eis : Sabbatum propter hominem factum est ; et non homo propter sabbatum. III, 357.

III 15 Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, et ejiciendi dæmonia. — Exponitur. V, 367.

CAP.	VERS.	
	17	Et Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem Jacobi et imposuit eis nomina Boanerges, quod est, filii tonitrui. VII, 494.
VI	16	Quo audito, Herodes ait : Quem ego decollavi Joannem, hic a mortuis resurrexit. IV, 257.
	31	Et ait illis : Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. VIII, 126.
VII	37	Et eo amplius admirabantur, dicentes : Bene omnia fecit : et surdos fecit audire et mutos loqui. III, 342 ; VI, 235.
VIII	1-9	In diebus illis iterum cum turba multa esset... Et præcepit turbæ discumbere super terram. Et accipiens septem panes, gratias agens fregit, et dabat discipulis suis ut apponerent... et manducaverunt et saturati sunt.— Exponuntur. I, 646 et seqq.
	18	Oculos habentes non videtis? et aures habentes, non auditis? V, 222.
	34	Et convocata turba cum discipulis suis, dixit eis : Si quis vult me sequi, deneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. I, 592.
	38	Qui enim me confusus fuerit, et verba mea, in generatione ista... et Filius hominis confundetur eum... VIII, 78.
IX	13-27	Et veniens ad discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, et Scribas conquirentes cum illis... respondens unus de turba, dixit : Magister, attuli filium meum ad te, habentem spiritum mutum... — Exponuntur. VIII, 20, 21, 22, 24. 25.
X	13-16	Et offerebant illi parvulos ut tangeret illos... Sinite parvulos venire ad me, et ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei... et complexans eos, et imponens manus super illos, benedicebat eos.— Exponuntur. I, 514, 515.
	17	Et cum egressus esset in viam, procurrens quidam genu flexo ante eum rogabat eum : Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam? — Exponuntur. V, 513.
	20	At ille respondens, ait illi : Magister, hæc omnia observavi a juventute mea. — Exponitur. V, 513.
	21, 23	Jesus autem intuitus eum, dilexit eum... et circumspiciens Jesus, ait discipulis suis : Quam difficile qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt ! — Exponuntur. I, 465 ; V, 515 ; VI, 640.
	42	Principes eorum potestatem habent ipsorum. VIII, 46.

CAP. VERS.

16 Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit; qui vero non crediderit, condemnabitur. II, 358, 386; III, 219; VII, 363.

18 Serpentes tollent; et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit; super ægros manus imponent, et bene habebunt. II, 258.

20 Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis. — Exponitur. IV, 450, 584; V, 111, 252; VII, 228.

SANCTUS LUCAS.

I 6 Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. — Exponitur. VII, 623 et seqq.

17 Et ipse præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum, parare Deo plebem perfectam. I, 304.

27 Et nomen virginis, Maria. — Exponitur. I, 120 et seqq.

28 Et ingressus Angelus ad eam dixit : Ave, gratia plena; Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. I. 383.

48 Quia respexit humilitatem ancillæ suæ; ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. II, 269.

55 Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham, et semini ejus in sæcula. VII, 287.

64 Apertum est autem illico os ejus, et lingua ejus, et loquebatur benedicens Deum. III, 344.

72 Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti. VII, 287.

73 Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis. VII, 287.

76-79 Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis; præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus... Illuminare his qui in tenebris, et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. — Exponuntur. I, 130; IV, 588; VI, 508 et seqq.; VIII, 179.

CAP. VERS.

gogam, et surrexit legere... invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me, propter quod unxit me... Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.— Exponuntur. I, 259.

22 Mirabantur in verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, et dicebant : Nonne hic est filius Joseph? IV. 358 ; VIII, 194.

42, 43 Et venerunt usque ad ipsum : et detinebant illum ne discederet ab eis; quibus ille ait : Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei : quia ideo missus sum. — Exponuntur. II, 34; IV, 285.

V 8 Quod cum videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi a me, quia homo peccator sum, Domine. V, 555.

9 Stupor enim circumdederat eum, et omnes qui cum illo erant, in captura piscium quam ceperant. V, 555.

10 Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere; ex hoc jam homines eris capiens. — Exponitur. V, 554.

11 Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus, secuti sunt eum. V, 555.

VI 19 Et omnis turba quærebat eum tangere; quia virtus de illo exibat, et sanabat omnes. III, 389.

24 Verumtamen væ vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram. I, 427.

37 Nolite judicare et non judicabimini; nolite condemnare, et non condemnabimini; dimittite, et dimittemini. IV, 387.

38 Date, et dabitur vobis; mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem dabunt in sinum vestrum. IV, 387.

44 Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur : neque enim de spinis colligunt ficus, neque de rubo vindemiant uvam. III, 475.

45 Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum. VI, 609.

VII 4, 5 At illi cum venissent ad Jesum, rogabant eum sollicite, dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes ; diligit enim gentem nostram ; et synagogam ipse ædificavit nobis. IV, 292.

22 Et respondens dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : Quia cæci vident, surdi audiunt, pauperes evangelizantur. — Exponitur. VI, 234 et seqq.

CAP.	VERS.	
	24-26	Et cum discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne dicere ad turbas : Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam? sed quid existis videre? hominem mollibus vestimentis indutum... sed quid existis videre? prophetam? utique dico vobis, et plus quam prophetam. — Exponuntur. I, 128 et seqq.
VIII	2, 3	Et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ a spiritibus malignis et infirmitatibus... et aliæ multæ quæ ministrabant ei de facultatibus suis. V, 529.
	36	Nuntiaverunt autem illis, et qui viderant, quomodo sanus factus esset a legione. IV, 67.
IX	1, 2	Convocatis autem duodecim apostolis, dedit illis virtutem, et potestatem super omnia dæmonia, et ut languores curarent. Et misit illos prædicare regnum Dei, et sanare infirmos. — Exponuntur. II, 306 et seqq.; III, 409.
	6	Egressi autem circuibant per castella evangelizantes, et curantes ubique. III, 409.
	23	Dicebat autem ad omnes : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam quotidie, et sequatur me. I, 592.
	26	Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet. VIII, 90.
	39-43	Et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat, et elidit... Adduc huc filium tuum... et increpavit Jesus spiritum immundum, et sanavit puerum. — Exponuntur. VIII, 18 et seqq.
	50	Et ait ad illum Jesus : Nolite prohibere; qui enim non est adversum vos, pro vobis est. II, 33.
	60	Dixitque ei Jesus : Sine ut mortui sepeliant mortuos suos; tu autem vade, et annuntia regnum Dei. VII, 575.
	62	Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei. I, 109.
X	1	Post hæc autem Dominus designavit et alios septuaginta duos; et misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem, et locum, quo erat ipse venturus. III, 409.
	7	In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercede sua.— Exponitur. V, 530, 531.
	8	Et in quamcumque civitatem intraveritis, et susce-

CAP. VERS.

perint vos, manducate quæ apponuntur vobis. III, 409.

9 Et curate infirmos, qui in illa sunt, et dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei. III, 409, 421.

16 Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit. III, 434.

17 Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes : Domine, etiam dæmonia subjiciuntur nobis in nomine tuo. III, 420.

18 Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem. III, 420.

20 Verumtamen in hoc nolite gaudere, quia spiritus vobis subjiciuntur; gaudete autem quod nomina vestra scripta sunt in cœlis. III, 420.

22 Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. III, 543.

28 Dixitque illi : Recte respondisti : hoc fac et vives. III, 282.

37 At ille dixit : Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus : Vade, et tu fac similiter. — Exponitur. I, 522 et seqq.

38 Factum est autem, dum irent, et ipse intravit in quoddam castellum; et mulier quædam nomine Martha, excepit illum in domum suam. V, 529.

40 Domine, non est tibi curæ quod soror mea reliquit me solam ministrare? dic ergo illi, ut me adjuvet. — Exponitur. V, 1 et seqq.

41 Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, et turbaris ergo plurima. VI, 36.

42 Porro unum est necessarium. — Exponitur. III, 632; VI, 36, 392.

XI 23 Qui non est mecum, contra me est : et qui non colligit mecum, dispergit. I, 397; III, 219, 255.

24, 26 Cum immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inaquosa... Tum vadit, et assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, et ingressi habitant ibi. Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.— Exponuntur. V, 113 et seqq.

41 Verumtamen quod superest, date eleemosynam; et ecce omnia munda sunt vobis. II, 616.

42 Hæc autem oportuit facere, et illa non omittere. V, 157.

XII 4 Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant. VI, 247.

8 Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit

CAP. VERS.

me coram hominibus, et Filius hominis confitebitur illum coram Angelis Dei. II, 259; III, 147, 213; VIII, 77.

9 Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei. III, 147, 213.

11 Cum autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus, et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid dicatis. V, 394.

12 Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere. V, 394.

21 Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives... V, 512.

31 Verumtamen quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. I, 330; III, 575.

37 Beati servi illi, quos cum venerit dominus, invenerit vigilantes.— Exponitur. V, 490; VI, 393.

38 Et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi. — Exponitur. II, 171.

40 Et vos estote parati : quia qua hora non putatis, Filius hominis veniet.— Exponitur. IV, 103.

43 Beatus ille servus, quem cum venerit dominus, invenerit ita facientem. V, 500.

47 Ille autem servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit, et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis. — Exponitur. III, 172; V, 158.

48 Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo; et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.— Exponitur. I, 277.

49 Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? III, 428.

XIII 3-5 Non, dico vobis : sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. VI, 33, 43.

11-13 Et ecce mulier, quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo; et erat inclinata... Quam cum videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua; et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum.— Exponitur. VI, 138 et seqq.

15 Respondens autem ad illum Dominus, dixit : Hypocritæ, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præsepio, et ducit adaquare? I, 210.

CAP.	VERS.	
	16	Hanc autem filiam Abrahæ quam alligavit satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati ? III, 504.
	17	Et cum hæc diceret, erubescebant omnes adversarii ejus; et omnis populus gaudebat in universis, quæ gloriose fiebant ab eo. VI, 142.
	26-27	Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti ; et dicet vobis : Nescio vos unde sitis : discedite a me omnes operarii iniquitatis. — Exponuntur. III, 213 ; V, 177, 493.
	32	Et ait illis : Ite, et dicite vulpi illi. IV, 257.
	33	Verumtamen oportet me hodie, et cras, et sequenti die ambulare; quia non capit prophetam perire extra Jerusalem. IV, 320.
XIV	5	Et respondens ad illos dixit : Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non continuo extrahet illum die sabbati ? — Exponitur. III, 504.
	10	Ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superius. I, 357.
	27	Et qui non bajulat crucem suam et venit post me, non potest meus esse discipulus. I, 592.
	28	Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus, qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum ? VII, 20.
	29, 30	Ne posteaquam posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei, dicentes : Quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare. VII, 20.
	31, 32	Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se ? Alioquin, adhuc illo longe agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.— Exponuntur. VII, 18 et seqq
XV	4	Quis est vobis homo, qui habet centum oves ; et si perdiderit unam ex illis ; nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam ? — Exponuntur. I, 387.
	8	Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter, donec inveniat ? I, 387.
	10	Ita dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente. I, 388.

CAP.	VERS.	
	32	Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est. I, 150.
XVI	15	Et ait illis : Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum. I, 56.
	22	Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno. IV, 271.
XVII	1, 2	Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala ; væ autem illi per quem veniunt. Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare. V, 36.
	4	Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Pœnitet me : dimitte illi. I, 499.
	5	Et dixerunt Apostoli Domino : Adauge nobis fidem. VIII, 30.
	10	Sic et vos cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus ; quod debuimus facere, fecimus. — Exponitur. I, 146, 161 ; II, 430 ; VI, 497.
	26	Et sicut factum est in diebus Noë, ita erit et in diebus Filii hominis. I, 615.
	27	Edebant, et bibebant... et venit diluvium, et perdidit omnes. I, 615.
	28, 29	Similiter sicut factum est in diebus Lot : edebant, et bibebant ; emebant, et vendebant... pluit ignem et sulphur de cœlo, et omnes perdidit. I, 615.
XVIII	1-5	Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere, dicens : Judex quidam erat in quadam civitate... Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens : Vindica me de adversario meo. Et nolebat per multum tempus... tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo eam... — Exponuntur. VI, 604, 606, 607.
	8	Verumtamen Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra ? III, 527.
	13	Et Publicanus a longe stans, nolebat nec oculos ad cœlum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori. I, 500.

CAP. vers.

19 Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum ? nemo bonus nisi solus Deus. V, 76.

27 Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum. VI, 378.

XIX 5 Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum, et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende; quia hodie in domo tua oportet me manere. V, 529.

8 Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum : Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. — Exponitur. II, 647.

9 Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est; eo quod et ipse filius sit Abrahæ. II, 647.

10 Venit enim Filius hominis quærere, et salvum facere quod perierat. IV, 284.

14 Cives autem ejus oderant eum; et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos. III, 518.

16, 17 Venit autem primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit. Et ait illi : Euge, bone serve, quia in pauca fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates. I, 284.

20-23 Et alter venit, dicens : Domine, ecce mna tua... timui enim te, quia homo austerus es..., dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam... et quare non dedisti pecuniam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam ? I, 284.

26 Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundabit. I, 426.

40 Quibus ipse ait : Dico vobis, quia hi si tacuerint, lapides clamabunt. I, 437; VII, 549.

41, 42 Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens : Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi! Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis. — Exponuntur. III, 465; V, 327; VI, 8.

44 Et non relinquent in te lapidem super lapidem, eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ. I, 201, 276, 483.

XX 18 Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur : super quem autem ceciderit, comminuet illum. — Exponitur. VI, 584.

19 Et quærebant principes sacerdotum et Scribæ, mittere in illum manus illa hora, et timuerunt populum... IV, 393.

CAP.	VERS.	
	34	Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt. V, 256.
	43	Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. I, 150, 631.
XXIV	5	Cum timerent autem, et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid quæritis viventem cum mortuis ? — Exponitur. VII, 363.
	14	Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus, quæ acciderant. VI, 84.
	18	Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus ? VI, 84.
	21	Nos autem sperabamus, quia ipse esset redempturus Israël. I, 24.
	34	Dicentes : Quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni. III, 563.
	36	Dum hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, et dicit eis : Pax vobis ; ego sum, nolite timere. V, 349.
	45	Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas. VII, 474.
	49	Et ego mitto promissum Patris mei in vos ; vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto. V, 489.

SANCTUS JOANNES.

I	1	In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. — Exponitur. V, 72 ; VI, 554.
	9	Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. III, 485 ; VIII, 126.
	10-13	In mundo erat, et mundus per ipsum factus est... Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus... — Exponuntur. III, 78 ; V, 99, 138.
	14	Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis. — Exponitur. V, 135 ; VI, 385, 455.
	16	Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratia. VI, 385.

CAP. VERS.

18 Deum nemo vidit unquam; Unigenitus filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit. II, 364.

19 Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum, ut interrogarent eum : Tu quis es? — Exponitur. I, 128 et seqq.

22 Dixerunt ergo ei : Quis es, ut responsum demus his qui miserunt nos? quid dicis de te ipso? I, 131.

42 Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona : tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus. II, 474; IV, 586.

II 1 Et die tertia nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ; et erat mater Jesu ibi. — Exponitur. VI, 457.

2 Vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus ad nuptias. V, 529.

10 Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc. VII, 117.

19, 21 Respondit Jesus, et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. Ille autem dicebat de templo corporis sui. — Exponuntur. IV, 493.

20 Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud? IV, 75.

24 Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eo quod ipse nosset omnes. IV, 267.

25 Et quia opus ei non erat, ut quis testimonium perhiberet de homine; ipse enim sciebat quid esset in homine. II, 505.

III 3 Respondit Jesus, et dixit ei : Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei. III, 632.

4 Dicit ad eum Nicodemus : Quomodo potest homo nasci, cum sit senex? numquid potest in ventrem matris suæ iterato introire, et renasci? — Exponitur. III, 633.

8 Spiritus ubi vult, spirat; et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quo vadat : sic est omnis qui natus est ex Spiritu. II, 478.

16 Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. III, 48.

19 Hoc est autem judicium : quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem; erant enim eorum mala opera. V, 111.

36 Qui credit in Filium, habet vitam æternam; qui autem

CAP.	VERS.	
X	1	Amen, amen dico vobis : Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, et latro. — Exponitur. II. 56, 391 ; VI, 386.
	2	Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium. VI, 386.
	9	Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur; et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet.— Exponitur. II, 391, 413; V, 99 ; VI, 386.
	10	Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. — Exponitur. I, 390; II, 391, 413; VII, 216; VIII, 36.
	11	Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. — Exponitur. VI, 379.
	14	Ego sum pastor bonus; et cognosco meas, et cognoscunt me meæ. — Exponitur. I, 184, 386; VI, 395.
	15	Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem; et animam meam pono pro ovibus meis.— Exponitur. I, 386; VI, 395
	16	Et alias oves habeo, quæ non sunt de hoc ovili; et illas oportet me adducere; et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor. I, 386.
	22	Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis; et hiems erat.— Exponitur. IV, 70, 73, 87.
	23	Et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis. — Exponitur. IV, 70, 73.
	25	Respondit eis Jesus : Loquor vobis, et non creditis. Opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me. IV, 584.
	28	Et ego vitam æternam do eis; et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu mea. I, 390.
	29	Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est; et nemo potest rapere de manu Patris mei. III, 121.
	30	Ego et Pater unum sumus.— Exponitur. V, 102.
	33	Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia; et quia tu homo cum sis, facis teipsum Deum.— Exponitur. V, 101.
	34	Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestra quia : Ego dixi, dii estis? V, 102.
	35, 36	Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura; quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemas, quia dixi, Filius Dei sum? V, 102.

CAP. VERS.

37 Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.— Exponitur. IV, 584; V, 102, 110.

38 Si autem facio, et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis et credatis quia Pater in me est, et ego in Patre.— Exponitur. IV, 584; V, 101, 110, 248.

XI 25 Ego sum resurrectio et vita; qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet. VIII, 114.

35 Et lacrymatus est Jesus. VI, 8.

41 Tulerunt ergo lapidem : Jesus autem elevatis sursum oculis, dixit : Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me. I, 425.

44 Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. VI, 8.

48 Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum; et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem. II, 494.

XII 6 Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat. V, 314, 529.

19 Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos : Videtis quia nihil proficimus? ecce mundus totus post eum abiit. II, 44.

31 Nunc judicium est mundi; nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. III, 516; VII, 31.

XIII 4 Surgit a cœna, et ponit vestimenta sua, et cum accepisset linteum, præcinxit se. I, 295.

5 Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo quo erat præcinctus. I, 295.

12,13,14,17 Postquam ergo lavit pedes eorum... dixit eis : Scitis quid fecerim vobis? vos vocatis me, Magister et Domine; et bene dicitis, sum etenim. Si ergo lavi pedes vestros, Dominus et Magister; et vos debetis alter alterius lavare pedes. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea. — Exponuntur. I, 296.

18 Sed ut adimpleatur Scriptura : Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum. V, 224.

24 Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est, de quo dicit? — Exponitur. V, 314, 424.

26 Respondit Jesus : Ille est cui ego intinctum panem porrexero. Et cum intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ. V, 314, 424.

CAP.	VERS.	
	27	Et post buccellam, introivit in eum satanas. Et dixit ei Jesus : Quod facis, fac citius. VII, 441.
	29	Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quod dixisset ei Jesus : Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum; aut egenis ut aliquid daret. V, 529.
XIV	2	In domo Patris mei mansiones multæ sunt; si quominus dixissem vobis. V, 157.
	6	Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita; nemo venit ad Patrem, nisi per me.— Exponitur. II, 364; V, 99; VI, 385, 455; VII, 542.
	8-11	Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me? Philippe, qui videt me, videt et Patrem... non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? — Exponitur. V, 75, 104.
	12	Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet, quia ego ad Patrem vado. IV, 584; V, 110.
	27	Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis, non quomodo mundus dat, ego do vobis. Non turbetur cor vestrum, neque formidet.— Exponitur. V, 319; VIII, 79.
	30	Jam non multa loquar vobiscum. Venit enim princeps hujus mundi, et in me non habet quidquam. III, 516.
XV	1-5	Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est; omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum... qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum; quia sine me nihil potestis facere. — Exponuntur. II, 255 et seqq., 389.
	6	Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes; et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet. — Exponitur. II, 389.
	13	Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis? VI, 532; VII, 313.
	14	Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis. V, 11.
	15	Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos; quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis. — Exponitur. VI, 72, 73.
	16	Non vos me elegistis; sed ego elegi vos, et posui vos ut eatis, et fructum afferatis. III, 118.

CAP. VERS.

18 Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. IV, 494.

19 Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus. IV, 494.

20 Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. II, 129; VII, 369.

22 Si non venissem, et locutus fuissem eis, peccatum non haberent; nunc autem excusationem non habent de peccato suo. II, 402.

24 Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent ; nunc autem et viderunt, et oderunt et me, et Patrem meum. II, 402.

25 Sed ut adimpleatur sermo, qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis. VII, 370.

XVI 12 Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modo. VII, 250.

13 Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. III, 252 ; IV, 200; VI, 574; VII, 410.

20 Amen, amen dico vobis : quia plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit. V, 6.

21 Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus; cum autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum. — Exponitur. I, 652 ; VII, 351.

22 Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterum autem videbo vos, et gaudebit cor vestrum, et gaudium vestrum nemo tollet a vobis. VI, 362.

33 Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. V, 319.

VII 3 Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum. II, 364 ; V, 81.

6 Manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi de mundo.— Exponitur. V, 79.

9 Ego pro eis rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt. III, 285.

13 Ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis. VIII, 228.

19 Et pro eis ego sanctifico meipsum; ut sint et ipsi sanctificati in veritate. II, 37 ; IV, 194.

23 Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti

CAP. VERS.

eos, sicut et me dilexisti. — Exponitur. I, 386; VIII, 222 et seqq.

24 Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum. VIII, 228.

XVIII 36 Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo ; si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent, ut non traderer Judæis ; nunc autem regnum meum non est hinc. — Exponitur. I, 206 ; III, 513.

37 Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu? Respondit Jesus : Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati : omnis qui est ex veritate, audit vocem meam. — Exponitur. III, 514 ; VII, 204.

38 Dicit ei Pilatus : Quid est veritas? I, 146.

XIX 5 (Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum.) Et dicit eis : Ecce homo. — Exponitur. VII, 349, 352 ; VIII, 243.

18 Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ locum, Hebraïce autem Golgotha. VI, 539

19-22 Scripsit autem et titulum Pilatus, et posuit super crucem. Erat autem scriptum : Jesus Nazarenus, Rex Judæorum... Noli scribere, Rex Judæorum ; sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum. Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi. — Exponuntur. III, 514.

25 Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus, Maria Cleophæ, et Maria Magdalene. — Exponitur. VI, 458 ; VII, 638.

26 Cum vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.— Exponitur. VII, 546, 638.

27 Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua. Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua. — Exponitur VII, 546, 599, 638, 639, 641.

XX 4-8 Currebant autem duo simul, et ille alius discipulus præcucurrit citius Petro, et venit primus ad monumentum... Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum... tunc introivit et ille discipulus qui venerat primus ad monumentum.— Exponuntur. II, 243, 244 ; V, 314, 425.

13 Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum ; et nescio ubi posuerunt eum. I, 636.

17 Dicit ei Jesus : Noli me tangere... vade autem a

CAP. VERS.

fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum. I, 636.

21 Dicit ergo eis iterum : Pax vobis. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. IV, 587; VII, 377.

28 Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus et Deus meus. — Exponitur. V, 128.

XXI Caput exponitur. I, 222 et seqq.

15 Cum ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. II, 131 ; IV, 118 ; V, 311.

16 Dicit ei iterum : Simon Joannis, diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. — Exponitur. I, 119, 184 ; IV, 118 ; V, 311, 521.

17 Dicit ei tertio : Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertio, Amas me? et dixit ei : Domine, tu omnia nosti ; tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas.— Exponitur. I, 119, 184 ; II, 131 ; IV, 118 ; V, 311, 521.

18-19 Amen, amen dico tibi : Cum esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas : cum autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quo tu non vis. Hoc autem dixit, significans qua morte clarificaturus esset Deum. — Exponuntur. I, 136; II, 131 .

20 Conversus Petrus vidit illum discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem, qui et recubuit in cœna super pectus ejus. VII, 330.

21 Hunc ergo cum vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid? VII, 157.

22 Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te? tu me sequere. VII, 157.

23 Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia discipulus ille non moritur. VII, 157.

ACTUS APOSTOLORUM.

I 1 Primum quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere. I, 155 ; III, 354 ; IV, 113 ; VIII, 195.

CAP. VERS.

3 Per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei. III, 358.

5 Quia Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto, non post multos dies. V, 32.

7 Dixit autem eis : Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. III. 465; VII, 546.

8 Sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ. III, 520; V, 32.

11 Qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum ? Hic Jesus qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum. II, 536.

14 Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus. — Exponitur. VI, 418.

15 In diebus illis, exsurgens Petrus in medio fratrum dixit. — Exponitur. VI, 418.

24 Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nosti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum. VIII, 485.

II 1 Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco. — Exponitur. V, 30, 31.

2 Et factus est repente de cœlo sonus, tanquam advenientis Spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. — Exponitur. V, 30, 31.

3 Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. — Exponitur. V. 30, 31.

11 Judæi quoque, et Proselyti, Cretes et Arabes; audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei. V, 30.

14 Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam, et locutus est eis. V, 30, 33.

17 Et erit in novissimis diebus (dicit Dominus) effundam de Spiritu meo super omnem carnem... et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt. — Exponitur. IV, 452; V, 420.

30 Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus. V, 267.

CAP. VERS.

32 Hunc Jesum ressuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus. V, 33.

III 1 Petrus autem et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam. III, 312.

IV 11 Hic est lapis, qui reprobatus est a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli. II, 388.

12 Et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.— Exponitur. I, 48, 103; III, 199, 218; V, 100; VI, 584; VII, 78; VIII, 64.

16 Dicentes : Manifestum est, et non possumus negare. V, 110, 248.

17 Sed ne amplius divulgetur in populum, comminemur eis, ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum. III, 543.

18 Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu. III, 543.

20 Non enim possumus quæ vidimus, et audivimus non loqui. III, 543; VIII, 231.

24 Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cœlum, et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt. V, 67.

27 Convenerunt enim vere in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus, et populis Israël. V, 127.

32 Multitudinis autem credentium erat cor unum, et anima una : nec quisquam eorum quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia. I, 88; VII, 533.

34 Neque enim quisquam egens erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant.

35 Et ponebant ante pedes Apostolorum.— Exponuntur. V, 531, 532.

36 Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab Apostolis, quod est interpretatum filius consolationis, Levites, Cyprius genere. I, 96.

V 4 Nonne manens tibi manebat? et venundatum in tua erat potestate? V, 531.

11 Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc. V, 532.

15 Ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in

CAP.	VERS.	
		lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis. — Exponitur. V, 207, 208.
	29	Respondens autem Petrus et Apostoli dixerunt : Obedire oportet Deo magis quam hominibus. II, 631.
	40	Et convocantes Apostolos, cæsis denuntiaverunt, ne omnino loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos. I, 22; IV, 197.
	41	Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. I, 22; VIII, 248.
VI	1	In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversus Hebræos, eo quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum. V, 532.
	2	Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis. V, 532.
	3	Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus. V, 532.
	4	Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus. VII, 445; VIII, 196.
	6	Hos statuerunt ante conspectum Apostolorum; et orantes imposuerunt eis manus. — Exponuntur. V, 364, 365.
VII	51	Dura cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis; sicut patres vestri, ita et vos. VI, 17.
VIII	20	Pecunia tua tecum sit in perditionem; quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri. VII, 617.
	23	In felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis video te esse. VII, 374.
	27, 28, 29	Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus potens Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem... II, 464.
	35	Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens a Scriptura ista, evangelizavit illi Jesum. II, 464.
	36, 37	Et dum iret per viam, venerunt ad quamdam aquam; et ait eunuchus : Ecce aqua; quid prohibet me baptizari? — Exponuntur. III, 178.
	40	Philippus autem inventus est in Azoto, et pertransiens

CAP. VERS.

evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream. II, 461.

IX 1, 2 Saulus autem adhuc spirans minarum et cædis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum... V, 507.

3, 4 Et cum iter faceret, contigit ut appropinquaret Damasco; et subito circumfulsit eum lux de cœlo... V, 506, 507.

5 Qui dixit : Quis es, Domine? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris; durum est tibi contra stimulum calcitrare. V, 506, 507.

11 Ecce enim orat. VIII, 5.

15 Dixit autem ad eum Dominus: Vade, vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israël. III, 401, 514; V, 507.

16 Ego enim ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati. I, 20.

31 Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam, et Samariam, habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur.— Exponitur. III, 407 et seqq.

39 Exsurgens autem Petrus venit cum illis... ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas. II, 645.

X 3 Is vidit in visu manifeste, quasi hora nona, Angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli. III, 312.

4 At ille intuens eum, timore correptus, dixit: Quid est, Domine? Dixit autem illi : Orationes tuæ, et eleemosynæ tuæ, ascenderunt in memoriam in conspectu Dei. IV, 381; VI, 53; VII, 465.

12 In quo erant omnia quadrupedia, et serpentia terræ, et volatilia cœli. IV, 596.

13 Et facta est vox ad eum : Surge, Petre, occide, et manduca.— Exponitur. IV, 595, 599, 600.

34, 35 Aperiens autem Petrus os suum, dixit : In veritate comperi, quia non est personarum acceptor Deus : sed in omni gente, qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi. — Exponuntur. IV, 595 et seqq.

38 Jesum a Nazareth; quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute, qui pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos a diabolo. V, 248; VIII, 193.

CAP. VERS.

45 Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro... IV, 597.

XI 17 Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus... Ego quis eram, qui possem prohibere Deum? IV, 597.

18 Glorificaverunt Deum, dicentes : Ego et gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam. IV, 597.

26 Et docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primum Antiochiæ discipuli, christiani. II, 485.

XII Caput exponitur. II, 434 et seqq.; IV, 256 et seqq.

5 Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo. III, 478; VI, 605; VII, 583.

XIII 22 Et amoto illo, suscitavit illis David regem... VII, 164.

27 Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes... judicantes impleverunt. IV, 391.

33 Quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te. — Exponitur. III, 512.

46 Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primum loqui verbum Dei... ecce convertimur ad gentes. — Exponitur. I, 491, 492.

XIV 14 Et nos mortales sumus; similes vobis homines. VIII, 244.

XV 7 Cum autem magna conquisitio fieret, surgens Petrus dixit ad eos. II, 215.

9 Et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum. VII, 245.

25 Placuit nobis collectis in unum, eligere viros, et mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnaba et Paulo. VI, 410.

28 Visum est enim Spiritui sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria. — Exponitur. III, 432; VI, 410, 585; VII, 254.

XVII 11 Hi autem erant nobiliores eorum qui sunt Thessalonicæ, qui susceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent. IV, 500.

23 Præteriens enim, et videns simulachra vestra, inveni aram in qua scriptum erat : Ignoto Deo. VII, 208.

26 Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum. V, 481.

CAP.	VERS.	
	27	Quærere Deum, si forte attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. VII, 391.
	28	In ipso enim vivimus, et movemur et sumus ; sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim et genus sumus. I, 160, 335.
	29	Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare, auro, aut argento... Divinum esse simile. V, 140.
	31	Eo quod statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis. V, 181.
XVIII	3	Et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur. VII, 500.
XIX	10, 11	Hoc autem factum est per biennium, ita ut omnes qui habitabant in Asia, audirent verbum Domini, Judæi atque gentiles. I, 443.
	21	Dicens : Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre.— Exponitur. II, 432 ; V, 580.
XX	7	Una autem sabbati. cum convenissemus ad frangendum panem... III, 360.
	18	Qui cum venissent ad eum, et simul essent, dixit eis : Vos scitis, a prima die qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim. III, 397.
	24	Sed nihil horum vereor : nec facio animam meam pretiosiorem quam me. VIII, 39.
	26, 27	Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium. VII, 30 ; VIII, 204.
	28	Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.— Exponitur. I, 102, 341, 347 ; III, 361, 460 ; VI, 578.
	29, 30	Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi. VI, 579.
	31-32	Propter quod vigilate, memoria retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum. —Exponuntur. I, 570 et seqq.
	34	Ipsi scitis ; quoniam ad ea quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ. V, 532.
	35	Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare, quam accipere.— Exponitur. I, 248 ; V, 518.

AD ROMANOS.

AD CORINTHIOS PRIMA.

CAP.	VERS.	
	8	Quam nemo principum hujus sæculi cognovit; si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent. I, 26, 636; III, 516; VII, 242.
	9	Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. II, 267; III, 232; VII, 242, 245.
	10	Nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum; Spiritus enim omnia scrutatur etiam profunda Dei. VII, 242.
	11	Ita et quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei. V, 66.
	14, 15	Animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei; stultitia enim est illi, et non potest intelligere, quia spiritualiter examinatur... — Exponuntur. III, 124, 451; V, 164; VI, 313.
	16	Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus. V, 164; VI, 235.
III	7	Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat, Deus. I, 84, 145.
	9	Dei enim sumus adjutores; Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.— Exponitur. V, 520.
	10	Secundum gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui; alius autem superædificat. III, 526; V, 110.
	11	Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus. — Exponitur. I, 103; II, 469, 476; V, 100; VII, 78.
	15	Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. VII, 400.
	17	Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. V, 31; VII, 213.
	19	Sapientia enim hujus mundi, stultitia est apud Deum. VI, 527.
	22	Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas... V, 169; VIII, 223.
	23	Vos autem Christi; Christus autem Dei. V, 169.
IV	1	Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei. I, 103; V, 520.
	3	Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die; sed neque meipsum judico. III, 124.
	8	Jam saturati estis, jam divites facti estis; sine nobis

CAP. VERS.

regnatis, et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus! VII, 373, 374.

15 Nam si decem millia pedagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. III, 114.

V 3 Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens eum qui sic operatus est. VII, 43.

4 In nomine Domini nostri Jesu Christi congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu. VII, 43.

5 Tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi. — Exponitur. II, 59; III, 619; VII, 43.

VI 2 An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? et si in vobis judicabitur mundus? III, 124; VIII, 245, 249.

10 Neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures... regnum Dei possidebunt. I, 327; III, 61, 269.

13 Esca ventri, et venter escis; Deus autem et hunc, et has destruet. III, 380.

VII 14 Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem. II, 13.

29 Hoc itaque dico, fratres, tempus breve est. VIII, 216.

30 Et qui flent, tanquam non flentes, et qui gaudent, tanquam non gaudentes... I, 593; VIII, 216.

31 Et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur; præterit enim figura hujus mundi. I, 593; VIII, 216.

37, 38 Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit in corde suo servare virginem suam, bene facit. — Exponuntur. V, 262 et seqq.

40 Puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam. VII, 299.

IX 5 Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et cæteri Apostoli, et fratres Domini, et Cephas? V, 532.

9, 10 Scriptum est enim in lege Moysi: Non alligabis os bovi trituranti... Nam propter nos scripta sunt: Quoniam debet in spe, qui arat, arare, et qui triturat, in spe fructus percipiendi. — Exponuntur. II, 497; VII, 616.

11 Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus? III, 641.

AD CORINTHIOS SECUNDA.

CAP. VERS.

potentia a Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes. II, 387; VII, 312.

5 Et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, ut in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi. II, 387; III, 231; V, 228, 229.

6 Et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia. II, 387; VII, 42.

8 Nam si amplius aliquid gloriatus fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificationem; non erubescam. VI, 27.

XI 1 Utinam sustineretis modicum quid insipientiæ meæ! sed et supportate me. I, 586.

14 Et non mirum: ipse enim satanas transfigurat se in angelum lucis. III, 53.

21 In quo quis audet, in insipientia dico, audeo et ego. I, 186.

23 Ministri Christi sunt, ut minus sapiens dico, plus ego. I, 186.

28 Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum. VI, 578.

29 Quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et non uror? VII, 174.

XII 1 Si gloriari oportet, non expedit quidem, veniam autem ad visiones et revelationes Domini. I, 186.

7 Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus satanæ, qui me colaphizet. VI, 44.

9 Et dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. I, 77.

10 Cum enim infirmor, tunc potens sum. I, 21.

11 Factus sum insipiens, vos me coegistis. II, 525.

14 Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.— Exponitur. VIII, 65 et seqq.

15 Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris: licet plus vos diligens, minus diligar. VII, 181, 384.

XIII 1 Ecce tertio hoc venio ad vos. In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum. I, 172.

2 Prædixi, et prædico, ut præsens... quoniam si venero iterum, non parcam. I, 172.

8 Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate. V, 34.

AD GALATAS.

CAP. VERS.

7 Nolite errare; Deus non irridetur. I, 329; III, 467; VIII, 2.

8 Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet... qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam. I, 330, 511; III, 110.

9 Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes. I, 495.

10 Ego dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei. III, 453; VI, 334.

AD EPHESIOS.

I 3 Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, in cœlestibus in Christo. V, 132, 244; VIII, 226.

4 Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate. V, 74.

10 In dispensatione plenitudinis temporum, instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra sunt, in ipso. — Exponitur. I, 103; II, 296, 387; IV, 493; V, 132, 244.

11 In quo etiam et nos sorte vocati sumus, prædestinati secundum propositum ejus qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ. V, 74.

14 Qui est pignus hereditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis. V, 146.

18 Illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, et quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis. VI, 235.

20, 21 Suscitans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in cœlestibus; supra omnem principatum... et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. V, 71, 130; VIII, 60.

22 Et omnia subjecit sub pedibus ejus; et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam. II, 387; III, 513; V, 130; VIII, 61.

AD PHILIPPENSES.

AD COLOSSENSES.

CAP. VERS.

I 9, 10 Postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia et intellectu spiritali... IV, 19.

11 In omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate cum gaudio. IV, 19.

15 Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ. V, 72, 132, 244.

16 Quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis, et in terra. V, 132.

17 Et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant. V, 132, 244; VII, 5.

18 Et ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens. — Exponitur. III, 513; V, 132, 244.

19–20 Quia in ipso complacuit, omnem plenitudinem inhabitare. Et per eum reconciliare omnia in ipsum... V, 132.

24 Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea. I, 20; V, 146; VII, 147.

26 Mysterium quod absconditum fuit a sæculis et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus. IV, 585.

II 5 Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum; gaudens, et videns ordinem vestrum, et firmamentum ejus quæ in Christo est fidei vestræ. I, 219; IV, 18.

8 Vide ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fallaciam... et non secundum Christum. — Exponitur. I, 231; VI, 557; VII, 247.

9 Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. IV, 493, 584; V, 244, 281.

10 Et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus et potestatis. III, 513.

12 Consepulti ei in baptismo, in quo et resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis. III, 633.

13 Et vos, cum mortui essetis in delictis, et præputio carnis vestræ, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta. V, 137.

CAP. VERS.

14 Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci. V, 137.

22, 23 Quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum... V, 163.

III 4 Cum Christus apparuerit, vita vestra. VIII, 227.

11 Ubi non est Gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scytha, servus et liber ; sed omnia, et in omnibus Christus. II, 496 ; V, 120.

15 Et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore ; et grati estote. V, 519.

22 Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes. III, 583.

IV 1 Domini, quod justum est et æquum, servis præstate ; scientes quod et vos dominum habetis in cœlo. I, 297.

AD THESSALONICENSES PRIMA.

II 1 Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit. I, 573, 574.

7 Cum possemus vobis oneri esse ut Christi apostoli ; sed facti sumus parvuli in medio vestrum. I, 573 ; IV, 192 ; V, 535.

9 Memores enim estis, fratres, laboris nostri, et fatigationis. I, 573 ; V, 532.

III 3 Ut nemo moveatur in tribulationibus istis ; ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus. II, 530.

8 Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino. IV, 18.

IV 7 Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem. VI, 229.

9, 10 De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis : ipsi enim vos a Deo didicistis ut diligatis invicem... IV, 378.

16 Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera, et sic semper cum Domino erimus. III, 476 ; IV, 47 ; VII, 42.

V 1 De temporibus autem et momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis. I, 101 ; VII, 263.

AD THESSALONICENSES SECUNDA.

CAP. VERS.

9 Cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis et prodigiis mendacibus. III, 539.

10 Et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt. III, 539.

III 1 De cætero, fratres, orate pro nobis; ut sermo Dei currat, et clarificetur, sicut et apud vos. I, 444.

8 Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus. V, 532.

AD TIMOTHEUM PRIMA.

I 4 Neque intenderent fabulis, et genealogiis interminatis. VII, 608.

15 Fidelis sermo, et omni acceptione dignus, quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum. VII, 415.

17 Regi autem sæculorum immortali, invisibili, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen. IV, 76; V, 66.

18 Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam. — Exponitur. IV, 325, 327.

II 1 Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus.— Exponitur. III, 39; VII, 601.

2 Pro regibus, et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus, in omni pietate et castitate. — Exponitur. I, 221; III, 39; VII, 601.

4 Qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. I, 387; II, 409; III, 218.

5 Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus. II, 362; III, 318.

8 Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus, sine ira et disceptatione. V, 598.

11 Mulier in silentio discat cum omni subjectione. I, 397.


Digitized by Google

AD TIMOTHEUM SECUNDA.

CAP.	VERS.	
IV	5	Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple. Sobrius esto. III, 541 ; V, 579.
	7	Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. I, 143 ; III, 326 ; VII, 61.
	8	In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex. I, 143; II, 608 ; III, 80; V, 140; VII, 61.

AD TITUM.

I	11, 13	Quos oportet redargui ; qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia... I, 619.
	16	Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. I, 619.
II	2	Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia. — Exponitur. I, 168 et seqq.
	7, 8	In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate... III, 36.
	9	Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes. III, 583.
	10	Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes; ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus. III, 36.
	11,12	Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus. Erudiens nos, ut abnegantes impietatem... — Exponuntur. III, 222, 223.
	14	Qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem... III, 224.
III	4	Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei. VII, 494 ; VIII, 195.
	8	Fidelis sermo est : et de his volo te confirmare : Ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona, et utilia hominibus. — Exponitur. IV, 593 ; VII, 411.
	9	Stultas autem quæstiones, et genealogias, et conten-

CAP. VERS.

tiones, et pugnas legis, devita; sunt enim inutiles et vanæ. VII, 608.

14 Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi. — Exponitur. VII, 419, 421, 422.

15 Salutant te qui mecum sunt omnes : saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen. VII, 423.

AD PHILEMONEM.

16 Jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi; quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino! III, 583.

17 Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me. III, 583.

20 Ita frater. Ego te fruar in Domino; refice viscera mea in Domino. V, 303.

23 Concaptivus meus in Christo Jesu. VIII, 231.

AD HEBRÆOS.

I 1, 2 Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime diebus istis locutus est nobis in Filio... II, 364; V, 81, 244; VII, 218.

3 Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus... sedet ad dexteram majestatis in excelsis. — Exponitur. V, 72, 244, 250, 460.

5 Cui enim dixit aliquando Angelorum : Filius meus es tu? VIII, 183.

6 Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes Angeli Dei. V, 43, 135.

14 Nonne sunt administratorii Spiritus, in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis? VIII, 183.

II 1 Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte pereffluamus. VII, 6.

CAP.	VERS.	
	16	Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris. VII, 389.
	17	Testamentum enim in mortuis confirmatum est; alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est. VII, 389.
	22	Et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur; et sine sanguinis effusione non fit remissio. V, 138; VI, 542; VII, 146.
	24	Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum; sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui D o pro nobis. V, 250.
X	5, 6	Ideo ingrediens mundum dicit: Hostiam et oblationem noluisti; corpus autem aptasti mihi. VII, 640.
	7	Tunc dixi: Ecce venio: in capite libri scriptum est de me: Ut faciam, Deus, voluntatem tuam. III, 349; VI, 459; VII, 640.
	13	De cætero exspectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus. V, 250.
	14	Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos. III, 71.
	19	Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi. V, 140.
	23	Teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem: fidelis enim est qui repromisit. V, 487.
	24	Et consideremus invicem in provocationem charitatis, et bonorum operum. V, 487.
	25	Non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem. — Exponitur. V, 487.
	26, 29	Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia... III, 172.
	31	Horrendum est incidere in manus Dei viventis. V, 69.
	33	Et in altero quidem, opprobriis et tribulationibus spectaculum facti; in altero autem, socii taliter conversantium effecti VII, 637.
	34	Cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam. I, 593.
	35	Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem. VII, 637.
	36, 39	Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem... nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed

CAP. VERS.

13 Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes. I, 620.

14 Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. I, 91.

15,16 Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis semper Deo... — Exponuntur. IV, 381, 382.

17 Obedite præpositis vestris, et subjacete eis.... Ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes; hoc enim non expedit vobis. I, 374; III, 36.

18 Orate pro nobis : confidimus enim quia bonam conscientiam habemus, in omnibus benevolentes conversari. I, 374.

20 Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium... Dominum nostrum Jesum Christum. VI, 85.

21 Aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem; faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum... VI, 85.

EPISTOLA CATHOLICA S. JACOBI.

I 17 Omne datum optimum... descendens a Patre luminum, apud quem non est transmutatio... II, 304, 450; V, 77.

27 Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est : Visitare pupillos... IV, 379; VII, 392.

II 5 Audite, fratres mei dilectissimi : Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se? — Exponitur. I, 241 et seqq.

10 Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. III, 347.

13 Superexaltat autem misericordia judicium. II, 621; VII, 300.

15, 16 Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano... non dederitis autem eis quæ necessaria sunt corpori : quid proderit? II, 621.

19 Tu credis quoniam unus est Deus; benefacis; et dæmones credunt, et contremiscunt. II, 388; VIII, 61.

III 8 Linguam autem nullus hominum domare potest; inquietum malum, plena veneno mortifero. I, 35.

EPISTOLA S. PETRI PRIMA.

CAP. VERS.

rationem de ea, quæ in vobis est, spe. II, 404; III, 191.

IV 12 Charissimi, nolite peregrinari in fervore qui ad tentationem vobis fit. VIII, 10.

15 Nemo autem vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus. aut alienorum appetitor. IV, 268.

16 Si autem ut christianus, non erubescat; glorificet autem Deum in isto nomine. IV, 269; VIII, 10.

V 2 Pascite qui vobis est gregem Dei. III, 363.

6 Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis. V, 598; VIII, 61.

10 Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passos ipse perficiet, confirmabit, solidabitque. V, 580.

11 Ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. V, 580.

EPISTOLA S. PETRI SECUNDA.

I 1,2 Simon Petrus, servus et apostolus Jesu Christi, iis qui coæqualem nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri et salvatoris Jesu Christi. IV, 461.

4 Per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit. ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ... III, 152; V, 169; VII, 220.

14 Certus quod velox est depositio tabernaculi mei. secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi. II, 488; VII, 509.

16 Non enim doctas fabulas secuti... sed speculatores facti illius magnitudinis. I, 434, 446.

18 Et hanc vocem nos audivimus de cœlo allatam, cum essemus cum ipso in monte sancto. I, 446.

19 Et habemus firmiorem propheticum sermonem; cu. benefacitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. V, 497.

21 Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia: sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines. IV, 585.

II 28 Si enim refugientes coinquinationes mundi in cognitione Domini nostri. . facta sunt eis posteriora deteriora prioribus. III, 171.

CAP. VERS.

21 Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem, retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato. III, 171.

22 Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum ; et sus lota in volutabro luti. III, 172.

III 3 Hoc primum scientes, quod venient in novissimis diebus in deceptione illusores, juxta proprias concupiscentias ambulantes. III, 539.

10 Adveniet autem dies Domini ut fur ; in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem, et quæ in ipsa sunt opera, exurentur. III, 527.

EPISTOLA S. JOANNIS PRIMA.

I 1 Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ. I, 446 ; V, 253.

3 Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis... et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo. V, 580.

8 Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. II, 168 ; V, 158 ; VI, 44 ; VII, 25.

9 Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate. VII, 25.

10 Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum. V, 114.

II 1 Filioli mei, hæc scribo vobis ut non peccetis. Sed si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum. — Exponitur. I, 288.

14 Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum. — Exponitur. I, 164, 165.

15 Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. — Exponitur. IV, 312, 313.

18 Filioli, novissima hora est ; et sicut audistis quia antichristus venit ; et nunc antichristi multi facti sunt. — Exponitur. III, 219 ; IV, 582, 583.

EPISTOLA S. JOANNIS SECUNDA.

CAP. VERS.

7 Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carmen: hic est seductor et antichristus. — Exponitur. II, 372; IV, 584.

9-10 Omnis qui recedit, et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet... si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec Ave ei dixeritis. II, 372.

EPISTOLA S. JOANNIS TERTIA.

13 Multa habui tibi scribere, sed nolui per atramentum et calamum scribere tibi. IV, 19.

14 Spero autem protinus te videre, et os ad os loquemur. IV, 19.

EPISTOLA CATHOLICA S. JUDÆ,

3 Charissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute... VI, 579.

4 Subintroierunt enim quidam homines... et solum dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negantes. I, 608; VI, 229.

8, 12 Similiter et hi carnem quidem maculant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant... I, 606.

13, 16 Fluctus feri maris, despumantes suas confusiones... I, 606.

19 Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, Spiritum non habentes. I, 605; 606.

20, 21 Vos autem, charissimi, superædificantes vosmetipsos... in dilectione Dei servate... VIII, 127.

22, 23 Et hos quidem arguite judicatos; illos vero salvate, de igne rapientes... I, 606.

APOCALYPSIS S. JOANNIS.

CAP. VERS.

VI 9 Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant. I, 375.

16 Et dicunt montibus et petris : Cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni. VII, 450.

VII 9 Stantes ante thronum, et in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum. IV, 60.

13 Et respondit unus de senioribus, et dixit mihi : Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt ? et unde venerunt ? — Exponitur. VII, 155, 443.

14 Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni. II, 542; IV, 60; VII, 155.

IX 1, 2 Et quintus Angelus tuba cecinit : et vidi stellam de cœlo cecidisse in terram, et data est ei clavis putei abyssi... II, 627.

3-12 Exponuntur. V, 568 et seqq.

X 6 Et juravit per viventem in sæcula sæculorum... quia tempus non erit amplius. III, 231.

11 Et dixit mihi : Oportet te iterum prophetare gentibus, et populis, et linguis, et regibus multis. I, 496.

XII 1 Et signum magnum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim. — Exponitur. II, 268; VI, 458.

2 Et in utero habens, clamabat parturiens, et cruciabatur ut pariat. VI, 458.

3 Et visum est aliud signum in cœlo... et in capitibus ejus diademata septem. VI, 421.

4 Et draco stetit ante mulierem quæ erat paritura. V, 45; VI, 421.

5 Et peperit filium masculum, qui recturus erat omnes gentes in virga ferrea; et raptus est filius ad Deum, et ad thronum ejus. V, 45.

9 Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem. V, 44.

12 Væ terræ et mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet. IV, 65.

14 Et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alitur... V, 45.

CAP.	VERS.	
	17	Et iratus est draco in mulierem, et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui custodiunt mandata Dei. V, 45.
XIII	4	Et adoraverunt draconem qui dedit potestatem bestiæ. III, 516.
	7	Et datum est illi bellum facere cum Sanctis, et vincere eos. III, 302, 527; IV, 492.
	8	Quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ Agni, qui occisus est ab origine mundi. VI, 452.
	11	Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra, et habebat cornua duo similia Agni, et loquebatur sicut draco. — Exponitur. III, 201.
	12	Et potestatem prioris bestiæ omnem faciebat in conspectu ejus. — Exponitur. III, 201.
	14	Et seduxit habitantes in terra. III, 539.
XIV	3	Et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia qui empti sunt de terra. IV, 52.
	4	Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo et Agno. IV, 52; VI, 239.
	10	Et cruciabitur igne et sulphure in conspectu Angelorum sanctorum et ante conspectum Agni. III, 231.
XVI	13	Et vidi de ore draconis, et de ore bestiæ, et de ore pseudoprophetæ, spiritus tres immundos in modum ranarum. III, 201.
XVII	3	Et vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam, plenam nominibus blasphemiæ. VII, 204.
	5	Et in fronte ejus nomen scriptum : Mysterium : Babylon magna. VII, 205.
	8	Et mirabuntur inhabitantes terram, quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ a constitutione mundi... VI, 452.
	15	Et dixit mihi : Aquæ quas vidisti ubi meretrix sedet, populi sunt, et gentes, et linguæ. I, 501.
XIX	11	Et vidi cœlum apertum, et ecce equus albus, et qui sedebat super eum, vocabatur Fidelis, et Verax... VI, 269.
	16	Et habet in vestimento et in femore suo scriptum : Rex regum, et Dominus dominantium. V, 244.
	20	Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta. III, 201.
XX	3	Et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seducat amplius gentes, donec consummentur mille anni, et post hæc oportet illum solvi modico tempore. III, 539; VI, 591.

FINIS.

TABLE ANALYTIQUE

DES HUIT PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES

DE M[GR] L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

Il enseigne que les corps des saints sont révélés au moment voulu par le Créateur, II, 3; que l'octave est le complément de toute solennité, l'emblème de la béatitude éternelle, III, 33, 34; que dans le ciel la volonté délivrée de tout mal est remplie de tout bien, 233; qu'on s'y nourrira de la vérité dans le rassasiement de l'immortalité, VII, 560; que les saints dans le ciel conserveront les nuances variées de leurs qualités naturelles, V, 148; il raconte l'invention du corps de saint Étienne, VI, 535; selon le saint docteur, tout le bien qui se fait dans l'Église est dû aux prières des âmes simples, cachées aux yeux des hommes, I, 529; II, 450.

Sa doctrine sur l'unité et la centralisation du pastorat accordé à saint Pierre, VI, 387, 388; il exprime, en présence des fidèles, au jour anniversaire de sa consécration, ses craintes sur les devoirs de sa charge, I, 570, 571; III, 32, 33, 144; il dit que l'évêque doit non-seulement enseigner les autres, mais se laisser instruire lui-même, VI, 65, 471, 472; il commente ces paroles d'Ézéchiel : Vous n'avez pas cherché ceux qui se perdaient; le saint docteur expose l'obligation des évêques à défendre la vraie doctrine, III, 129, 194, 196, 197; devoirs de l'évêque touchant l'hospitalité, VI, 255; explication de ces paroles de saint Jean : Je suis le bon Pasteur, 386 et suiv.; il appelle saint Hilaire le grand docteur des Églises, I, 112.

Il expose les motifs qui le portent à entreprendre des controverses contre des personnages obscurs ou sur des sujets médiocres, IV, 540, 541; son sentiment sur les louanges données à un homme indigne, mais dont la fausse vertu avait trompé les gens de bien, 347, 348; il déclare qu'il ne gardera pas le silence en face de l'erreur, et qu'il aura même recours aux organes de la publicité, III, 128, 129; il soutient contre les Donatistes une polémique presque quotidienne, VIII, 83; ceux qui se proclament les défenseurs de la science et qui méprisent la foi, ne possèdent même pas la science; développement de cette doctrine, III, 161 et suiv.; possibilité et existence des miracles établies contre les incrédules, V, 117 et suiv.; schismatiques exhortés à l'union, I, 113.

Comment les rois, en entrant au sein de l'Église, ont purifié les lois des souillures païennes, et comment ils doivent servir Dieu par des ordonnances justes, V, 177, 179; caractère du pouvoir souverain dans les sociétés chrétiennes, VIII, 48; conduite que doit tenir un soldat dans une guerre qui n'est pas manifestement injuste, III, 403, 404; entre le soldat et le prêtre il y a une alliance étroite, IV, 14; c'est une grande honte pour un soldat invincible devant l'ennemi, d'être vaincu par la passion, 15.

Définition de la paix et de l'ordre, V, 317; la paix temporelle

C



concile de Poitiers, 158 et suiv.; lettre de Pie IX aux évêques de l'empire d'Autriche sur les avantages du concile provincial, II, 442, 449 ; il reste dans les limites de ses attributions en rétablissant les vraies notions doctrinales sur la constitution de l'Église et sur les bases mêmes de la morale, VI, 355; sentiment de saint Hilaire sur l'utilité des conciles pour le développement de la doctrine évangélique, VI, 563 ; il ne les regarde pas comme nécessaires, 564, 565 ; mais comme un sûr moyen de remédier au mal et de terminer les différends, 566 ; difficultés et troubles soulevés dans plusieurs conciles, 567.

La collection des conciles offre non-seulement un des plus précieux monuments de la tradition doctrinale, mais encore un miroir historique où chaque époque vient se refléter, II, 140 ; quelle fut la part des conciles dans la formation et la conservation de l'unité européenne ? I, 207 et suiv.; l'impulsion des conciles fit échapper l'Europe aux ignominies du sérail, en même temps qu'elle rendit l'Évangile victorieux du Coran, 208 ; ils sont une garantie et un élément de liberté et de nationalité pour les diverses provinces catholiques, II, 442 ; avantages immenses que les conciles particuliers apportaient à l'Église et à la société civile, III, 436 et suiv.; détails sur les conciles provinciaux aux xvi[e] et xvii[e] siècles, III, 441 et suiv. ; effets salutaires produits sur les fidèles par les pompes extérieures des conciles, 456, 457; VI, 178, 179.

La tenue de ces conciles n'est pas d'une nécessité absolue, III, 432, 433 ; elle n'est pas cependant arbitraire et facultative, car elle est prescrite par les lois de l'Église, 434 et suiv., 449, 450 ; réclamations du clergé français depuis deux cents ans auprès des pouvoirs civils pour faire cesser l'interruption des conciles, 444 et suiv. ; diverses causes de cette interruption, 435 et suiv. ; les conciles depuis celui de Trente ont conservé jusqu'à la fin un reste d'empire sur la société extérieure, I, 221 ; énumération des principaux fruits qu'ils peuvent produire à notre époque, I, 220, 644 ; VI, 585 ; si la société moderne n'a pas recueilli tout le fruit des nouveaux conciles, c'est qu'elle repousse leur compétence en beaucoup de points, 217, 218 ; ils ont eu un double objet : rappeler les arrêts rendus par l'Église contre de vieilles erreurs aujourd'hui renaissantes ; préciser la nouvelle discipline introduite en France par le concordat, etc., 217 ; réponse de saint Charles Borromée aux objections sur la tenue suivie et périodique des conciles, III, 429 ; réfutation des reproches adressés aux nouveaux conciles ; matière des travaux conciliaires, 453 et suiv. ; épreuve de la révision par le siége apostolique à laquelle doivent être soumis les actes d'un concile provincial ; nécessité de cette révision, en quoi elle consiste, I, 360,361 ; II, 442 ; soumises à des règles sagement déterminées par le droit, assistées de grâces spéciales, les assemblées conciliaires sont préservées des dangers de la plupart des assemblées délibérantes, II, 443.

NOMS DES LIEUX DES CONCILES

D

E

sa double mission est de procurer la gloire de Dieu et de sauver les âmes, 303; on la trouve placée quelquefois dans les conditions identiques à celles de l'ancien Israël; application à l'Église du verset 14 du psaume 101, VIII, 9, 14, 15; fermeté de l'épiscopat pour définir la constitution divine de l'Église dans le concile général, VII, 2; ses enseignements méprisés par ceux qui exercent une action sur la pensée publique, 6; la grande nappe qui fut montrée à saint Pierre, à Joppé, figurait l'Église qui ambitionne de s'incorporer tous les éléments rebelles, IV, 600; celui-là est l'antechrist qui nie l'institution et la mission divine de l'Église, car le terme des œuvres et de la mort de Jésus-Christ a été la fondation de son Église, 585; Dieu suscite de temps en temps des personnages éminents pour la défendre, VII, 355, 356; la mission de saint Ambroise fut d'introniser l'Église dans la société, de lui conquérir sa part légitime d'action dans la protection des peuples, etc., VIII, 146, 147; elle ne ferme à personne l'accès d'aucune de ses dignités, VII, 462, 463; passage de saint Jean Chrysostome sur la force de l'Église au milieu des tempêtes et des persécutions; témoignage de l'histoire, VIII, 41, 42.

Son pouvoir divin touchant la définition et la conservation du dogme, II, 206; l'adhésion de notre entendement à l'autorité de l'Église enseignante est une nécessité de la vertu théologale de foi, V, 496, 497; la direction de l'Église est une direction à la fois dogmatique et pratique, I, 550; en matière de dogme et de discipline générale, l'Église n'a aucune démarche, aucune mesure à regretter, II, 221; elle ne sait rien acheter, pas même les âmes, au prix de l'altération et de l'appauvrissement des vérités, IV, 132; nécessité de se soumettre à l'autorité et à l'enseignement de l'Église, III, 415, 416; son droit de se réunir en concile, 431; on peut dire qu'elle est un concile en permanence; l'infaillibilité lui a été promise réunie ou dispersée; développement de cette doctrine, VI, 401 et suiv.; la souveraineté est un droit inhérent à l'Église, le concile au contraire est un fait transitoire, 407; erreur des chrétiens dégénérés qui voudraient que l'Église se prêtât à des accommodements, aux progrès du temps pour le dogme, la discipline et la morale, III, 677, 679; elle peut et veut être toujours logique, éclairée, charitable; elle tient compte des principes qui ne varient pas et des conjonctures qui en font varier l'application, V, 189, 192, 204; elle est juge de la morale publique comme de la morale privée et domestique, sans quoi elle ne serait pas divine, VI, 434; à la différence des autres institutions, elle ne fixe pas aux consciences la quotité du tribut que ses enfants lui doivent, I, 511.

Son pouvoir dans la concession des indulgences; on ne peut le lui refuser sans encourir ses censures, III, 83, 84; sa fécondité; elle enfante encore des pénitents dignes de ses plus belles années,

681 ; elle a mission d'en haut pour nous donner l'enseignement qui convient à chaque jour, à chaque époque, V, 496 ; le pouvoir de proclamer les saints existe nécessairement dans l'Église, 471, 472 ; avantages qui résultent de l'exercice de ce pouvoir pour les chrétiens ; la gloire de Dieu et des saints y est intéressée, 473, 474 ; c'est aux prières de la famille chrétienne que l'Église et son chef sont redevables des grandes grâces que Dieu leur accorde, 485.

Entretien avec le clergé sur les prières indiquées pour les besoins de l'Église, IV, 265 et suiv. ; il est dans les traditions de l'Église de bénir tout ce qui est à l'usage de ses enfants, I, 90 ; tentations qu'elle peut avoir à subir de Satan et de ses suppôts sous le rapport du pouvoir temporel, III, 517 ; l'histoire de l'Église est le calvaire en permanence, 432 ; c'est un vaisseau que les orages conduisent au port ; la dernière catastrophe du monde sera pour elle le triomphe définitif, IV, 437 ; elle n'a été jamais vaincue, 55 ; c'est le propre de l'Église de vaincre quand elle est blessée, d'être mieux comprise quand elle est accusée, de tout gagner quand elle est abandonnée ; développement de ces paroles de saint Hilaire, IV, 4 ; V, 39 ; elle ne craint pas de se séparer de ses propres défenseurs lorsqu'ils embrassent des principes qui ne sont pas les siens, I, 362, 363.

Elle participe à la double nature de l'Homme-Dieu : elle est divine et humaine ; de là pour elle la nécessité d'avoir un point d'appui sur la terre ; c'est à Rome que saint Pierre l'a placée, développement de cette doctrine, IV, 47, 48 ; elle est un grand et immense édifice ; son fondement, c'est le siége de Pierre, VI, 88 ; la spoliation de l'Église est la plus grave atteinte qu'on puisse porter à la propriété privée, II, 350 et suiv. ; elle est la protectrice des droits de la propriété, I, 324 et suiv. ; elle est le type le plus élevé de conservation, III, 603 ; sa puissance de restauration, sa passion de relever tout ce qui est abattu ; mais elle veut être aidée par ses enfants, IV, 495 ; invulnérable dans son essence purement spirituelle, c'est surtout par son côté humain et temporel qu'elle peut être atteinte, III, 556 ; elle exerce son action sur la terre, et dans les conditions inséparables des choses terrestres, 557.

L'immixtion politique des princes dans les affaires intimes de l'Église non moins funeste à la religion que l'excès de l'hérésie ; témoignage du B. Canisius, V, 428, 429.

Conduite de l'Église à l'égard des princes qui gouvernent les sociétés modernes, IV, 429, 430 ; les grandes questions qui décident du sort des sociétés, ne la sauraient trouver indifférente ; c'est à elle de refaire les sociétés et les peuples, I, 206, 210 ; elle ne viole pas l'indépendance de l'État, lorsqu'elle cherche à éclairer les consciences des fidèles sur leurs devoirs, IV, 247 ; ses en-

F

fondé sur le culte des saints, durera aussi longtemps que ses fondements resteront posés sur le même culte, 577 ; le nom de saint Martin intimement lié à l'histoire de la France, III, 296 ; IV, 125 et suiv.; sainte Clotilde et sainte Radegonde, protectrices de la France, VIII, 175 ; part glorieuse que les évêques ont prise à la formation et à la conservation de la France, IV, 125 ; VII, 292, 293 ; VIII, 175 ; caractère du peuple français, II, 312 ; IV, [illegible]

An. 1850. Mandement qui ordonne un *Te Deum* à l'occasion de la rentrée de Pie IX dans Rome, I, 197 et suiv.; appréciation de l'expédition française pour la délivrance de Rome, 198 et suiv.; entretiens avec le clergé sur quelques questions du moment présent, I, 339 et suiv.

1851. État prospère de la France sous le rapport matériel ; craintes au milieu de la paix ; opposition à Dieu, I, 340 et suiv., 453 et suiv., 459 et suiv.; de l'abstention religieuse et politique, 455, 456.

1852. Entretiens avec le clergé sur la conduite à garder dans la nouvelle phase politique qui va s'ouvrir en France, I, 550 et suiv.; maux de l'époque, II, 143, 157.

1854. Lettre pastorale qui ordonne des prières à l'occasion de la guerre, II, 102 et suiv.; la paix de 40 ans (1814-1854) dont a joui la France lui a été funeste ; elle a été envahie par le naturalisme, et l'État s'est substitué à l'Église, I, 117, 118 ; II, 166 et suiv.; raisons pour lesquelles la guerre d'Orient fut entreprise, III, 510 ; témoignages de piété envers Marie par les soldats français pendant cette guerre, II, 218, 219.

1859. Entretiens avec les archiprêtres et les doyens au sujet de l'indiction des prières pour la guerre d'Italie, III, 396 et suiv.; cette guerre prévue et annoncée, 398, 399 ; caractères des deux princes en hostilité ; dangers que courent les États temporels du pape ; ces dangers signalés à diverses reprises au chef de l'État, 400 et suiv.; IV, 137.

1861. En attaquant les associations chrétiennes, le gouvernement français devient le complice de la révolution et des sociétés secrètes, IV, 322, 323.

1867. Analogie entre l'état actuel de la France et celui de la femme courbée de l'Évangile (Luc, XIII, 12, 13), VI, 138 et suiv.

1868. L'impiété domine partout ; blasphèmes du journa-

lisme; excitation à la haine du clergé, VI, 210, 211; pourquoi les uns demandent la paix, et les autres la guerre, 212, 213.

An. 1869. Une crise inévitable menace la France; causes qui doivent la produire prochainement; rien ne peut durer de ce qui est assis sur le mensonge, VI, 422, 439 et suiv.; VII, 257, 259.

1870. Mandement qui ordonne des prières publiques à l'occasion de la guerre contre la Prusse, VI, 595 et suiv.; homélie sur la guerre actuelle, jugée d'après les principes de l'Évangile (S. Luc, XIV, 31, 32), VII, 18 et suiv.; homélie prononcée le 8 décembre sur l'action simultanée du bien et du mal, appliquée à l'état de la France, 58 et suiv.; homélie prononcée le jour de Noël sur les motifs de craindre et d'espérer, VII, 71 et suiv.; homélie prononcée à la messe pontificale célébrée pour la clôture de la neuvaine au Sacré-Cœur de Jésus à l'intention de l'Église et de la France, VI, 603 et suiv.; la France conservatrice et libérale après 1870; impuissante à se reconstituer, VII, 290, 291.

1871. Lettres circulaires relatives à de nouvelles quêtes et de nouvelles prières à l'intention de l'armée, VII, 81 et suiv.; instruction pastorale (carême) sur les malheurs actuels de la France, 94 et suiv., lettre pastorale au sujet de la paix conclue avec la Prusse, et pour la célébration d'un service funèbre à l'intention des victimes de la guerre, 134 et suiv.; lettre pastorale à l'occasion du meurtre de Monseigneur l'archevêque de Paris; appréciation des forfaits de la Commune, VII, 154 et suiv.; lettre circulaire qui prescrit les prières publiques, demandées par l'Assemblée nationale, 148; entretiens ecclésiastiques sur les devoirs qu'impose au clergé la gravité des circonstances, 257 et suiv.; homélie prononcée en la fête de sainte Radegonde, sur les alliances de Dieu avec les peuples, 285 et suiv.; homélie sur les droits souverains de la miséricorde divine, 297 et suiv.; homélie sur les représailles de la justice divine, 309 et suiv.; éloge funèbre des soldats français glorieusement morts pour la patrie dans la journée du 2 décembre 1870, VII, 317 et suiv.; homélie prononcée en la fête de l'Immaculée Concep-

H

André della Valle à Rome, le jour de sa fête, pendant le concile du Vatican, VI, 547 et suiv.

Saint Hilaire a cru, il a été homme de foi ; il a parlé, il a été homme de doctrine et d'action, VI, 549 et suiv. ; par quels moyens il parvient à la foi, 550, 552 ; il repousse le sensualisme et le rationalisme pour ne s'adonner qu'à l'étude de la connaissance de Dieu, 552, 553, 554 ; grandeur et fermeté de sa foi, 555; il oppose toujours aux novateurs la foi de son baptême, 557, 558; ses luttes contre l'arianisme et les autres hérésies, I, 476 ; VI, 453, 559 et suiv. ; il écrit ses livres de la Trinité en exil, VI, 563 ; son sentiment sur l'utilité des conciles, 563, 564, 565.

Saint Hilaire a aimé l'Église, et il a combattu pour la foi, pour la vérité qui sont le trésor de l'Église, I, 230, 232; VII, 356 ; il déclare qu'il n'a pas d'autre cause à défendre que celle du Christ, I, 471 ; II, 371 ; VI, 563 ; il était l'âme, l'oracle des conciles, I, 230 ; son zèle à assister aux conciles d'Orient et d'Occident, VI, 567 ; son respect et sa soumission envers les puissances de la terre, joints à une grande fermeté dans la défense de la vérité, 570, 571, 572 ; saint Augustin invoque son autorité décisive ; il l'appelle le grand docteur des Églises, I, 442 ; saint Jérôme l'appelle le Rhône de l'éloquence latine, renonce à toute interprétation différente de la sienne, et ne donne à sa renommée d'autres limites que celles du nom romain, 442 ; il le proclame le confesseur de son temps, II, 78 ; le porte-étendard des Latins, I, 470 ; Sulpice Sévère déclare que saint Hilaire délivra la chrétienté entière de l'hérésie arienne, 476 ; les écrits de saint Hilaire, et surtout son commentaire sur les psaumes sont une source de jouissances intellectuelles et de consolations dans les souffrances, VII, 561, 562.

Son séjour au monastère de Ligugé, II, 65 ; comment il appréciait l'importance des monastères dans le christianisme, et la place qu'ils y devaient occuper, 63; ses rapports avec saint Martin 63, 64 ; il est au-dessus de saint Martin comme docteur, mais il lui est inférieur comme thaumaturge, III, 298 ; lettre à sa fille sur l'excellence de la virginité, 265 ; il élève à Poitiers une église en l'honneur des saints Jean et Paul, récemment martyrisés, 317 ; précieux souvenirs de la vie de saint Hilaire qui se rattachent à l'emplacement qu'occupe la chapelle des carmélites, et où était la maison natale de saint Hilaire, VI, 341, 342.

Il a été l'ornement de notre patrie, et sous plus d'un rapport, son très-puissant protecteur, VII, 87 ; VIII, 169, 170 ; il a délivré les Gaules de la honte et du malheur de l'hérésie, VII, 88; il a favorisé Clovis contre le roi des Goths ariens, et dans le ciel il garde toute sa sollicitude pour la conservation de notre foi et de notre dignité nationale, 89 ; il est la gloire de la ville de Poitiers ; l'apôtre de la province ; ses travaux pour étendre la

foi dans le Poitou, I, 547, 548; VI, 153, 154; sur la fin de sa vie il administre en paix le diocèse de Poitiers, il instruit ses disciples, en particulier saint Martin, et travaille à ses commentaires sur les psaumes, VI, 155, 156.

Mandement qui annonce une indulgence en forme de jubilé à l'occasion du quinzième anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire, VI, 121 et suiv.; supplique adressée au pape pour demander une indulgence plénière pendant l'année 1868 en faveur des églises du diocèse de Poitiers placées sous le vocable de saint Hilaire, 121, 122; lettres apostoliques octroyant la précédente demande, 123; cette solennité doit ranimer dans les Poitevins l'amour de la vérité, le dévouement à l'Église; doctrine de saint Hilaire sur la nécessité d'unir les œuvres à la foi, 132, 133; homélie prononcée dans l'église cathédrale de Poitiers pour l'ouverture du jubilé accordé à l'occasion du xvme anniversaire séculaire de la mort de saint Hilaire, 152 et suiv.; éclaircissements sur la manière de gagner l'indulgence accordée par le pape, 133, 134; discussion historique sur l'année de la mort de saint Hilaire, 129, 310; le jour de sa mort est connu, le 13 janvier; pourquoi l'Église romaine célèbre sa fête le 14 janvier, 130; rapprochement entre saint Hilaire et le jour de l'octave de l'Épiphanie où il est mort; Épiphanie, manifestation de Jésus; Hilaire *manifestateur* de Jésus, par sa vie, ses discours et ses travaux, 130, 131; fruits importants de salut qu'a produits le jubilé dans la ville de Poitiers; éloge du zèle des fidèles à profiter de cette grâce, 174, 175, 176; lettre pastorale sur les résultats du jubilé du centenaire de saint Hilaire et sur l'approbation apostolique accordée à la congrégation des oblats de Saint-Hilaire, 309 et suiv.; décret du concile provincial de Poitiers à la gloire de saint Hilaire, 341.

Saint Hilaire commente ces paroles de saint Matthieu: « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? » I, 130; il dit qu'il n'y a rien de si calamiteux pour le monde que de n'avoir pas reçu Jésus-Christ, 133; il exhorte les chrétiens à ne pas se laisser séduire par une vaine philosophie, 231; il expose le tableau des diverses innovations faites dans le dogme par les hérétiques de son temps; il exhorte les fidèles à s'en tenir au symbole de leur baptême, 477, 480; il découvre la perfidie des Ariens qui répandaient leur hérésie en la cachant sous le voile de l'orthodoxie, II, 368, 369; et composaient des symboles annuels et mensuels, III, 252, 253; vive apostrophe de saint Hilaire contre Arius; il lui demande où il a puisé sa doctrine sur le dogme de l'incarnation du Fils de Dieu, V, 212, 213; il prouve contre Arius que la nature du Fils est la même que celle du Père, V, 312, 313.

Il explique comment ceux qui se retirent de la foi, après la venue de Jésus-Christ sur la terre, ne peuvent apporter au monde

I.

ment de l'Église, dans l'histoire de la conversion des nations, V, 99 et suiv., 243 et suiv.; saint Hilaire s'élève contre ceux qui prétendaient que Jésus-Christ ne s'était pas affirmé Dieu; il établit cette vérité sur le témoignage même de Jésus-Christ, 103, 104; le monde entier s'est ému à la négation de la divinité de Jésus, qui est Dieu venu dans son œuvre, Dieu avec nous, 128; blasphèmes contre la divinité de Jésus-Christ dans notre siècle, IV, 584; c'est aux prêtres de proclamer la royauté divine de Jésus-Christ, d'annoncer ses grandeurs et de maintenir ses droits, II, 312; sa généalogie selon la chair (S. Matth., I, 1 et suiv.), II, 200 et suiv.; sa venue était nécessaire pour que nous pussions devenir nous-mêmes enfants de Dieu; Bossuet l'enseigne après saint Augustin et saint Thomas, VIII, 225; depuis cette venue, nous sommes les membres de son corps; force des liens qui nous unifient avec lui, 227; honneur qui en résulte pour nous, 228; il est le chef de toute la création, le type et l'exemplaire de tous les êtres créés, IV, 489; V, 22, 130, 131, 132; il exerce une véritable et suprême royauté sur toutes les sociétés, III, 511 et suiv.; dire qu'il n'est pas le Dieu des peuples et des sociétés, mais seulement des individus, c'est dire qu'il n'est pas Dieu, VI, 434; homélie prononcée en la solennité de saint Hilaire sur l'étendue universelle de la royauté de Jésus-Christ, VIII, 56 et suiv.; son sceptre est un sceptre d'amour et de doctrine, de puissance et de force; développement de cette vérité par saint Hilaire, VII, 538 et suiv.; sa promesse de reconnaître devant son Père ceux qui l'auront confessé devant les hommes; commentaire de ces paroles par saint Hilaire, VIII, 77, 78.

Incorporation des hommes à Jésus-Christ; priviléges et obligations qui en résultent pour nous, V, 140, 141; la régénération spirituelle de l'homme a été le prix de ses grands travaux, II, 385; doctrine sur la valeur de ses satisfactions surabondantes pour la rédemption des hommes, source des indulgences, I, 272, 273; III, 71, 72, 78; la grande nappe qui fut montrée à saint Pierre à Joppé, figurait le corps de Jésus-Christ qui aspirait à s'adjoindre ses membres séparés, IV, 600; efforts du démon pour détruire ce corps, temple divin dont la restauration devient le principe de la restauration de toutes choses, 492; relique du saint sang de Jésus-Christ; preuves de la conservation de cette relique dans l'église de Mantoue, 551, 552; en dehors de Jésus-Christ nous ne connaissons pas de messie, de révélateur, de sauveur, et Dieu et Jésus-Christ ne se trouvent pour nous que dans l'Église, I, 103; Jésus-Christ restera éternellement la pierre angulaire et fondamentale de l'Église, mais pierre cachée, impalpable à nos mains, II, 469 et suiv.

Comment s'abaisse en nous le rayon de la lumière éternelle, à

K

L

M

N

O

P

suite de la retraite et du synode, III, 422 et suiv. ; homélie sur la seconde tentation de Jésus-Christ dans le désert, appliquée à la situation faite à Pie IX en 1860, 597 et suiv. ; le concile d'Agen consacre un chapitre à louer sa fermeté et sa piété au milieu des calamités qui assiégent la papauté, IV, 22 et suiv.; Pie IX envoie ses félicitations aux Pères de ce concile sur leur zèle pour la défense du pouvoir temporel du pape, 20 ; il confère une valeur canonique aux diplômes de baccalauréat et de licence en théologie, etc., délivrés par le jury des évêques de la province de Bordeaux, II, 147 ; c'est à sa sagesse apostolique qu'est dû le rétablissement des conciles provinciaux, I, 641 ; II, 140; extrait de sa lettre au patriarche des Maronites, IV, 6 ; il envoie la rose d'or à l'impératrice des Français, 150.

Il déclare que Dieu, en exaltant la bienheureuse Germaine Cousin, veut donner au monde les enseignements dont il a le plus besoin, II, 115; il préside au Vatican une assemblée générale de la société de Saint-Vincent-de-Paul, 245, 247; combien Pie IX s'intéresse à chaque diocèse, 535 ; il fait couronner en son nom Notre-Dame de Chartres, 292 ; il délègue l'évêque de Poitiers pour couronner la statue de la Vierge des Clefs à Poitiers, V, 271 ; il écrit au même prélat que son diocèse ne sera pas divisé, 217 ; il accorde une indulgence en forme de Jubilé à la suite d'un voyage dans ses États, III, 96 et suiv. *Voir*, pour les indulgences ou jubilés accordés par Pie IX, les mots : indulgences, jubilés, sanctuaires de Marie.

Grandeur du caractère de Pie IX aux époques les plus difficiles de son pontificat, en 1859, III, 533, 552 ; en 1860, IV, 67, 68, 161, 201 et suiv.; en 1866, V, 574 ; VI, 8, 9 ; éloge de ses grandes qualités, II, 534, 535; IV, 68 ; VI, 63, 82, 83, 394 et suiv. ; lettre pastorale donnant communication de l'allocution adressée par le pape au sacré-collége le 23 décembre 1872 sur diverses lois oppressives et spoliatrices du gouvernement usurpateur, VII, 477 et suiv. ; il est prisonnier dans le Vatican depuis l'occupation de Rome par les Piémontais, 508 ; Dieu lui accorde dans la vieillesse une grande vigueur de corps et une grande fermeté d'âme, 509, 510 ; prière à Marie pour obtenir à Pie IX la conservation de sa royauté temporelle, V, 303, 304 ; lettre circulaire au sujet du 50e anniversaire de son ordination sacerdotale et de sa première messe, VI, 372 et suiv., 394 et suiv.; démonstrations universelles de joie et de gratitude envers Pie IX, 376, 377, 396; lettre pastorale à l'occasion du 25e anniversaire de son élection, VII, 150, 156 et suiv.; homélie prononcée sur le même sujet, 161 ; application de ces paroles de la Genèse à Pie IX : *Inde pastor egressus est lapis*, 175, 176 ; il est le modèle d'un vrai pasteur, 165, 167; homélie pascale au retour d'un voyage *ad limina Apostolorum* (1873); application à

la situation de Pie IX, prisonnier dans le Vatican, de ces paroles de la prose *Victimæ paschali : Sepulcrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis*, VII, 504 et suiv.; bref à l'évêque de Poitiers sur l'attachement de ses diocésains au saint-siége, 520 et suiv.; autre bref pour le féliciter de son homélie pascale de 1873, 524; sentiments de Pie IX pour la France, V, 575 et suiv.; VII, 324, 329.

BULLES, ENCYCLIQUES, ALLOCUTIONS, ETC., DE PIE IX,

CITÉES, DÉVELOPPÉES OU PROMULGUÉES DANS LES VIII VOLUMES.

An. 1847 16 juin. Encyclique *Ubi primum*, adressée à tous les généraux d'ordres; Pie IX exhorte le clergé régulier à vivre dans une sainte union avec le clergé séculier, VI, 364.

1848 6 janvier. Encyclique adressée aux Églises d'Orient, II, 499.

1849 2 février. Encyclique *Ubi primum nullis*, adressée à tous les évêques pour leur demander leur sentiment, concernant le jugement solennel et dogmatique à porter sur la vérité du mystère de l'immaculée conception de Marie, I, 415.

1849 17 mai. Lettres apostoliques aux archevêques et évêques français sur le projet d'un concile national, I, 611.

1850 10 mars. Bref aux dissidents de la Petite-Église de Sénepjac, diocèse de Rodez, I, 409.

1850 20 mai. Allocution consistoriale. Pie IX rentre à Rome, remercie les puissances catholiques, et se plaint des mesures prises par le gouvernement sarde, VII, 37.

1851 13 mai. Bref *Si ab ipsis*, confirmant et étendant à l'univers entier le titre de docteur, donné à saint Hilaire, évêque de Poitiers, I, 469.

1851 22 août. Constitution *Ad Apostolicæ Sedis*. Parmi les erreurs condamnées dans cette constitution se trouve celle qui enseigne que rien ne s'oppose au transport du pontificat dans une autre ville que la ville de Rome, II, 510.

1851 21 nov. Encyclique *Exultavit*, I, 459, 465.

1851 24 nov. Encyclique *Ex aliis*, I, 459.

1853 21 mars. Encyclique *Inter multiplices*, adressée aux évêques de France, au sujet de quelques controverses sur les auteurs classiques, les droits de la presse religieuse, etc., I, 644; II, 141, 319, 320, 326, 328.

1854. Bref conférant une valeur canonique aux diplômes de baccalauréat et de licence en théologie et en droit canon, délivrés par le jury provincial de la province de Bordeaux, II, 147.

An. 1860 19 janv. Encyclique *Nullis certe verbis*, adressée à tous les évêques du monde catholique. Le pape remercie l'épiscopat de son dévouement au saint-siége et lui donne communication de sa réponse à une lettre de Napoléon III qui lui conseillait de renoncer à une partie des États pontificaux, III, 516 et suiv.

1860 26 mars. Bref *Cum catholica Ecclesia* par lequel sont excommuniés les envahisseurs et les usurpateurs des États de l'Église, III, 614 et suiv.; IV, 31.

1860 13 juillet. Allocution consistoriale. Le pape déclare les annexions piémontaises injustes, l'annexion de la Romagne sacrilége, et cite ces paroles de saint Hilaire : C'est le propre de l'Église de vaincre lorsqu'elle est blessée... IV, 4.

1860 29 juil. Lettres aux évêques de Syrie au sujet de la persécution des Turcs contre les chrétiens, IV, 6, 7.

1860 28 sept. Allocution consistoriale. Pie IX fait l'éloge de l'armée pontificale à la bataille de Castelfidardo, IV, 49, 56, 61.

1861 18 mars. Allocution consistoriale *Jam dudum cernimus*. Le pape condamne tout ce qui se fait contre l'Église, et déclare devant Dieu et devant les hommes qu'il n'y a pas lieu pour lui de se réconcilier avec rien ni avec personne, IV, 196 et suiv.

1861 12 sept. Lettre à l'évêque de Poitiers, au sujet du projet de l'érection de Niort en évêché. Le pape déclare que rien de semblable ne s'effectuera aussi longtemps qu'il sera évêque de Poitiers, V, 217.

1862 24 fév. Lettre à l'archevêque de Tours. Pie IX le félicite de son projet de la restauration de la basilique de Saint-Martin, et ne doute pas qu'il ne trouve un puissant concours parmi les évêques de France, IV, 486.

1862 25 mars. Allocution consistoriale. Le pape déclare que le saint-siége ne soutient pas comme dogme de foi le pouvoir temporel, IV, 426.

1862 9 juin. Allocution consistoriale *Maxima quidem lætitia*. Condamnation des principales erreurs du temps; exhortation aux évêques à les combattre, IV, 457, 462; V, 31, 84, 98, 170.

1862 27 juin. Bref qui accorde à l'évêque de Poitiers le pouvoir de couronner la statue de la sainte Vierge honorée dans l'église de Notre-Dame de Poitiers, V, 220.

1862 11 décembre. Bref *Gravissimas inter* adressé à l'archevêque de Munich sur les erreurs de Frohschammer, sur les limites de la vraie philosophie, sur les vérités surnaturelles, V, 83, 342, 347.

An. 1870 11 juill. Lettre à l'évêque de Poitiers. Le pape le félicite de son dévouement envers le saint-siége dont il a donné de si grandes preuves par ses travaux pendant le concile du Vatican; il loue le clergé du diocèse de Poitiers qui par des lettres nombreuses à lui adressées atteste sa soumission respectueuse et son parfait accord avec son évêque, VI, 588.

1870 20 oct. Bulle *Postquam Dei munere* qui suspend le concile général, VII, 1, 7, 9.

1870 1 déc. Encyclique *Respicientes* au sujet de l'invasion de Rome par les Piémontais et portant excommunication contre les envahisseurs, leurs adhérents et leurs conseillers, VII, 36, 39, 43.

1870 8 décembre. Décret *Quemadmodum Deus* qui déclare saint Joseph patron de l'Église universelle, VII, 113, 132.

1871 23 janv. Bref adressé à l'évêque de Poitiers. Le pape fait l'éloge des sentiments de foi et de piété du clergé de son diocèse, si fortement exprimés dans la lettre de consolation qu'il en a reçue au sujet des attentats sacriléges contre le pouvoir temporel, et le félicite d'entretenir par la saine et solide doctrine de ses écrits la précieuse unité entre lui et son clergé, VII, 54, 133.

1871 14 mai. Bref par lequel il est prescrit de mentionner saint Joseph, à titre de patron de l'Église universelle, dans l'oraison *A cunctis*, et de mettre son oraison parmi les suffrages des saints, VII, 270, 282.

1871 15 mai. Encyclique *Ubi nos arcano*, par laquelle Pie IX proteste contre la loi qu'on appelle loi « des garanties », et que l'on veut faire accepter comme un *modus vivendi* du pape avec le roi d'Italie devenu roi de Rome, VII, 273, 274.

1871 4 juin. Encyclique *Beneficia Dei*, adressée par le pape à tout l'épiscopat du monde chrétien à l'occasion du 25e anniversaire de son élection, et dans laquelle il énumère les principales œuvres et les immenses tribulations de son long pontificat; il stigmatise de nouveau la conduite ingrate de Victor-Emmanuel, et déplore les malheurs de la France et le meurtre de l'archevêque de Paris, VII, 157 et suiv.

1871 18 juin. Discours de Pie IX à la députation française présentée par l'évêque de Nevers, dans lequel le pape déclare que le libéralisme catholique est un plus grand fléau pour la France que la Commune, VII, 261.

1871 7 juillet. Bref qui ratifie le décret de la congrégation des

Rites déclarant saint Alphonse de Liguori docteur de l'Église universelle, VII, 270, 282.

An. 1871 17 juillet. Constitution du concile du Vatican : *Constitutio dogmatica de fide catholica* : *Dei Filius*, VII, 177 et suiv., 281, 301, 454.

1871 17 juillet. Constitution : *Pastor æternus* : *de Ecclesia Christi*, VII, 281.

1871 5 août. Encyclique *Sæpe in hoc diuturno*. Pie IX adresse ses remerciements à la chrétienté pour les manifestations occasionnées par le xxve anniversaire de son élection au souverain pontificat, VII, 294, 295.

1872 16 juin. Lettre du pape au cardinal secrétaire d'État, à propos du projet de suppression des ordres religieux à Rome, VII, 432, 433.

1872 5 septembre. Décret *In Allobrogum oppido*. Pie IX confirme le culte du B. Le Fèvre de la compagnie de Jésus, VIII, 75.

1872 7 novembre. Bref adressé à l'évêque de Poitiers pour le féliciter de l'installation des chanoines réguliers de Latran dans son diocèse, et de son instruction pastorale sur la première constitution dogmatique du Vatican, VII, 452, 454.

1872 23 décembre. Allocution adressée au sacré-collége sur diverses lois oppressives et spoliatrices du gouvernement usurpateur d'Italie; sur les persécutions de l'Église catholique en Allemagne, en Suisse, etc., VII, 477, 478, 485, 488.

1873 1er mars. Bref adressé à l'évêque de Poitiers, pour remercier le clergé, les communautés religieuses et les fidèles de son diocèse des marques d'attachement reçues par son entremise, VII, 520.

1873 6 mars. Bref adressé au cercle catholique de Saint-Ambroise à Milan, contre les doctrines qu'on appelle catholiques libérales, VII, 568, 569.

1873 11 mars. Bref *Si fuit unquam tempus*, adressé à l'évêque de Poitiers pour le charger de couronner l'image de Notre-Dame-de-Pitié, dans le bocage vendéen, VII, 592, 597, 598.

1873 1er mai. Bref par lequel Pie IX félicite l'évêque de Poitiers de son homélie pascale prononcée au retour de Rome, VII, 520.

1873 7 mai. Rescrit du pape par lequel il accorde des grâces spéciales aux fidèles qui pendant la durée d'un mois accompliront quelque pèlerinage, VII, 586, 587.

1873 8 mai. Bref *Quo durior quotidie fit*, adressé à la fédération des cercles catholiques de Belgique. Le pape félicite les

Allocution sur les habitudes de respect et de régularité dans le corps ecclésiastique, III, 12 et suiv. ; la sainteté ecclésiastique a besoin d'être éprouvée par les misères de ce monde, IV, 268 ; le scandale des prêtres est une des plus grandes épreuves de l'Église, 269 ; le prêtre repentant est la joie de son évêque, III, 264. 265 ; exhortation aux prêtres sur la nécessité et les avantages de l'étude, I, 85 et suiv. ; examen sexennal des jeunes prêtres ; motifs qui ont porté le concile de Bordeaux à l'établir, 541, 542 ; leurs obligations concernant les instructions pastorales, 546 et suiv.

Entretien avec le clergé sur les qualités du zèle sacerdotal, II, 16 et suiv.; le zèle du prêtre doit être surnaturel, 17 et suiv.; Dieu ne donne aux âmes toute leur parure que par la main du prêtre, 21 ; le zèle du prêtre doit être agissant, 22 et suiv.; doux et aimable, 26 et suiv.; universel, 33 et suiv.; la vie du prêtre est une immolation incessante à la cause de l'Église, 19 ; le prêtre est le consul des âmes, le chargé des affaires du ciel dans une contrée souvent indifférente ; s'il s'endort, c'est un ambassadeur infidèle, 22 ; il doit se rendre compte du temps et des lieux ainsi que des dispositions des esprits, 23 ; le zèle doit être prudent et précautionné, 28 et suiv.; zèle concerté qui s'aide volontiers du secours des autres, 35 ; vivifié par l'exemple et la prière, 36 ; puissance du prêtre sur le démon ; le prêtre médecin spirituel, 340, 341 ; devoirs des prêtres envers les évêques, I, 347.

Instruction pastorale sur l'opposition à Dieu manifestée par l'opposition au prêtre, VII, 366 et suiv. ; l'hostilité envers le prêtre, annoncée par Jésus-Christ ; elle est devenue inexplicable dans l'état actuel du clergé éloigné des affaires politiques, 369 ; craintes chimériques de voir le clergé recouvrer l'autorité et la domination sous un gouvernement monarchique, 370 et suiv.; quelques avertissements particuliers au clergé sur les prétextes que sa conduite peut donner au surcroît d'hostilité qu'on remarque dans le monde contre le sacerdoce, 263 et suiv. ; les ennemis du clergé reconnaissent le désintéressement du prêtre, mais ils redoutent son autorité morale comme prêtre, 374, 375 ; l'autorité du prêtre ne se fonde sur rien de terrestre ; on obéit à Dieu, en lui obéissant, 376 ; sa fonction est d'honorer et d'apaiser Dieu par le sacrifice, de conserver le dépôt de la vérité religieuse, 377 ; quelle doit être la conduite du prêtre en ce temps ? 382, 383 ; l'assentiment de la raison et de la volonté est dû à l'enseignement du prêtre, 378 ; le droit des ministres de Dieu à leur subsistance est un droit divin et naturel ; développement de cette doctrine appuyé sur les témoignages de l'ancien et du nouveau testament, V, 518 et suiv.

Le concile de La Rochelle exhorte les prêtres à fuir le luxe, la

Q

R

Le rationalisme laisse la foi au clergé et se retranche dans la philosophie laïque; inanité de cette distinction, III, 432; controverse sur ce point avec un écrivain philosophe; un laïque est sujet de l'Église, et, ne le fût-il pas, il devrait rechercher s'il y a un ordre surnaturel; il ne lui serait pas permis de rester dans le rationalisme, 435 et suiv.; les rationalistes veulent que le christianisme et la philosophie soient deux choses indépendantes l'une de l'autre, 448 et suiv.; combien est fausse la philosophie qui nie d'abord que Dieu ait parlé directement à l'homme, 453; elle est distincte de la théologie, mais son rôle est d'y préparer l'esprit de l'homme, 459; la raison, par elle-même, ne peut arriver qu'à une lumière très-incomplète, et encore, pour l'atteindre, elle touche malgré elle sans cesse à la foi, 462; enfin la raison révoltée contre la foi est impie, 466 et suiv.; le rationaliste se ferme à lui-même tout rapport avec l'Église; doctrine de Jules Simon et d'Edgard Quinet sur ce point; cette philosophie indépendante est anti-rationnelle, 468 et suiv.; la raison est dans son rôle quand elle se persuade par raisonnement qu'elle doit croire, mais elle sera toujours inférieure à la foi; celle-ci est un don de Dieu, tandis que la raison est naturelle à l'homme, 482; doctrine du concile de Périgueux sur ce point, 488; l'émancipation que la pensée se donne à notre époque ne justifie pas les rationalistes devant la raison éternelle; devoirs des pasteurs de les en faire souvenir; discours de saint Augustin sur ce sujet, 488 et suiv.; sentiment de Bossuet dont les rationalistes invoquent l'autorité en faveur de la philosophie indépendante, 499 et suiv.

Jugement du concile de Périgueux sur le rationalisme; comment la religion naturelle que prônent les philosophes est suréminemment contenue dans l'Évangile, 215 et suiv.; le livre des *Études religieuses* de Renan contient le rationalisme à sa plus haute expression; selon lui, toute religion qui se dit révélée est par là même convaincue de fausseté, 239 et suiv.; doctrine de M. Cousin, anéantissant l'incarnation, II, 316 et suiv.; III, 247 et suiv.; le rationalisme est de nos jours le premier et le plus grand ennemi de l'Église, III, 255; dangers des transactions avec cet adversaire, 259; Dieu a toujours plutôt agi sur les esprits par les miracles que par le raisonnement, 298.

Le rationalisme enfante l'amour de soi-même, la passion de s'élever, II, 446; il commence par nier la chute originelle, et de là il passe à toutes les monstruosités, à l'égalité des conditions, au partage des biens, à l'émancipation de la chair, à la souveraineté de la raison; le dogme de l'immaculée conception contient une réponse à ces erreurs, 226 et suiv.; 239 et suiv.

Il a été condamné d'avance par saint Hilaire, I, 476; le seul remède est la soumission à la foi, 479; condamnation du ratio-

S

pas sans application aux peuples modernes, 330 et suiv.; l'Évangile nous a donné les meilleurs principes sociaux, autrement il ne serait pas divin, IV, 588; saint Paul enseigne que les œuvres sociales de zèle et de charité doivent être faites par des hommes de foi, raison de cette doctrine, VII, 414 et suiv.; dans l'allocution pontificale du 18 mars 1871, Pie IX proclame des règles de la vie privée et de la vie publique; des règles de moralité sociale et politique, IV, 198 et suiv.; l'esprit chrétien n'existe plus dans les sociétés modernes, III, 198 et suiv.; la diminution des vérités est un grand malheur pour les sociétés, 259; la société d'autrefois et la société d'aujourd'hui sous le rapport de la vie chrétienne, 629, 630; la paix matérielle nécessaire pour l'organisation chrétienne des sociétés, témoignage de saint Augustin, V, 322 et suiv.; la religion sans mélange est le meilleur moyen de sauver les sociétés, III, 260.

Le concile de Trente veut faire des lois pour l'intérêt public des nations, les politiques du temps s'y opposent, VI, 570; le concile du Vatican ne peut demeurer étranger à ce qui est le crime capital de ce siècle, la prétention de soustraire la société publique à la loi de Dieu, VI, 433; VII, 3 et suiv.; il posera les principes essentiels qui doivent servir de base aux relations régulières de la société humaine avec l'Église divinement fondée par Jésus-Christ, VI, 433, 434; VII, 8, 9.

La société moderne envahie par le naturalisme; cet envahissement a été jusqu'à faire mettre en doute s'il fallait ou non conserver la religion dans la société, I, 40, 41; le naturalisme demande sans cesse des concessions, l'Église ne s'y prête qu'autant qu'elle le juge plus utile à la société chrétienne, III, 359, 527; il affaiblit le christianisme, il contrôle les enseignements de l'Église adressés aux sociétés, 294, 295; il a pénétré dans les familles, dans toutes les conditions, 629, 630; différentes sortes de naturalisme, le plus mitigé est encore un poison pour les peuples, V, 46; mais le naturalisme qui compte un plus grand nombre de partisans, c'est celui qui assure un certain ordre social en sacrifiant les droits de Dieu, 51; la société contemporaine est un exemple de ce qu'est le spiritualisme en dehors de l'Évangile; maux qui s'y rencontrent, 164; l'erreur naturaliste aspire à devenir la loi des États, le principe modérateur du monde, et refuse à Jésus-Christ, en le reconnaissant même pour Dieu, le droit de s'ingérer dans la vie civile des peuples, V, 170 et suiv.; le journalisme impie proclame la sécularisation absolue des lois, comme le principe de la société émancipée de Dieu et de l'Église, 172 et suiv.; réfutation de cette fausse doctrine, 175 et suiv.; le naturalisme est absurde; mais pour le chasser des esprits, il faut le mettre hors des institutions, VII, 402; tableau de l'état social actuel; mœurs politiques, habitudes de vie et de langage; le

Quatrième synode, 8 juillet 1857. Programme : promulgation de divers décrets généraux des congrégations romaines, III, 23 ; allocution sur les habitudes de régularité et de respect dans le corps ecclésiastique, 12 et suiv.; lettre synodale portant communication de plusieurs actes et décrets de l'autorité apostolique, 37 et suiv.

Cinquième synode, 7-10 juillet 1858. Programme : promulgation des décrets du concile de Périgueux; de la lettre encyclique du pape sur l'excellence du sacrifice de la messe; seconde lecture des statuts diocésains, III, 267; entretiens sur quelques décrets du concile de Périgueux, et sur le saint sacrifice de la messe, 263 et suiv.

Sixième synode, 7 juillet 1859. Programme : promulgation de diverses réponses du saint-siége touchant l'intention des messes pour les fidèles et la distribution des saintes huiles, III, 406 ; entretien au sujet de l'indiction des prières publiques pour la guerre d'Italie, 396.

Septième synode, 9 juillet 1860. Programme : promulgation des décrets du concile provincial d'Agen, IV, 18; entretien pour la publication de ces décrets et de quelques actes du siége apostolique, IV, 16 et suiv.

Huitième synode, 8 juillet 1862. Programme : seconde relation de l'état de l'Église de Poitiers; promulgation de quelques constitutions et décrets du saint-siége, etc., IV, 460; résumé de l'entretien synodal contenant le décret qui promulgue l'allocution pontificale du juin 1862, 457, 462.

Neuvième synode, 25 août 1863. Programme : lecture de la réponse du saint-siége à la seconde relation de l'état de l'Église de Poitiers; promulgation de quelques rescrits émanant de l'autorité pontificale, V, 214; entretien sur divers actes agressifs de la part des autorités civiles, sur la question de l'évêché de Niort, 210 et suiv.; décret synodal publiant la réponse du saint-siége à la deuxième relation de l'état de l'Église de Poitiers, le bref qui accorde la faculté de couronner la statue de Notre-Dame de Poitiers, et le décret apostolique qui proclame la béatification équipollente de la bienheureuse Françoise d'Amboise, 219.

Dixième synode, 11 juillet 1864. Programme, V, 340; décret synodal promulguant les lettres apostoliques concernant un nouvel office de l'Immaculée-Conception, et deux brefs adressés à l'archevêque de Munich, 346.

Onzième synode, 10 juillet 1865. Programme, V, 434; entretien

T

U

V

W

Z

D. S. B.

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE H. OUDIN FRÈRES.

